

2009

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

PRÉAMBULE – DOCUMENTS INCLUS PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le contenu est principalement inséré dans les chapitres du Document de référence de l'exercice 2007, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant respectivement aux pages 81 à 149 et 180 à 181 du Document de référence de l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le n° D. 08-0161.
- le rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, dont le contenu est principalement inséré dans les chapitres du Document de référence de l'exercice 2008, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant respectivement aux pages 81 à 142 et 176 à 182 du Document de référence de l'exercice 2008, déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2009 sous le n° D.09-0167.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Groupe, www.essilor.com.

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- le rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Le document d'information annuel tel que demandé par l'article 222-7 du règlement général de l'AMF se trouve au chapitre 24 « Documents accessibles au public ».

MISES EN GARDE

Dénomination de la Société

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe »).

Exercice concerné

Sauf indication contraire, les informations présentées dans ce Document de référence et dans ses annexes sont celles relatives à l'exercice 2009.

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires d'Essilor du 11 mai 2007 a approuvé l'augmentation du nominal des actions existantes de 0,35 euro à 0,36 euro et la division de cette nouvelle valeur par deux.

Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux parts de marché et aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique ou aux parts de marché et aux positions d'Essilor, sont de source Essilor et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

MARQUES

Airwear[®], Crizal[®], Crizal Avancé[™] with Scotchgard[™] Protector, Crizal Forte[®], DDV[™], Definity[®], Essibox[™], Essilor[®], Essilor[®] Azio[®] 360°, Eyecode[™], Mr Blue[®], Twin Rx Technology[®], Varilux[®], Varilux Comfort[®], Varilux[®] Ellipse[®], Varilux[®] India 360[™], Varilux[®] Ipseo[®], Varilux[®] Panamic[®], Varilux Physio[®], Varilux Physio[®] Short, Vision Haute Résolution[™], Visioffice[®], W.A.V.E. Technology[™], Xperio[™], sont des marques déposées ou enregistrées au nom d'Essilor International.

Neva[®] Max et Premier[™] sont des marques déposées ou enregistrées au nom de BBGR. Transitions[®] est une marque enregistrée au nom de Transitions Optical Inc. Global Value[®] est un modèle d'analyse déposé par BMJ Ratings. Scotchgard Protector est une marque appartenant à 3M Company. Duo-Flex[™] et Toro-Flex[™] sont des marques appartenant à Satisloh. Nikon est une marque appartenant à Nikon Corporation.



Document de référence

Et Rapport financier annuel

2009



DÉPÔT DU DOCUMENT AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de référence a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2010 sous le numéro D.10-0189, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

Conformément à l'annexe I du règlement européen CE 809/2004

1	PERSONNES RESPONSABLES.....	6
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	7
2.1	NOM ET ADRESSE POUR LA PERIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	7
2.2	DEMISSION, NON RENOUVELLEMENT	7
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	8
3.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES	8
3.2	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES POUR PERIODES INTERMEDIAIRES.....	9
4	FACTEURS DE RISQUES.....	10
4.1	RISQUES OPERATIONNELS	10
4.2	RISQUES DE MARCHÉ	10
4.2.1	<i>Risque de liquidité</i>	10
4.2.2	<i>Risque de taux</i>	10
4.2.3	<i>Risque de contrepartie et de placements</i>	10
4.2.4	<i>Risque de change</i>	10
4.3	RISQUES JURIDIQUES (LITIGES SIGNIFICATIFS, PROCEDURES, ARBITRAGES).....	11
4.4	RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX.....	11
4.4.1	<i>Risques industriels</i>	11
4.4.2	<i>Risques environnementaux</i>	11
4.5	ASSURANCES.....	11
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	13
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	13
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial de la Société</i>	13
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	13
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de la Société</i>	13
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social</i>	13
5.1.5	<i>Événements importants dans le développement des activités de la Société</i>	14
5.2	INVESTISSEMENTS	17
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés</i>	17
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours</i>	17
5.2.3	<i>Principaux investissements à venir</i>	17
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	18
6.1	PRINCIPALES ACTIVITES	18
6.1.1	<i>Opérations et activités</i>	18
6.1.2	<i>Nouveaux produits et/ou services</i>	22
6.2	PRINCIPAUX MARCHES	24
6.2.1	<i>L'activité des différents marchés du verre ophtalmique</i>	24
6.2.2	<i>L'activité des verres et matériel d'optique</i>	24
6.2.3	<i>L'activité des équipements</i>	26
6.3	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	26
6.4	DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES, CONTRATS, PRINCIPAUX CLIENTS ET PROCEDES DE FABRICATION.....	27
6.5	POSITION CONCURRENTIELLE.....	27
7	ORGANIGRAMME	28
7.1	DESCRIPTION DU GROUPE	28
7.2	LISTE DES FILIALES ET RELATIONS AVEC LES SOCIETES APPARENTEES.....	28
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ÉQUIPEMENTS	29
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES	29
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES	29
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....	30
9.1	SITUATION FINANCIERE	30
9.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	31

9.2.1	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation</i>	31
9.2.2	<i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	32
9.2.3	<i>Stratégie et facteurs influents</i>	32
9.3	RESULTAT NET	32
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	33
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX	33
10.2	FLUX DE TRÉSORERIE	33
10.3	INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT	33
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX	33
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	33
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	34
11.1	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	34
11.2	BREVETS ET LICENCES	34
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	35
12.1	ÉVOLUTIONS RÉCENTES	35
12.2	PERSPECTIVES	35
12.3	ÉLÉMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	35
12.4	PERSPECTIVES 2010	36
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	37
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	38
14.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	38
14.1.1	<i>Le Conseil d'administration</i>	38
14.1.2	<i>Les Comités d'Administrateurs</i>	56
14.1.3	<i>Le Comité exécutif</i>	57
14.2	ABSENCE DE CONFLITS D'INTERET POTENTIELS	58
14.3	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	58
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	59
15.1	REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	59
15.2	PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU AUTRES RÉGIMES D'ACTIONNARIAT SALARIE, PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES	65
15.2.1	<i>Intérêts des dirigeants dans le capital</i>	65
15.2.2	<i>Informations sur les options de souscription, d'achat d'actions et sur les droits à actions de performance</i>	65
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	66
16.1	DATES D'EXPIRATION DES MANDATS, DURÉES DES FONCTIONS ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	66
16.1.1	<i>Dates d'expiration des mandats et durées des fonctions</i>	66
16.1.2	<i>Fonctionnement du Conseil d'administration et des comités d'études</i>	66
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : ABSENCE DE CONTRAT DE SERVICE	67
16.3	INFORMATIONS SUR LE COMITE D'AUDIT ET LE COMITE DE REMUNERATION	67
16.4	CONFORMITE DE L'EMETTEUR AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR DANS SON PAYS D'ORIGINE	68
17	SALARIÉS	69
17.1	RESSOURCES HUMAINES : NOMBRE DE SALAIRES, REPARTITION PAR SITE ET PAR TYPE D'ACTIVITE	69
17.1.1	<i>Effectifs moyens et fins de période</i>	69
17.1.2	<i>Répartition des effectifs moyens</i>	69
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	70
17.2.1	<i>Situation au 31 décembre 2009 des participations et stock-options détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	70
17.2.2	<i>Informations sur les options de souscription, les options d'achat et les droits à actions de performance</i>	71
17.3	ACCORD D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION DES SALAIRES	76
17.3.1	<i>Mention des schémas d'intéressement du personnel : contrats d'intéressement et de participation aux bénéfices</i>	76
17.3.2	<i>Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société</i>	76
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	78
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	78
18.1.1	<i>Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2009</i>	78
18.1.2	<i>Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2008</i>	79
18.2	DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS	79
18.3	ABSENCE DE CONTRÔLE EXTERIEUR DE LA SOCIÉTÉ	80
18.4	ACCORD ENTRAÎNANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET PACTES D'ACTIONNAIRES	80

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	81
19.1 NATURE ET MONTANT DES OPERATIONS IMPORTANTES.....	81
19.2 MONTANT OU POURCENTAGE POUR LEQUEL LES OPERATIONS AVEC DES APPARENTES ENTRENT DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIETE	81
20 INFORMATION FINANCIÈRE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	82
20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	82
20.2 INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA.....	82
20.3 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2009 ET NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES. COMPTES ANNUELS 2009 ET ANNEXES.....	83
20.3.1 <i>Etats financiers consolidés 2009 et notes aux états financiers consolidés</i>	83
20.3.2 <i>Maison mère : principales données et comptes annuels 2009</i>	145
20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES.....	176
20.4.1 <i>Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe</i>	176
20.4.2 <i>Périmètre des informations vérifiées</i>	182
20.4.3 <i>Informations financières non vérifiées</i>	182
20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	182
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	182
20.6.1 <i>Informations financières trimestrielles et semestrielles</i>	182
20.6.2 <i>Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant</i>	183
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	183
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES	184
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	184
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	185
21.1 CAPITAL SOCIAL	185
21.1.1 <i>Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor</i>	185
21.1.2 <i>Actions non représentatives du capital</i>	189
21.1.3 <i>Actions détenues par la Société</i>	189
21.1.4 <i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance</i>	192
21.1.5 <i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	197
21.1.6 <i>Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord</i>	199
21.1.7 <i>Historique du capital social</i>	200
21.1.8 <i>Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010</i>	201
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	201
21.2.1 <i>Objet social</i>	201
21.2.2 <i>Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	201
21.2.3 <i>Droits, privilèges et restrictions assorties aux différentes catégories d'actions</i>	201
21.2.4 <i>Modification des droits des actionnaires</i>	201
21.2.5 <i>Assemblées Générales</i>	202
21.2.6 <i>Dispositions relatives à un changement de contrôle de la Société</i>	203
21.2.7 <i>Dispositions relatives aux seuils de participation</i>	203
21.2.8 <i>Conditions régissant les modifications du capital</i>	203
22 CONTRATS IMPORTANTS	204
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	205
23.1 DECLARATION OU RAPPORT D'EXPERT	205
23.2 INFORMATIONS PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE.....	205
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	206
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	209
26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2009	210
26.1 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE	210
26.2 POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONEMENTALE (LOI SUR LES NOUVELLES REGLEMENTATIONS ECONOMIQUES)	227
26.3 RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE, HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE SUR UN PERIMETRE ELARGI.....	234
26.4 NOTATION GLOBAL VALUE	243

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

Attestation du responsable du document

Chapitre 1

RAPPORT DE GESTION

- Analyse de la situation financière et du résultat Chapitres 9 et 10
- Facteurs de risques Chapitre 4
- Liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce) Chapitre 21.1.5
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce) Chapitre 21 - § 21.1.3.1

ETATS FINANCIERS

- Comptes annuels Chapitre 20 - § 20.3.2
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Chapitre 20 - § 20.4.1.3
- Comptes consolidés Chapitre 20 - § 20.3.1
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Chapitre 20 - § 20.4.1.1

Honoraires des commissaires aux comptes

Chapitre 20 - § 20.4.1.2

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Chapitre 26 - Annexe 1

Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Chapitre 26 - Annexe 1

Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Chapitre 24

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Document de référence

Hubert Sagnières, Directeur général, est la personne responsable du Document de référence.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion (Chapitres 9 et 10 relatifs à l'analyse des résultats et de la situation financière, Chapitre 4 relatif aux facteurs de risque et Chapitre 21 relatif au capital social) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 180-181 du Document de Référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF sous le n° D.08-0161, qui contient une observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 176-177, qui contient une observation.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Charenton, le 30 mars 2010

Hubert Sagnières

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom et adresse pour la période couverte par les informations financières historiques

Commissaires aux comptes

Titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park

63 rue de Villiers

92200 Neuilly sur Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

(Titulaire le cabinet Befec, Mulquin et associés, absorbé par Price Waterhouse pour devenir Befec-Pricewaterhouse en 1995, qui devient, après fusion avec Coopers & Lybrand, PricewaterhouseCoopers Audit en 2002).

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Monsieur Jacques Denizeau (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Etienne Boris (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Mazars

61 rue Henri Regnault

92075 La Défense cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

Mazars est représenté par Monsieur Pierre Sardet (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Jean-Louis Simon (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

2.2 Démission, non renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2009.

Le 11 mai 2007, le mandat de commissariat aux comptes a été renouvelé pour le Cabinet PricewaterhouseCoopers et a été attribué à Mazars en remplacement du Cabinet Dauge et associés.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières historiques sélectionnées

PRINCIPALES DONNEES CONSOLIDEES

<i>En millions d'euros, sauf données par action</i>	2009	2008	2007
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires	3 268	3 074	2 908
Contribution de l'activité	594	551	527
Résultat opérationnel	555	515	505
Résultat net part du groupe	394	382	367
Résultat net (part du groupe) par action ordinaire (en euros)	1,91	1,85	1,78
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	1,89	1,81	1,74
BILAN			
Capital	39	38	38
Capitaux propres part du groupe	2 716	2 351	2 156
Endettement net	-93	112	-260
TOTAL DU BILAN	4 168	4 067	3 514
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
Flux provenant des opérations	515	497	492
Flux de trésorerie net affecté aux investissements	-277	-650	-365
Flux provenant des opérations de financement	-369	-36	-22
Variation de la trésorerie nette	-131	-189	104
Trésorerie fin de période	364	487	677

Dans un contexte de récession économique, l'exercice 2009 a été caractérisé par un ralentissement inédit du marché de l'optique ophtalmique. Essilor a néanmoins démontré la solidité de son modèle de croissance et continue de progresser dans le marché en s'appuyant sur son innovation produits, l'efficacité de ses réseaux de distribution et l'accélération de sa stratégie d'acquisitions.

Les faits marquants de l'exercice 2009 sont :

- le maintien des volumes et la progression sensible du chiffre d'affaires ;
- le succès des nouveaux produits, dont le nouvel antireflet Crizal, le verre polarisant Xperio et la meuleuse Mr Blue ;
- la poursuite du programme d'acquisitions avec l'entrée dans le groupe de 27 nouvelles sociétés sur l'ensemble des 5 continents ;
- la hausse de la rentabilité à un niveau record : la contribution de l'activité atteint 18,2 % du chiffre d'affaires. Le bénéfice net par action progresse pour sa part de 3,2 % ;
- l'augmentation de 24,6 % de la capacité d'autofinancement, soit 390 millions d'euros ;
- le renforcement de la solidité financière du groupe : la trésorerie nette du groupe affiche un excédent de 92,8 millions d'euros.

3.2 Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce Document les informations financières relatives aux périodes intermédiaires. Pour mémoire, les résultats consolidés au 30 juin 2009 ont été publiés le 27 août 2009. Le communiqué financier, le compte de résultat consolidé, le

bilan consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2009 et la présentation des résultats du premier semestre 2009 sont disponibles sur le site Internet www.essilor.com, dans sa section Publications.

4 FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est sous la responsabilité des directions opérationnelles auxquelles ils sont liés. Une cellule de centralisation des risques a été mise en place afin d'obtenir une vue globale de la gestion des risques et notamment des risques opérationnels.

4.2 Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son Directeur est rattaché au Directeur Financier (membre du Comité Exécutif).

Le détail des risques de marché est présenté dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5, à la note 26.

4.2.1 RISQUE DE LIQUIDITE

La politique de financement du Groupe est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des lignes, sécurité par la diversité des sources de financement, et enfin sécurité dans les montants disponibles.

Au 31 décembre 2009, l'excédent net de trésorerie du Groupe est de 93 millions d'euros.

Les financements à plus d'un an utilisés à la fin 2009 représentent un montant global de 228 millions d'euros. Le Groupe dispose en outre de deux lignes syndiquées pour un montant total de 1 700 millions d'euros, dont l'échéance est comprise entre 2012 et 2014. Au 31 décembre 2009, aucune de ces deux lignes n'est utilisée.

4.2.2 RISQUE DE TAUX

La grande majorité des financements groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

La politique suivie par le Groupe en matière de gestion de risque de taux d'intérêt est de se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, mais aussi de profiter des situations favorables en les figeant.

Au 31 décembre 2009, 86 % de la dette brute est à taux fixe.

4.2.3 RISQUE DE CONTREPARTIE ET DE PLACEMENTS

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

La politique du Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2009, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A+.

A cette date, les banques participant aux deux syndicats bénéficient au minimum d'un rating Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A.

4.2.4 RISQUE DE CHANGE

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de change est celle de la couverture systématique du risque par les instruments de marché appropriés : achats et ventes de devises à terme ou comptant, d'options de change et/ou de tunnels d'options. Le mode de facturation en monnaie locale de l'établissement importateur ou exportateur permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Les filiales exposées à un risque de change significatif couvrent ces risques avec le support de la Trésorerie Groupe. Le risque supporté par les autres filiales est par conséquent très faible, mais est néanmoins suivi par la Trésorerie Groupe. Par ailleurs, les unités de production du Groupe travaillant majoritairement en dollar américain, une grande partie des échanges intragroupes s'effectuent en dollar américain, ce qui contribue à une compensation naturelle des flux.

Les risques de change émanant de filiales de production sensibles à une dépréciation du dollar américain contre certaines devises asiatiques (hors Japon) sont pour majorité couverts.

4.3 Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur les cartels concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes. Celles-ci ont apporté des réponses et clarifications aux griefs formulés. Ultérieurement, le BKA a fait part oralement de ses premières conclusions à nos filiales et a retiré certains griefs.

Sur la base des ces entretiens et des informations reçues des avocats chargés d'assurer la défense des intérêts des filiales, le montant de la notification pourrait s'avérer significativement supérieur au montant de la provision précisé ci-après.

A ce jour, la notification formelle d'infraction ou de sanction n'a pas été signifiée à nos filiales. Cette notification fera

l'objet de recours devant les instances judiciaires allemandes.

En l'état du dossier, le Groupe a constitué une provision de 9,2 millions d'euros afin de couvrir sa meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de ce litige.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant, au cours des douze derniers mois, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Par ailleurs, les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés au chapitre 20.3.1.5, à la note 1.32.

4.4 Risques industriels et environnementaux

4.4.1 RISQUES INDUSTRIELS

Pour un descriptif de l'activité de la Société, vous reporter au chapitre 6 du présent Document de référence « Aperçu des activités ».

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

La société a mis en place la gestion des éléments dans le cadre de l'application du règlement REACH, un système européen intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. A sa connaissance, la société se conforme à ce règlement.

4.4.2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Au sein de ses unités de production amont et au sein de ses unités de prescription aval pour lesquelles il est pertinent de le faire, la société a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement qu'elle a souhaité faire auditer et certifier, site par site, d'après le référentiel ISO 14 001.

Ces systèmes permettent de minimiser les impacts des activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer des plans d'actions à partir d'objectifs d'amélioration des performances environnementales.

Ils commencent tous par une analyse environnementale détaillée qui identifie et caractérise les risques environnementaux.

Vous reporter au chapitre 8.2 du présent Document de référence « Questions environnementales ».

4.5 Assurances

Le niveau de prévention dans le Groupe est élevé et une démarche d'amélioration continue des comportements, des procédures et des équipements, est en place en matière de prévention et de protection.

Les sites industriels à travers le monde sont audités par les assureurs qui émettent des rapports précisant le niveau de protection de chaque site et les mesures à prendre pour l'améliorer quand nécessaire. Essilor associe les services ingénierie de ses assureurs aux nouvelles constructions ainsi qu'à tous travaux significatifs, tant au niveau conception que protection. Cette démarche est contrôlée et ajustée pour tenir compte à la fois des contraintes

d'exploitation et des objectifs de prévention définis d'un commun accord entre le Groupe et ses assureurs. Les biens matériels sont régulièrement estimés par des experts indépendants.

Par ailleurs, la répartition géographique des activités du Groupe permet de limiter l'incidence d'un éventuel sinistre important d'un site sur la situation financière du Groupe.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas exposé à des risques particuliers.

Les principales couvertures d'assurances ont la forme de programmes, négociés au niveau mondial par le siège. Ils sont composés d'une police mère établie en France et de polices locales à l'étranger, garantissant ainsi à l'ensemble des filiales dans lesquelles le Groupe est majoritaire, un niveau de couverture identique partout dans le monde.

Ceux-ci sont placés auprès d'assureurs de premier rang indépendants de notre Groupe.

Les filiales ont souscrit localement des polices d'assurances répondant aux obligations réglementaires locales et complétant les couvertures procurées par les programmes mondiaux du Groupe.

Ces programmes d'assurances couvrent notamment les dommages aux biens (incendie, explosion, bris de machines, événements naturels), les pertes d'exploitation consécutives (couverture du risque de perte de marge brute à la suite d'un arrêt de production accidentel) et les pertes financières du fait de l'interdépendance des sites, le transport des biens (couverture de tous les flux de marchandises), la responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle, atteinte à l'environnement). Ce dernier programme a été complété par la souscription d'une police responsabilité civile promoteur de recherche biomédicale, pour garantir les essais cliniques et répondre ainsi à l'évolution du champ d'activité recherche et développement du Groupe.

Certains pays imposent l'achat d'assurances auprès de compagnies d'assurances locales, les garanties peuvent alors être différentes des programmes définis par le Groupe. Une police mère permet d'intervenir en cas d'insuffisance de la couverture locale d'une filiale.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive et les participations minoritaires du Groupe gèrent leurs assurances elles-mêmes.

Le Groupe maintient sa politique de franchises basses pour chaque type de couverture transférant ainsi au marché de l'assurance la quasi-totalité des sinistres assurés.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2009 et aucune société du Groupe n'est impliquée dans des litiges assurances significatifs.

Pour déterminer le niveau des garanties souscrites, le Groupe a tenté d'apprécier l'exposition majeure susceptible de l'affecter malgré les procédures de contrôles internes, de prévention, de protection et de flux alternatifs en place.

Les limites de garanties des programmes ont été maintenues en 2009 à 150 millions d'euros pour les Dommages et Pertes d'Exploitation et à 1,5 million d'euros pour le Transport des marchandises.

Le coût global des programmes groupe s'élève à 3,29 millions d'euros en 2009. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année 2008, ce qui s'explique par la croissance continue du périmètre garanti.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe »).

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil.

Le code APE d'Essilor est 334A et celui du siège 741J.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION, OBJET SOCIAL ET EXERCICE SOCIAL

Siège social

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le : +33 (0)1 49 77 42 24.

Le numéro de téléphone de la Direction des relations investisseurs d'Essilor International est le : +33 (0)1 49 77 42 16.

Forme juridique et législation

Essilor est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au Droit français, régie par les dispositions du livre II du Code du commerce.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Histoire du développement de la Société

5.1.5.1 Deux sociétés innovantes à l'origine d'Essilor

La première naît, en 1849, de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, une coopérative ouvrière de fabrication de lunettes qui devient la Société des Lunetiers (Essel). En 1953, Essel invente le premier verre progressif, le verre Varilux et dépose son brevet. Le verre est lancé en 1959. Par ailleurs, le statut de coopérative ouvrière de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers est à l'origine de l'importante culture d'actionnariat salarié présente dans le Groupe Essilor tout au long de son histoire.

La seconde est la Société Industrielle de Lunetterie et d'Optique Rationnelle (Silor) dont le fondateur, Georges Lissac, invente le premier verre organique sous la marque Orma.

Les deux sociétés fusionnent en 1972 pour donner naissance à Essilor.

5.1.5.2 Une entreprise qui s'internationalise

Dans les années 1970, Essilor est déjà une société exportatrice. La société Essel était présente au Japon et la société Silor avait commencé à se développer aux États-Unis. Un réseau de distribution est constitué progressivement, d'abord en Europe et aux États-Unis, puis en Asie.

Dans les années 1980, Essilor devient une entreprise internationale et commence à implanter une partie de ses productions de série dans des pays émergents. La première usine de production de verres organiques est créée aux Philippines. Ces implantations d'unités de série et de prescription s'accompagnent d'un élargissement de la base de distribution locale. Les rachats de distributeurs, comme en Australie et aux Pays-Bas, se poursuivent parallèlement à la création de filiales au Japon et au Canada notamment.

5.1.5.3 Essilor devient numéro un mondial

Recentrage sur un métier

Parallèlement à son développement international, Essilor se recentre sur le métier du verre correcteur et cède son activité de lentilles de contact en 2001.

Internationalisation

Dès le début des années 1990, le marché de l'optique ophtalmique est le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor, devenu numéro un mondial de l'optique ophtalmique, s'attache à renforcer ses positions grâce à une stratégie mondiale. Jusqu'au milieu des années 1990, le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires en Europe.

En 1995, Essilor a fait l'acquisition de Gentex Optics, l'un des premiers fabricants américains de verres en polycarbonate.

Afin de se rapprocher de ses clients opticiens, de rendre disponible sa gamme de verres correcteurs partout dans le monde et de produire dans les meilleures conditions, Essilor poursuit son internationalisation.

Après un ralentissement de sa politique d'acquisitions entre 2000 et 2001 (le rachat d'une partie du capital à la suite de la cession de la participation de Saint-Gobain ayant généré une hausse du taux d'endettement), le Groupe a poursuivi activement cette stratégie d'internationalisation au cours des dernières années (voir tableau ci-après).

Cette stratégie permet au Groupe de développer et renforcer ses positions en Amérique du Nord (grâce, notamment, à une politique d'acquisition de laboratoires de prescription), en Amérique latine, en Europe et en Asie et de s'affirmer comme leader dans les pays en fort développement de la zone Asie, notamment en Chine et en Inde. Cette stratégie permet également l'intégration de nouvelles technologies à l'échelle du Groupe, de réseaux de distribution et permettent d'accroître l'offre de produits dans toutes les régions. En 2009, 41,4 % du chiffre d'affaires est réalisé en Amérique du Nord et 14,6 % dans les zones Asie, Océanie et Amérique latine.

POURSUITE DE LA STRATEGIE D'INTERNATIONALISATION AU COURS DES DERNIERES ANNEES

Année	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie / Pacifique
2007	<ul style="list-style-type: none"> En France, acquisition de Novacel, un distributeur européen. Au Royaume-Uni, acquisition de Sinclair Optical Services et de United Optical, deux laboratoires de prescription. En Norvège, acquisition de Sentral Slip, un laboratoire de taillage montage. Création d'une filiale en Serbie. 	<ul style="list-style-type: none"> Aux Etats-Unis : Essilor of America a continué à étendre son réseau de laboratoires de prescription avec l'acquisition de Beitler McKee Optical ; Personal Eyes ; Sutherlin Optical ; Premier Optics et Gold Optical Enterprises ; GK Optical ; Dispensers Optical. Acquisition de OOGP, un des cinq plus grands distributeurs de lentilles de contact américains. Acquisition de KBco, un distributeur de verres polarisés aux Etats-Unis. Au Canada, acquisition de Optique Cristal. 	<ul style="list-style-type: none"> Au Brésil, première opération de croissance externe avec une participation dans Unilab, un laboratoire de prescription. 	<ul style="list-style-type: none"> A Singapour, acquisition de ILT, un distributeur de verres en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique latine. En Chine, Nikon-Essilor a acquis Nikon Beijing, son distributeur
2008	<ul style="list-style-type: none"> En Suisse, acquisition de Satisloh, numéro un mondial des équipements de laboratoire. En Italie, acquisition de Galileo, un des acteurs principaux du marché italien. En Allemagne, acquisition du distributeur Nika. Aux Pays-Bas, acquisition de O'Max, un distributeur d'instruments d'optométrie et de taillage. Dans les pays d'Europe de l'Est, acquisition de Omega Optix (marchés tchèque et slovaque), de Optymal Ood (Bulgarie), de Optika Hulgikaubanduse Oü (Estonie). 	<ul style="list-style-type: none"> Aux Etats-Unis : Essilor of America a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : Pech Optical ; Interstate Optical ; Empire Optical of California ; Collard Rose Optical Laboratory ; Advance Optical ; SouthWest Lens ; Opti-Matrix ; Next Generation Ophthalmics ; Future Optics ; Rainbow Optical Labs ; Deschutes Optical Idaho ; Dependable Optics ; Hi-Tech Optical ; Pinnacle. Au Canada, acquisition de Westlab Optical. 	<ul style="list-style-type: none"> Au Brésil, prise de participation de 51 % dans Technopark 	<ul style="list-style-type: none"> En Inde, acquisition de 20/20 Rx Lens et de Sankar & Co. En Malaisie, Essilor a acquis Frame N'Lenses, le premier laboratoire indépendant du pays

Année	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie / Pacifique
2009	<ul style="list-style-type: none"> En France, Novisia, filiale d'Essilor, a pris une participation majoritaire dans Mont Royal, un distributeur et laboratoire de prescription. Au Royaume-Uni, acquisition du distributeur Wholesale Lens Corporation Limited, et de Horizon, un laboratoire de prescription. En Belgique, acquisition de De Ceunynck, un distributeur avec un laboratoire de prescription. En Pologne, Essilor a porté sa participation au capital de JZO de 10 % à 51 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Aux Etats-Unis : le groupe a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : Barnett & Ramel ; Mc Leod Optical ; Ultimate Optical et Apex Optical ; Orion Progressive Lab ; Optical Dimensions ; Truckee Meadows Optical ; Abba Optical ; Vision Pointe Optical. Le groupe a pris une participation minoritaire dans Cherry Optical. Essilor a également pris une participation majoritaire dans Optisource International (fabricant et distributeur d'équipements et de consommables) et Frames For America (vente de produits d'optique sur internet) Au Canada, Nikon Optical Canada, filiale de Nikon Essilor, a augmenté sa participation dans Tech Cite de 50 à 100 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Au Brésil, Essilor a acquis 51 % de GBO, un distributeur de verres. 	<ul style="list-style-type: none"> En Inde, Essilor a porté sa participation dans le capital de GKB Rx Lens Private Ltd de 50 % à 76 %. Prise de contrôle de Lens and Spectis. Au Moyen-Orient, Essilor a signé un contrat de co-entreprise 50 / 50 avec Amico à Dubaï. En Australie, acquisition de Prescription Glass Pty Ltd, Precision Optics Pty Ltd et Wallace Everett lens Technology Pty Ltd, 3 laboratoires de prescription et de Sunix. En Afrique du Sud, acquisition de Vision Optics.

Partenariats stratégiques

Les partenariats mis en œuvre par Essilor depuis les années 1990 sont aussi autant de solutions innovantes permettant au Groupe de développer ses positions à l'international, ses réseaux de distribution, son offre de produits et son portefeuille technologique :

- en 1990, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe américain PPG pour la fabrication des verres à teinte variable Transitions ;
- en 1999, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe japonais Nikon, donnant naissance à la co-entreprise Nikon-Essilor Co Ltd. La nouvelle société regroupe les activités d'Essilor au Japon, dont les droits de la marque Varilux pour le Japon ainsi que toutes les activités existantes de Nikon en optique ophtalmique, en incluant les droits mondiaux de la marque Nikon dans ce domaine ;
- en 2002, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe sud coréen Samyung Trading Co. Ltd au sein d'une co-entreprise Essilor Korea Ltd qui dispose de filiales en Corée du Sud et en Chine ;
- en 2006, le Groupe a conclu un partenariat avec la société GKB Rx Lens, en Inde.

Stratégie d'innovation

Parallèlement, Essilor poursuit sa stratégie d'innovation et de valeurs ajoutées pour maintenir son avance technologique et répondre à la demande des marchés.

Font l'objet d'innovations chaque année :

- les traitements ;
- les matériaux ;
- et les designs (verre progressifs principalement).

Essilor utilise des technologies issues d'autres industries pour améliorer sans cesse les propriétés de ses produits.

Depuis 2006, Essilor utilise la technologie du surfaçage numérique qui permet de lancer de nouvelles générations de verres progressifs qui allient :

- une méthode révolutionnaire de calcul de la surface progressive (design) fondée sur l'analyse du front d'ondes
- une technique de production d'une extrême précision ;
- et l'incorporation de nouveaux paramètres de personnalisation.

En 2009, de nouveaux traitements et de nouveaux verres ont été lancés. Vous référer au chapitre 6-1-2 « Nouveaux produits et/ou services ».

Au total, innovations (technologiques, marketing, services), stratégie multi réseaux de distribution, partenariats et acquisitions permettent au Groupe de répondre à la demande des différents segments des marchés de l'optique ophtalmique dans le monde.

5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Investissements réalisés

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Investissements corporels et incorporels	125,3	184,3
Amortissements	161,0	146,0
Investissements financiers nets de trésorerie acquise	152,9	457,5
Achat d'actions propres	76,1	112,6

Investissements industriels

Dans le domaine industriel les investissements nets de cessions se sont élevés à 125,3 millions d'euros en 2009 (soit 3,8 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 184,3 millions d'euros l'année précédente.

Ces investissements se sont répartis entre la zone Europe pour 43 millions d'euros, la zone Amérique Nord pour 39 millions d'euros et le reste du monde pour 43 millions d'euros et ont été consacrés :

- 19% à la production de série afin d'accroître les capacités des usines notamment pour les capacités de verres anti-reflets et hauts indices ;
- pour près de 67 % à l'équipement des laboratoires de prescription, notamment en machines antireflet et en machines à commande numérique permettant la poursuite du déploiement de la technologie de surfaçage digital permettant la fabrication de verres progressifs personnalisés ;
- pour le solde, à des investissements divers dans le domaine de la Recherche et du Développement et des Instruments, ainsi qu'à l'acquisition de licences informatiques nécessaires au fonctionnement de nos systèmes opérationnels et analytiques.

Les nouveaux investissements engagés sur le premier mois de 2010 sont estimés à 7 millions d'euros. Ils se répartissent entre la zone Europe pour 4 millions d'euros, la zone Amérique du Nord pour 2 millions d'euros et le reste du monde pour 1 millions d'euros.

Investissements financiers

Dans le domaine financier, les investissements nets de trésorerie acquise se sont élevés à 152,9 millions d'euros en 2009 contre 457,5 millions d'euros en 2008. Ces investissements sont majoritairement relatifs aux acquisitions réalisées par le Groupe.

Le Groupe a par ailleurs réalisé des acquisitions d'actions propres pour un total net de cessions de 76,1 millions d'euros en 2009 (112,6 millions d'euros en 2008).

Sur les premiers mois de l'exercice 2010, Essilor a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions dans le monde. Le détail de ces acquisitions figure au chapitre 12.3 « Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les investissements industriels engagés mais non réalisés représentaient au 31 décembre 2009 un montant d'environ 64 millions d'euros et correspondaient principalement à des commandes d'équipements en cours. Ce montant se répartissait comme suit : 26 millions d'euros pour la zone Europe, 27 millions d'euros pour la zone Amérique Nord et 11 millions d'euros pour le reste du monde.

5.2.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

En 2010, le Groupe poursuivra ses investissements industriels dans le domaine de la production et de la prescription. Le Groupe continue de se doter de capacités de prescription et en technologie de surfaçage digital. Par ailleurs le programme de rénovation des systèmes d'information en Europe se poursuivra.

Dans le domaine financier, le Groupe continuera également à développer une stratégie d'acquisitions très active et notamment l'acquisition de la société FGX.

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 OPERATIONS ET ACTIVITES

6.1.1.1 Activités

Essilor est concentré sur les verres ophtalmiques qui représentent près de 97 % de son activité.

Les verres et matériel optique

Essilor est le numéro un mondial des verres correcteurs. Le Groupe conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs adaptés aux besoins visuels de chacun.

La large gamme de verres d'Essilor corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une vision parfaite et de préserver leur vue.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs ;

- Crizal pour les verres avec traitements de surface antireflet, antiallure et antistatique ;
- Nikon et Transitions (verres photochromiques), marques utilisées dans le cadre d'accord avec les sociétés Nikon Corporation et Transitions Optical Inc. ;
- Xperio pour les verres polarisés.

Essilor est également numéro un mondial pour la fabrication et la vente d'instruments d'optique avec deux spécialités : d'une part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et d'autre part, les équipements de dépistage des défauts de la vue qui s'adressent à des institutions comme les écoles, la médecine du travail, l'armée ainsi qu'aux professionnels de la vue.

Equipements

L'Activité Equipements est représentée principalement par la société Satisloh qui fabrique et commercialise des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription. Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfaçage et d'antireflet.

Chiffre d'affaires hors groupe

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Verres et matériel optique ^(a)	3 164,4	3 038,3
Equipements ^{(b) et (c)}	103,5	36,1
TOTAL	3 268,0	3 074,4

(a) Verres correcteurs et Instruments destinés au travail du verre chez l'opticien.

(b) Equipements pour usines et laboratoires de prescription, principalement la société Satisloh.

(c) En 2008, ce total ne comprenait que trois mois d'activité de Satisloh acquis au 1er Octobre.

6.1.1.2 L'industrie de l'optique ophtalmique

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en quatre métiers distincts. Ces métiers correspondent aux phases de la transformation du produit : les fabricants de matières premières, les fabricants de verres, les laboratoires de prescription et la distribution.

Fournisseurs de matières premières	Chimistes et verriers		
Production des verres	Fabricants intégrés avec laboratoires	Fabricants non intégrés	
Finition des verres		Laboratoires indépendants	Chaînes intégrées avec laboratoires
Distribution de détail	Opticiens indépendants - Chaînes non intégrées		
Client final	Consommateurs		

Les chimistes et verriers

Les matières premières sont mises au point et fabriquées par des verriers pour les verres minéraux et par des entreprises de chimie pour les résines thermodurcissables polymérisables ou les résines thermoplastiques injectables pour les verres organiques.

Les fabricants de verres

A partir des matières premières, les fabricants de verres produisent dans les usines des verres finis unifocaux et des verres semi-finis.

Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis (seule la face avant est terminée) en verres finis pour fournir des verres aux caractéristiques précises de la commande. Ce travail « sur-mesure » permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent notamment pour corriger la presbytie. Les laboratoires réalisent le surfaçage (meulage et polissage) des verres ainsi que l'ensemble des traitements (coloration, anti-UV, anti-rayure, antireflet, anti-salissure, antistatique...).

Les détaillants et chaînes

Il existe plusieurs formes de distribution : les opticiens / optométristes indépendants, les groupements

coopératifs, les centrales d'achat, les chaînes de distribution d'optique.

Le rôle principal des professionnels de la vue est de conseiller les clients dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste / optométriste, et de leurs montures. Ils transmettent ensuite les données de la prescription au laboratoire.

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre.

Par exemple, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les laboratoires procèdent le plus souvent à l'assemblage complet du verre et de la monture et livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens.

Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui taillent et adaptent le verre à la monture.

6.1.1.3 L'organisation d'Essilor

Essilor dispose d'un réseau mondial d'usines et de laboratoires de prescription.

6.1.1.3.1 Les usines de production

Le rôle des usines est d'approvisionner les marchés et les filiales en verres finis et semi-finis avec le meilleur taux de service, au meilleur coût et aux spécifications demandées par les clients tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des verres.

IMPLANTATION DES USINES (AU 31 DECEMBRE 2009)

(Ville, date d'entrée dans le Groupe)

Amérique du Nord / Amérique du Sud	Europe	Asie Pacifique
Etats-Unis <ul style="list-style-type: none"> • Carbondale, Pennsylvanie - 1995 • Dudley, Massachusetts - 1995 Mexique <ul style="list-style-type: none"> • Chihuahua - 1985 Porto Rico <ul style="list-style-type: none"> • Ponce - 1986 Brésil <ul style="list-style-type: none"> • Manaus - 1989 	Irlande <ul style="list-style-type: none"> • Ennis - 1991 France <ul style="list-style-type: none"> • Dijon - 1972 • Ligny en Barrois (Les Battants) 1959 • Sézanne - 1974 	Philippines <ul style="list-style-type: none"> • Marivelès - 1980 • Laguna - 1999 Thaïlande <ul style="list-style-type: none"> • Bangkok - 1990 Chine <ul style="list-style-type: none"> • Shanghai - 1997 Inde <ul style="list-style-type: none"> • Bangalore - 1998 Japon <ul style="list-style-type: none"> • Usine de Nikon-Essilor, à Nasu - 2000

Soit 15 usines au 31 décembre 2009,

- Hors décompte des deux usines en Chine et en Corée qu'Essilor Korea, société détenue par Essilor en co-entreprise à 50/50 avec Samyung Trading Co.Ltd, possède via sa filiale Chemiglas ;
- Hors décompte des unités de production de BNL en France et de Speciality Lens Corp aux Etats-Unis, sociétés acquises en 2003.

6.1.1.3.2 Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis sur commande.

A fin 2009, la répartition du réseau de 311 laboratoires de prescription Essilor et de la co-entreprise Nikon-Essilor s'établit comme suit :

Amérique du Nord	180
Europe	45
Asie - Océanie	74
Amérique latine	12

6.1.1.3.3 Les centres de distributions

Les centres de distribution ou stocks continentaux assurent la réception des verres finis et semi-finis et l'envoi aux filiales de distribution et aux laboratoires. Douze centres sont répartis dans le monde : 6 en Asie, 2 en Europe, 2 en Amérique du Nord et 2 en Amérique du Sud.

6.1.1.4 L'activité en 2009

Extraits du rapport de gestion, Conseil d'administration du 3 mars 2010.

6.1.1.4.1 Le chiffre d'affaires du Groupe

Variation du chiffre d'affaires 2009	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet de change
En millions d'euros	193,5	1,9	151,9	39,6
En %	6,3%	0,1%	4,9%	1,3%

En 2009, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Essilor s'est établi à 3 267,9 millions d'euros en hausse de 6,3 %.

- En base homogène, la croissance des ventes atteint 0,1 %. Ce chiffre traduit une stabilité de l'activité verres et une progression de 2,3 % de l'activité instruments.
- L'effet de périmètre (+ 4,9 %) correspond à l'intégration des sociétés acquises en 2008 et 2009, dont 2,3 % au titre de Satisloh.
- L'effet de change (+ 1,3 %) est principalement lié à l'appréciation du dollar américain face à l'euro en début d'année, et dans une moindre mesure, à celle du yen. A l'inverse, la faiblesse de la livre sterling, du real brésilien et won coréen ont pesé sur le chiffre d'affaires.

Pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires 2009 par marché, vous référer au chapitre 6.2 du présent Document de référence.

6.1.1.4.2 Recherche et développement

Les informations concernant la Recherche et Développement se trouvent au chapitre 11 du présent Document de référence « Recherche et Développement, brevets et licences ».

6.1.1.4.3 La production des usines et les investissements industriels

Essilor produit des verres finis unifocaux d'une part et des verres semi-finis d'autre part, lesquels sont envoyés aux laboratoires de prescription pour le surfaçage et les traitements. Essilor a poursuivi l'optimisation de ses coûts de production et réalisé de nouveaux gains de productivité au cours d'un exercice caractérisé par une stabilité des volumes de production. En 2009, les usines d'Essilor ont produit 210 millions de verres environ auxquels s'ajoutent les verres fabriqués par les co-entreprises au Japon (Nikon Essilor) et en Corée / Chine.

Parmi les faits marquants de l'année, Essilor a démarré la production d'un nouveau matériau dans son usine de Porto Rico, le Trivex (indice 1,53), ainsi que la fabrication des verres Crizal Forte et Transitions VI dans plusieurs usines du groupe. Enfin, la direction des Opérations a poursuivi le programme CAP (Change Accelerating Program) initié en 2006. Ce programme porte sur les axes suivants :

- la satisfaction client mesurée notamment par la qualité de service ;
- le coût de non qualité des produits qui a été réduit de 50 % ; le délai de mise sur le marché ;
- le développement du capital humain (formation, communication) ;
- les indicateurs environnementaux avec une baisse de la consommation d'eau de 30 % et de celle d'électricité de 10 %.

6.1.1.4.4 L'ingénierie mondiale et les laboratoires de prescription

Les 311 laboratoires de prescription, répartis sur tous les continents, assurent la finition des verres semi-finis, grâce au surfacage, aux traitements et parfois aux opérations de taillage-montage des verres. Les verres progressifs les plus évolués sont également réalisés à partir des technologies de surfacage numérique dans les laboratoires. Leur rôle est de livrer des verres sur mesure conformes à la commande des clients (opticiens, optométristes, centrales d'achats ou chaînes d'optique intégrées) dans les délais les plus courts.

En 2009, 63 millions de verres ont été réalisés dans les laboratoires du groupe (hors acquisitions et partenariats finalisés en 2009). Au cours de l'exercice, Essilor a noué des partenariats avec 21 nouveaux laboratoires aux États-Unis (10), en Europe (4) et en Asie-Pacifique (7).

Le lancement du nouvel antireflet Crizal Forte à l'échelle mondiale a nécessité des ajustements importants sur les capacités de production installées. Le déploiement s'est fait en moins de six mois en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, un délai record. Par ailleurs, les lignes de surfacage numérique ont poursuivi leur montée en puissance. La plupart des nouveaux produits lancés en 2009 utilisent cette technologie afin d'apporter au marché les dernières innovations en matière de design optique. Aujourd'hui, cette technique est utilisée pour une part grandissante de notre production.

En parallèle avec les laboratoires de prescription locaux, les laboratoires serveurs, plus récemment ouverts en Inde, en Thaïlande et au Mexique, ont continué de se développer. Ils produisent un nombre de verres croissant à destination des marchés européen, américain et asiatique.

Enfin, l'année 2009 a été marquée par le début de la collaboration avec les équipes de Satisloh. La mise en commun des savoir-faire des deux sociétés a notamment permis de mettre au point une nouvelle polisseuse.

6.1.1.4.5 La logistique

Les équipes de la « Supply Chain » d'Essilor gèrent simultanément les flux d'une production en série et ceux d'une production de verres prescrits sur mesure. En amont, la logistique de production vise à réduire les niveaux de stock et les coûts de fonctionnement, tout en maintenant le niveau de service. Dans le réseau de distribution et de laboratoires, la logistique tend à améliorer en permanence la réactivité de la production sur mesure.

La logistique assure les flux des produits depuis les 15 sites de production aux stocks centraux, aux laboratoires de prescription, puis aux points de vente dans le monde entier.

Au cours de l'exercice 2009, les efforts d'amélioration ont porté sur l'optimisation industrielle et sur la rationalisation du transport.

Les lancements de nouveaux produits en 2009 ont entraîné une augmentation du nombre de références.

Avec désormais près de 540 000 références, Essilor démontre sa capacité à gérer des flux logistiques complexes en s'appuyant sur les collaborateurs répartis à travers le monde.

Essilor a poursuivi le déploiement du programme VASC (Value Added Services Center). Basé sur la différenciation retardée – les traitements ne sont déclenchés qu'à la réception par l'usine de la commande des clients – ce programme permet de personnaliser toujours plus d'offres locales tout en maintenant un niveau de stock optimal.

Le Groupe a également accentué ses efforts de rationalisation du transport. Depuis 2009, le bateau a remplacé l'avion pour 80 % des verres de stock en provenance d'Asie et à destination des États-Unis.

De même, aux États-Unis, la logistique a eu davantage recours au transport routier qu'à l'avion. Ces mesures ont permis de diminuer les émissions de CO₂ et de réduire les coûts, tout en conservant une qualité de service optimale.

Enfin, l'amélioration des pratiques opérationnelles entre les différentes entités du Groupe en 2009 a généré un très bon niveau de service et une baisse du niveau des stocks de verres de 4 %.

6.1.1.4.6 Les acquisitions de 2009

En 2009, la stratégie d'acquisitions et de partenariats s'est poursuivie à un rythme élevé avec 27 nouvelles opérations, représentant un chiffre d'affaires additionnel de 128 millions d'euros en base annuelle.

Etats-Unis

Essilor of America a étoffé son réseau de laboratoires de prescription sur l'ensemble du territoire avec la prise de contrôle de :

- **Barnett & Ramel** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 10,8 millions de dollars), dans le Nebraska ;
- **Mc Leod Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 10 millions de dollars), dans le Rhode Island ;
- **Ultimate Optical et Apex Optical** (Chiffres d'affaires respectifs en base annuelle : 6,3 et 2,7 millions de dollars), en Floride ;
- **Orion Progressive Lab** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 5 millions de dollars), dans le Wisconsin ;
- **Optical Dimensions** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3,7 millions de dollars), dans le Michigan ;
- **Truckee Meadows Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3 millions de dollars), dans le Nevada ;
- **Abba Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 2,2 millions de dollars), en Géorgie ;
- **Vision Pointe Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 1,1 millions de dollars), dans l'Idaho ;

- Et une prise de participation minoritaire dans **Cherry Optical** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 8 millions de dollars), dans le Michigan.

Essilor a également pris une participation majoritaire dans :

- **Optisource International** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 5,3 millions de dollars), un fabricant et distributeur d'équipements et de consommables destinés aux magasins d'optique et aux laboratoires ;
- **Frames For America** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 10 millions de dollars), une société qui exploite un site internet de ventes de lunettes de prescription, de lunettes de soleil et de lentilles de contact.

Canada

Nikon Optical Canada, filiale de Nikon-Essilor, a augmenté de 50 à 100 % sa participation dans **TechCite** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 6,8 millions de dollars canadiens), un laboratoire de prescription situé à Calgary dans l'Ouest du Canada.

Brésil

Essilor a acquis 51 % de **GBO** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3 millions d'euros), un important distributeur de verres finis et semi-finis situé à São Paulo.

Europe

En France, Novisia, filiale d'Essilor et distributeur exclusif des verres Nikon en Europe continentale, a pris une participation majoritaire dans **Mont-Royal** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 10 millions d'euros), un distributeur avec laboratoire de prescription situé en Lorraine.

Au Royaume-Uni, Essilor a pris une participation majoritaire dans **Wholesale Lens Corporation Limited** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 9,5 millions d'euros), un grossiste en verres ophtalmiques basé à Croydon. Le groupe a également acquis 95 % du capital de **Horizon** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3,4 millions d'euros), un laboratoire situé dans le Bedfordshire.

En Belgique, Essilor a fait l'acquisition de **De Ceunynck** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 17 millions d'euros), distributeur historique de BBGR et disposant d'un laboratoire de prescription près d'Anvers.

En Pologne, Essilor a porté de 10 % à 51 % sa participation au capital de **JZO** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 15,5 millions d'euros), numéro un du marché des verres ophtalmiques en Pologne et distributeur de BBGR.

Asie

En Inde, Essilor a porté sa participation de 50 % à 76 % sa participation dans **GKB Rx Lens Private Ltd** (Chiffre d'affaires en base annuelle : environ 20 millions d'euros), qui exploite un réseau de laboratoires de prescription dans la région de Kolkata (ex Calcutta). Essilor a

également pris le contrôle de **Lens and Spect**s (Chiffre d'affaires en base annuelle : 0,45 millions d'euros), qui regroupe un distributeur et deux laboratoires de prescription opérant dans quatre villes de l'Ouest du pays.

Au Moyen-Orient, Essilor a signé avec **Amico** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3,5 millions d'euros), numéro un sur le marché local de l'optique ophtalmique, un contrat de coentreprise à 50/50 pour exploiter le laboratoire de prescription d'Amico situé à Dubaï, servant les Emirats Arabes Unis, Oman, le Qatar et le Koweït.

En Australie, Essilor a pris des participations dans **Prescription Glass Pty Ltd**, **Precision Optics Pty Ltd** et **Wallace Everett Lens Technology Pty Ltd**, trois laboratoires de prescription et dans Sunix, société spécialisée dans l'édition de logiciels de gestion pour les opticiens (Chiffres d'affaires cumulés en base annuelle : 3,6 millions d'euros).

En Afrique du Sud, Essilor a pris une participation majoritaire dans **Vision Optics** (Chiffre d'affaires en base annuelle : 0,7 million d'euros), un laboratoire de prescription basé à Durban.

FGX International

En décembre 2009, Essilor a signé un accord pour acquérir **FGX International**, le numéro un américain des lunettes pré-montées qui a réalisé un chiffre d'affaires de 259,3 millions de dollars en 2009. Cette opération a été soumise, notamment, à l'obtention de diverses autorisations réglementaires et à l'approbation de la majorité des actionnaires de FGX. Cette opération a été finalisée courant mars 2010.

Vous reporter au chapitre 12.3 du présent Document de référence « Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS ET/OU SERVICES

En 2009, Essilor a poursuivi les lancements de produits à un rythme élevé. Parmi les plus importants, on peut citer :

Eyecode

Chaque œil est unique, chaque verre devrait l'être.

50 ans après l'invention du verre Varilux, une nouvelle avancée technologique a vu le jour en 2009 : Eyecode, un verre ultra personnalisé. En plus de la prescription optique, chaque œil présente des caractéristiques uniques dans sa physiologie, son anatomie ou sa mobilité. Jusqu'à maintenant, la plupart des verres, même de très haute qualité, ne prenaient pas en compte l'unicité de chaque œil. Avec Eyecode, les paramètres enregistrés permettent de réaliser des verres individualisés. Des mesures dynamiques en 3D allant jusqu'à 20 facteurs différents sont utilisées pour les calculs, offrant des caractéristiques optiques 5 fois plus

précises que pour des verres fabriqués sans la prise en compte des informations relatives aux yeux.

Les appareils de mesure Visiooffice, brevetés par Essilor, permettent notamment de localiser le centre de rotation de l'œil dans un repère 3D, donnée aussi personnelle que les empreintes digitales.

Le degré ultime de personnalisation est atteint en cumulant les verres haut de gamme d'Essilor aux capacités de mesures de l'appareil Visiooffice. Le porteur peut expérimenter un confort de vision et une liberté de mouvement plus importants, la vision est instantanée et sans effort.

Disponible sur les verres unifocaux et sur les verres Varilux, Eyecode a été lancé avec succès en Allemagne, ainsi qu'en Suisse et en Autriche, en 2009. Le lancement se poursuivra dès janvier 2010 en Europe et en Amérique du Nord.

Varilux India 360°

Le verre progressif adapté à l'œil indien.

Fin 2008, le groupe avait lancé Essilor Azio^{360°}, la gamme complète de verres adaptée aux spécificités des porteurs asiatiques. Le succès rencontré par cette innovation a encouragé les équipes d'Essilor à développer un concept similaire pour les presbytes indiens. La première gamme de verres progressifs spécialement conçus et réalisés pour les porteurs indiens a été lancée en juin 2009 sous le nom de Varilux India^{360°}. De même que pour Azio, les caractéristiques visuelles et certains comportements ont été évalués lors de campagnes spécifiques de mesures menées en Inde et à Singapour, grâce à la forte implication de la filiale indienne d'Essilor. Les études ont été menées sur les populations des différentes régions indiennes. Varilux India prend en compte la longueur de l'œil, plus courte comparée à d'autres groupes de populations, les conditions de port des lunettes ou encore la distance de lecture.

Ces résultats de recherche ainsi que la réalisation en surfacage digital, ont permis d'appliquer les spécificités indiennes aux trois designs phares de Varilux (Physio, Ellipse et Comfort). Les verres Varilux Physio Short, adaptés aux petites montures, seront également bientôt disponibles dans les gammes Azio et India.

Crizal Forte

Le traitement le plus avancé du marché.

Lancé en 2009 au niveau international, Crizal Forte est le traitement premium d'Essilor. Depuis la création du premier verre Crizal, en 1993, les équipes d'Essilor ont sans cesse amélioré les technologies pour faire de ce traitement l'antireflet le plus avancé du marché.

Crizal Forte combine un excellent niveau de performance contre les reflets, la salissure, la poussière et offre des améliorations notables sur la résistance à la rayure. Il est le résultat de quatre technologies de pointe et de cinq brevets. En 2010, une nouvelle communication met en avant ses propriétés uniques de résistance à l'eau, pour une vision plus claire, en toutes circonstances. Le lancement de Crizal Forte a été un succès avec, à fin 2009, 11 millions de verres vendus dans 23 pays, soit déjà 34 % des ventes Crizal dans le monde. Une étude¹ auprès de professionnels de l'optique a montré que 92 % d'entre eux étaient très satisfaits de ce nouveau produit.

Xperio

Power to the details / Experience the outdoors like never before.

Lancée aux Etats-Unis et en Inde en 2009, Xperio est une nouvelle marque pour les verres polarisés. Lorsque les rayons du soleil se reflètent sur des surfaces planes comme les routes, le sable, la neige ou l'eau, ils provoquent une lumière polarisée et des reflets qui altèrent la vision. Les verres Xperio contiennent un filtre extrêmement fin qui bloque la lumière polarisée. En s'associant avec Kbco, un des leaders du marché américain des verres polarisés, Essilor a renforcé son expérience dans ces produits. De nouvelles molécules sont utilisées dans la réalisation du filtre polarisant améliorant la perception des couleurs et des contrastes. En plus des propriétés optiques, les verres polarisés Xperio offrent une protection contre 100% des UV, souvent responsables de maladies oculaires ou de dégradation de la vision. La gamme Xperio regroupe 16 combinaisons de designs optiques et de matériaux. Le lancement se poursuit en Europe, Asie et au Canada en 2010.

1. Étude réalisée auprès de 600 professionnels en France, Allemagne et Royaume-Uni en Août 2009.

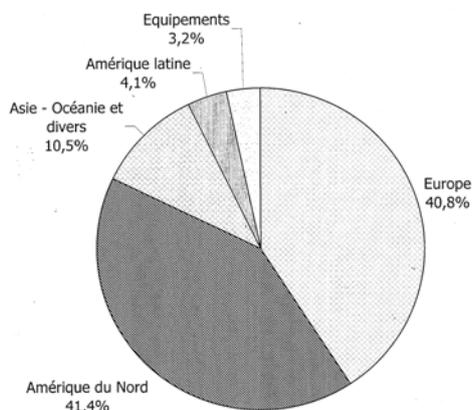
6.2 Principaux marchés

6.2.1 L'ACTIVITE DES DIFFERENTS MARCHES DU VERRE OPHTALMIQUE

Activité des différents marchés

Chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	2009	2008	Variation réelle	Croissance en base homogène
Europe	1 331,7	1 356,3	-1,8%	-2,7%
Amérique du Nord	1 354,0	1 253,0	8,1%	-0,4%
Asie Océanie	344,7	301,8	14,2%	12,3%
Amérique latine	134,0	127,2	5,3%	7,0%
Equipements	103,5	36,1	186,9%	-7,0%

Répartition du chiffre d'affaires par région



Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires 2009 global du Groupe, vous référer à la partie 6.1.1.4.1 du présent Document de référence.

6.2.2 L'ACTIVITE DES VERRES ET MATERIEL D'OPTIQUE

EUROPE

En 2009, Essilor a poursuivi le déploiement de son dispositif multi-réseau avec de nouvelles acquisitions ciblées dans certains pays. Cette organisation lui a permis de tirer parti de la croissance des produits d'entrée de gamme tout en poursuivant sa stratégie d'innovation. Ainsi, dans un contexte économique particulièrement difficile, Essilor a enregistré un recul limité de ses ventes en base homogène, soit -2,7%.

En **France**, la stabilité du chiffre d'affaires (- 0,4 %) traduit l'efficacité du multi-réseau. Essilor a obtenu de bonnes performances avec les opticiens indépendants dans le cadre de partenariats renforcés, assurant une bonne progression du mix produit. Les verres progressifs se sont bien développés et le nouveau traitement antireflet Crizal Forte a bénéficié d'un accueil très favorable auprès de l'ensemble des clients d'Essilor. De

son côté, BBGR a lancé avec succès sa nouvelle offre de services Premier, et en fin d'année, son nouveau traitement Neva Max. Pour sa part, Novacel a enregistré une forte croissance de ses ventes liées à un bon positionnement produits et clients. Enfin, le Groupe a complété ses réseaux de distribution avec l'acquisition du laboratoire Mont-Royal, qui permettra à Novisia, distributeur exclusif des verres Nikon en France, d'accélérer son développement.

Dans la **région Centre** (- 5,7 %), l'année a été marquée par la forte chute des volumes de ventes de verres aux Pays-Bas liée à une modification du mode de remboursement des frais d'optique. L'Allemagne a bénéficié d'une vive progression des ventes d'instruments aux opticiens, notamment Visiooffice, appareil de prise de mesures personnalisées qui a permis de lancer avec succès l'option Eyecode disponible sur une partie de la gamme Varilux. En Belgique, le Groupe s'est renforcé avec l'acquisition de De Ceunynck, laboratoire distributeur des verres BBGR.

Dans la **région Sud**, Essilor a obtenu des performances contrastées (- 2,3 %). Après un premier semestre très difficile en Espagne, le Groupe a amorcé un redressement notable de ses ventes grâce à un repositionnement de ses différents réseaux et produits. En Italie, le Groupe a profité de la complémentarité de ses réseaux de distribution de verres, ainsi que d'une bonne performance des ventes d'instruments. Le Portugal a maintenu une croissance raisonnable.

La **région Nord** (- 5 %) a pour sa part souffert d'une forte concurrence entre les chaînes dans l'ensemble des pays scandinaves. A noter cependant qu'en Finlande, Essilor a remporté un contrat avec une importante chaîne locale. Au Royaume-Uni, dans un marché difficile, le Groupe a enregistré des gains de parts de marché avec les opticiens et les laboratoires indépendants, et les chaînes régionales.

Bien que fortement pénalisées par le contexte économique, les ventes réalisées dans la région Est (- 1,3 %) ont néanmoins permis au Groupe de renforcer ses parts de marché. La Pologne, où Essilor a acquis le premier laboratoire de prescription, JZO, a obtenu des performances satisfaisantes. La filiale russe a signé de beaux succès commerciaux au cours de son année d'implantation, et connaît une très forte croissance

AMERIQUE DU NORD

En Amérique du Nord, les ventes d'Essilor sont restées stables en base homogène dans un contexte de récession économique marquée.

Aux **Etats-Unis**, le chiffre d'affaires est quasiment stable (- 0,4 %). Le Groupe a continué à s'appuyer sur son important réseau de laboratoires pour gagner des parts de marché en volume. L'innovation produit et marketing a également favorisé la progression du mix produit. C'est le cas dans le domaine des traitements antireflet, où Crizal Avancé with Scotchgard Protector a pris de belles positions. Sur le segment des verres polarisés (verres filtrant les réflexions de la lumière sur les surfaces planes), Essilor s'est appuyé sur une nouvelle marque, Xperio, pour se développer.

Par réseaux, l'activité des laboratoires de prescription a résisté grâce au développement de ses relations avec les organisations d'assurance privé et avec certains groupements d'opticiens. De même, le réseau de ventes aux laboratoires indépendants (IDD) a réalisé une bonne performance, permettant à Essilor de gagner des parts de marché. Grâce à Xperio, Kbco a affiché une belle progression de ses ventes, tant au niveau des indépendants que des chaînes, dans un marché du verre solaire correcteur atone. Enfin, OOGP, distributeur de verres de contact basé sur la côte Ouest a bénéficié d'une demande soutenue pour ces produits.

En revanche, l'activité avec les grandes chaînes s'est inscrite globalement en recul. La montée en puissance de l'offre de prescription depuis le site de Chihuahua au Mexique a toutefois contribué au développement des affaires avec certaines grandes enseignes et l'activité avec les petites chaînes (« integrated retailers ») a été de nouveau en forte progression.

Le Groupe a renforcé sa couverture commerciale grâce à nouveaux partenariats noués avec 10 laboratoires de prescription répartis sur l'ensemble du territoire américain.

Le **Canada** a vu son chiffre très légèrement reculer en base homogène, essentiellement lié à une baisse des volumes.

ASIE - OCEANIE

La zone Asie-Océanie est composée de 5 cinq régions économiques : le Japon où Essilor opère en « joint-venture » avec le groupe Nikon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Chine et une zone comprenant les pays du Sud-Est ainsi que la Corée du Sud, Hong Kong et Taiwan. A ces cinq régions s'ajoutent le Moyen-Orient et les pays de l'Est et du Sud de l'Afrique. Au total, la croissance du chiffre d'affaires s'établit à 12,3 % en base homogène en 2009.

Au **Japon**, marché en forte baisse de valeur depuis quelques années, Nikon-Essilor a contenu la baisse de son chiffre d'affaires (- 5,8 %) grâce notamment à la bonne progression en volume de ses ventes de verres progressifs.

Grâce à son réseau de laboratoires, le Groupe a obtenu des scores très satisfaisants dans la zone **Océanie** (+ 6,9 %). Les bonnes croissances des verres Varilux et Crizal ont assuré une évolution favorable du mix produit en **Australie**.

C'est en **Inde** que le Groupe a obtenu sa meilleure performance, avec une très forte progression des volumes et du mix produit assurée par l'ensemble des réseaux de distribution.

En **Chine**, Essilor a connu une croissance satisfaisante de ses volumes et lancé avec succès Azio, sa gamme de verres spécialisés pour la population locale.

Les pays de l'**ASEAN** ainsi que **Taiwan** et **Hong Kong** ont tous connu une belle croissance. C'est notamment le cas de la Thaïlande où les différents réseaux ont permis au Groupe de prendre d'importantes parts de marché. La **Corée du Sud** affiche une très forte croissance, tirée par les nouveaux produits et les volumes.

A noter enfin la belle performance de l'**Afrique du Sud** ainsi que l'ouverture d'une filiale au **Moyen-Orient** permettant au Groupe de servir directement les pays du Golfe.

AMERIQUE LATINE

Après une année de très forte croissance en 2008 et malgré le ralentissement économique mondial, l'Amérique latine a réalisé une croissance de 7 % en 2009.

Au **Brsil** dont le chiffre d'affaires compte pour près de 90 % de la région, les produits haut de gamme ont continué à progresser, notamment les traitements antireflet qui ont bénéficié du lancement de Crizal Forte en milieu d'année. D'importants investissements ont d'ailleurs été réalisés dans ce domaine pour élargir la

couverture du territoire et accroître ses capacités de production de verres antireflet. L'acquisition du laboratoire Technopark a permis à la filiale de gagner des parts de marché dans la région de São Paulo où il est installé. En fin d'année, le Groupe s'est renforcé avec l'acquisition de la société de distribution GBO, également basée à São Paulo.

Le **Mexique** a connu une forte croissance grâce à un important succès commercial avec une chaîne et à la rapide pénétration des traitements de surface. La filiale a d'ailleurs mis en place un partenariat avec un laboratoire de prescription client dans la région de Guadalajara pour l'utilisation de la technologie Crizal.

En **Argentine**, l'année a été marquée par une moindre croissance liée notamment aux difficultés opérationnelles d'un important client, et partiellement compensée par le développement de nouveaux courants d'affaires.

Dans les **autres pays de l'Amérique latine** où Essilor s'appuie sur des partenaires pour commercialiser ses produits, le Groupe a souffert d'une concurrence accrue, mais a gagné des parts de marché dans plusieurs pays tels que le Costa Rica.

LES INSTRUMENTS

Dans les métiers de fabrication et de distribution d'instruments, Essilor développe plusieurs types de produits: les équipements de taillage-montage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription où la Société est numéro un mondial, des appareils de dépistage de défauts visuels couramment utilisés en médecine du travail, dans les écoles ou les organisations militaires. Essilor développe également des services destinés à apporter souplesse et ergonomie dans les tâches quotidiennes de l'opticien.

En 2009, les ventes ont progressé de plus de 2,3 % en base homogène, permettant au Groupe de renforcer ses positions sur un marché touché par l'attentisme des magasins d'optique en matière d'investissement.

L'activité a été marquée par le succès commercial du nouveau système de taillage-montage Mr Blue, primé au salon mondial de l'optique de Paris (SILMO). Ce nouvel équipement, particulièrement simple d'utilisation mais très puissant techniquement, s'est vendu en Europe, au Brésil et au Canada. Son déploiement mondial est prévu dès le début 2010. Les meuleuses d'entrée de gamme (Delta et Delta T) proposant des améliorations en termes de rainage et de chamfreinage ont également reçu un bon accueil. L'activité a aussi été tirée par les ventes de Visioffice dans certains pays d'Europe, et des services type Essibox, une plateforme d'échange de données destinées à fluidifier l'organisation des magasins d'optique.

Aux Etats-Unis, National Optronics, le numéro un de la fabrication et de la distribution d'instruments de taillage-

montage destinés principalement aux laboratoires, a enregistré un recul limité de ses ventes et lancé Helix, une nouvelle machine plus compacte, précise et rapide. Dans les pays émergents, des gains de parts de marché au Brésil et la bonne exécution de contrats existants en Inde ont permis au Groupe d'afficher une bonne progression de ses ventes. En Chine, Essilor a renforcé son organisation et mis au point une meuleuse adaptée au marché local pour compléter son offre en 2010

6.2.3 L'ACTIVITE DES EQUIPEMENTS

L'exercice 2009 a également été marqué par l'intégration du groupe Satisloh chez Essilor.

Au cours d'une année difficile pour le secteur des biens d'équipement, le numéro un mondial des matériels de laboratoires de prescription a accusé un repli limité de ses ventes auprès de l'ensemble de ses clients, y compris Essilor, soit environ 9 %, lui permettant de renforcer ses parts de marché. Malgré la baisse des commandes, Satisloh a conservé son niveau de marge opérationnelle.

Sur le terrain, la rencontre des équipes de Satisloh avec celles d'Essilor a amené la mise en œuvre d'importants chantiers de synergies. C'est notamment le cas dans le métier des consommables avec la réalisation d'économies dans les achats, la distribution et la logistique avec Delamare, filiale d'Essilor. Aux Etats-Unis, le rapprochement de Satisloh et de National Optronics a permis aux équipes de capitaliser sur la complémentarité des gammes de produits pour soutenir l'activité commerciale et d'identifier des synergies de production, notamment au niveau de l'approvisionnement.

2009 a également été une année riche en innovations, dont celle du « On-Block Manufacturing », le nouveau standard d'excellence en matière de flux de production. Avec une opération de blocage unique du verre semi-fini pour l'ensemble des étapes de finition en laboratoire (surfaçage, polissage, vernis, antireflet), cette technologie permet de réduire significativement le temps de manufacture d'un verre. La chaîne de l'« OBM » peut être mise en place de façon progressive sans avoir à renouveler la totalité des capacités installées.

Satisloh a également commencé à déployer une nouvelle gamme de polisseuses automatisées (Duo-Flex) et non automatisées (Toro-Flex).

Enfin, le Groupe a poursuivi son expansion géographique avec l'ouverture d'une nouvelle usine à Zhongshan en Chine (delta de la rivière des perles). Cette usine qui compte déjà 30 employés assemble des machines de surfaçage, d'antireflet et de polissage, principalement destinées aux marchés asiatiques.

6.3 Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu, en 2009, en dehors de la crise économique mondiale, d'événement exceptionnel ayant influé sur les principales activités et les principaux marchés du Groupe.

6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de contrats, de brevets, de licences ou d'un ou plusieurs clients ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les approvisionnements qui sont répartis sur plusieurs fournisseurs. Les contrats ont été conclus dans le cadre normal des affaires.

6.5 Position concurrentielle

LA POSITION D'ESSILOR SUR LES MARCHES DE L'OPTIQUE

Verres et Matériel d'Optique

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique devant ses concurrents Hoya (Japon) et Carl Zeiss Vision (Allemagne). Selon les chiffres à la disposition du Groupe, Le marché mondial de l'optique ophtalmique représente près de 1 milliard de verres par an et sa valeur est estimée à environ 9 milliards d'euros. Sa croissance à long terme s'établit autour de 2 à 3 %. Les parts de marché mondiales d'Essilor sont de l'ordre de 26 % en volume.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs ;
- Crizal et ses différentes déclinaisons pour les verres avec traitements de surface antireflet, antiallure et antistatique ;
- Nikon et Transitions (verres photochromiques), marques utilisées dans le cadre d'accords avec les sociétés Nikon Corporation et Transitions Optical Inc.

La stratégie d'Essilor repose sur une politique d'innovation et de qualité de ses procédés et services. Celle-ci est illustrée par le lancement, chaque année, d'un nombre important de nouveaux produits qui combinent différents matériaux, surfaces optiques et traitements. Cette stratégie enrichit son mix produit et répond à la demande des clients, professionnels de l'optique et consommateurs. Avec 540 000 références, Essilor possède l'offre de produits la plus large du marché.

En 2009, le marché mondial de l'optique ophtalmique a été freiné par la crise économique mondiale mais affiche une stabilité des volumes grâce à la croissance de l'Asie (données Essilor). Les ventes en volume d'Essilor sont également restées stables et tiennent compte des gains de parts de marché provenant de l'introduction de nouveaux produits et de la politique d'acquisition de laboratoires indépendants et de grossistes distributeurs.

L'évolution à long terme des différents segments du marché est caractérisée par :

- la substitution des verres minéraux par les verres organiques principalement dans les pays émergents ;
- la croissance des nouveaux matériaux organiques qui permettent d'obtenir des verres de faible épaisseur, tels que les hauts et très hauts indices ainsi que le polycarbonate ;
- le remplacement des verres à double foyer par les verres progressifs ;
- le développement des traitements de surface et des verres multi couches, essentiellement antireflet et antiallure, ainsi que des verres photochromiques ;
- la montée en puissance des pays en développement appuyée sur la croissance de leur classe moyenne.

Sur les différents segments, les verres minéraux ont poursuivi leur décline tandis que les créneaux en croissance ont connu de bonnes performances, notamment les verres antireflet, les verres à hauts et très hauts indices et les verres polarisés.

Equipements

L'Activité Equipements est représentée principalement par la société Satisloh. En valeur, le Groupe estime le marché des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription à 350 millions d'euros.

Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfaçage et d'antireflet. Sa part de marché mondiale est estimée à 40 % ; elle a progressé au cours des deux dernières années, notamment dans les machines de surfaçage. Les clients de Satisloh sont des laboratoires de prescription, des chaînes d'optique intégrées et des fabricants de verres. Les principaux concurrents de Satisloh sont Schneider (Allemagne) dans le surfaçage et Leybold (Allemagne) dans les machines de traitements antireflet.

En 2009, le marché des équipements a baissé d'environ 10 à 15 % (estimations Satisloh). Il a été affecté par la baisse des investissements réalisés par les différents acteurs malgré le développement porteur du surfaçage numérique dans le monde.

Vous reporter au chapitre 6.2.3 du présent Document de référence « L'activité des équipements ».

7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe

La société mère du Groupe Essilor est la Société Essilor International, cotée à Paris (Euronext / FR0000121667). Essilor International regroupe à la fois les activités de holding du Groupe, les activités de production en France, les activités de distribution du réseau Essilor sur le marché français, ainsi qu'une activité de plate-forme logistique pour l'ensemble des filiales européennes.

La majorité des filiales françaises et étrangères sont détenues directement par Essilor International, à l'exception :

- des filiales de distribution du réseau BBGR en Europe et de la société Pro-Optic au Canada, détenues indirectement via la société BBGR SAS ;
- des laboratoires de finition au Canada détenus indirectement via la société Essilor Canada ;
- des laboratoires de finition aux Etats Unis et de la société Gentex Optics, détenus indirectement via la société Essilor of America Holding Inc. ;
- des laboratoires de finition en Australie détenus indirectement via la société Essilor Australia ;
- des filiales du groupe Satisloh détenues par la société Satisloh.

7.2 Liste des filiales et relations avec les sociétés apparentées

La liste des filiales et les relations avec les sociétés apparentées figurent dans les notes aux états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.5, respectivement aux notes 32 à 35 et à la note 30.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Les actifs corporels du Groupe (y compris actifs détenus dans le cadre de contrats de location financement) détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 803 millions d'euros à fin 2009 (811 millions d'euros à fin 2008). Ces actifs se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines et des laboratoires de prescription, ainsi que des locaux administratifs. La localisation géographique de ces actifs reflète l'internationalisation du Groupe. Les principales implantations concernent la France et les Etats-Unis (usines, laboratoires et locaux administratifs) et dans une moindre mesure, les locaux des autres usines du Groupe, notamment en Irlande, en Thaïlande et aux Philippines ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production pour la fabrication de verres semi-finis et finis des usines, principalement localisées en Asie (Thaïlande, Chine, Philippines) et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, aux traitements et au taillage - montage des verres. La

localisation géographique de ces actifs est très diversifiée. Les implantations les plus significatives concernent la France et les Etats-Unis.

Les éléments suivants sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 :

- analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles aux notes 12 et 13 ;
- répartition géographique des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette) et acquisitions de l'exercice à la note 3 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location financement par principales échéances à la note 22.2 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location simple par principales échéances à la note 24.

L'information sur les investissements réalisés en 2009, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, est détaillée au chapitre 5.2 du présent Document de référence.

Se référer également à au chapitre 6.1.1.3.

8.2 Questions environnementales

Essilor prend en compte ses risques environnementaux en s'engageant à participer aux initiatives de développement durable et plus particulièrement à se soucier de la préservation de l'environnement, à réduire autant que faire se peut ses consommations de ressources énergétiques ou naturelles, à promouvoir des produits recyclables et à respecter strictement les réglementations en vigueur quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde.

Essilor appartient à l'univers des industries légères, classées par la nomenclature d'activités française (NAF) dans la catégorie 33, qui comprend la fabrication et vente de lunettes, appareils d'optique et de précision. Les activités de production en amont et de finition en aval de verres ophtalmiques ont des effets ordinairement limités sur l'environnement ; leur utilisation par le porteur pendant leur durée de vie n'en a pratiquement aucun, leur abandon final non plus.

Essilor s'est néanmoins engagé très tôt dans une démarche volontaire de mise en place et de maintenance de systèmes de management de l'environnement afin de connaître avec précision les conséquences même légères

de ses différentes activités sur celui-ci et de pouvoir les prévenir et les maîtriser. Le groupe a également sensibilisé ses personnels à l'éco conception.

La fabrication de verres ophtalmiques combine la gestion complexe de plusieurs centaines de milliers de références avec la nécessité de conserver au produit une propreté irréprochable à chaque étape de sa fabrication. A côté de leurs bénéfices sur la protection de l'environnement, la mise en place et la maintenance des systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production. Ils leur apportent les avantages associés à l'ordre, la propreté et la minutie qui caractérisent cette activité.

Par ailleurs, la démarche d'éco conception engagée pour augmenter l'éco efficacité globale conduit les équipes travaillant sur le développement des produits et des procédés à tenir compte très tôt des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet, dès sa conception, est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

LE BILAN

Ecarts d'acquisition

Le poste Ecarts d'acquisition a augmenté de 102 millions d'euros et s'élève à 1 060 millions d'euros à fin 2009.

Stocks

A fin 2009, les stocks s'élevaient à 486 millions d'euros, en augmentation de 10 millions d'euros. En base homogène, la progression est de 1 %.

Investissements

Vous reporter à la partie 5.2 du présent Document de référence.

Tableau de variation de l'endettement net

<i>En millions d'euros</i>			
Flux d'exploitation (hors BFR)	586	Investissements industriels	125
OCEANE et divers	153	Variation BFR	71
Augmentation de capital	37	Dividendes	139
Divers	2	Investissements financiers nets	161
		Rachat d'actions propres	76
		Variation de l'endettement net	206

Le modèle d'Essilor a continué à démontrer sa forte génération de trésorerie au cours de l'exercice 2009. Les flux provenant des opérations se sont élevés à 515 millions d'euros, permettant d'autofinancer largement la croissance du groupe, en couvrant notamment :

- l'augmentation des besoins en fonds de roulement du Groupe liée à une augmentation des créances clients ;
- un montant d'investissements industriels bruts de 125 millions d'euros représentant 3,8 % du chiffre d'affaires consolidé.

Il en résulte un *cash flow* libre qui progresse de 24,6 % à 390 millions d'euros.

La bonne performance en trésorerie du Groupe a permis de continuer à déployer la stratégie d'acquisition et de partenariats dans le monde (161 millions d'euros d'investissement net de trésorerie acquise dont 8,1 millions

d'euros d'autres immobilisations financières) de poursuivre les opérations d'achat d'actions propres (76,1 millions d'euros) et d'augmenter le dividende versé aux actionnaires (dont 136 millions d'euros aux actionnaires d'Essilor International).

A la fin de l'exercice 2009, le Groupe bénéficiait d'une situation de trésorerie nette de 92,8 millions d'euros, soit 3,4 % des capitaux propres.

Ratios

Le ratio Résultat net / Capitaux propres (ROE) atteint 14,7 %, en baisse par rapport à 2008 (16,4 %).

Le ratio Résultat avant impôts et frais financiers / Actif immobilisé et BFR (ROA) ressort stable à 20,4 %, contre 20,8 % en 2008.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires, se référer aux parties 6.1.1.4.1 « Chiffre d'affaires du Groupe » et 6.2 « Activité des différents marchés ».

Marge brute

En 2009, la marge brute (chiffre d'affaires – coût des produits vendus) s'établit à 1 832,6 millions d'euros, en retrait de 0,8 point à 56,1 % du chiffre d'affaires en raison de l'effet dilutif des acquisitions, et notamment celle de Satisloh. Hors effets des opérations de croissance externe, la marge brute est stable.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation 2009 s'élèvent à 1 238,2 millions d'euros. En pourcentage du chiffre d'affaires, elles affichent un recul de 1,1 point par rapport à 2008, soit 37,9 %.

Cette baisse résulte :

- d'une part, de la maîtrise des coûts commerciaux et de distribution (706,6 millions d'euros) ainsi que d'importantes économies réalisées sur les coûts de structure, dans un contexte d'effort constant en matière de recherche et développement (151,2 millions d'euros après déduction d'un crédit d'impôt recherche de 10,4 millions) ;
- d'autre part, d'un impact positif des acquisitions qui ont un taux de charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires inférieur au taux moyen du Groupe.

Contribution de l'activité et marge de contribution

Contribution de l'activité ^(a)	2009	2008	Variation
En millions d'euros	594,4	551,2	7,9%
En % du chiffre d'affaires	18,2%	17,9%	

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Variation de la contribution de l'activité ^(a) 2009	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet de change
En millions d'euros	43,2	29,7	4,9	8,6
En %	7,9%	5,4%	0,9	1,6%

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Au total, la contribution de l'activité atteint 594,4 millions d'euros, en croissance de 7,9 % par rapport à 2008. Le taux de marge de contribution affiche une progression de 0,3 point malgré l'impact dilutif de l'intégration de Satisloh.

Autres produits / autres charges opérationnelles

Le solde du poste Autres produits / autres charges opérationnelles ressort en augmentation de 2,6 millions à 39,2 millions d'euros.

Il est principalement composé :

- des charges liées aux paiements en actions pour 21,9 millions, qui résultent de l'addition des charges liées aux plans d'options de souscription d'actions et des plans d'actions de performance (20,5 millions) d'une part, et des frais liés aux décotes accordées dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise (1,4 million) d'autre part ;
- de charges de restructuration liées à la rationalisation des sites de production pour 11,4 millions d'euros ;
- et de provisions pour risques et litiges divers et d'autres charges pour 4,7 millions d'euros.

Résultat opérationnel

En 2009, le résultat opérationnel (Contribution de l'activité – Autres produits / autres charges et Résultat des cessions d'actifs) a atteint 555,2 millions d'euros (17 % du chiffre d'affaires) contre 514,5 millions (16,7 % du chiffre d'affaires) en 2008, soit une augmentation de 7,9 %.

Variation du résultat opérationnel 2009	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet de change
En millions d'euros	40,7	27,4	4,7	8,7
En %	7,9%	5,3%	0,9%	1,7%

9.2.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET OU DES PRODUITS NETS

Il n'y a pas eu de changement important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

9.2.3 STRATEGIE ET FACTEURS INFLUENTS

La Société n'a pas connaissance de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer de manière significative, directement ou indirectement, sur ses opérations futures.

9.3 Résultat net

Résultat net part du Groupe et bénéfice net par action

Le résultat net consolidé a progressé de 3,4 % à 401,9 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe s'établit ainsi à 394 millions (+ 3,1 %), permettant de préserver un niveau de marge nette (ratio résultat net sur chiffre d'affaires) proche de celui de 2008, soit 12,1 %. Le bénéfice net par action ressort en hausse de 3,2 % à 1,91 euro par action.

Pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, vous référer aux parties 6.1.1.4.1 « Chiffre d'affaires du Groupe », 6.2 « Activité des différents marchés » et 9.2.1 « Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation ».

Le résultat net est ensuite influencé par les éléments suivants :

Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort à - 11,2 millions d'euros, contre - 2,5 millions en 2008. Cette baisse résulte principalement de l'augmentation de la charge financière nette liée à une position moyenne de dette nette plus élevée sur l'exercice,

et dans une moindre mesure, à une baisse des intérêts créditeurs.

Impôt sur les bénéfices

Entre 2008 et 2009, le taux effectif d'impôt a augmenté de 29,2 % à 30,9 % du résultat avant impôt (168,2 millions d'euros). Cette augmentation résulte d'une provision d'un montant de 26,1 millions qui a été passée dans les comptes 2009 pour tenir compte de l'impact des différents contrôles et litiges fiscaux en cours pour le groupe.

Hormis cet élément exceptionnel, le taux d'imposition du groupe ressort à 26,1 %. Cette amélioration traduit deux éléments principaux : d'une part la baisse du taux d'imposition au Brésil et d'autre part, la plus forte croissance des profits dans les zones à fiscalité plus favorable.

Résultat des sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont Sperian Protection (détenue à 15 %), Transitions (détenue à 49 %) et VisionWeb (détenue à 44 %). La quote-part de leurs résultats est stable à 26 millions d'euros. Elle résulte du recul du résultat dégagé par Sperian Protection compensé par le bon exercice réalisé par Transitions.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux

Le détail des capitaux propres de la Société est présenté dans les états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.3 du présent Document de référence.

10.2 Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté dans les états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.4 du présent Document de référence.

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Au 31 décembre 2009, le financement structurel du Groupe est assuré par un financement bilatéral et une obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE), pour un montant nominal de 303 millions d'euros et une durée résiduelle moyenne de 3,5 ans.

Le Groupe dispose en outre de deux lignes syndiquées pour un montant total de 1.700 millions d'euros et une durée résiduelle moyenne de 3,6 ans. Au 31 décembre 2009, aucune de ces deux lignes n'est utilisée.

	Montant <i>en millions d'euros</i>	Mise en place	Échéance
Financement bilatéral	250	février 2007	février 2014
OCEANE	53	juillet 2003	juillet 2010
Ligne syndiquée	700	mai 2005	mai 2012
Ligne syndiquée	1 000	juin 2007	juin 2014

Au 31 décembre 2009, compte tenu des placements existants, l'excédent net de trésorerie du Groupe est de 93 millions d'euros.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous référer à la note 26 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Les différents financements mentionnés ci-dessus ne sont soumis à aucun covenant particulier.

10.5 Sources de financement attendues

Le Groupe considère que les financements actuellement en place sont suffisants et adaptés aux investissements prévus à court et moyen terme.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et Développement

LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Pour Essilor, l'innovation constitue un axe stratégique en termes de développement et d'avantage concurrentiel. La Recherche et Développement d'Essilor propose des solutions technologiques, des produits et des services innovants pour répondre aux besoins visuels des porteurs en s'appuyant sur les meilleures expertises mondiales. Le Groupe consacre près de 5 % de son chiffre d'affaires consolidé chaque année à la Recherche et Développement et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise au point de nouveaux procédés (151,2 millions d'euros en 2009, 144,5 millions d'euros en 2008, après déduction des crédits d'impôt recherche).

La Recherche et Développement d'Essilor joue une stratégie de rupture technologique accompagnée d'une politique active de dépôts de brevets. A fin 2009, le Groupe était titulaire de 610 familles de brevets représentant au total environ 5100 brevets et demandes de brevets en France et à l'étranger (hors brevets détenus par Transitions, Nikon-Essilor et Satisloh). Vous référer à ce sujet à la partie suivante, 11.2.

En 2009, le Groupe a lancé 120 nouveaux produits. Les équipes de R&D d'Essilor ont poursuivi le développement de la technologie du surfacage numérique pour créer des nouvelles gammes de produits permettant une plus grande personnalisation des verres pour chaque porteur. Le Groupe a également développé ses gammes de vernis et traitements antireflet/antisalissure/antistatique. Voir également le chapitre 6.1.2 « Nouveaux produits ».

ORGANISATION DU DEPARTEMENT

La Recherche et Développement d'Essilor s'organise autour des activités de l'optique et des matériaux (substrats et traitements de surface).

Le département de la Recherche et Développement (hors département Ingénierie) comprend près de 500 personnes

basées dans 3 centres de recherche en France, en Floride (Etats-Unis) et à Singapour. Une équipe R&D travaille également au sein de la joint-venture Nikon-Essilor et du Nikon Essilor International Joint Research Center (Japon).

UNE INNOVATION FONDEE SUR LES PARTENARIATS

La Recherche et Développement développe également des partenariats avec des organismes extérieurs ou des universités pour mettre en place et suivre des études fondées sur des technologies nouvelles. Rappelons qu'Essilor associe déjà à ses propres technologies celles de ses partenaires : la société américaine PPG pour les verres photochromiques et la société japonaise Nikon pour les matériaux et les traitements.

En 2009, la recherche et le développement d'Essilor a poursuivi son ouverture vers l'extérieur et noué de nouveaux contrats de partenariats. D'abord avec l'ouverture d'un centre de recherche commun avec Nikon Corporation. Le Nikon Essilor International Joint Research Center (NEIJRC) a été inauguré en juillet au Japon sur le site du Kanagawa Science Park au sud de Tokyo. Il a pour mission d'identifier et de développer des concepts technologiques en rupture dans les domaines des matériaux, de l'optique et de l'ophtalmologie. Ces concepts contribueront au développement de nouvelles générations de produits pour Essilor et pour Nikon Corporation.

Par ailleurs, le centre R&D de Singapour a également initié une collaboration avec l'école d'optométrie indienne « Elite School of Optometry », branche universitaire d'un des plus importants hôpitaux ophtalmologiques d'Inde, basé à Chennai.

En France, après un démarrage en 2008, les recherches menées en partenariat avec l'Institut de la Vision se sont intensifiées, notamment au sein du Consortium Descartes, programme de recherche associant plusieurs entreprises qui travaillent dans le domaine de la basse vision.

11.2 Brevets et licences

A fin 2009, le Groupe était titulaire de 610 familles de brevets représentant au total environ 5 100 brevets et demandes de brevets en France et à l'étranger. A noter que 66 nouvelles inventions ont été brevetées en 2009.

Ce portefeuille de brevets n'inclut pas ceux détenus par les joint-ventures Transitions et Nikon-Essilor, ni ceux détenus par la société Satisloh acquise en 2008.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Evolutions récentes

La Société n'a pas connaissance de tendances ayant affecté la production, les ventes ou les stocks, ni les coûts ou les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.

12.2 Perspectives

La Société n'a pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives à moyen terme.

S'il peut exister des incertitudes à court terme (voir 12-4 Perspectives 2010), il semble néanmoins bien établi que le verre ophtalmique a de bonnes perspectives de croissance à moyen et à long terme en raison du sous équipement d'une partie de la population mondiale, du vieillissement de la population mondiale, et du fait que c'est le moyen de correction visuelle le plus économique et que ses progrès actuels lui permettent de bien se positionner par rapport aux technologies concurrentes.

12.3 Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice

Nouvelles acquisitions

Le Groupe Essilor a élargi en janvier 2010 sa couverture du marché chinois avec l'acquisition de **Danyang ILT Optics Co. Ltd**, un fabricant de verres ophtalmiques réalisant près de 7 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le marché domestique et à l'export.

De même, le groupe Essilor a pris la majorité du capital de **Ghanada Optical Co. LLC**, un laboratoire de prescription situé à Abu Dhabi et desservant les Emirats Arabes Unis et les pays du Golfe.

Enfin, le Groupe a annoncé la création d'une co-entreprise à long terme pour servir les marchés australien et néo-zélandais avec le groupe Luxottica. Selon les termes de l'accord, la nouvelle entité dirigera **Eyebiz Pty Limited**, le laboratoire de finition de verres optiques de Luxottica basé à Sydney, dans lequel Essilor prend une participation majoritaire.

Par ailleurs, Essilor International et FGX International Holdings Limited ont annoncé fin 2009 la signature d'un accord aux termes duquel Essilor propose d'acquiescer **FGX International**, le leader américain du design et de la commercialisation de lunettes prémontées. Cette opération a été finalisée courant mars 2010.

En janvier 2009, le Groupe Essilor avait annoncé la signature d'une lettre d'intention pour acquiescer la société **Signet Armolite**, basée aux Etats-Unis. Cette acquisition était soumise à l'agrément des autorités de la concurrence de divers pays, les derniers agréments ont été obtenus au premier trimestre 2010. L'opération d'acquisition devrait être finalisée durant le premier semestre 2010.

Rachat d'Actions

Depuis le 8 mars 2010, la Société a confié à la société CHEUVREUX, la gestion de son contrat de liquidité dont le montant initial de l'apport est fixé à 10 millions d'euros.

Les opérations réalisées au titre de ce contrat le sont dans le respect des principes énoncés par la décision de l'AMF du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché et par la dernière charte de déontologie AMAFI.

Ce contrat était auparavant confié à la société Rothschild & Cie Banque.

Résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Vous reporter également, concernant les résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 présentées dans ce Document, aux chapitres 16.1.1. (ratification de la cooptation d'un Administrateur), 21.1.3.1. (demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010), 21.2.4.2. (résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010) et 21.2.7. « Dispositions relatives aux seuils de participation ».

12.4 Perspectives 2010

En 2010, le contexte économique devrait être plus favorable qu'en 2009 et confirmer une reprise progressive de l'activité mondiale. Le marché de l'optique présente des tendances porteuses liées au vieillissement de la population, au potentiel des produits à forte valeur ajoutée et à la croissance des classes moyennes dans les pays émergents. Fort de la solidité de son modèle économique démontrée en 2009, Essilor va accentuer sa stratégie de

conquête de parts de marché. 2010 sera ainsi une année majeure de lancement de nouveaux produits sur le haut et le milieu de gamme, de déploiement géographique, notamment en Chine, Inde et Amérique latine, d'accélération des acquisitions organiques et d'intégration de plus grandes acquisitions (FGX). Essilor anticipe une amélioration graduelle de son chiffre d'affaires et poursuivra ses gains d'efficacité opérationnelle.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne souhaite pas fournir de prévisions ou estimations de bénéfice.

Il n'existe par ailleurs pas d'autre publication de la Société comportant des prévisions sur l'exercice 2010.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts d'Essilor stipulent en leur article 12, que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus, hors administrateurs représentant les salariés actionnaires (article 24.4) des statuts. Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration d'Essilor était composé de 15 membres dont 3 administrateurs représentant les salariés actionnaires. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de trois années, renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé à concurrence d'un nombre de membres tel que le renouvellement intégral du Conseil soit assuré à l'issue de chaque période triennale. L'âge moyen des Administrateurs en 2009 est de 56 ans. Chaque Administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009 des changements sont intervenus : Monsieur Olivier Pecoux a été renouvelé pour trois ans en qualité d'Administrateur. Messieurs Michel Besson et Jean Burelle dont les mandats arrivaient à expiration, mais dont les renouvellements successifs leur faisaient atteindre les limites de durée en termes de gouvernance, n'ont pas été renouvelés. Monsieur Philippe Germond dont le mandat arrivait à expiration n'a pas été renouvelé. Messieurs Benoît Bazin, Bernard Hours et Antoine Bernard de Sainte Affrique ont été nommés en qualité de nouveaux Administrateurs. La cooptation d'Yves Gillet en remplacement de Serge Zins, en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires a été ratifiée.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 août 2009 a nommé Hubert Sagnières, actuellement Directeur Général Délégué, aux fonctions de Directeur Général, à effet du 1^{er} Janvier 2010 et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010. A compter de cette même date, Xavier Fontanet ancien Président - Directeur Général demeure Président du Conseil d'administration,

pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Aux termes du règlement intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003 et modifié notamment le 26 novembre 2009, les critères suivants, conformes au code de gouvernement d'entreprise « AFEP/MEDEF », ont été retenus pour qualifier un Administrateur « d'indépendant » :

« Est indépendant un Administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut être qualifié d'indépendant, l'Administrateur :

- salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;
- mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;
- ayant été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ayant la qualité d'Administrateur depuis plus de douze ans. »

« Sont qualifiés d'indépendants, les Administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Toutefois, si l'Administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des Mandataires Sociaux. Cet avis tient compte notamment de :

- la dispersion de l'actionnariat de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel. »

Le Conseil d'administration a procédé lors de sa séance du 26 novembre 2009 à une nouvelle revue de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères établis dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003, qui sont repris in extenso dans le Code AFEP/MEDEF de décembre 2008.

En regard des critères précités, le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 novembre 2009 a déterminé que le Conseil d'administration d'Essilor était composé de neuf Administrateurs indépendants sur quinze, soit plus de la moitié fixée à titre de minima par le règlement intérieur et préconisé par le code AFEP/MEDEF dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2009

M. Xavier Fontanet, Président-Directeur général

M. Philippe Alfroid, Directeur général délégué jusqu'au 30 juin 2009

M. Hubert Sagnières, Directeur général délégué

Administrateurs indépendants :

(La qualification, personne par personne, d'Administrateur indépendant, a été revue par le conseil d'administration courant 2009. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » en première partie du Rapport spécial du Président, publié en annexe 1 du présent Document de référence.)

M. Alain Aspect

M. Benoît Bazin

M. Antoine Bernard de Saint Affrique

M. Yves Chevillotte

Mme. Bridget Cosgrave

M. Bernard Hours

M. Maurice Marchand-Tonel

M. Olivier Pécoux

M. Michel Rose

Administrateurs représentant les actionnaires salariés:

Mme. Aïcha Mokdahi

M. Yves Gillet

M. Alain Thomas

MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31 DECEMBRE 2009

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
XAVIER FONTANET 61 ans Nombre d'actions détenues : 222 864 Fonction principale exercée dans la Société : - PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2010) - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (depuis le 1 ^{er} janvier 2010) Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL 147 rue de Paris 94227 CHARENTON CEDEX - FRANCE	15 juin 1992	2010	PRESIDENT : - EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis) ADMINISTRATEUR : Essilor International et filiales - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) - Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) - EOA Holding Co, Inc. (Etats-Unis) - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) - Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas) - Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon) - Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde) - Essilor India PVT Ltd (Inde) - Essilor Amico (L.L.C.) (Emirats Arabes Unis) ^(a) Sociétés extérieures - L'Oréal - Crédit Agricole SA - Fonds stratégique d'investissement (SA)
HUBERT SAGNIERES 54 ans Nombre d'actions détenues : 11 073 Fonction principale exercée dans la Société : - DIRECTEUR GENERAL DELEGUE (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2010) - DIRECTEUR GENERAL (depuis le 1 ^{er} janvier 2010) - Directeur exécutif des zones Amérique du Nord et Europe Adresse professionnelle : ESSILOR OF AMERICA INC. 13555 North Stemmons DALLAS TX 75234 - ETATS-UNIS	14 mai 2008	2011	PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) ADMINISTRATEUR : Essilor International et filiales - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) - Nassau Lens Co., Inc. (Etats-Unis) ^(b) - Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) - Frames for America, Inc. (Etats-Unis) ^(a) - K&W Optical Limited (Canada) - Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada) - Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas) - Vision Web Inc. (Etats-Unis) - Essilor Vision Foundation (Etats-Unis)
PHILIPPE ALFROID 64 ans Nombre d'actions détenues : 218 139 Fonction principale exercée dans la Société : - DIRECTEUR GENERAL DELEGUE (départ à la retraite le 30 juin 2009) ^(b) Demeure administrateur Adresse professionnelle : sans objet.	6 mai 1996	2011	PRESIDENT : - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) - Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis) ^(b) PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - Faiveley Transport (ex. Faiveley SA) Essilor International et filiales ADMINISTRATEUR : - Sperian Protection - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) - Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis) ^(b) - EOA Holding Co, Inc. (Etats-Unis) ^(b) - EOA Investment, Inc. (Etats-Unis) ^(b) - Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis) ^(b) - Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada) ^(b) - Pro-Optic Canada, Inc. (Canada) ^(b) - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) ^(b) Sociétés extérieures ADMINISTRATEUR : - Faiveley Transport ^(b) - Eurogerm ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
<p>ALAIN ASPECT Administrateur indépendant 62 ans Nombre d'actions détenues : 1 060</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : - Directeur de Recherche au CNRS, à l'Institut d'Optique d'Orsay - Professeur à l'école Polytechnique et à l'Institut d'Optique - Dirige le groupe d'optique atomique de l'Institut d'Optique</p> <p>Adresse professionnelle : INSTITUT D'OPTIQUE Campus polytechnique – RD 128 91127 PALAISEAU CEDEX - FRANCE</p>	16 juin 1997	2011	
<p>BENOIT BAZIN Administrateur indépendant^(a) 41 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (depuis le 1^{er} janvier 2010) - Compagnie de Saint-Gobain PRESIDENT - Saint-Gobain Distribution Bâtiment^(a) Pôle Distribution Bâtiment.</p> <p>Adresse professionnelle : SAINT-GOBAIN Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace 92096 PARIS LA DEFENSE - FRANCE</p>	15 mai 2009	2012	<p>Sociétés du Groupe Saint-Gobain PRESIDENT : - Partidis ^(a) - Saint-Gobain Distribution Bâtiment Suisse AG (Suisse) ^(a) PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Point P S.A. ^(a) - Lapeyre ^(a) PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Projeo ^(a) - Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie) ^(a) ADMINISTRATEUR : - Jewson Ltd (Royaume-Unis) ^(a) - Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni) ^(a) - Norandex Building Material Distribution Inc. (Etats-Unis) ^(a)</p>
<p>ANTOINE BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE Administrateur indépendant^(a) 45 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : - EXECUTIVE VICE PRESIDENT Unilever, en charge de l'activité "Skin care and Skin cleansing"^(a)</p> <p>Adresse professionnelle : UNILEVER 100 Victoria Embankment - Blackfriars EC4P 4BQ LONDRES - ROYAUME-UNI</p>	15 mai 2009	2012	<p>Sociétés du Groupe Unilever EXECUTIVE VICE PRESIDENT : - Unilever (Central & Eastern Europe)^(b) ADMINISTRATEUR : - Inmarko (Fédération de Russie)</p>
<p>MICHEL BESSON Administrateur indépendant ^(b) 75 ans Nombre d'actions détenues : 2 000 (au nominatif jusqu'au 15 mai 2009) Adresse professionnelle : sans objet.</p>	16 juin 1997	15 mai 2009	<p>ADMINISTRATEUR : - Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) PRESIDENT NATIONAL : - Association France-Etats-Unis MEMBRE DU CONSEIL DE GERANCE : - SAS Club de Port-La-Galère</p>

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
<p>JEAN BURELLE Administrateur indépendant^(b) 70 ans Nombre d'actions détenues : 2 000 (au nominatif jusqu'au 15 mai 2009)</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</p> <p>PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL - Burelle SA - Burelle Participations (S.A.)</p> <p>Adresse professionnelle : BURELLE S.A. 1 rue François 1^{er} 75008 PARIS - FRANCE</p>	16 juin 1997	15 mai 2009	<p>PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : - Sogec 2 SA (Sicav) PRESIDENT : - MEDEF International (Association) - Harvard Business School Club de France (Association) REPRESENTANT PERMANENT DE Burelle Participations (S.A.) : - Sycovest 1 (Sicav) ADMINISTRATEUR : - Rémy Cointreau - Compagnie Plastic Omnium (S.A.) - Compania Plastic Omnium (Espagne) - Signal AG (Suisse) - AESCRA EM (Association) MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Soparexo SCA - Banque Jean-Philippe Hottinguer (SCA)</p>
<p>YVES CHEVILLOTTE Administrateur indépendant 66 ans Retraité depuis janvier 2004. Nombre d'actions détenues : 1 498 Adresse professionnelle : sans objet.</p>	14 mai 2004	2010	<p>VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : -SA Soredic VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Finaref</p>
<p>BRIDGET COSGRAVE Administrateur indépendant 48 ans Nombre d'actions détenues : 2 015</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</p> <p>DIRECTEUR GENERAL - Digital Europe (Belgique)^(a)</p> <p>Adresse professionnelle : DIGITAL EUROPE Rue Joseph II - 20.B-1000 BRUSSELS - BELGIQUE</p>	11 mai 2007	2010	<p>ADMINISTRATEUR : - SES SA (Société Européenne des Satellites) (Luxembourg) - SES Astra (Luxembourg) - SES World skies (Luxembourg)</p>
<p>PHILIPPE GERMOND Administrateur indépendant^(b) 52 ans</p> <p>Nombre d'actions détenues : 1 000 (au nominatif jusqu'au 15 mai 2009)</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</p> <p>PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL - Pari Mutuel Urbain (PMU) ^(a)</p> <p>Adresse professionnelle : PMU 2 rue du Professeur Florian Delbarre 75015 PARIS - FRANCE</p>	<p>31 janvier 2001 Cooptation par le conseil d'administration</p> <p>3 mai 2001 Ratification par l'Assemblée Générale</p>	15 mai 2009	<p>PRESIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : Qosmos GERANT : Philippe Germond Conseil ADMINISTRATEUR : Ecole Centrale Paris</p>

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
<p>YVES GILLET Administrateur représentant les salariés actionnaires ^(a) 46 ans Nombre d'actions détenues : 11 107</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : DIRECTEUR GENERAL - Essilor España, SA</p> <p>Adresse professionnelle : ESSILOR ESPAÑA S.A. C/Labastida s/n 28034 MADRID - ESPAGNE</p>	<p>28 janvier 2009 Cooptation par le conseil d'administration 15 mai 2009 Ratification par l'Assemblée Générale</p>	2010	<p>MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - Valoptec Association MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - FCPE Valoptec International</p>
<p>BERNARD HOURS Administrateur indépendant^(a) 53 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : DIRECTEUR GENERAL DELEGUE - Danone (S.A.)</p> <p>Adresse professionnelle : DANONE 17 boulevard Haussmann 75009 PARIS - FRANCE</p>	15 mai 2009	2012	<p>Sociétés du Groupe Danone PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Danone Baby and Medical Nutrition B.V. (Pays-Bas) ^(b) - Danone Baby and Medical Nutrition Netherland (Pays-Bas) ^(b) MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Ceprodi ADMINISTRATEUR : - Danone (S.A.) - Flam's - Stoneyfield Farm, Inc. (Etats-Unis) ^(b) - Fondation d'Entreprise Danone (Association) REPRESENTANT PERMANENT DE DANONE (S.A.) : - Danone S.A. (Espagne)</p>
<p>MAURICE MARCHAND-TONEL Administrateur indépendant 65 ans Nombre d'actions détenues : 1 000</p> <p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : PRESIDENT - European American Chamber of Commerce (France)</p> <p>Adresse professionnelle : sans objet.</p>	<p>22 novembre 2006 Cooptation par le conseil d'administration 11 mai 2007 Ratification par l'Assemblée Générale</p>	2011	<p>PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Du Pareil au Même ^(b) MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Faiveley Transport ^(a) ADMINISTRATEUR : - European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis) - European American Chamber of Commerce (New York, Etats-Unis) - French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)</p>
<p>AICHA MOKDAHI Administrateur représentant les salariés actionnaires 54 ans Nombre d'actions détenues : 4 990</p> <p>Fonctions principales exercées dans la Société : - DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT EXTERNE BBGR - DIRECTEUR "SUPPLY CHAIN" ESSILOR EUROPE</p> <p>Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL 147 rue de Paris 94227 CHARENTON CEDEX - FRANCE</p>	<p>24 janvier 2007 Cooptation par le conseil d'administration 11 mai 2007 Ratification par l'Assemblée Générale</p>	2011	<p>PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - Valoptec Association</p>

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la 1 ^{ère} nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
OLIVIER PECOUX Administrateur indépendant 51 ans Nombre d'actions détenues : 1 000	31 janvier 2001 Cooptation par le conseil d'administration 3 mai 2001 Ratification par l'Assemblée Générale	2012	ADMINISTRATEUR : - Rothschild España (Espagne) - Rothschild Italia (Italie) MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : - Financière Rabelais
Fonction principale exercée en dehors de la Société : ASSOCIE-GERANT - Rothschild et Cie - Rothschild et Cie Banque Adresse professionnelle : ROTHSCHILD & Cie 23bis avenue de Messine 75008 PARIS - FRANCE			
MICHEL ROSE Administrateur indépendant 66 ans Retraité depuis mai 2008. Nombre d'actions détenues : 1 000 Adresse professionnelle : sans objet.	13 mai 2005	2011	ADMINISTRATEUR : - Lafarge Maroc (Maroc) - Malayan Cement (Malaisie) - Unicem (Nigéria) - Neopost PRESIDENT : - Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy
ALAIN THOMAS Administrateur représentant les salariés actionnaires ^(b) 60 ans Retraité depuis le 31 décembre 2009. Nombre d'actions détenues : 7 189 Fonction principale exercée dans la Société (jusqu'au 31 décembre 2009) : CHEF DE PRODUIT INDUSTRIEL au sein de la Division Instruments Adresse professionnelle : sans objet.	12 mai 2006	31 décembre 2009	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - Valoptec Association ^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Pour les mandats de l'exercice 2009, se référer au paragraphe « Mandats des administrateurs au 31 décembre 2009 ».

Xavier FONTANET

Exercice 2008

Président : EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Fonds stratégique d'investissement (SA) ^(a)

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)

Essilor India PVT Ltd (Inde)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président : EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis) ^(a)

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)

Essilor India PVT Ltd (Inde) ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde) ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2005

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Beneteau SA ^(b)

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

IMS – Entreprendre pour la Cité (Association) ^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2005

Hubert SAGNIERES**Exercice 2008****Président-Directeur Général :**

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America Inc. (Etats-Unis)

Nassau Lens Co. Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

K&W Optical Limited (Canada)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Transitions Optical Holdings BV (Pays-Bas)

Vision Web Inc. (Etats-Unis) ^(a)Essilor Vision Foundation (Etats-Unis) ^(a)^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.**Exercice 2007****Président-Directeur Général :**

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Shore Lens Co., Inc. (Etats-Unis) ^(b)

Nassau Lens Co. Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

K&W Optical Limited (Canada) ^(a)Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada) ^(a)

Transitions Optical Holdings BV (Pays-Bas)

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.**Exercice 2006****Président-Directeur Général :**

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Shore Lens Co., Inc. (Etats-Unis)

Nassau Lens Co. Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

Eagle Optical Co., Inc. (Etats-Unis) ^(b)

Transitions Optical Holdings BV (Pays-Bas)

^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2006.**Exercice 2005****Président-Directeur Général :**

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Shore Lens Co., Inc. (Etats-Unis) ^(a)

Nassau Lens Co. Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)

Eagle Optical Co., Inc. (Etats-Unis)

Transitions Optical Holdings BV (Pays-Bas)

Essilor Transfer Corporation (Etats-Unis) ^(b)EOA Investment, Inc. (Etats-Unis) ^(b)Specialty Lens Corp. (Etats-Unis) ^(b)EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis) ^(b)ELOA Hold Co. II (Etats-Unis) ^(b)ELOA (Etats-Unis) ^(b)Omega Optical General (Etats-Unis) ^(b)ELOA Corporation (Etats-Unis) ^(b)^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2005.^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.**Philippe ALFROID****Exercice 2008****Président :**

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Vice-président du Conseil de Surveillance : Faiveley SA**Administrateur :**

Sperian Protection

Faiveley Transport

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

EOA Investment Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Pro-Optic Canada Inc. (Canada)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Exercice 2007**Président :**

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Vice-président du Conseil de Surveillance : Faiveley SA**Administrateur :**

Sperian Protection (ex. Bacou-Dalloz)

Faiveley Transport

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)

Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)

EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)

EOA Investment Inc. (Etats-Unis)

Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Pro-Optic Canada Inc. (Canada)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Exercice 2006

Président :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Vice-président du Conseil de Surveillance : Faiveley SA

Administrateur :

Bacou-Dalloz
Faiveley Transport
Essilor of America Inc. (Etats-Unis)
Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)
EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)
EOA Investment Inc. (Etats-Unis)
Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)
Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)
Pro-Optic Canada Inc. (Canada)
Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Exercice 2005

Président :

Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)
Bacou-Dalloz^(b)

Vice-président du Conseil de Surveillance : Faiveley SA

Administrateur :

Bacou-Dalloz
Faiveley Transport
Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis)
Vision Web, Inc. (Etats-Unis)^(b)
EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis)
EOA Investment Inc. (Etats-Unis)
Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)
Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)
Pro-Optic Canada Inc. (Canada)
Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

Alain ASPECT

Exercices 2008 à 2005

Pas d'autre mandat que celui d'Administrateur d'Essilor International.

Benoît BAZIN

Exercices 2008 à 2006

Sans objet

Exercice 2005

Directeur Général Branche Abrasifs du Groupe Saint-Gobain (Amérique du Nord)^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

Antoine BERNARD de SAINT-AFFRIQUE

Exercice 2008

Executive Vice-President : Unilever (Central & Earstern Europe)

Administrateur : INMARKO (Fédération de Russie)^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Executive Vice-President : Unilever (Central & Earstern Europe)

Président : Eglise Wallone de la Haye (Association)^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Executive Vice-President : Unilever (Central & Earstern Europe)

Président : Eglise Wallone de la Haye (Association)

Exercice 2005

Président-Directeur Général : Unilever (Hongrie, Croatie, Slovénie)^(b)

Executive Vice-President : Unilever (Central & Earstern Europe)^(a)

Président : Eglise Wallone de la Haye (Association)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2005..

Michel BESSON

Exercice 2008

Administrateur : Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Président national : Association France – Etats-Unis
Président du Conseil de gérance : SAS Club de Port-La Galère^(b)
Membre du Conseil de gérance : SAS Club de Port-La Galère
Président et membre du Conseil :
 Copropriété Cité Marine de Port-La-Galère^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Administrateur : Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Président national : Association France – Etats-Unis
Président et membre du Conseil de Gérance :
 SAS Club de Port-La Galère
Président et membre du Conseil :
 Copropriété Club de Port-La-Galère

Exercice 2006

Administrateur : Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Président national : Association France – Etats-Unis
Président et membre du Conseil de Gérance :
 SAS Club de Port-La Galère
Président et membre du Conseil :
 Copropriété Club de Port-La-Galère

Exercice 2005

Administrateur : Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Président et membre du Conseil de Gérance :
 SAS Club de Port-La Galère
Président et membre du Conseil :
 Copropriété Club de Port-La-Galère

Jean BURELLE

Exercice 2008

Président-Directeur général :
 Burelle SA
 Burelle Participations SA
 Sogec 2 SA
Représentant Permanent de Burelle Participations SA :
 Sycovest 1 (Sicav)
Administrateur :
 Remy Cointreau
 Compagnie Plastic Omnium SA
 Compania Plastic Omnium (Espagne)
 Plastic Omnium International AG (Suisse)^(b)
 Signal AG (Suisse)
 AESCRA EM (Association)^(a)
Membre du Conseil de surveillance :
 Soparexo SCA
 Banque Jean-Philippe Hottinguer SCA
Président :
 MEDEF International (Association)
 Harvard Business School Club de France (Association)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président-Directeur général :
 Burelle SA
 Burelle Participations SA
Président : Sycovest 1 (Sicav)^(b)
Représentant Permanent de Burelle Participations SA :
 Sycovest 1 (Sicav)^(a)
Directeur général délégué Administrateur : Sogec 2 SA^(a)
Administrateur :
 Remy Cointreau
 Compagnie Plastic Omnium SA
 Compania Plastic Omnium (Espagne)
 Plastic Omnium International AG (Suisse)
 Signal AG (Suisse)
Membre du Conseil de surveillance :
 Soparexo SCA
 Banque Jean-Philippe Hottinguer SCA
Président :
 MEDEF International (Association)
 Harvard Business School Club de France (Association)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Président-Directeur général :

Burelle SA
Burelle Participations SA

Président : Sycovest 1 (Sicav)

Directeur général et Administrateur : Sogec 2 SA

Administrateur :

Remy Cointreau
Compagnie Plastic Omnium SA
Compania Plastic Omnium (Espagne)
Plastic Omnium International AG (Suisse)
Signal AG (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance :

Soparexo SCA
HR Banque SCA

Président :

MEDEF International (Association)
Harvard Business School Club de France (Association) ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2005

Président-Directeur général :

Burelle SA
Burelle Participations SA

Président du Conseil d'administration : Sycovest 1

Directeur général et Administrateur : Sogec 2 SA

Administrateur :

Remy Cointreau
Compagnie Plastic Omnium SA
Compania Plastic Omnium (Espagne)
Plastic Omnium International AG (Suisse)
Signal AG (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance :

Soparexo SCA
Société Financière HR SCA

Président : MEDEF International (Association)

Yves CHEVILLOTTE

Exercice 2008

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit :

Crédit Lyonnais^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit :

Crédit Lyonnais

Exercice 2006

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit :

Crédit Lyonnais

Exercice 2005

Vice-président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit :

Crédit Lyonnais

Bridget COSGRAVE

Exercice 2008

Administrateur :

SES SA (Société Européenne des Satellites) (Luxembourg) ^(a)

SES Astra (Luxembourg) ^(a)

SES World skies (Luxembourg) ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président Directeur général :

Belgacom International Carrier Services (BICS) (Belgique) ^(b)

Membre du Conseil d'administration :

Proximus (Belgique) ^(b)

Telindus (Belgique) ^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Président Directeur général :

Belgacom International Carrier Services (BICS) (Belgique)

Membre du Conseil d'administration :

Proximus (Belgique)

Telindus (Belgique) ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2005

Président Directeur général :

Belgacom International Carrier Services (BICS) (Belgique) ^(a)

Membre du Conseil d'administration : Proximus (Belgique)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

Philippe GERMOND**Exercice 2008**

Président du Directoire : Atos Origin ^(b)
Président et Membre du Conseil de Surveillance :
 QOSMOS^(a)
Gérant : Philippe Germond Conseil
Administrateur : Ecole Centrale Paris

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.
 (b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président du Directoire : Atos Origin
Gérant : Philippe Germond Conseil
Administrateur : Ecole Centrale Paris

Exercice 2006

Membre du Directoire : Atos Origin ^(a)
Gérant : Philippe Germond Conseil^(a)
Administrateur : Ecole Centrale Paris
Membre du Conseil de Surveillance : Atos Origin^(b)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.
 (b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2005

Directeur général adjoint et Administrateur : Alcatel ^(b)
Administrateur :
 Ingenico ^(b)
 Alcatel USA Inc. (Etats-Unis) ^(b)
 Ecole Centrale Paris
Membre du Conseil de Surveillance :
 Alcatel Deutschland GmbH (Allemagne) ^(b)
 Atos Origin

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

Yves GILLET**Exercice 2008**

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association
Membre du Conseil de Surveillance :
 FCPE Valoptec International

Exercice 2007

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association
Membre du Conseil de Surveillance :
 FCPE Valoptec International ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2005

Sans objet

Bernard HOURS**Exercice 2008**

Directeur Général Délégué : Danone (S.A.) ^(a)
Président du Conseil de Surveillance :
 Danone Baby and Medical Nutrition B.V. (Pays-Bas) ^(a)
 Danone Baby and Medical Nutrition Nederland (Pays-Bas) ^(a)
 Danone GmbH (Allemagne) ^(b)
 Danone Holdiing AG (Allemagne) ^(b)
Membre du Conseil de Surveillance : Ceprodi ^(a)
Administrateur :
 Danone (S.A.)
 Flam's
 Stonyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
 Fondation d'Entreprise Danone (Association) ^(a)
 Colombus Café ^(b)
 Grupo Landon (Espagne) ^(b)
 The Dannon Company (Etats-Unis) ^(b)
Représentant permanent de Danone (S.A.) : Danone S.A.
 (Espagne)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.
 (b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président du Conseil de Surveillance :
 Danone GmbH (Allemagne)
 Danone Holdiing AG (Allemagne)
Vice Président et Administrateur : Danonesa Tikvesli süt
 Ürünleri Sanayi Ve Ticaret A.S. (Turquie) ^(b)
Administrateur :
 Danone (S.A.)
 Flam's
 Stonyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
 Colombus Café
 Grupo Landon (Espagne)^(a)
 The Dannon Company (Etats-Unis) ^(a)
Représentant permanent de Danone (S.A.) : Danone S.A.
 (Espagne)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.
 (b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2006

Président du Conseil de Surveillance :

Danone GmbH (Allemagne)
Danone Holdiing AG (Allemagne)

Vice Président et Administrateur : Danonesa Tikvesli sütünleri Sanayi Ve Ticaret A.S. (Turquie)

Administrateur :

Danone (S.A.)
Flam's
Stonyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
Colombus Café

Représentant permanent de Danone (S.A.) : Danone S.A. (Espagne)

Exercice 2005

Président du Conseil de Surveillance :

Danone GmbH (Allemagne)
Danone Holdiing AG (Allemagne)

Vice Président et Administrateur : Danonesa Tikvesli sütünleri Sanayi Ve Ticaret A.S. (Turquie)

Administrateur :

Danone (S.A.)^(a)
Flam's
Franscesca^(b)
Stonyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
Colombus Café

Danonesa Tikvesli sütünleri Sanayi Ve Ticaret A.S. (Turquie)

Représentant permanent de Danone (S.A.) : Danone S.A. (Espagne)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

Maurice MARCHAND-TONEL

Exercice 2008

Président du Conseil de Surveillance :

Du Pareil au Même

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport
Groupe Souchier^(b)
DT 2000^(b)
Financière Huysmans^(b)

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)

European American Chamber of Commerce (New York, Etats-Unis)^(a)

French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Président du Conseil de Surveillance :

Du Pareil au Même^(a)

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport
Groupe Souchier
Laurene^(b)
DT 2000
Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2007.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport
Groupe Souchier
Laurene
DT 2000
Financière Huysmans
European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)
French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

Exercice 2005

Président :

European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport
Groupe Souchier
Laurene
DT 2000
Financière Huysmans
European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)
French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

Aïcha MOKDAHI**Exercice 2008****Présidente du Conseil d'administration :**

Valoptec Association

Exercice 2007**Présidente du Conseil d'administration :**

Valoptec Association

Exercice 2006**Présidente du Conseil d'administration :**Valoptec Association ^(a)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercices 2005

Sans objet.

Olivier PECOUX**Exercice 2008****Associé-gérant :**

Rothschild et Cie

Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild España (Espagne)

Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais

Exercice 2007**Associé-gérant :**

Rothschild et Cie

Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild España (Espagne)

Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais

Rothschild GmbH (Allemagne)^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2006**Associé-gérant :**

Rothschild et Cie

Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild España (Espagne)

Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais

Rothschild GmbH (Allemagne)

Exercice 2005**Associé-gérant :**

Rothschild et Cie

Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild España (Espagne)

Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais

Rothschild GmbH (Allemagne)

Michel ROSE

Exercice 2008

Directeur général délégué (non Administrateur) :

Lafarge ^(b)

Administrateur :

Lafarge North America (Etats-Unis) ^(b)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Unicem (Niger) ^(a)

Neopost

Président : Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2008.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2008.

Exercice 2007

Directeur général délégué (non Administrateur) :

Lafarge

Administrateur :

Lafarge North America (Etats-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Neopost

Président : Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

Exercice 2006

Directeur général délégué (non Administrateur) :

Lafarge

Administrateur :

Lafarge North America (Etats-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Neopost

Président : Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

Exercice 2005

Directeur général délégué (non Administrateur) :

Lafarge

Administrateur :

Lafarge North America (Etats-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Neopost

Président : Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

Alain THOMAS

Exercices 2008 à 2005

Administrateur : Valoptec Association ^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2009.

Expertise et expérience des Administrateurs en matière de gestion

Le Conseil d'administration est composé de personnes qui apportent dans des domaines différents, soit une connaissance et une pratique de l'entreprise, soit une expertise dans l'activité spécifique d'Essilor International, soit une expérience de plusieurs années de la gestion d'entreprises internationales et de ce fait apportent leur expertise et/ou leur expérience à la Société en matière de gestion.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS AU 31 DECEMBRE 2009

Xavier Fontanet est Président du Conseil d'administration d'Essilor. Il débute sa carrière en tant que Vice-président du Boston Consulting Group, puis devient Directeur général de Bénéteau à partir de 1981. Entre 1986 et 1991, il assume la direction centrale de la restauration pour le groupe Wagons-Lits. Il rejoint Essilor en 1991 en tant que Directeur général puis Président-directeur général de 1996 à 2009.

Philippe Alfroid était Directeur général délégué d'Essilor jusqu'en juin 2009. Il commence sa carrière chez PSDI à Boston avant de rejoindre le groupe Essilor en 1972. Il assume différentes responsabilités de direction opérationnelle dont la Direction du pôle lentilles de contact et montures. En 1987, il devient Directeur du contrôle de gestion du groupe puis Directeur financier en 1991. Il est nommé Directeur général délégué du groupe en 1996.

Hubert Sagnières est Directeur général d'Essilor depuis le 1^{er} janvier 2010. Il intègre Essilor en 1989 comme Directeur du marketing international. Président d'Essilor Canada de 1991 à 1996, il est ensuite Président d'Essilor Laboratories of America puis Président d'Essilor of America, fonction qu'il exerce jusqu'en 2005. Il a occupé entre 2006 et 2009 le poste de Directeur exécutif des zones Amérique du Nord et Europe du groupe avant de devenir Directeur général délégué en août 2008.

Alain Aspect est Directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École Polytechnique et à l'Institut d'Optique, il dirige depuis 1993 le groupe d'Optique Atomique du Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'Optique. Ses travaux antérieurs ont successivement porté sur les propriétés quantiques de la lumière (1974-1984), puis sur le refroidissement d'atomes par laser (1985-1993). Membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie des Technologies, et de plusieurs académies étrangères (États-Unis, Autriche), Alain Aspect a reçu en 2005 la médaille d'or du CNRS. Il est également membre du Haut Conseil pour la Science et la Technologie.

Benoît Bazin est Directeur du pôle Distribution Bâtiment du groupe Saint-Gobain. Il débute sa carrière dans le groupe Saint-Gobain en 1993 en tant que responsable de projets. Il est successivement Directeur du plan du groupe Saint-Gobain (2000-2002), Directeur général branche Abrasifs – Amérique du Nord (2002-2005) puis Directeur financier jusqu'en 2009.

Antoine Bernard de Saint-Affrique est Vice-président exécutif de la société Unilever, en charge de l'activité de Produits pour la Peau (Skin Care and Skin Cleansing) du groupe. Après avoir été Directeur du Marketing de la Société Amora-Maille (Groupe Danone puis PAI), il rejoint le groupe Unilever en 2000. Il y exerce les fonctions de Directeur Europe de l'activité Sauces et Condiments jusqu'en 2003, puis devient Président-directeur général d'Unilever Hongrie, Croatie, Slovénie de 2003 à 2005, et enfin Vice-président du groupe Unilever, en charge des activités en Europe Centrale et Orientale, Russie de mars 2005 à août 2009.

Yves Chevillotte était Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. depuis 2002 avant son départ à la retraite en 2004. Entré en 1969 dans le groupe Crédit Agricole, il assume à partir de 1985 la Direction générale de caisses régionales. En 1999, il rejoint la Caisse nationale en qualité de Directeur général adjoint avec la responsabilité du pôle « développement-marchés ».

Bridget Cosgrave est Directeur général de l'association Digitaleurope. Elle débute sa carrière chez Elders IXL en 1988, puis rejoint la Financière Indosuez en 1990. En 1993, elle est nommée directeur de projet chez BT Group plc, avant d'être élue Directeur général adjoint de ETSI (European Telecommunications Standards Institute) en 1996. En 2001, elle rentre au Comité exécutif de Belgacom. Elle est successivement Président-directeur général de Belgacom International Carrier Services (2001-2006), Directeur général délégué de la branche "Réseaux fixes" (2006) et Vice-président exécutif de la branche "Entreprises" (2007). En 2009, elle est nommée Directeur général de l'association Digitaleurope. Elle est également membre du Conseil d'administration de SES S.A.

Yves Gillet est Directeur général d'Essilor Espagne. Entré chez Essilor en 1995, il est Directeur de l'usine de Manaus au Brésil jusqu'en 1999 puis de celle de Chihuahua. Il devient ensuite Directeur général d'Essilor Brésil entre 2000 et 2004.

Bernard Hours est Directeur général délégué du groupe Danone depuis 2008. Entré en 1985 chez Danone en tant que responsable des ventes et du marketing, il est ensuite devenu Directeur marketing de Danone France en 1990. Il a été successivement Directeur général de Danone Hongrie (1994), puis de Danone Allemagne (1996) et enfin Directeur général LU France en 1998. Entre 2002 et 2007 il est Directeur général Produits laitiers frais Monde puis Responsable R&D du groupe Danone.

Maurice Marchand-Tonel est consultant indépendant. Il a débuté sa carrière en 1970 au Boston Consulting Group et a été successivement Président de Compagnie Olivier (1979), Directeur général de Sommer (1984), Président de Givenchy (1987). Par la suite, il dirige Ciments Français International, et Transalliance. En 2000, il devient associé chez Arthur Andersen/BearingPoint dont il est Senior Advisor depuis 2004. Il est Président de la European American Chamber of Commerce, Advisory Director d'Investcorp et administrateur de Faiveley Transport.

Aïcha Mokdahi est Directeur de la «Supply Chain» Europe d'Essilor et Présidente de Valoptec Association. Elle rentre en 1976 au sein de la division montures comme chef de produit puis responsable logistique et du développement des ventes. En 1990, elle rejoint ensuite la division verres pour occuper différentes responsabilités au sein de la Direction des Opérations Monde et notamment en tant que Directeur logistique Europe jusqu'à fin 2003. Entre 2004 et 2008, elle dirige le développement externe de BBGR, filiale du groupe Essilor.

Olivier Pécoux est Associé-gérant de Rothschild & Cie, Directeur général de la banque d'affaires du Groupe Rothschild qu'il rejoint en 1991. Il commence sa carrière chez Peat Marwick puis chez Schlumberger comme conseiller financier à Paris et New York. En 1986, il rejoint Lazard Frères à Paris et devient, en 1988, Vice-président de la banque d'affaires à New York.

Michel Rose était Directeur général délégué de Lafarge, notamment en charge de la division Ciment avant de prendre sa retraite en 2008. Entré chez Lafarge en 1970 en qualité d'ingénieur, il rejoint ensuite le centre de recherche puis prend la direction de la communication interne du groupe. Après avoir dirigé les activités de Lafarge au Brésil de 1980 à 1984, il devient Directeur général adjoint du groupe en charge des ressources humaines et de la communication puis de la division Biotechnologies. Nommé Directeur général en 1989, il occupe le poste de Chief Executive Officer de Lafarge North America de 1992 à 1995 avant de prendre en charge en 1996 la responsabilité des pays émergents.

Alain Thomas est Chef de produit industriel au sein de la division instruments d'Essilor depuis 2007. Ayant rejoint le groupe en 1974 en tant que dessinateur études, il participe au développement de produits de topographie et instruments. Il poursuit sa carrière à partir de 1980 au sein du service méthodes et devient, en 1990, responsable industrialisation au sein des instruments.

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Absence de lien familial existant entre les Administrateurs

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

14.1.2 LES COMITES D'ADMINISTRATEURS

Depuis 1997, le Conseil d'administration d'Essilor s'est doté de Comités d'études, dans le contexte des règles liées au gouvernement d'entreprise (Comité d'audit, Comité des mandataires sociaux et des rémunérations et Comité stratégique). Chaque Comité informe le Conseil du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent. Le Conseil a décidé la constitution d'un Comité des nominations qui sera mis en place au cours de l'année 2010.

14.1.2.1 Le Comité d'audit : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit est composé de trois membres au moins, nommés par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs d'Essilor, dont deux tiers au moins d'Administrateurs indépendants. Les membres du Comité d'audit ne peuvent exercer des fonctions de Direction générale, ni être mandataires sociaux. Au moins un des administrateurs indépendants doit présenter des compétences particulières en matière comptable et financière.

Le Comité d'audit est présidé par Monsieur Yves Chevillotte. Au 31 décembre 2009, le Comité d'audit était, par ailleurs, constitué de Messieurs Philippe Alfrond (depuis le 1^{er} juillet 2009), Alain Aspect, Benoît Bazin, Olivier Pécoux et Madame Aïcha Mokdahi. Le Comité est composé de deux tiers d'Administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration tel que modifié par le Conseil dans sa séance du 26 novembre 2009 et conformément à l'article L.823-19 du code de commerce, le Comité d'audit agissant sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration et de la direction, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes ;

ainsi que d'une manière générale, le suivi de l'ensemble des comptes présentés au cours de l'année.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité analyse, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la Société sont établis ;
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la Société ;
- l'identification, l'évaluation, l'anticipation, et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposés la Société et ses filiales en France et à l'étranger.

Le Comité d'audit peut émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre.

Vous référer également à l'annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité d'audit ».

14.1.2.2 Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est composé au moins de trois membres, Administrateurs indépendants d'Essilor International non dirigeants.

Le Comité des mandataires est présidé par Monsieur Michel Rose et est constitué de Messieurs Bernard Hours et Maurice Marchand-Tonel. Le Comité est intégralement composé d'Administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des mandataires sociaux a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- faire des propositions sur l'enveloppe et le nombre des bénéficiaires ainsi que les attributions de stock-options pour ces mêmes mandataires ;
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise ;
- faire des propositions au Conseil sur le choix des mandataires sociaux ;

- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du Groupe.

Vous référer également à l'annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité des mandataires ».

14.1.2.3 Le Comité stratégique : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité stratégique est composé d'au moins cinq membres, Administrateurs d'Essilor.

Le Comité stratégique, présidé par Monsieur Xavier Fontanet, est constitué au 31 décembre 2009 de tous les Administrateurs d'Essilor.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité stratégique a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de revoir régulièrement les stratégies du Groupe tant sur les angles produit et technologiques que géographique et marketing. Pour cela, le Directeur Général, et en tant que de besoin aidé par les membres du Comité Exécutif, a la responsabilité de faire régulièrement des présentations.

Le plan annuel des interventions est établi par le président en coordination avec la direction générale et le Conseil d'administration.

Vous référer également à l'annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité stratégique ».

14.1.3 LE COMITE EXECUTIF

14.1.3.1 Composition du Comité exécutif

Au 1^{er} janvier 2010, la composition du Comité exécutif s'établit comme suit :

Hubert Sagnières	Directeur général
Thomas Bayer	Directeur exécutif Amérique latine
Carl Bracy	Vice-Président Marketing et Développement commercial EOA ^(a)
Jayanth Bhuvanaraghan	Vice-Président exécutif, Asie du Sud, Moyen Orient, Afrique du Sud et de l'Est ^(a)
Claude Brignon	Directeur des opérations Monde
Jean Carrier-Guilomet	Président d'Essilor of America
Patrick Cherrier	Directeur exécutif Asie
Bernard Duverneuil	Directeur des systèmes d'information
Marc François-Brazier	Directeur des ressources humaines ^(a)
Réal Goulet	Président Essilor Laboratories of America ^(a)
Eric Léonard	Directeur général Essilor France ^(a)
Patrick Poncin	Directeur de l'ingénierie Monde
Thierry Robin	Directeur région Europe centre
Bertrand Roy	Président zone Europe
Kevin Rupp	Directeur Financier et Vice Président Finance & Administration EOA ^(a)
Paul du Saillant	Directeur de la stratégie
Jean-Luc Schuppiser	Directeur de la recherche et du développement
Beat Siegrist	Président, Satisloh
Eric Thoreux	Directeur du marketing stratégique
Laurent Vacherot	Directeur financier
Henri Vidal	Directeur Groupe, Equipement et Instruments ^(b)
Carol Xueref	Directeur des affaires juridiques et du développement Groupe

(a) A partir du 1^{er} janvier 2010.

(b) Changement de responsabilité au 1^{er} mars 2010.

14.1.3.2 Missions du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunit environ neuf fois par an sur deux jours pour examiner la marche du Groupe et l'ensemble de ses activités. Il a un rôle fédérateur et est en liaison avec les autres instances et comités transversaux du Groupe. Son mandat est d'entendre, comprendre, réfléchir et adhérer à, organiser et décider (en fonction des sujets) de la stratégie de l'entreprise. Il étudie les projets de

changement et les perspectives et les objectifs à moyen et long terme du Groupe. Il se prononce sur les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Présidé par Hubert Sagnières, il est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe qui ont, soit une responsabilité mondiale, telle la production en série de verres, soit une responsabilité liée aux grands marchés (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie).

14.2 Absence de conflits d'intérêt potentiels

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société.

Les informations relatives à toute restriction acceptée par les Administrateurs concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, sont présentées au chapitre 16.1.2.

14.3 Conventions réglementées

Indemnité de rupture du contrat de travail d'Hubert SAGNIERES :

Le contrat de travail qui lie Hubert Sagnières à la Société, précédemment à l'exercice de son mandat social, est susceptible de le faire bénéficier d'une indemnité en cas de rupture du contrat à l'initiative de la Société (hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde ou de mise à la retraite à l'âge légal) équivalente à deux années de salaires. En application de la loi TEPA N°2007- du 21 août 2007, le Conseil a autorisé cette convention dans sa séance du 4 mars 2009 sous certaines conditions de performances. (Pour le détail de ces conditions se reporter au Chapitre 15 paragraphe 15.1 Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance et sur le site Essilor.com). La résolution proposée à l'Assemblée Générale du 15 mai 2009 sur cette convention a été approuvée.

Suspension du contrat de travail d'Hubert SAGNIERES :

Conformément à la résolution du Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 et compte tenu de l'ancienneté qu'aura cumulé Hubert Sagnières au sein l'entreprise lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans), le Conseil dans sa séance du 26 novembre 2009 a autorisé que son contrat de travail de Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord, actuellement en vigueur, soit suspendu à compter du 1er janvier 2010.

Le montant de la rémunération de référence retenu pour la réactivation éventuelle sera le montant de la rémunération 2008, au titre du contrat de travail en tant que Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord, augmenté de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIIC, à la date de sa réactivation.

La rémunération brute 2008 s'élève à 932 000€ en utilisant un taux de change moyen de 1€=1,4861Can\$.

Retraite complémentaire de fidélité dite chapeau d'Hubert SAGNIERES :

Le Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 avait autorisé, conformément à la procédure des conventions réglementées, que le régime de retraite complémentaire article 39 bénéficie à Hubert SAGNIERES, Directeur Général Délégué, tant au titre de son contrat d'expatriation maintenu qu'au titre de son mandat social (complément de rémunération visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce). Le Conseil dans sa séance du 26 novembre 2009 a autorisé qu'à compter du 1er Janvier 2010, Hubert Sagnières continue à bénéficier de ce régime de retraite complémentaire, mais en en sa qualité de Directeur Général, conformément à la convention intégrée à l'avenant N°5 du contrat RK120438983 concernant les retraites supplémentaires de l'article 39.

Mandat Rothschild & Cie :

Dans le cadre du projet d'acquisition de 100% de la société FGX, le Conseil a autorisé la signature d'un mandat exclusif de conseil financier confié à la société Rothschild&Cie, moyennant une commission de base de 2.500 000 € et un succès fee complémentaire à l'appréciation d'Essilor de 500 000 €. La convention est passée entre Essilor et la société Rothschild&Cie dont Olivier Pecoux, respectivement administrateur et associé-gérant.

Les Commissaires aux comptes de la Société ont été informés des autorisations conférées et de la conclusion des conventions dans le délai d'un mois de cette conclusion. Conformément à l'article R.225-30 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été informés de la poursuite des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs et qui ont poursuivies leurs effets au cours de l'exercice 2009. (Pour le détail se reporter au paragraphe 20.4.1.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009).

15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009

La rémunération des dirigeants au sens de la norme IAS 24 se trouve à la note 30 des états financiers.

Pour les dirigeants mandataires sociaux tels que définis par la recommandation AMF de décembre 2008, la rémunération comporte une partie fixe (le salaire de base) et une partie variable (le bonus contractuel) liée à des objectifs, le bonus pouvant évoluer positivement en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond fixé à 150 % du montant contractuel. Chez Essilor, depuis 2008, la partie variable est liée à la réalisation de quatre critères :

- un objectif de croissance du bénéfice net par action retraité^(a) (BNPA), fixé à 1,85 euros avec une plage de variation de + 10 à - 10 % pour l'exercice 2009 ;
- un objectif de croissance organique du chiffre d'affaires, fixé à + 1 %^(b) pour l'exercice 2009 ;
- un objectif de croissance par acquisitions qui a été mesuré en retenant un chiffre d'affaires pro forma en base annuelle des acquisitions, fixé à 100 millions d'euros pour l'exercice 2009 (ne seront retenues dans ce critère que les sociétés correspondant à la notion d'« acquisitions organiques ») ;
- un facteur personnel.

Pour les 3 objectifs quantitatifs, la mesure est faite en excluant les variations de parité monétaire.

Comme le bonus des mandataires peut varier de 0 à 150 % du montant cible, et que les critères de « croissance par acquisition » et de « facteur personnel » sont plafonnés à 100 %, la plage de variation des critères « BNPA » et « croissance organique » s'établit arithmétiquement à « de 0 à 190 % » compte tenu de la pondération retenue pour l'exercice 2009^(c).

(a) La mesure du BNPA consolidé est retraitée :

- de l'incidence des parités monétaires ;
- de l'incidence totale des acquisitions de l'année qui ne sont pas retenues dans le critère « croissance par acquisitions » que cela soit en termes de marge additionnelle, de coûts supplémentaires tels que l'allocation du prix d'acquisition, les frais financiers, etc. ;
- de l'impact de charges exceptionnelles qu'il n'est pas possible de budgéter ;

- de l'incidence de la part de résultat « mis en équivalence » de Sperian sur laquelle le management d'Essilor n'a pas prise sur un horizon annuel.

Par contre sont conservés dans le calcul l'impact des coûts de restructuration et l'incidence totale sur le résultat des sociétés acquises dans l'année et retenues dans le calcul de la « croissance par acquisition ».

(b) La plage de variation du taux de croissance organique pour l'exercice 2009 est :

Taux de croissance organique	% correspondant du bonus
+ 3 %	190 %
+ 2 %	145 %
+1 %	100 %
0 %	83,3 %
- 1 %	66,7 %
- 2 %	50 %
- 3 %	33,3 %
- 4 %	16,7 %
- 5 %	0

(c) Pour 2009, le poids respectif de chacun des objectifs dans le calcul du bonus est de :

- 30 % pour la croissance du BNPA ;
- 25 % pour la croissance organique ;
- 25 % pour la croissance par acquisitions ;
- 20 % pour le critère qualitatif.

Le bonus contractuel représente :

- pour le Président-Directeur Général, 100 % du salaire de base pour des objectifs atteints à 100 % ;
- pour les Directeurs Généraux Délégués, 75 % du salaire de base pour des objectifs atteints à 100 %.

TABLEAUX DES ELEMENTS DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(Il s'agit de montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts).

M. Xavier FONTANET - Président Directeur Général

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

En euros	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau ci-dessous)</i>	1 610 242	1 190 759
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(a) <i>(détaillées au tableau de la rubrique 15.2.2)</i>	532 000	486 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b) <i>(détaillées au tableau de la rubrique 15.2.2)</i>	Sans objet	378

(a) Les droits à options de souscription d'actions sont soumis à la condition de performance du cours de bourse Essilor. Par ailleurs, ces plans sont capés à un gain maximum pour le bénéficiaire de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées (vous référer également au chapitre 21.1.4.1 « Options de souscription d'actions »).

(b) Concernant les modalités d'actions de performance, vous référer au chapitre 21.1.4.3 « Actions de performance ».

Tableau récapitulatif des rémunérations

En euros	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	721 013	721 013	700 017	700 017
Rémunération variable ^(a)	850 796	455 011	455 011	415 321
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	19 200	19 200	17 000	17 000
Avantages en nature :				
- voiture	2 195	2 195	2 195	2 195
- assurance chômage	17 038	17 038	16 526	16 526
- autres	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	1 610 242	1 214 458	1 190 749	1 151 059

(a) Au titre des exercices 2008 et 2009, la partie variable de la rémunération de Monsieur Xavier Fontanet a été déterminée, en fonction d'un taux de bonus cible de 100 % de son salaire de base, pour des objectifs atteints à 100 %.

M. Philippe ALFROID – Directeur Général Délégué

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

<i>En euros</i>	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau ci-dessous)</i>	1 271 623	736 836
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(a) <i>(détaillées au tableau de la rubrique 15.2.2)</i>	Sans objet	405 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b) <i>(détaillées au tableau de la rubrique 15.2.2)</i>	Sans objet	378

(a) Les droits à options de souscription d'actions sont soumis à la condition de performance du cours de bourse Essilor. Par ailleurs, ces plans sont capés à un gain maximum pour le bénéficiaire de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées (vous référer également au chapitre 21.1.4.1 « Options de souscription d'actions »).

(b) Concernant les modalités d'actions de performance, vous référer au chapitre 21.1.4.3 « Actions de performance ».

Tableau récapitulatif des rémunérations

<i>En euros</i>	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ^(a)	719 615	719 615	475 026	475 026
Rémunération variable ^(b)	216 484	231 575	231 575	240 245
Rémunération exceptionnelle ^(c)	299 786	299 786	Néant	Néant
Jetons de présence ^(d)	34 640	34 640	28 040	28 040
Avantages en nature :				
- voiture	1 098	1 098	2 195	2 195
- assurance chômage	Néant	Néant	Néant	Néant
- autres	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	1 271 623	1 286 714	736 836	745 506

(a) Dont 475 000 euros de complément de rémunération en 2009, au titre de sa prolongation d'activité pour faciliter la période de transition (non pris en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire).

(b) Au titre des exercices 2008 et 2009, la partie variable de la rémunération de Monsieur Philippe Alfroid a été déterminée en fonction d'un taux de bonus cible de 75 % de son salaire de base, pour des objectifs atteints à 100%.

(c) Indemnité de départ en retraite due au titre du contrat de travail.

(d) Y compris 11 040 euros de jetons de présence reçus de Sperian protection en 2008 et 11 040 euros en 2009.

M. Hubert SAGNIERES – Directeur Général Délégué**Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées**

<i>En euros</i>	2009	Depuis le 1^{er} septembre 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau ci-dessous)</i>	1 377 914	533 726
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(a) <i>(détaillées au tableau de la rubrique 15.2.2)</i>	997 500	405 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b) <i>(détaillées au tableau de la rubrique 15.2.2)</i>	Sans objet	Sans objet

(a) Les droits à options de souscription d'actions sont soumis à la condition de performance du cours de bourse Essilor. Par ailleurs, ces plans sont capés à un gain maximum pour le bénéficiaire de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées (vous référer également au chapitre 21.1.4.1 « Options de souscription d'actions »).

(b) Concernant les modalités d'actions de performance, vous référer au chapitre 21.1.4.3 « Actions de performance ».

Tableau récapitulatif des rémunérations

<i>En euros</i>	2009		Montants depuis le 1^{er} septembre 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	729 053	729 053	258 478	258 478
Rémunération variable ^(a)	629 661	273 068 ^(b)	275 248 ^(b)	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	19 200	19 200	11 350	11 350
Avantages en nature :				
- voiture	Néant	Néant	Néant	Néant
- assurance chômage	Néant	Néant	Néant	Néant
- autres	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	1 377 914	1 021 321	545 076	269 828

(a) Au titre des exercices 2008 et 2009, la partie variable de la rémunération de Monsieur Hubert Sagnières a été déterminée en fonction d'un taux de bonus cible de 75 % de son salaire de base, pour des objectifs atteints à 100 %.

(b) Différence due au taux de change retenu pour la valorisation.

Dirigeants mandataires sociaux

	XAVIER FONTANET	PHILIPPE ALFROID	HUBERT SAGNIERES
	Président - Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009 puis Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2009	Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009 puis Directeur Général à compter du 1 ^{er} janvier 2010
	Date début mandat : 1996 Date fin mandat : 2010	Date début mandat : 1996 Date fin mandat : 2011	Date début mandat : 2008 Date fin mandat : 2011
Contrat de travail ^(a)	Oui – suspendu Mais sans objet à compter du 1 ^{er} janvier 2010 - Retraité	Oui - suspendu Mais sans objet à compter du 1 ^{er} juillet 2009 - Retraité	Oui – maintenu Mais suspendu à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Non	Non	Non
Régime de retraite supplémentaire	Oui ^(b)	Oui ^(b)	Oui ^(b)
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui PRIME DE DEPART OU DE CESSATION DE FONCTION (en cas de licenciement sauf pour faute lourde ou grave) 2 années de salaire au titre du contrat de travail sous conditions de performance ^(c)	Non	Oui PRIME DE DEPART OU DE CESSATION DE FONCTION (en cas de licenciement sauf pour faute lourde ou grave) 2 années de salaire au titre du contrat de travail sous conditions de performance ^(d)
Mesures restrictives concernant la vente d'options ou d'actions de performance ^(e)	A compter des attributions intervenues en 2007 : obligation de conservation de : 1/3 des actions définitivement acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ou 1/3 du solde des actions issues des levées d'options de souscription d'actions, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à la revente de titres.		
Instruments de couverture	Absence de recours à des instruments de couverture pour les options ou les actions gratuites de performance attribuées.		
Indemnité de départ en retraite (évaluation)	338 169	Néant	140 340
Engagement de retraite complémentaire (valeur actuarielle)	3 447 307	Néant	1 421 489
Prime d'arrivée	Néant	Néant	Néant

(a) Pour les explications, se reporter au rapport du Président en annexe 1 au présent Document de référence, partie III. DECISIONS ET INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(b) Les informations sur le régime de retraite supplémentaire se trouvent dans le rapport du président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise en annexe 1 au présent Document de référence, partie sur le gouvernement d'entreprise, rubrique 10 – Comités - Le comité des mandataires, retraites chapeaux.

(c) Le contrat de travail qui lie Xavier Fontanet à la Société précédemment à l'exercice de son mandat social, est susceptible de le faire bénéficier d'une indemnité en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de la Société (hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde ou de mise à la retraite à l'âge légal) équivalente à deux années de salaires. En application de la loi TEPA N°2007- du 21 août 2007, le Conseil d'administration sur proposition du Comité des mandataires a autorisé cette convention dans sa séance du 5 mars 2008 aux conditions suivantes :

La mesure de la performance a été fixée à la moyenne de la performance réalisée par M. Fontanet sur les trois années précédant son départ. Cette performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration à M Fontanet et servant au calcul de la part variable de sa rémunération.

Les conditions de performance sont les suivantes : Pour un taux moyen de performance compris entre 100% et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : taux de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90% de son montant). Pour un taux de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

L'assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2008 a approuvé cette convention (quatrième résolution). Cette information figure in extenso sur le site de la Société à la rubrique gouvernance, conseil d'administration, loi TEPA.

- (d) Le contrat de travail qui lie Hubert Sagnières à la Société, précédemment à l'exercice de son mandat social, est susceptible de le faire bénéficier d'une indemnité en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de la Société (hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde ou de mise à la retraite à l'âge légal) équivalente à deux années de salaires. En application de la loi TEPA N°2007- du 21 août 2007, le Conseil d'administration sur proposition du Comité des mandataires a autorisé cette convention dans sa séance du 4 mars 2009 aux mêmes conditions que celles fixées ci-dessus pour l'indemnité de Xavier Fontanet. Toutefois si son départ intervenait au cours des trois années qui suivent sa nomination en qualité de mandataire, la performance serait mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels servant au calcul de la part variable de sa rémunération salariée de Directeur Exécutif. Elle sera équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le Directeur Exécutif sur les trois années précédant son départ.

L'assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2009 a approuvé cette convention (quatrième résolution). Cette information figure in extenso sur le site de la société à la rubrique gouvernance, conseil d'administration, loi Tepa.

- (e) Règles encadrant l'attribution des options de souscription d'actions ou d'actions gratuites au profit des dirigeants mandataires sociaux, qui sont les suivantes (recommandations AFEP/MEDEF octobre 2008) :
- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération contractuelle monétaire annuelle (fixe + bonus) ;
 - la somme des attributions au bénéfice de l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux ne peut excéder 20 % du total des attributions effectuées (options + actions de performance).

Conditions d'exercice :

- de retenir indice de performance annuel libellé en pourcentage et déterminé à partir de la mesure des paramètres quantitatifs utilisés dans le calcul du bonus de chacun des mandataires avec la pondération suivante : 45 % pour le BNPA, 35 % pour la croissance organique et 20 % pour la croissance par acquisition ;
- et de retenir que la moyenne arithmétique des indices de performance des exercices comptables compris entre l'exercice où à eu lieu l'attribution et l'exercice comptable où l'option devient exerçable, plafonnée à 100 %, définitive la part de l'attribution définitivement acquise par le mandataire.

En cas de départ à la retraite, ne seront retenus pour le calcul que les exercices d'activité.

JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale ordinaire du 14 mai 2008 a voté un montant global de jetons de présence de 400 000 euros, que le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 mai 2008 a décidé de répartir selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous.

Jetons de présence	Partie fixe	Partie variable en fonction de la présence
Tous les Administrateurs	3 800 euros	2 200 euros par séance
Président du Comité d'audit	22 000 euros	2 200 euros par séance
Président du Comité des mandataires	11 000 euros	2 200 euros par séance
Pour les seuls Administrateurs indépendants, membres des Comités d'audit ou des mandataires	Non applicable	2 200 euros par séance

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants^(a)

En euros	2009	2008
Alain Aspect	23 600	23 600
Benoît Bazin	15 600	Non membre
Antoine Bernard de Saint-Affrique	11 200	Non membre
Michel Besson	12 400	32 400
Jean Burelle	15 700	36 800
Yves Chevillotte	50 000	47 800
Bridget Cosgrave	17 000	17 000
Philippe Germond	5 800	12 600
Yves Gillet	19 200	Non membre
Bernard Hours	20 000	Non membre
Maurice Marchand-Tonel	32 400	25 800
Aïcha Mokdahi	19 200	17 000
Olivier Pécoux	19 200	10 400
Michel Rose	37 900	23 600
Alain Thomas	19 200	17 000
Serge Zins	Non membre	12 600
TOTAL	318 400	276 600

(a) Aucun mandataire social non dirigeant n'a perçu de rémunération autre que les jetons de présence.

15.2 Plans d'options de souscription ou autres régimes d'actionariat salarié, pensions, retraites ou autres avantages

15.2.1 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL

Le pourcentage de capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'administration et par les membres du Comité exécutif est inférieur à 0,5 %.

15.2.2 INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

- Options de souscription, d'achat d'actions ou droits à actions de performance consentis à chaque mandataire social ; - Et exercices par ces derniers ; Durant l'exercice 2009.	Nombre total	Prix <i>En euros</i>	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'échéance	Plan afférant
Droits à actions de performance consentis					
durant l'exercice 2009 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe					
Xavier Fontanet	15	38,96	24,20	18 Déc. 2016	18 Déc. 2009
Hubert Sagnières	15	38,96	24,20	18 Déc. 2016	18 Déc. 2009
Options de performance consenties durant l'exercice 2009 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe					
Xavier Fontanet	80 000	38,96	6,65	26 Nov. 2016	26 Nov. 2009
Hubert Sagnières	150 000	38,96	6,65	26 Nov. 2016	26 Nov. 2009
Options levées durant l'exercice 2009 par chaque mandataire social					
Philippe Alfroid	15 000	20,37	5,74	18 Nov. 2010	18 Nov. 2003
Xavier Fontanet	6 311	20,37	5,74	18 Nov. 2010	18 Nov. 2003
Xavier Fontanet	31 134	26,50	5,06	17 Nov. 2011	17 Nov. 2004

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1.1 DATES D'EXPIRATION DES MANDATS ET DUREES DES FONCTIONS

Les dates d'expiration des mandats et les durées des fonctions sont présentées à la rubrique 14.1.1.

Nous vous informons de la nomination de Monsieur He YI aux fonctions d'Administrateur représentant les salariés actionnaires, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Alain Thomas, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

En application des dispositions légales et statutaires, nous demandons aux actionnaires de la Société de bien vouloir ratifier cette cooptation lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 (cf. Interprétation AMF N°3 de janvier 2006).

16.1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES D'ETUDES

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités d'études est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et ensuite modifié par le Conseil à plusieurs reprises dont la dernière fois le 26 novembre 2009. Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil sont reprises ci-après :

Compétence du Conseil d'Administration

Les administrateurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle, ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études.

Le Conseil d'administration, organe collégial, outre ses compétences légales ou réglementaires a pour missions notamment de :

- définir la qualité d' « administrateur indépendant » et en débattre chaque année ;
- identifier les administrateurs indépendants ;

- être informé sur et, le cas échéant, approuver les grands choix stratégiques ;
- être informé et, le cas échéant, déterminer s'il veut approuver les acquisitions et les cessions d'un montant supérieur à 100 millions € dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers/nouveaux pays et à 150M€ pour toute autre acquisition ;
- approuver les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée ;
- suivre la mise en œuvre des décisions prises ;
- examiner et arrêter les comptes ;
- évaluer ses propres performances (collectives et individuelles) et celles de la Direction ;
- assurer la continuité d'excellence de l'équipe de direction de l'entreprise ;
- débattre et, le cas échéant, approuver le choix des mandataires sociaux sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver les plans de succession pour la direction du groupe et sur les grandes évolutions d'organisation.

Information des Administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les Administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien sont adressés ou remis dans un délai de 5 jours, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'Administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du Directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes les informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Réunions du conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins 5 fois par an. Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard un mois avant la fin de l'année en cours, sauf réunion extraordinaire.

Comités d'études

Le Conseil, sur proposition de son Président, peut créer des comités d'études dont il fixe la composition et les attributions. Ces comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le rapport annuel. L'évaluation devrait viser les trois objectifs fixés par l'article 9.2 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/ MEDEF.

Modifications du règlement intérieur

Le présent règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

La charte de l'Administrateur adoptée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, qui regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'Administrateur d'Essilor, a également été modifiée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte :

Du dispositif « abus de marché » qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché. A ce titre la charte rappelle que :

Chaque Administrateur qui dispose d'informations privilégiées doit s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou

de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques. Comme pour les salariés du Groupe susceptibles de disposer d'informations privilégiées, la charte indique que les Administrateurs, outre pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, sont tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les 21 jours qui précèdent :

- le communiqué sur les résultats annuels ;
- le communiqué sur les résultats semestriels ;
- les communiqués sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. La charte indique :

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier introduit par la Loi N° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière, des articles 222-14 et 222-15 du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), du communiqué de presse de l'AMF du 27 décembre 2004 et de la note de l'AMF du 16 avril 2008, chaque Administrateur s'engage à déclarer immédiatement à la Société, via le service de l'actionnariat d'Essilor, toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement ces opérations à l'AMF et de rendre publique lesdites opérations au moyen d'un communiqué, dans les délais qui lui sont impartis.

Cette charte a été modifiée le 26 novembre 2009, notamment pour rappeler, conformément aux statuts modifiés de la Société suite à la division par deux de la valeur nominale des titres, que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société et non de 500.

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction : absence de contrat de service

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec Essilor ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération

Ces informations sont présentées à la rubrique 14.1.2.1 et en Annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphes « Comité d'audit » et « Comité des mandataires ».

16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine

D'une manière générale, la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise défini dans le code « AFEP/MEDEF » de 2008. Ces informations sont présentées en Annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président ».

17 SALARIÉS

17.1 Ressources humaines : nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité

Concernant les effectifs du Groupe, vous pouvez également vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 du présent Document de référence, à la note 29.

17.1.1 EFFECTIFS MOYENS ET FINS DE PERIODE

Au 31 décembre 2009, Essilor comptait 34 759 collaborateurs dans le monde (dont 100 % des effectifs des sociétés consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle). L'effectif moyen 2009 était de 32 835 collaborateurs (effectif se rapportant aux charges de personnel consolidées de la période).

Au 31 décembre 2008, le nombre de collaborateurs était de 34 320 (effectif moyen 30 898).

Il n'y a pas eu de changement significatif des effectifs du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, en réponse à la demande du règlement CE 809/2004, le Groupe n'emploie pas un grand nombre de travailleurs temporaires.

17.1.2 REPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS

17.1.2.1 Répartition par zone géographique

	2009		2008	
Amérique du Nord	10 881	33,1%	10 381	33,6%
Europe	10 968	33,4%	10 712	34,7%
Amérique latine / Asie Pacifique / Afrique	10 986	33,5%	9 804	31,7%

17.1.2.2 Répartition des effectifs par fonction

	2009		2008	
Ouvriers	18 153	55,3%	17 290	55,9%
Agents de maîtrise et employés	10 261	31,3%	9 350	30,3%
Cadres	4 421	13,4%	4 258	13,8%

17.2 Participations et stock-options

17.2.1 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2009 DES PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Stock-options Essilor détenues

	Membres salariés du conseil d'administration					
	Philippe ALFROID	Xavier FONTANET	Yves GILLET	Aïcha MOKDAHI	Hubert SAGNIERES	Alain THOMAS
Actions Essilor détenues	218 139	222 864	11 107	4 990	11 073	7 189
Options d'achat						
- 14 novembre 2001					24 000	
Options de souscription						
- 20 novembre 2002			4 000		36 000	
- 18 novembre 2003	40 000		4 000		28 000	
- 17 novembre 2004	86 000	78 866	4 000	670	34 000	
- 23 novembre 2005	94 000	120 000	7 000	2 000	100 000	
- 22 novembre 2006			7 000		44 000	
- 14 novembre 2007			7 000		50 000	
- 27 novembre 2008	100 000	120 000	7 000		100 000	
- 26 novembre 2009		80 000	7 000		150 000	

Administrateurs indépendants

Au 31 décembre 2009, les Administrateurs n'avaient pas de stock-options ni de droits à actions de performance et détenaient 10 573 actions Essilor.

Droits – Situation au 31 décembre 2009

	Membres salariés du conseil d'administration					
	Philippe ALFROID	Xavier FONTANET	Yves GILLET	Aïcha MOKDAHI	Hubert SAGNIERES	Alain THOMAS
Actions de performance						
- 20 novembre 2006	45 000	58 500		900		72
- 14 novembre 2007	45 000	58 500		880		52
- 30 janvier 2008	20	20		20		20
- 27 novembre 2008				1 790		62
- 18 décembre 2008				10		10
- 26 novembre 2009				1 785		57
- 18 décembre 2009		15		15	15	15

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

17.2.2 INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, LES OPTIONS D'ACHAT ET LES DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

17.2.2.1 Attribution et levées de l'année

Attribution et exercice :

- des options de souscription d'actions ;

- des options d'achat d'actions ;

- des droits à actions de performance ;

consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre Total	Prix moyen pondéré, En euros	Date d'échéance	Plans afférant
Options consenties durant l'exercice 2009 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	194 000	38,96	26 nov. 2016	26 nov. 2009
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2009 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	156 000	38,96	26 nov. 2016	26 nov. 2009
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2009 , par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	211 623	22,79		14 nov. 2001 20 nov. 2002 18 nov. 2003 17 nov. 2004 23 nov. 2005

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

17.2.2.2 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions de droits à actions de performance

Seuls sont présentés ceux pour lesquels il reste des options ou droits en circulation.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

Plan	14 Nov. 2001	20 Nov. 2002	18 Nov. 2003	17 Nov. 2004	27 Jan. 2005
Date d'Assemblée Générale	18 janvier 2001	18 janvier 2001	16 mai 2003	16 mai 2003	16 mai 2003
Date du Conseil d'administration	14 novembre 2001	20 novembre 2002	18 novembre 2003	17 novembre 2004	27 janvier 2005
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 340 500	1 625 160	1 609 140	1 787 800	31 500
Par les mandataires sociaux	160 000	202 000	160 000	196 000	0
- Philippe Alfroid	70 000	88 000	70 000	86 000	
- Xavier Fontanet	90 000	114 000	90 000	110 000	
- Hubert Sagnières					
Par les dix premiers attributaires salariés	230 000	292 000	255 500	312 000	31 500
Point de départ d'exercice	14 novembre 2002	20 novembre 2003	18 novembre 2004	17 novembre 2005	27 janvier 2006
Date d'expiration	14 novembre 2011	20 novembre 2012	18 novembre 2010	17 novembre 2011	27 janvier 2012
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	15,620	20,340	20,370	26,500	27,290
Nombre de bénéficiaires	646	1 348	1 436	1 585	2
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 14 Nov. 2005.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 20 Nov. 2006.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 18 Nov. 2007.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 17 Nov. 2008.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 22 Nov. 2009.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009	1 137 847	1 212 265	1 120 678	597 387	4 532
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	38 026	42 264	40 078	45 557	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	164 627	370 631	448 384	1 144 856	26 968

(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Plan	23 Nov. 2005	22 Nov. 2006	22 Nov. 2006	24 Jan. 2007	14 Nov. 2007
Date d'Assemblée Générale	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	23 novembre 2005	22 novembre 2006	22 novembre 2006	24 janvier 2007	14 novembre 2007
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 996 880	930 740	Maximum 527 112	Maximum 49 152	Maximum 1 117 770
Par les mandataires sociaux	214 000	0	103 500	0	0
- Philippe Alfroid	94 000		45 000		
- Xavier Fontanet	120 000		58 500		
- Hubert Sagnières					
Par les dix premiers attributaires salariés	374 000	195 000	127 800	160	206 000
Point de départ d'exercice	23 novembre 2006	22 novembre 2008 ^(d)	22 novembre 2008 ^(e)	24 janvier 2009 ^(f)	14 novembre 2009 ^(g)
Date de fin du plan	23 novembre 2012	22 novembre 2013	22 novembre 2013	24 janvier 2014	14 novembre 2014
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	34,700	41,460	NS ^(c)	NS ^(c)	43,650
Nombre de bénéficiaires	1 953	1 148	1 134	2 981	1 800
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 23 novembre 2009.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 22 novembre 2013.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 24 janvier 2014.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009	135 683	320	144	176	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	66 594	64 260	7 254	3 536	60 460
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	1 794 603	866 160	519 714	45 440	1 057 310

(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(c) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(d) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(e) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(f) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 24 janvier 2009 et le 24 janvier 2011 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(g) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011 (Voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	14 Nov. 2007	30 Jan. 2008	27 Nov. 2008	27 Nov. 2008	18 Déc. 2008
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	14 novembre 2007	23 janvier 2008	27 novembre 2008	27 novembre 2008	27 novembre 2008
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 552 491	Maximum 90 860	Maximum 1 568 080	Maximum 513 775	Maximum 45 350
Par les mandataires sociaux	103 500	40	320 000	0	0
- Philippe Alfroid	45 000	20	100 000		
- Xavier Fontanet	58 500	20	120 000		
- Hubert Sagnières			100 000		
Par les dix premiers attributaires salariés	145 300	200	170 000	166 000	100
Point de départ d'exercice	14 novembre 2009 ^(c)	30 janvier 2010 ^(d)	27 novembre 2010 ^(e)	27 novembre 2010 ^(f)	18 décembre 2010 ^(g)
Date de fin du plan	14 novembre 2014	30 janvier 2015	27/11/2015 ou 2016	27/11/2015 ou 2016	18/12/2015 ou 2016
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)	33,170	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	1 410	4 543	2 286	1 619	4 535
Modalités d'exercice	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 14 Novembre 2014.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 30 janvier 2015	Non-résidents et résidents: interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 27 novembre 2015 ou 2016 selon date attribution définitive.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 18 décembre 2015 ou 2016 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009	4 672	1 240	0	186	600
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	104	6 720	42 660	3 701	2 040
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	547 715	82 900	1 525 420	509 888	42 710

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011 (voir chapitre 21.1.4.3).

(d) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,57 euros entre le 30 janvier 2010 et le 30 janvier 2012 (voir chapitre 21.1.4.3).

(e) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

(f) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

(g) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 18 décembre 2010 et le 18 décembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	26 Nov. 2009	26 Nov. 2009	18 Déc. 2009
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	26 novembre 2009	26 novembre 2009	26 novembre 2009
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 1 579 120	Maximum 536 116	Maximum 65 640
Par les mandataires sociaux	230 000	0	30
- Philippe Alfroid			
- Xavier Fontanet	80 000		15
- Hubert Sagnières	150 000		15
Par les dix premiers attributaires salariés	194 000	155 850	150
Point de départ d'exercice	26 novembre 2011 ^(h)	26 novembre 2011 ⁽ⁱ⁾	18 décembre 2011 ^(j)
Date de fin du plan	26/11/2016 ou 2017	26/11/2016 ou 2017	18/12/2016 ou 2017
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	2 412	1 684	4 376
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents: interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 26 novembre 2016 ou 2017 selon date attribution définitive.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 18 décembre 2016 ou 2017 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	1 579 120	536 116	65 640

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(h) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(i) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(j) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 18 décembre 2011 et le 18 décembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

Pour plus d'informations quant aux options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance, vous reporter au chapitre 21.1.4.

17.3 Accord d'intéressement et de participation des salariés

17.3.1 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL : CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION AUX BENEFICES

Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la Société mère française

Accord d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu le 31 mai 2007 pour une durée de 3 ans dans le cadre des articles 3 311-1 et suivants du code du Travail. Cet accord prend effet à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2007 et est arrivé à échéance à la fin de l'exercice 2009.

Facteur d'information économique et de sensibilisation aux résultats de l'entreprise, cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performance.

Les critères retenus pour le calcul de la prime d'intéressement ont été modifiés par avenant le 22 avril 2008 pour les exercices 2008 et 2009.

Désormais deux critères supplémentaires liés aux résultats consolidés de l'entreprise sont venus s'ajouter à l'ancien critère unique basé sur le résultat d'exploitation réalisé rapporté au résultat d'exploitation budgété.

Sont donc dorénavant pris en compte le taux de croissance du chiffre d'affaires du Groupe et l'évolution du taux de contribution à l'activité du Groupe.

Chacun des 3 critères a le même poids.

La formule de calcul retenue vise ainsi à sensibiliser l'ensemble des salariés à la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise et d'atteindre les objectifs retenus.

Cette prime n'ayant pas le caractère de salaire, est exonérée de toute charge sociale mais est néanmoins soumise à impôt sur le revenu et CSG – CRDS.

L'intéressement permet d'apporter un complément de rémunération variable pour les salariés Essilor.

La prime fait l'objet de la répartition suivante :

- 30 % proportionnelle à la durée de présence dans l'exercice ;
- 70 % au prorata du salaire de référence.

Le montant global distribué ne peut pas dépasser annuellement 20% du total des salaires bruts versés aux personnels concernés.

Les montants des primes versées au cours des cinq derniers exercices sont :

- 2009 : 3 681 milliers d'euros au titre de 2008 ;
- 2008 : 3 667 milliers d'euros au titre de 2007 ;
- 2007 : 4 318 milliers d'euros au titre de 2006 ;

- 2006 : 3 440 milliers d'euros au titre de 2005 ;
- 2005 : 3 251 milliers d'euros au titre de 2004.

Accord de participation

La réserve de participation, attribuée aux salariés bénéficiaires, se calcule selon une formule légale qui porte à la fois sur le bénéfice de l'exercice, les capitaux propres, les salaires bruts et la valeur ajoutée. Un accord d'entreprise majeure de 50% la réserve de participation.

Les niveaux des capitaux propres de la maison mère française conduisent à une réserve de participation nulle pour les salariés bénéficiaires.

17.3.2 ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'actionnariat interne

Les salariés du Groupe Essilor peuvent devenir actionnaires de différentes façons.

Plans d'achat d'actions

Les salariés du Groupe Essilor peuvent devenir actionnaires par l'acquisition, via différents plans d'achat d'entreprise, d'actions détenues directement, de parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou d'actions détenues dans des trusts.

Ces actions ou parts sont acquises en général avec l'aide financière de la filiale concernée du Groupe et sont obtenues par augmentation de capital ou par achats directs en bourse. Elles sont soumises à un blocage variable selon les pays, entre 2 et 7 ans.

- FCPE concernés : FCPE Valoptec International, FCPE Groupe Essilor 5 ans, FCPE Groupe Essilor 7 ans, FCPE Essilor International ;
- Trusts : Essilor Shareholding Plan (Etats-Unis), Australian Shareholding Plan, Share Incentive Plan (UK), Irish Shareholding Plan ;
- actionnariat direct : Plan de Ahorro Espagnol. Brazilian Share Purchase Plan, Plan d'actionnariat direct Essilor Allemagne, Plan d'achat direct Chinois.

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également à l'Annexe 2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié ».

Stocks-options

La levée de stock options (options de souscription ou options d'achat), permet aussi l'acquisition de titres Essilor. A noter pour les salariés français la possibilité de financer la levée de stock options grâce au déblocage du PEE (Plan d'Épargne Entreprise), les actions ainsi obtenues sont ensuite bloquées au nominatif dans le cadre du PEE.

Actions de performance

Les différents Plans d'attribution de droits à Actions de performance permettront aussi aux salariés de recevoir et garder des titres Essilor, à condition que les critères de performance du cours de bourse décrits dans les règlements des plans aient permis une attribution définitive.

Vous référer aussi au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3 du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

18.1.1 ACTIONNARIAT D'ESSILOR AU 31 DECEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions s'élevait à 215 509 972 actions et 229 344 448 droits de vote.

Au 31 décembre 2009	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	7 290 663	3,38	14 581 326	6,36
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 402 970	2,51	9 932 092	4,33
- Fonds réservé aux salariés étrangers	719 573	0,33	719 573	0,31
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	3 318 311	1,54	6 378 678	2,78
SOUS-TOTAL	16 731 517	7,76	31 611 669	13,78
Autodétention				
- Actions propres	4 630 653	2,15		
- Contrat de liquidité	0	-		
SOUS-TOTAL	4 630 653	2,15		
PUBLIC	194 147 802	90,09	197 732 779	86,22
TOTAL	215 509 972	100,00	229 344 448	100,00

Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

18.1.2 ACTIONNARIAT D'ESSILOR AU 31 DECEMBRE 2008

Le tableau de répartition du capital au 31 décembre 2009 se trouve au paragraphe 18.1.1.

Au 31 décembre 2008 la répartition du capital se présentait comme suit :

Au 31 décembre 2008	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	7 479 493	3,54	14 958 986	6,64
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 291 539	2,51	9 573 051	4,25
- Fonds réservé aux salariés étrangers	677 954	0,32	677 954	0,30
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	3 362 531	1,59	6 259 756	2,78
SOUS-TOTAL	16 811 517	7,96	31 469 747	13,97
Autodétention				
- Actions propres	4 006 005	1,90		
- Contrat de liquidité	0	-		
SOUS-TOTAL	4 006 005	1,90		
PUBLIC	190 202 400	90,13	193 784 233	86,03
TOTAL	211 019 922	100,00	225 253 980	100,00

18.2 Droits de vote différents

Conditions d'exercice du droit de vote

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Aucune restriction au droit de vote n'est apportée par les statuts de la Société au 31 décembre 2009.

Concernant les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010, vous référer au point 21.2.4.2 du présent Document de référence, paragraphe « Modification statutaire ».

18.3 Absence de contrôle extérieur de la Société

A la connaissance de la Société, cette dernière n'est ni détenue, ni contrôlée, directement ou indirectement, par une autre personne physique ou morale.

18.4 Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires

Contrats susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- le contrat de joint venture avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % d'Essilor dans la joint venture Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la joint venture en cas de changement de contrôle d'Essilor International ;
- par ailleurs les lignes de financement bancaire mises en place par la Société comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle d'Essilor International.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- l'actionnariat interne détient 7,8 % du capital et 13,8 % des droits de vote. Il peut exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants du FCPE 7 ans et aux représentants de Valoptec Association ;
- les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010 susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont présentées au chapitre 21.2.4.2.

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence, ni d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Nature et montant des opérations importantes

Les sociétés apparentées sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle :

- Joint-venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe Nikon. Nikon Essilor distribue sur le marché japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon ;
- Joint-venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe coréen Samyung Trading. Essilor Korea distribue sur le marché coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés européens certains produits fabriqués par Chemiglas, filiale d'Essilor Korea.

NB : La société GKB Rx Lens était détenue à 50% jusqu'au 31 décembre 2008. Elle est désormais détenue à 76 % et est par conséquent consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2009.

Sociétés consolidées par mise en équivalence :

- groupe Sperian Protection, détenu à hauteur de 15 % et contrôlé à hauteur de 24 % par Essilor. Il n'existe pas d'opérations significatives réalisées avec ce groupe ;
- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor. Les laboratoires d'Essilor of America utilisent aux Etats-Unis le système de commande géré par Vision Web ;
- groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor. Essilor vend des verres blancs au Groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

Voir également la note 30 des notes aux états financiers consolidés « Transactions avec les parties liées », au chapitre 20.3.1.5.

Le détail des participations du Groupe Essilor est présenté dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5, aux notes 32 à 35.

Les informations financières concernant les sociétés consolidées de manière proportionnelle, consolidées par mise en équivalence et non consolidées sont présentées dans les notes aux états financiers consolidés, aux notes 33 à 35.

Il n'existe pas d'opération avec les sociétés apparentées qualifiées de conventions réglementées.

19.2 Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de la Société

Vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5, à la note 30.

20 INFORMATION FINANCIÈRE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

20.1 Informations financières historiques

Vous reporter à la partie « États financiers », au chapitre 20.3.

20.2 Information financière pro forma

Sans objet.

20.3 Etats financiers consolidés 2009 et notes aux états financiers consolidés. Comptes annuels 2009 et annexes

20.3.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2009 ET NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés 2009 se trouve au chapitre 20.4.1.1 du présent Document de référence.

20.3.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros sauf données par action</i>	Notes	2009	2008
Chiffre d'affaires	3	3 267 978	3 074 419
Coût des produits vendus		-1 435 333	-1 325 106
MARGE BRUTE		1 832 645	1 749 313
Charges de recherche développement		-151 221	-144 518
Charges commerciales et de distribution		-706 619	-672 268
Autres charges d'exploitation		-380 367	-381 368
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE		594 438	551 159
Charges nettes de restructurations	5	-11 383	-3 736
Dotations aux provisions pour dépréciations		0	0
Charges sur paiements en actions	5	-21 865	-24 906
Autres produits opérationnels		2 456	1 926
Autres charges opérationnelles		-7 128	-9 284
Résultat sur cessions d'actifs		-1 303	-629
RESULTAT OPERATIONNEL	3	555 215	514 530
Coût de l'endettement brut		-31 498	-28 181
Produits de trésorerie et équivalents		18 739	29 042
Autres produits financiers	6	41 551	43 349
Autres charges financières	6	-39 946	-46 716
Résultats des sociétés mises en équivalence	14	25 974	26 053
RESULTAT AVANT IMPOTS		570 035	538 077
Impôt sur les résultats	7	-168 169	-149 266
RESULTAT NET		401 866	388 811
dont part du groupe		394 036	382 356
dont part des minoritaires		7 830	6 455
Résultat net part du Groupe par action (euros)		1,91	1,85
Nombre moyen d'actions (milliers)	8	206 691	206 875
Résultat net part du Groupe dilué par action (euros)	9	1,89	1,81
Nombre moyen d'actions dilué (milliers)	9	210 557	213 615

ETAT DES PRODUITS (CHARGES) COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	2009			2008		
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
RESULTAT DE LA PERIODE (A)	394 036	7 830	401 866	382 356	6 455	388 811
Variation de juste valeur des instruments financiers, nette d'impôt						
- Couvertures de transactions futures, part efficace	-4 885		-4 885	11 418		11 418
- Impôts	1 097		1 097	-3 401		-3 401
- Nettes d'impôts	-3 788		-3 788	8 017		8 017
- Couvertures d'investissement net, part efficace	391		391	230		230
- Impôts	-135		-135	-80		-80
- Nettes d'impôts	256		256	150		150
Transfert en résultat ou change, net d'impôt						
- Couvertures de transactions futures, part efficace	-6 378		-6 378	-4 367		-4 367
- Impôts	1 639		1 639	1 323		1 323
- Nettes d'impôts	-4 739		-4 739	-3 044		-3 044
- Couvertures d'investissement net, part efficace	-195		-195	-2 836		-2 836
- Impôts	67		67	976		976
- Nettes d'impôts	-128		-128	-1 860		-1 860
Variation de juste valeur des immobilisations financières	2 962		2 962	-1 699		-1 699
- Impôts	-200		-200	499		499
- Nette d'impôts	2 762		2 762	-1 200		-1 200
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-10 170		-10 170	-9 084		-9 084
- Impôts	3 096		3 096	3 223		3 223
- Nets d'impôts	-7 074		-7 074	-5 861		-5 861
Ecart de conversion sur réserves de couverture et réévaluation	166		166	-594		-594
Ecart de conversion et divers sur autres réserves et résultat	19 420	853	20 273	-6 983	-360	-7 343
Produits (charges) directement en capitaux propres, nets d'impôts (B)	6 875	853	7 728	-11 375	-360	-11 735
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS, NETS D'IMPÔTS (A) + (B)	400 911	8 683	409 594	370 981	6 095	377 076

20.3.1.2 Bilan consolidé

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Ecart d'acquisition	10	1 059 941	957 605
Autres immobilisations incorporelles	11	221 688	205 249
Immobilisations corporelles	12	803 022	811 484
IMMOBILISATIONS NETTES		2 084 651	1 974 338
Titres mis en équivalence	14	180 034	164 690
Autres immobilisations financières	15	73 920	44 214
Impôts différés actifs	7	57 229	51 955
Créances d'exploitation non courantes		10 570	8 093
Autres actifs non courants	20	854	693
Autres actifs non courants		322 607	269 645
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		2 407 258	2 243 983
Stocks et en-cours	16	485 606	475 299
Avances et acomptes aux fournisseurs		12 373	9 521
Créances d'exploitation courantes	17	746 266	684 797
Créances d'impôt		17 039	5 859
Créances diverses		18 434	37 294
Instruments financiers actifs	23	40 485	50 996
Charges constatées d'avance		20 765	21 242
Autres placements de trésorerie	26	33 965	32 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	385 548	505 571
Actifs courants		1 760 481	1 823 117
Actifs non courants destinés à la vente		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		4 167 739	4 067 100

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital		38 792	37 984
Primes d'émission		415 321	311 765
Réserves consolidées		2 107 571	1 829 870
Actions propres		- 174 580	- 153 407
Option d'achat OCEANE		6 854	22 206
Réserves de couverture et de réévaluation		- 21 653	- 9 109
Différence de conversion	19	- 50 194	- 70 235
Résultat net part du groupe		394 036	382 356
Capitaux propres part du Groupe		2 716 147	2 351 430
Intérêts minoritaires		21 786	14 544
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		2 737 933	2 365 974
Provisions pour retraites	20	131 316	132 401
Dettes financières à long terme	22	282 222	437 617
Impôts différés passifs	7	24 678	22 406
Dettes d'exploitation non courantes		2 393	2 359
Passifs non courants		440 609	594 783
Provisions pour risques	21	68 887	36 720
Dettes financières à court terme	22	82 929	212 835
Avances et acomptes reçus des clients		2 866	8 611
Dettes d'exploitation courantes	17	624 184	631 945
Dettes d'impôt		46 507	35 626
Dettes diverses		144 289	143 159
Instruments financiers passif	23	10 897	28 480
Produits constatés d'avance		8 638	8 967
Passifs courants		989 197	1 106 343
TOTAL DU PASSIF		4 167 739	4 067 100

20.3.1.3 Variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCEANE	Réserves	Ecart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part groupe	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{er} JANVIER 2009	37 984	311 765	-9 109	22 206	1 829 870	-70 235	-153 407	382 356	2 351 430	14 544	2 365 974
Augmentations de capital :											
- Fonds commun de placement	119	18 329							18 448		18 448
- Options de souscription	140	18 497							18 637		18 637
- Conversion d'OCEANE	819	120 909		-15 352	12 325				118 701		118 701
- Incorporation de réserves											
Annulation d'actions propres	-270	-54 179					54 449				
Rachat d'OCEANE											
Paieement en actions					20 305				20 305		20 305
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					-474		-75 622		-76 096		-76 096
Affectation du résultat					382 356			-382 356			
Impact des variations de périmètre sur les minoritaires										1 481	1 481
Dividendes distribués					-136 189				-136 189	-2 922	-139 111
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	808	103 556	0	-15 352	278 323	0	-21 173	-382 356	-36 194	-1 441	-37 635
Produit (charges) directement en capitaux propres			-12 711						-12 711		-12 711
Résultat de la période								394 036	394 036	7 830	401 866
Ecart de conversion			166		-621	20 041			19 586	853	20 439
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT	0	0	-12 545	0	-621	20 041	0	394 036	400 911	8 683	409 594
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DECEMBRE 2009	38 792	415 321	-21 654	6 854	2 107 572	-50 194	-174 580	394 036	2 716 147	21 786	2 737 933

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves de réévaluation	Option d'achat OCEANE	Réserves	Ecart de conversion	Actions d'autocontrôle	Résultat net part groupe	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{er} JANVIER 2008	38 030	329 880	-4 717	23 408	1 565 991	-61 247	-101 910	366 740	2 156 175	12 090	2 168 265
Augmentations de capital :											
- Fonds commun de placement	130	21 102							21 232		21 232
- Options de souscription	82	10 071							10 153		10 153
- Conversion d'OCEANE	30	4 432		-565	275				4 172		4 172
- Incorporation de réserves											
Annulation d'actions propres	-288	-53 720					54 008				
Rachat d'OCEANE				-637	459		6 123		5 945		5 945
Paiement en actions					23 778				23 778		23 778
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					-985		-111 628		-112 613		-112 613
Affectation du résultat					366 740			-366 740			
Impact des variations de périmètre sur les minoritaires										-3 453	-3 453
Dividendes distribués					-128 393				-128 393	-188	-128 581
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES											
LES ACTIONNAIRES	-46	-18 115	0	-1 202	261 874	0	-51 497	-366 740	-175 726	-3 641	-179 367
Produit (charges) directement en capitaux propres			-3 798						-3 798		-3 798
Résultat de la période								382 356	382 356	6 455	388 811
Ecart de conversion			-594		2 005	-8 988			-7 577	-360	-7 937
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT											
PROPRES ET RESULTAT	0	0	-4 392	0	2 005	-8 988	0	382 356	370 981	6 095	377 076
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DECEMBRE 2008	37 984	311 765	-9 109	22 206	1 829 870	-70 235	-153 407	382 356	2 351 430	14 544	2 365 974

20.3.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2009	2008
BENEFICE NET	(i)	401 866	388 811
Résultats, nets des dividendes encaissés, des sociétés en équivalence		19 504	20 637
Amortissements, provisions et autres charges calculées		143 400	148 886
Résultat avant amortissements et équivalence		564 770	558 334
Dotations (reprise) nette aux provisions pour risques et charges		19 724	9 810
Résultat des cessions d'actifs	(i)	1 303	629
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		585 797	568 773
Coût de l'endettement financier net		13 027	-692
Charges d'impôts (y compris impôts différés)	(i)	168 169	149 266
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		766 993	717 347
Impôts payés		-172 226	-144 650
Intérêts financiers nets reçus (versés)		-8 773	8 607
Variation du besoin en fonds de roulement		-70 656	-84 503
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS		515 338	496 801
Investissements corporels et incorporels		-125 275	-184 298
Prix d'acquisition de titres consolidés, net de la trésorerie acquise		-128 634	-452 879
Acquisition de titres non consolidés		-24 263	-4 673
Autres immobilisations financières		-8 071	-11 978
Prix de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée			0
Cessions d'autres actifs financiers, d'actifs corporels et incorporels		8 889	3 799
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX INVESTISSEMENTS		-277 354	-650 029
Augmentation de capital	(ii)	37 085	31 385
Rachat et revente d'actions propres	(ii)	-76 096	-112 613
Dividendes versés aux actionnaires :			
- aux actionnaires d'Essilor	(ii)	-136 189	-128 393
- aux actionnaires minoritaires par les filiales intégrées	(ii)	-2 922	-188
Variation des emprunts hors dettes sur crédit-bail		-185 931	177 782
Acquisition de placements de trésorerie ^(a)	22	-1 427	-1 359
Remboursement des dettes de crédit-bail		-2 521	-2 644
Autres mouvements		-536	473
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		-368 537	-35 557
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		-130 553	-188 785
Trésorerie au 1er janvier	18	486 765	677 164
Incidence des variations des taux de change		7 690	-1 614
TRESORERIE FIN DE PERIODE		363 902	486 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	385 548	505 571
Concours bancaires	22	-21 646	-18 806

(a) OPCVM de trésorerie non considérés comme de l'équivalent de trésorerie, selon la norme IAS7.

(i) Se référer au compte de résultat.

(ii) Se référer au tableau de variation des capitaux propres.

20.3.1.5 Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GENERALITES

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) est une société anonyme à Conseil d'administration, soumise au droit français. Le siège social est situé 147, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont. Les activités principales de la Société concernent la conception, la fabrication et la commercialisation de verres ophtalmiques et d'instruments relatifs à l'optique ophtalmique.

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale.

Les états financiers consolidés 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 mars 2010.

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1.2 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Essilor applique, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'intégralité des normes comptables internationales, qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations depuis le 1^{er} janvier 2005, telles qu'approuvées dans l'Union Européenne, applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2009 et consultables sur le site Internet de la Commission Européenne¹.

1.3 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué dans les comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2009.

1.4 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS IFRS D'APPLICATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

IFRS 8 – Segments opérationnels

Selon la norme IFRS 8, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle délivrée doit correspondre aux secteurs utilisés par le Groupe et présentés par la Direction pour sa gestion opérationnelle.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont détaillés dans la note 1.8 aux présents états financiers.

Conformément aux dispositions de première application de cette norme, l'information comparative a été retraitée.

IFRIC 13 – Programme de fidélité en faveur des clients

Cette interprétation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008, définit le mode de comptabilisation des programmes de fidélité établis par une entreprise en faveur de ses clients. Le groupe applique cette interprétation dans ses comptes au 31 décembre 2009 mais n'a pas corrigé les exercices antérieurs de cette interprétation, s'agissant d'impacts non significatifs sur le chiffre d'affaires du groupe.

L'impact sur les comptes au 31 décembre 2009 est une réduction du chiffre d'affaires de l'ordre de 1 million d'euros pour l'exercice, et une réduction des autres charges opérationnelles du même montant.

IAS 1 révisée – Présentation des états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009)

Cette norme requiert une présentation séparée des transactions avec les actionnaires, dans le tableau de variation des capitaux propres, et des autres transactions, soit dans un état du résultat global, soit dans deux états distincts, un compte de résultat et un état du résultat global (état des produits et charges comptabilisés en capitaux propres dans les présents états financiers).

Par ailleurs, le résultat des sociétés mises en équivalence est désormais présenté au niveau du résultat avant impôts et non plus après le résultat net des sociétés intégrées, qui n'est plus utilisé.

La présentation des états financiers du groupe a été modifiée : l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres suit désormais immédiatement le compte de résultat.

Amendements IFRS 7 – Hiérarchie des instruments financiers

Cet amendement requiert un classement des instruments financiers selon trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marchés observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Il est applicable pour les exercices clos au 31 décembre 2009.

La hiérarchie applicable au groupe Essilor est détaillée dans la note 1.17 aux présents états financiers.

1. http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Amendement de la norme IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts

L'amendement de la norme IAS 23, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, supprime l'option permettant de constater en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif. Dorénavant, ces coûts devront être systématiquement capitalisés. Le groupe ne dispose pas actuellement d'emprunt directement attribuable à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif.

Amendements IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulation

Les amendements à la norme IFRS 2 – Paiements en actions -, applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, précisent les traitements comptables des charges de paiements en actions lorsque les conditions d'acquisitions ne sont pas respectées ou lorsque les titres sont annulés. Le groupe ne dispose pas pour l'instant de plans de paiement en actions dont les conditions d'acquisitions ne seraient pas respectées ou dont les titres seraient annulés.

Amendement IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation

L'amendement à IAS 32 permet le classement en capitaux propres de certains instruments remboursables au porteur qui sont considérés comme largement équivalents à des actions ordinaires. Il est applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le groupe n'est pas concerné par cet amendement.

Amendements IFRS 1 et IAS 27 – Coût d'un investissement dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels

Ces amendements traitent des informations à fournir dans les états financiers individuels lors du passage des comptes aux normes comptables internationales.

Les comptes consolidés du groupe ne sont pas concernés par ces amendements traitant des comptes individuels.

IFRIC 11 – Actions propres et transactions intra-groupe (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2008)

Cette interprétation détermine le traitement comptable pour certaines modalités de paiement en actions, ainsi que les principes de comptabilisation dans les comptes individuels d'une société.

Cette interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

IFRIC 14 – Plans de retraite à prestations définies et obligations de financement (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009)

Cette interprétation précise les conditions de reconnaissance d'un actif pour les régimes de retraites à prestations définies en cas d'existence de contraintes réglementaires de financement de ces régimes. Cette interprétation a été anticipée dans les comptes consolidés de l'exercice 2008.

Cette interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

1.5 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS PUBLIÉS DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants, qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ou ultérieurement :

IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 révisée, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, définit le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, notamment en introduisant la possibilité de calculer l'écart d'acquisition en prenant en compte la juste valeur de l'entité acquise, soit en totalité, soit à hauteur de la quote-part acquise. Ce choix est permis acquisition par acquisition.

En outre, lors d'une acquisition par étape, la participation antérieurement détenue devra être réévaluée à la juste valeur et l'écart avec la valeur nette comptable devra être reprise en résultat (de même que les éléments recyclables du résultat global). Les frais d'acquisition devront être désormais constatés en charges, et non plus activés. Les compléments du prix devront être comptabilisés dès la date d'acquisition quelle que soit leur probabilité de paiement, à leur juste valeur en contrepartie d'une dette ou d'un élément de capitaux propres ; les ajustements ultérieurs devront être comptabilisés en résultat ou en capitaux propres selon la contrepartie initiale.

La norme est prospective et n'a donc pas d'impact sur l'information financière antérieure à la date d'application.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de cette norme sur ses états financiers.

Le Groupe a par ailleurs capitalisé sur l'exercice 2009 les frais encourus sur les projets d'acquisition non finalisés à la clôture et présentera en 2010 des comptes consolidés 2009 retraités, ces frais d'acquisition étant présentés en charges.

IFRS 1 révisée – Révision de la structure de la norme IFRS 1

La norme IFRS 1 traite de la première application des normes comptables internationales.

Le groupe n'est pas concerné par cette révision de la norme.

Amendements IFRS 2 – Transactions intragroupe réglées en trésorerie

Cet amendement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 et non encore approuvé par l'Union Européenne, détermine le traitement comptable dans les comptes d'un sous-groupe des plans dans lesquels les employés de la filiale reçoivent des paiements en trésorerie effectués par la maison mère et fondés sur la valeur des instruments de capitaux propres du sous-groupe ou de la maison mère.

Le groupe n'est pas concerné par cette révision de la norme.

IFRS 9 – Instruments financiers, classement et valorisation des instruments financiers

Cette norme, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et non encore approuvée par l'Union Européenne, valorise les actifs financiers au bilan (produits dérivés ou instruments de capitaux propres) à la juste valeur, la reconnaissance de la variation de juste valeur est reconnue en résultat, par exception en capitaux propres mais dans ce cas non recyclable en résultat.

La valorisation au coût amortie est limitée aux seuls instruments de dettes.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de cette interprétation sur ses états financiers.

IAS 24 révisée – Informations sur les parties liées

La norme IAS 24 révisée, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 et non encore approuvée par l'Union Européenne, simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées par l'Etat, contrôlées conjointement ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la définition d'une partie liée.

Le Groupe ne devrait pas être concerné par la révision de cette norme.

IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels

La norme IAS 27 révisée, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, traite de la comparabilité, de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière publiée par une entreprise dans ses comptes individuels et dans ses comptes consolidés. En particulier, elle aborde les procédures de consolidation et le traitement de la perte de contrôle dans les filiales consolidées. Cette révision modifie la comptabilisation des transactions avec les éléments non contrôlés, dont l'impact, en l'absence de modification du contrôle, devra désormais être constaté en capitaux propres. De plus, lors d'une cession partielle avec perte de contrôle, la participation conservée devra être réévaluée à la juste valeur et le résultat de cession comprendra l'impact de cette réévaluation et la plus ou moins value sur les titres cédés, y compris les éléments comptabilisés en capitaux propres et devant être recyclés en résultat.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de cette norme sur ses états financiers.

Amendement IAS 39 – Eléments éligibles à une opération de couverture

Cet amendement applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 définit les éléments pouvant faire l'objet d'une couverture de risque.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de cette interprétation sur ses états financiers.

IFRIC 12 – Concessions de services

Cette interprétation, applicable à compter du 29 mars 2009, traite des concessions de services publics.

Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

IFRIC 15 – Contrats de constructions

Cette interprétation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010, porte sur la comptabilisation des revenus dans les contrats de construction immobilière.

Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net à l'étranger

Cette interprétation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, porte sur les conditions de reconnaissance et de comptabilisation des instruments de couverture pour des investissements nets à l'étranger.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de cette interprétation sur ses états financiers.

IFRIC 17 – Distribution d'actifs monétaires aux actionnaires (dividendes en nature)

Cette interprétation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009, précise les modalités d'évaluation des dividendes à payer sous la forme d'actifs non monétaires et notamment que l'entité doit comptabiliser en résultat la différence entre le montant du dividende payé évalué à la juste valeur de l'actif distribué et sa valeur comptable.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de cette interprétation sur ses états financiers.

IFRIC 18 – Transfert d'actifs de la part d'un client

Cette interprétation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009, porte sur les conditions de reconnaissance et de comptabilisation des transferts d'actifs de la part d'un client.

Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

IFRIC 19 – Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres

Cette interprétation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 et non encore approuvée par l'Union Européenne, fournit des précisions sur le traitement comptable de ces transactions d'extinctions de dettes financières avec des instruments de capitaux propres dans les comptes du débiteur.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de cette interprétation sur ses états financiers.

1.6 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour retour, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les provisions pour retraites, sur les provisions pour restructuration, les risques fiscaux, les passifs environnementaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels acquis et leur durée de vie estimée, les dettes sur engagements conditionnels de rachat des minoritaires, les justes valeurs des instruments financiers dérivés, les impôts différés actifs, les paiements en actions. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1.7 METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Le Groupe Transitions est consolidé par mise en équivalence. Par ailleurs, l'analyse économique des flux entre Essilor et Transitions, entre Transitions et Essilor, ainsi que des ventes de produits Transitions effectuées par Essilor vis-à-vis des tiers conduit à :

- annuler du chiffre d'affaires entre Essilor et Transitions selon IAS 18, d'une part au niveau du chiffre d'affaires d'Essilor et d'autre part au niveau du coût des ventes Essilor,
- à réallouer les prestations de sous-traitances effectuées par Transitions pour le compte d'Essilor entre coûts des ventes et coûts marketing de la marque Transitions.

Les critères retenus pour déterminer les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont décrits dans la note intitulée « Evolution du périmètre de consolidation » (note 2.2).

Le résultat des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice est retenu dans le compte de résultat pour la part revenant au Groupe à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. En cas de variation du pourcentage d'intérêt en cours d'exercice, la part du Groupe dans le résultat est calculée en appliquant :

- l'ancien pourcentage d'intérêt au résultat dégagé avant la date de variation du pourcentage d'intérêt,
- le nouveau pourcentage d'intérêt au résultat dégagé après cette date et jusqu'à la clôture.

En cas de baisse du pourcentage d'intérêt dans une filiale, suite à une augmentation de capital non suivie à hauteur de ses droits par le Groupe, la variation de la quote-part de situation nette détenue est alors enregistrée en résultat de cession d'actifs, l'opération s'analysant comme une cession.

Les résultats cumulés, nets des dividendes distribués, réalisés par des sociétés contrôlées entre la date de prise de contrôle et la première consolidation sont constatés en résultat sur la ligne Autres produits et Charges opérationnels sur l'exercice de première consolidation de ces sociétés.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.8 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé en deux activités : l'activité Verres et matériel optique, et l'activité Equipements.

L'activité Verres et matériel optique est constituée par l'activité Verres du Groupe (production, prescription, distribution et négoce) et par l'activité Instruments (petits matériels utilisés par les opticiens et liés à la vente des verres). Le client final de cette activité est un professionnel du métier de la vue (opticien, optométriste).

Le pilotage de cette activité est effectué par zones géographiques. Ces zones géographiques sont les suivantes :

- Europe ;
- Amérique du Nord ;
- Reste du monde.

L'activité Equipements est constituée par la production, la distribution et la vente d'équipements de grande capacité (machines de surfaçage digital, machines de vernissage de verres) utilisées dans les usines et dans les laboratoires de

prescription pour la finition des verres semi-finis. Le client final de cette activité est un fabricant de verres optiques.

Les indicateurs présentés sont les suivants :

- chiffre d'affaires hors groupe (défini dans la note 1.11 Chiffres d'affaires des états financiers au 31 décembre 2009) ;
- élimination intra-groupe de chiffre d'affaires ;
- chiffre d'affaires total du Groupe ;
- résultat opérationnel ;
- charges et produits sans impact sur la trésorerie : cet indicateur comprend les charges de paiement en actions, les dépréciations des goodwill et les charges sur Oceane ;
- produits et charges d'intérêts : ils correspondent au coût de l'endettement net du tableau des flux de trésorerie consolidé ;
- charges d'impôts (définies dans la note 1.18 Impôts sur les résultats des états financiers au 31 décembre 2009) ;
- résultat des sociétés mises en équivalence ;
- dépréciation et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;

- montant des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- actifs immobilisés ;
- actifs totaux ;
- provisions pour risques et charges (définies dans les notes 1.31 Engagements de retraites et 1.32 Provisions pour risques des états financiers au 31 décembre 2009) ;
- dettes financières et d'exploitation.

Les filiales des sous-groupes Nikon Essilor et Chemiglass sont désormais présentées dans le secteur Verres Reste du Monde et non plus sur la zone géographique correspondant à leur localisation. Les filiales dont l'activité appartient au secteur Equipements sont présentées sur ce secteur et plus sur leur zone géographique de localisation. L'usine de Porto Rico, succursale de la société française Essilor International, est présentée dans la zone Verres Amérique du Nord et non plus en Europe.

Le tableau de passage suivant présente les principales modifications sur le chiffre d'affaires hors groupe et le résultat opérationnel pour l'exercice 2008 (en millions d'euros) :

Chiffre d'affaires hors groupe	Application			Dénomination IFRS 8
	IAS 14	d'IFRS 8	IFRS 8	
Europe	1 362	-6	1 356	Verres Europe
Amérique du Nord	1 268	-15	1 253	Verres Amérique du Nord
Reste du Monde	410	19	429	Verres Reste du Monde
Satisloh	34	2	36	Equipements
TOTAL GROUPE	3 074	0	3 074	TOTAL GROUPE

Résultat opérationnel hors groupe	Application			Dénomination IFRS 8
	IAS 14	d'IFRS 8	IFRS 8	
Europe	179	-20	159	Verres Europe
Amérique du Nord	223	12	235	Verres Amérique du Nord
Reste du Monde	116	6	122	Verres Reste du Monde
Satisloh	-3	2	-1	Equipements
TOTAL GROUPE	515	0	515	TOTAL GROUPE

1.9 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, selon laquelle le résultat net est corrigé des transactions sans impact sur la trésorerie, des décalages de trésorerie liés à l'exploitation et des produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Le résultat avant amortissements et équivalence est égal à la somme du résultat net des sociétés intégrées, majoré des dotations aux amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant), des charges calculées (principalement charges sur options de souscription et d'achats d'actions, attributions gratuites d'actions et Plan

d'Épargne Entreprise) et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

Le besoin en fonds de roulement comprend les stocks et les créances (dettes) d'exploitation, d'impôt, les créances (dettes) diverses, les produits et charges constatés d'avance. La variation du besoin en fonds en roulement s'entend hors impact des variations des taux de change et hors effets de périmètre.

Les flux en devises des sociétés étrangères sont convertis au taux de change moyen de la période.

L'incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette correspond à la variation des taux entre la clôture et l'ouverture sur la trésorerie d'ouverture et à la

différence entre le taux de clôture et le taux moyen pour les flux de la période.

Les acquisitions (cessions) de titres consolidés représentent le prix d'acquisition (de cession) corrigé de la trésorerie nette de la société acquise (cédée) à la date de l'opération.

La trésorerie est égale à la somme des placements de trésorerie répondant à la définition d'équivalents de trésorerie et des disponibilités minorée des concours bancaires courants :

- les OPCVM monétaires, qui constituent l'essentiel des placements de trésorerie du Groupe, sont considérés comme des équivalents de trésorerie lorsqu'ils respectent les critères de gestion définis par la norme IAS 7.
- les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie sont exclus de la trésorerie. Les acquisitions (cessions) correspondantes sont considérées comme des opérations de financement.

1.10 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les comptes des sociétés étrangères sont établis dans la devise fonctionnelle de l'entité. La devise fonctionnelle est définie comme la monnaie de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère.

Les données en devise fonctionnelle sont converties en euros sur la base :

- du taux de change de clôture pour les comptes de bilan ;
- du taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et les flux de l'exercice.

L'écart entre les situations nettes converties au taux de clôture et leurs valeurs aux taux historiques, ainsi que celui provenant de l'utilisation des taux moyens pour déterminer le résultat, figure au poste « Différence de conversion » dans les capitaux propres et y est maintenu jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels il se rapporte soient vendus ou liquidés.

1.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes de nature commerciale, des escomptes de règlement, des retours et de certaines commissions proportionnelles au chiffre d'affaires et des programmes de fidélité clients assimilables à une vente différée.

Les ventes de produits Verres sont constatées lorsque le produit a été livré au client, que le client a accepté les produits et que le recouvrement de la créance correspondante est raisonnablement certain.

Le chiffre d'affaires des Equipements de Laboratoires est constaté lorsque les risques et avantages associés à la

propriété de la machine sont transférés au client, soit lorsque les réceptions physique et technique sont effectuées par ce dernier.

1.12 COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient des produits vendus, diminué, le cas échéant, des produits sur escomptes de règlement.

1.13 CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE

La contribution de l'activité représente le chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes et des charges d'exploitation (charges de recherche-développement, charges commerciales et de distribution et autres charges d'exploitation).

Cet indicateur est intégré à la présentation du compte de résultat consolidé afin d'en faciliter la lecture et d'assurer la cohérence avec le « résultat d'exploitation » tel qu'il était présenté pour les exercices précédant la première application des normes IFRS.

1.14 PAIEMENTS EN ACTIONS

Options de souscription et d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance

Le Groupe Essilor applique la norme IFRS 2.

La juste valeur des options et attributions gratuites est déterminée selon des méthodes adaptées à leurs caractéristiques :

- les options de souscription et d'achat d'actions, sans conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Black and Scholes ;
- les options de souscription d'actions attribuées à partir de 2006, soumises à des conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo ;
- les actions gratuites attribuées à partir de 2006, dont le nombre dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo.

La juste valeur à la date d'attribution des options de souscription ou d'achats d'actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits de l'option, en fonction de la probabilité d'exercice de ces options avant leur échéance, avec en contrepartie une augmentation des réserves consolidées.

Pour les attributions d'actions gratuites soumises à des conditions de performance, la période d'acquisition des droits correspond au délai le plus probable de réalisation des conditions de performance, déterminé selon le modèle de Monte Carlo.

Les paramètres retenus dans ces modèles sont déterminés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée sur une base historique ;
- le taux d'intérêt sans risque correspond au taux d'intérêt des emprunts d'état ;
- l'impact des dividendes est intégré dans le modèle au travers d'une hypothèse de taux de rendement, en fonction des dividendes distribués au titre de l'exercice précédent ;
- la durée de vie attendue des options est déterminée en fonction de la fin de la période d'indisponibilité et de la date d'échéance de l'option.

A chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions gratuites avant la fin de la période d'indisponibilité. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté en résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Pour les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le prix de souscription des actions est comptabilisée en charges dès la réalisation de l'augmentation de capital.

La norme IFRS 2 mentionne la possibilité de tenir compte d'une décote liée à l'absence de liquidité (restrictions de transfert des actions souscrites), sans toutefois fournir d'indication pour l'évaluer. Le CNC a publié le 21 décembre 2004 un communiqué dans lequel il propose une méthode afin d'évaluer cette décote.

Le Groupe a décidé de prendre en compte la décote d'illiquidité à compter du 2^{ème} semestre 2007. Conformément au communiqué du CNC, le montant de cette décote est déterminé sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt.

1.15 RESULTAT FINANCIER

Les dividendes sont constatés dès lors que l'Assemblée Générale de la société détenue a approuvé le montant du dividende.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encourus, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.16 OPERATIONS EN DEVICES

Lors de la comptabilisation initiale d'une opération libellée en monnaie étrangère, les montants libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change à la date de l'opération. A la

clôture de l'exercice, les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les gains et pertes de conversion sont constatés en résultat financier.

Les produits et les charges sur opérations en devises sont constatés au taux de change du jour de l'opération. Lorsque l'opération fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de change à la date de la transaction.

1.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

En application de la norme IAS 39, les instruments dérivés (y compris change à terme) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le traitement de la variation de juste valeur des instruments financiers est le suivant :

- instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en situation nette est repris par résultat : le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;
- instruments financiers affectés à la couverture du risque de change de l'investissement net dans une société étrangère : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture puis reclassée en écart de conversion à l'échéance de l'instrument de couverture. Cet écart de conversion est repris par résultat lorsque l'investissement étranger auquel il se rapporte est vendu ou liquidé. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;
- instruments financiers affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants : la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat, symétriquement à la variation de la juste valeur des actifs et passifs couverts ;
- instruments financiers non affectés à une relation de couverture : selon la norme IAS39, certains instruments dérivés ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS39, est comptabilisée en résultat financier.

En application d'IFRS 7, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;

- niveau 3 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existant au bilan du Groupe est déterminée selon les principes détaillés ci-dessous :

Instruments financiers	Principe de valorisation au bilan consolidé	Niveau de valeur selon IFRS 7	Note aux états financiers	Principe de détermination de la juste valeur			
				Modèle de valorisation	Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilité
Titres disponibles à la vente (titres cotés)	Juste Valeur	1	15	Cours de bourse			N/A
Prêts et avances à long terme	Coût amorti	N/A	15				N/A
Contrats à terme sur les devises	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Options sur les devises	Juste Valeur	2	23	Black and Scholes	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	A la monnaie
Swaps de taux d'intérêts	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	N/A	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Cross-currency swaps	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Parts d'OPCVM	Juste Valeur	1	22	Valeur de marché (valeur liquidative)			N/A
Dettes financières	Coût amorti	N/A	22				N/A

1.18 IMPOTS SUR LES RESULTATS

Un impôt différé est constitué selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt retenu correspond au taux en vigueur à la date d'arrêté (ou substantiellement en vigueur) en fonction du dénouement attendu de l'opération à l'origine de la différence temporaire.

L'impact d'une variation du taux d'impôt sur les impôts différés est constaté en résultat. Toutefois, s'il s'agit d'éléments reconnus par les capitaux propres, les impôts différés liés à ces éléments sont également enregistrés en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les impôts différés relatifs à des éléments constatés directement en capitaux propres (réévaluation des

instruments financiers affectés à la couverture de transactions futures, de certains actifs financiers, écarts actuariels sur engagements de retraite, composante option d'achat des obligations convertibles) sont constatés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale (entité juridique ou groupe d'intégration fiscale) et que la réglementation fiscale applicable autorise cette compensation pour l'impôt exigible

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Le Groupe est soumis à l'impôt sur le résultat dans de nombreux pays relevant de réglementations fiscales différentes. La détermination de l'impôt à l'échelle mondiale requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

1.19 RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions (net d'autocontrôle) en circulation sur l'exercice.

Les attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance sont comprises dans le nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performances ont été réalisées avant la clôture.

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte toutes les actions potentielles :

- options de souscription et d'achat : la dilution relative aux options de souscription et d'achat est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu créer ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse au lieu du prix d'exercice corrigé. Le prix d'exercice des options de souscription et d'achat est corrigé de la charge d'amortissement future sur les options dont la période d'indisponibilité n'est pas échue à la date de clôture ;
- obligations convertibles ou échangeables : le résultat net est corrigé de la charge, nette d'impôt, constatée sur la période au titre de l'obligation convertible. Le nombre moyen d'actions est augmenté du nombre d'actions à créer (ou remettre) sur conversion (ou échange) ;
- attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui aurait été attribué si la condition de performance avait été mesurée à la clôture de l'exercice.

1.20 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les charges de recherche et développement constatées en charges d'exploitation comprennent les coûts de fonctionnement des différents centres de recherche du Groupe ainsi que les dépenses d'ingénierie liées à la mise au point de nouveaux procédés industriels. Les crédits d'impôt recherche viennent minorer ces charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;

- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments et les équipements de laboratoire, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.21 ECARTS D'ACQUISITION

Détermination des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition ;
- et la juste valeur des actifs nets des passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, au 1^{er} janvier 2004, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, Regroupements d'entreprises.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Dans certains cas, les justes valeurs retenues pour les actifs et passifs des acquisitions de la période peuvent être provisoires et pourraient être modifiées ultérieurement, à l'issue de la finalisation d'expertises ou d'analyses complémentaires. Les écarts éventuels résultant de l'évaluation définitive seront comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans une période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ils seront constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Dans la mesure où le Groupe Essilor a décidé de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition provenant de ces regroupements d'entreprises sont considérés comme des actifs et passifs du premier adoptant et non comme des actifs et passifs

des sociétés acquises. Ils restent donc comptabilisés dans la devise de l'acquéreur.

A compter du 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise de la société acquise et ne sont pas amortis. Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, les écarts d'acquisition sont intégrés dans la quote-part des fonds propres des sociétés en équivalence.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassé du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes diverses dans le bilan consolidé. Compte tenu des diverses possibilités, la dette correspondante est classée en dettes courantes.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

En l'état actuel des normes et des interprétations existantes, il existe une incertitude concernant l'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires. Essilor a choisi de présenter ce différentiel en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société depuis l'application de la norme IAS 32. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en écarts d'acquisition.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Chaque année, les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie, sur lesquelles sont affectés les écarts d'acquisition, sont déterminées. Les valeurs recouvrables correspondent à la plus haute valeur entre la juste valeur (nette des frais de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés.

La méthode d'évaluation des flux de trésorerie futurs est la suivante :

- l'année de référence (N) est le dernier exercice clos. L'année N+1 reprend les données du budget. Les années N+2 à N+5 sont évaluées sur la base de l'année N+1 en appliquant des taux de croissance conformes à nos prévisions et cohérents avec ceux de l'année N+1 par rapport à l'année N ;
- la valeur finale est évaluée sur la base d'un flux de trésorerie normatif, en prenant en compte des taux de croissance à l'infini cohérents avec ceux des marchés du Groupe (de l'ordre de 2 % en général sauf cas spécifique des pays émergents) ;
- l'évaluation est faite sur la base de flux de trésorerie nets, c'est-à-dire diminués du montant de l'impôt et des investissements industriels de l'année. Par ailleurs, sauf cas particulier, le besoin en fond de roulement est supposé constant en proportion du chiffre d'affaires ;
- la dette financière nette de l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée est prise en compte et vient en diminution des valeurs calculées.

Les flux prévisionnels de trésorerie ainsi obtenus sont actualisés. Par souci de cohérence dans le temps et d'homogénéité entre les Unités Génératrices de Trésorerie, le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ce taux est corrigé pour certaines Unités Génératrices de Trésorerie d'une prime de risque liée aux spécificités locales et à leur risque spécifique.

Les tests de dépréciation sont réalisés avec des taux et des flux après impôts. La détermination de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie sur la base d'un taux après impôt telle que mise en œuvre par le Groupe ne conduirait pas à un résultat significativement différent de ce que serait l'application d'un taux avant impôt déterminé selon une méthode itérative au sens de la norme IAS36.

La valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels ainsi obtenue est alors comparée à la valeur en consolidation de l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée.

Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle les écarts d'acquisition sont affectés. Le Groupe a déterminé 11 Unités Génératrices de Trésorerie, conformément à la manière dont la Direction examine les opérations du Groupe.

Les usines du Groupe produisant pour plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie distincte dont les flux de trésorerie générés sont réaffectés, en fonction du volume des ventes, vers les autres Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe. Les usines asiatiques sont donc considérées comme un actif partagé alloué aux autres Unités Génératrices de Trésorerie pour les besoins des tests.

Les tests sont réalisés en Euro pour l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie, en appliquant les taux de clôture des devises des filiales à leurs flux prévisionnels de trésorerie. Le résultat du test est comparé avec l'écart d'acquisition ou la valeur de l'actif incorporel constaté dans les comptes consolidés.

Les tests sont réalisés de manière annuelle, lors des arrêtés de Juin. Toutes les valeurs sensibles sont testées une deuxième fois lors de l'arrêté annuel et les dépréciations sont complétées en conséquence.

Les dépréciations des écarts d'acquisition ne sont pas reprises.

1.22 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des marques, des relations clients, des technologies, des concessions, des brevets et des licences. Les marques, les relations clients et certaines technologies correspondent à des actifs incorporels identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition de sociétés ou d'activités (voir note 1.21).

Elles figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur reconnue lors de l'acquisition de sociétés, net d'amortissements et de dépréciations.

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité :

- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- les brevets sont amortis sur la durée de la protection légale ;
- les marques à durée de vie finie sont amorties sur une durée de 10 à 20 ans ;
- les relations clients sont amorties sur une durée de 10 à 15 ans ;
- les technologies sont amorties sur une durée de 5 à 10 ans.

Les marques présentant une durée de vie non finie ne sont pas amorties. Une marque a une durée de vie non finie lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- l'analyse de la durée de vie des produits concernés, du marché et de la concurrence démontre que le produit attaché à cette marque générera des flux de trésorerie sur une durée indéterminée ;
- le Groupe a l'intention et la capacité d'assurer le soutien de la marque.

Les actifs incorporels à durée de vie finie font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Les marques à durée de vie non finie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, au même titre que les écarts d'acquisition (voir note 1.21).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est égale au plus haut de la juste valeur (nette de frais de cessions) et de la valeur d'utilité.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations incorporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Ces coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la finalisation de l'actif.

1.23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, net d'amortissements et de dépréciations.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les risques et avantages relatifs à l'actif loué sont comptabilisées au bilan pour le plus bas de la juste valeur de l'actif acquis et de la valeur actuelle des paiements minimaux associés au contrat. Elles sont amorties conformément aux méthodes décrites ci-dessous. La dette correspondante est comptabilisée au passif en dettes financières.

Pour les contrats de location simple, lorsque le bailleur conserve les risques et avantages relatifs à l'actif loué, les loyers sont constatés en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations corporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilité des biens sur la base du prix d'acquisition minoré, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions	20 à 33 ans
Agencements, aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend différentes composantes présentant des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément comme des immobilisations distinctes et amorties selon leurs durées d'utilité respectives.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles au sein d'une « Unité Génératrice de Trésorerie » et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indications est effectué à chaque date d'arrêté.

1.24 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres disponibles à la vente

En application de la norme IAS39, les titres de participations non consolidés et les autres titres immobilisés, correspondant à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

La variation de juste valeur de ces actifs est constatée en situation nette. Le montant constaté en situation nette est repris lorsque l'actif est cédé ou liquidé, ou lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation durable de cet actif.

Lorsque les moins-values latentes sont jugées significatives ou durables, elles sont constatées directement en résultat.

Pour les actifs cotés, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse. Les actifs non cotés sont évalués d'après la valeur de marché d'actifs comparables, des valeurs de transaction récentes ou la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels.

Autres actifs évalués au coût amorti

Les prêts émis par le Groupe sont évalués au coût amorti.

Une dépréciation est constatée en résultat en cas de perte de valeur durable ou de risque de non remboursement.

Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction.

1.25 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

Les actifs non courants destinés à la vente sont les actifs que le Groupe s'est engagé à vendre. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

1.26 STOCKS ET EN COURS

La valorisation des stocks est effectuée au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.27 CREANCES CLIENTS

Les créances clients à moins d'un an sont constatées en actifs d'exploitation courants. Les créances clients à plus d'un an sont constatées en actifs d'exploitation non courants.

Des dépréciations sont constatées sur les créances clients en cas de risque de non recouvrement.

1.28 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement assimilées à de la trésorerie conformément à la norme IAS 7.

Les placements de trésorerie détenus par le Groupe et non assimilés à de la trésorerie au regard de la norme IAS7 sont présentés au bilan en « Autres placements de trésorerie », et sont pris en compte, par le Groupe, dans le calcul de l'endettement net (voir Note 22).

En application de la norme IAS39, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

1.29 CAPITAUX PROPRES

Primes d'émission

Les primes d'émission sont constituées de l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital sur la valeur nominale des actions émises.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, le prix d'acquisition, y compris les frais directs d'acquisition, est constaté en minoration de la situation nette.

Lors de la cession de ces actions, le résultat de cession, net d'impôt, est constaté directement en capitaux propres.

Réserves de couverture et de réévaluation

Les réserves de couverture et de réévaluation comprennent :

- la part efficace de la juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture des risques sur transactions futures ou d'investissement net dans des filiales étrangères, nette d'impôts différés ;
- la réévaluation (différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur) des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres (« actifs disponibles à la vente » selon la définition de la norme IAS39) nette d'impôts différés ;
- les écarts actuariels sur les engagements de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés.

Dividendes

Les dividendes sont constatés en minoration des capitaux propres lorsqu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Capitaux propres négatifs

Lorsque les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et ont démontré leur capacité financière à le faire.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat net et de l'actif net d'une société qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement, par le Groupe.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes diverses dans le bilan consolidé. La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option.

1.30 DETTES FINANCIERES

A l'émission, les dettes financières sont comptabilisées pour le produit de l'émission, net de frais d'émission.

Toute différence entre le prix d'émission, net de frais d'émission, et la valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IAS32, pour les obligations convertibles, la valeur de l'option de conversion, nette d'impôts différés, est comptabilisée en situation nette séparément de la dette. L'option de conversion est évaluée à la date d'émission par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur actuelle d'une obligation non convertible présentant les mêmes caractéristiques. La différence entre la valeur comptable de l'obligation convertible (hors composante option d'achat) ainsi déterminée et sa valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de rachat d'OCEANE avant leur échéance par la société, le coût d'acquisition des OCEANE acquises est réparti entre la composante dette et la composante capitaux propres, sur la base des taux d'intérêts à la date de rachat pour la durée de vie résiduelle de l'obligation et selon la même méthode que celle appliquée à l'émission :

- la différence entre la valeur comptable de la dette à la date de rachat (coût amorti) et la composante dette du prix d'acquisition est constatée en résultat ;
- la composante capitaux propres du prix d'acquisition est constatée directement en capitaux propres, nette d'impôts.

1.31 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les réglementations et usages propres à chaque pays, les sociétés du Groupe Essilor peuvent avoir des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ, médailles du travail et assimilés.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en

fonction d'évaluations actuarielles, effectuées par des experts extérieurs au Groupe :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités d'une société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles propres à chaque pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et à la société concernée (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang du pays de la société concernée dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation. La charge d'actualisation relative aux engagements de retraite et assimilés est enregistrée en résultat opérationnel ;
- lorsque les sociétés versent des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de leur engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements (écarts actuariels) est comptabilisée en réserves de couvertures et de réévaluation dans les capitaux propres ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements (coût des services passés) est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;
- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

1.32 PROVISIONS POUR RISQUES

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique actuelle ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés en dehors des opérations d'acquisition (voir Note 1.21) mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Si des produits viennent compenser les sorties de ressources prévues, un passif net des produits est comptabilisé dès lors qu'ils sont quasiment certains. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le cas échéant, des provisions pour restructuration sont reconnues dans la mesure où le Groupe dispose à l'arrêté

d'un plan formalisé et détaillé de restructuration et où il a indiqué aux personnes concernées qu'il mettra en œuvre la restructuration.

Aucune provision n'est constatée au titre des pertes opérationnelles futures.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits au moment de la vente. La charge correspondante est enregistrée en coût des ventes.

NOTE 2. CHANGE ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. COURS UTILISES POUR LES PRINCIPALES DEVISES

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2009	2008	2009	2008
Contre-valeur pour 1 euro				
Dollar Canadien	1,51	1,70	1,58	1,57
Livre anglaise	0,89	0,95	0,89	0,80
Yen	133,16	126,14	130,63	151,53
Franc suisse	1,48	1,49	1,51	1,58
Dollar américain	1,44	1,39	1,40	1,47

2.2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entités qui franchissent un des deux seuils suivants, ainsi que les sociétés Holding ou de gestion du patrimoine, sont consolidées :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 3 millions d'euros ;
- ou actifs corporels supérieurs à 9 millions d'euros.

Toutefois, des sociétés présentant des données inférieures à ces seuils peuvent être consolidées si l'impact de leur consolidation est significatif.

Entrées de périmètre :

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2009 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de		
			consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
De Ceynunck	Belgique	1 ^{er} juillet 2009	Globale	100,00	100,00
Technopark	Brésil	30 avril 2009	Globale	51,00	100,00
Amico	Emirats Arabes Unis	1 ^{er} août 2009	Globale	50,00	100,00
Essilor Middle East	Emirats Arabes Unis	1 ^{er} août 2009	Globale	100,00	100,00
FZ Co	Emirats Arabes Unis	1 ^{er} août 2009	Globale	50,00	100,00
Abba Optical, Inc	Etats-Unis	1 ^{er} mai 2009		Achat d'activité	
Barnett & Ramel Co. Of Nebr	Etats-Unis	1 ^{er} juin 2009	Globale	80,00	100,00
Mc Leodd Optical Company Inc	Etats-Unis	1 ^{er} juin 2009	Globale	80,00	100,00
Apex Optical	Etats-Unis	1 ^{er} juillet 2009	Globale	100,00	100,00
Optisource	Etats-Unis	1 ^{er} juillet 2009	Globale	80,00	100,00
Vision Pointe	Etats-Unis	1 ^{er} juillet 2009	Globale	80,00	100,00
Orion Progressive Lab	Etats-Unis	1 ^{er} septembre 2009		Achat d'activité	
Truckee Meadows	Etats-Unis	1 ^{er} octobre 2009	Globale	80,00	100,00
Frames For America	Etats-Unis	2 novembre 2009	Globale	70,00	100,00
AG Opticals Inc	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2009	Globale	100,00	100,00
Wholesale Lens Corporation Ltd	Grande-Bretagne	3 août 2009	Globale	70,00	100,00
Horizon Optical Company Ltd	Grande-Bretagne	1 ^{er} novembre 2009	Globale	95,00	100,00
NERC	Japon	5 février 2009	Proportionnelle	50,00	50,00
JZO ^(a)	Pologne	25 mars 2009	Globale	51,00	100,00
Unique Ophtalmic PTE Ltd ^(a)	Singapour	1 ^{er} janvier 2009	Globale	100,00	100,00

(a) Sociétés acquises ou créées lors des exercices antérieurs et entrées dans le périmètre de consolidation en 2009.

Par ailleurs, le compte de résultat comprend des effets de périmètre relatifs aux sociétés suivantes, entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2008 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de		
			consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Nika	Allemagne	1 ^{er} juillet 2008	Globale	74,90	100,00
Satisloh GmbH	Allemagne	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh Zhongshan	Chine	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh Shenzhen	Chine	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh Iberica	Espagne	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Advance Optical	Etats-Unis	1 ^{er} mars 2008	Globale	90,00	100,00
Empire	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2008	Globale	85,00	100,00
Future Optics	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2008	Globale	80,00	100,00
Deschutes	Etats-Unis	1 ^{er} mai 2008	Globale	80,00	100,00
Optimatrix	Etats-Unis	1 ^{er} juillet 2008	Globale	80,00	100,00
Collard Rose	Etats-Unis	1 ^{er} août 2008	Globale	80,00	100,00
Satisloh Inc	Etats-Unis	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Dependable	Etats-Unis	1 ^{er} octobre 2008	Globale	80,00	100,00
Next Generation	Etats-Unis	1 ^{er} novembre 2008	Globale	100,00	100,00
High Tech Optical	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2008		Achat d'activité	
Southwest Lens	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2008	Globale	65,00	65,00
North Eastern Eye Institute	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2008		Achat d'activité	
Pech Optical	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2008	Globale	80,00	100,00
Satisloh SAS	France	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh Ltd	Grande-Bretagne	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh Asia and Trading Ltd	Hong-Kong	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
20-20 Optics	Inde	1 ^{er} mars 2008	Globale	70,00	100,00
Sankar	Inde	1 ^{er} juillet 2008	Globale	70,00	100,00
Satisloh India	Inde	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Oftalmika Galileo Spa	Italie	1 ^{er} avril 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh Spa	Italie	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Frames and Lenses	Malaisie	1 ^{er} juillet 2008	Globale	80,00	100,00
O'Max	Pays-Bas	1 ^{er} mars 2008	Globale	51,00	100,00
Epodi	Philippines	1 ^{er} mars 2008	Globale	51,00	100,00
Rainbow Optical	Porto Rico	1 ^{er} février 2008	Globale	100,00	100,00
Omega	République Tchèque	1 ^{er} septembre 2008	Globale	80,00	100,00
Omega Slovakia	Slovaquie	1 ^{er} septembre 2008	Globale	80,00	100,00
Satisloh Holding AG	Suisse	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh AG	Suisse	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00
Satisloh Photonics AG	Suisse	1 ^{er} octobre 2008	Globale	100,00	100,00

Autres mouvements

La société Xtra Vision (Nouvelle Zélande) a été rétroactivement fusionnée dans la société Essilor Laboratories New Zealand au 1^{er} janvier 2009.

Suite à l'achat complémentaire le 1^{er} janvier 2009 de 10 % des actions de la société GKB Rx Lens (Inde), détenue préalablement à 50 %, la méthode de consolidation de cette société devient l'intégration globale (antérieurement, méthode de l'intégration proportionnelle à 50 %). Depuis, le Groupe a acquis en décembre 2009 16 % complémentaires dans cette société, portant le pourcentage de détention du groupe dans GKB à 76 %.

Suite à l'achat complémentaire le 1^{er} juin 2009 de 50 % de Tech Cite (Canada) par Nikon Canada, le pourcentage de détention dans Tech Cite passe de 25 % à 50 %, la société est toujours consolidée en intégration proportionnelle.

Par ailleurs, la détention du groupe dans les sociétés suivantes a été modifiée :

- ILT Singapore, de 51 % à 100 % au 31 mars 2009 ;

- Sentralisip, de 80 % à 98 % au 30 septembre 2009 ;
- Holland Optical Instruments BV, de 74 % à 100 % au 1^{er} juillet 2009 ;
- Optical Laboratories, de 50 % à 100 % au 21 mai 2009.

Acquisitions de fin d'exercice

Les filiales acquises en fin d'exercice 2009 n'ont pas été consolidées pour des raisons matérielles d'intégration dans le groupe. Les sociétés suivantes seront consolidées sur l'exercice 2010 :

- Mont-Royal, France, acquise le 16 décembre 2009, pourcentage d'intérêt de 64 % ;
- GBO, Brésil, acquise le 31 décembre 2009, pourcentage d'intérêt de 51 %.

2.3. IMPACTS DES VARIATIONS DES COURS DE CHANGE ET DU PERIMETRE

Les impacts sur le bilan consolidé des entrées de périmètre de l'exercice sont détaillés ci-après :

<i>En milliers d'Euros</i>	Entrées de périmètre 2009
Immobilisations incorporelles	22 263
Immobilisations corporelles	10 065
Titres en équivalence	0
Immobilisations financières	1 207
Autres actifs non courants	634
Actifs courants	24 521
Trésorerie	11 272
Total actif acquis évalué à la juste valeur	69 962
Capitaux propres part minoritaires	-528
Dettes financières long terme	820
Autres passifs non courants	5 938
Dettes financières court terme	666
Autres passifs courants	19 894
Total passif repris évalué à la juste valeur	26 790
ACTIF NET ACQUIS	43 172
Coût d'acquisition	113 652
Juste valeur des actifs nets acquis	43 172
Dettes sur engagements conditionnels de rachats de minoritaires	-24 471
Résultats non distribués réalisés depuis l'acquisition	-172
Ecarts d'acquisition constatés	94 779

Les écarts d'acquisition constatés sont justifiés par les synergies attendues et les perspectives de croissance des sociétés au sein du Groupe.

Les impacts des variations des cours de change et du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires, la contribution de l'activité et le résultat opérationnel pour l'exercice sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	Croissance apparente	dont impact change	dont impact périmètre	Croissance homogène
Chiffre d'affaires	6,3	1,3	4,9	0,1
Contribution de l'activité	7,9	1,6	0,9	5,4
Résultat opérationnel	7,9	1,7	0,9	5,3

Si les sociétés entrées dans le périmètre en cours d'année avaient été consolidées à compter du 1^{er} janvier 2009, le chiffre d'affaires 2009 du Groupe et le résultat net part du Groupe 2009 ressortiraient aux montants suivants :

<i>En millions d'euros (non audité)</i>	2009 pro forma
Chiffre d'affaires	3 302
Résultat net part du groupe	396

NOTE 3. INFORMATION SECTORIELLE

<i>En millions d'euros</i>	Verres Europe	Verres Amérique Nord	Verres Reste du Monde	Equipements	Eliminations	TOTAL GROUPE
2009						
Chiffre d'affaires hors groupe	1 332	1 353	480	103		3 268
Chiffre d'affaires intra-zones	81	51	169	31	-332	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 413	1 404	649	134	-332	3 268
Résultat opérationnel	149	254	148	4		555
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-22					-22
Produits d'intérêts	14	2	3	0		19
Charges d'intérêts	-18	-13	-1	0		-32
Charges d'impôts	-58	-77	-31	-2		-168
Résultat des équivalences	9	11	6			26
Dépréciation et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-63	-54	-37	-7		-161
Acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	44	39	42	3		128
Actifs immobilisés	608	848	314	315		2 085
Actifs totaux	1 670	1 277	840	381		4 168
Provisions pour risques et charges	148	26	9	17		200
Dettes financières et exploitation	548	495	161	26		1 230

<i>En millions d'euros</i>	Verres Europe	Verres Amérique Nord	Verres Reste du Monde	Equipements	Eliminations	TOTAL GROUPE
2008						
Chiffre d'affaires hors groupe	1 356	1 253	429	36		3 074
Chiffre d'affaires intra-zones	72	49	141	13	-275	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 428	1 302	570	49	-275	3 074
Résultat opérationnel	159	235	122	-1		515
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-25					-25
Produits d'intérêts	24	2	3			29
Charges d'intérêts	-14	-13	-1			-28
Charges d'impôts	-51	-69	-30	1		-149
Résultat des équivalences	12	10	4			26
Dépréciation et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-68	-42	-34	-2		-146
Acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	76	68	41	1		186
Actifs immobilisés	562	834	260	318		1 974
Actifs totaux	1 750	1 224	675	418		4 067
Provisions pour risques et charges	118	25	8	18		169
Dettes financières et exploitation	879	476	140	37		1 532

Les 20 principaux clients du Groupe représentent 22,3 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2009, 23,4 % pour l'exercice 2008.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe.

NOTE 4. CHARGES DE PERSONNEL ET DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Les charges de personnel s'élèvent à 1 070 millions d'euros pour 2009 contre 1 023 millions d'euros pour 2008 (voir également Note 29).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 161 millions d'euros pour 2009, contre 146 millions d'euros pour 2008.

NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

5.1 CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les charges nettes de restructuration de 11,4 millions d'euros constatées en 2009 sont liées à la rationalisation de différents sites de production aux Etats-Unis, et en Europe principalement.

Les charges de restructuration de 3,7 millions d'euros constatées en 2008 sont notamment liées à la rationalisation des sites de production en France, et sont constatées soit en provisions pour risques et charges, soit en dépréciation d'immobilisations.

Les autres charges opérationnelles nettes de produits de 4,7 millions d'euros en 2009 et de 7,4 millions d'euros en 2008 sont notamment liées à des provisions pour risques pour litiges divers.

5.2 PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge sur paiements en actions est évaluée conformément aux méthodes définies en Note 1.14 et se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Options de souscription et d'achat d'actions ^(a)	8 649	9 792
Actions de performance ^(a)	11 856	13 532
Augmentations de capital réservées aux salariés	1 360	1 582
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	21 865	24 906

(a) Y compris contribution patronale de 10 %.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de la charge 2009 sont détaillés ci-après :

Date d'annonce du plan	Décembre 2009	Juin 2009
Prix de souscription des titres (<i>euros</i>)	31,17	25,99
Montant de la décote totale (<i>euros</i>)	7,79	6,50
Nombre d'actions souscrites	236 748	425 898
Charge enregistrée au compte de résultat (<i>milliers d'euros</i>)	728	632
Cours comptant des titres à la date d'octroi (<i>euros</i>)	41,66	33,82
Taux d'intérêt sans risque de référence à la date d'octroi	2,4%	2,5%
Taux d'intérêt du refinancement	6,7%	7,1%
Coût d'incessibilité / cours comptant à la date d'octroi	17,8%	18,8%

Options de souscription et d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution.

La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours de l'action à la date de levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 4 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options de souscription d'actions attribuées en novembre 2008 et novembre 2009 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 6 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100% de la plus-value.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur options attribuées en 2009 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 24 % (attributions 2008 : 23 %) ;
- taux d'intérêt sans risque : 2,47 % (attributions 2008 : 2,97 %) ;
- taux de rendement : 1,68 % (attributions 2008 : 2,07 %).

L'évolution du nombre d'options de souscription non échues est détaillée ci-après :

	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTION DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 1^{er} JANVIER 2009	8 342 762	32,24
Levées d'options	-831 438	23,40
Options annulées et échues	-112 365	37,84
Attributions	1 579 120	38,96
OPTION DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 31 DECEMBRE 2009	8 978 079	34,17
Option de souscription et d'achat au 1^{er} janvier 2008	7 376 361	31,37
Levées d'options	-517 842	21,56
Options annulées et échues	-83 837	39,42
Attributions	1 568 080	33,17
Option de souscription et d'achat au 31 décembre 2008	8 342 762	32,24

La durée de vie résiduelle moyenne des options non exercées à la clôture est de 4,2 ans (2008 : 4,4 ans). Le cours moyen pondéré de l'action Essilor sur l'exercice 2009 ressort à 34 euros (2008 : 36 euros).

Actions de performance

Depuis 2006, le Groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de 2 à 6 ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le nombre maximum d'actions gratuites qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- attributions 2008 : 649 965 actions.
- Attributions 2009 : 601 756 actions.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur les actions de performance attribuées en 2009 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 24 % (attributions 2008 : 23 %) ;
- taux d'intérêt sans risque : 2,47 % (attributions 2008 : 2,97 %) ;
- taux de rendement : 1,68 % (attributions 2008 : 2,07 %).

NOTE 6. AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Par nature		
Reprises provisions sur titres non consolidés	105	934
Gains de change	40 613	41 558
Dividendes des participations non consolidées	833	857
Autres produits financiers	0	0
PRODUITS FINANCIERS	41 551	43 349
Dotations aux provisions sur titres non consolidés	-1 028	-2 316
Perte de change	-27 503	-42 862
Variations de juste valeur des instruments financiers	-11 065	-1 391
Autres charges financières	-350	-147
CHARGES FINANCIÈRES	-39 946	-46 716
TOTAL AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS	1 605	-3 367

Les résultats de change comprennent notamment les impacts des variations de change des prêts en devises consentis aux filiales du Groupe et sont contrebalancés par les variations de juste valeur des instruments de couverture adossés à ces prêts.

NOTE 7. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Charge (produit) d'impôt de la période

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Impôts courants	172 145	153 584
Impôts différés	-3 976	-4 318
TOTAL	168 169	149 266

Analyse de la charge d'impôt

<i>En % du résultat avant impôts</i>	2009	2008
Taux théorique	34,4	34,4
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	-6,6	-4,7
Effet des impositions à taux réduit, et des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	-1,5	-1,0
Autres éléments non déductibles / non imposables localement	4,6	0,5
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICIAIRES	30,9	29,2

Variation des impôts différés au bilan

La variation des impôts différés nets (actif - passif) au bilan s'analyse de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Situation au 1^{er} janvier	29 549	35 603
Impôts différés constatés en situation nette	4 390	2 594
Produits (charges) nettes de la période	3 976	4 318
Evolution du périmètre, autres mouvements et change	-5 364	-12 966
Situation au 31 décembre	32 551	29 549

Impôts différés actif non reconnus

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Pertes fiscales reportables	6 673	6 089
Autres impôts différés actifs	4 248	2 328
IMPÔTS DIFFERES ACTIF NON CONSTATES	10 921	8 417

Le taux d'impôt utilisé pour la détermination des impôts différés des sociétés françaises est de 34,43 % pour 2009 et 2008.

Impôts différés par nature

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Elimination des profits sur stocks	28 078	30 644
Différences de durées d'amortissements	-12 634	-11 036
Provisions temporairement non déductibles	30 354	31 838
Emprunt obligataire Essilor (OCEANE)	493	104
Ecart actuariels	4 522	4 067
Actifs et passifs reconnus lors d'une acquisition	-17 741	-14 657
Autres	-521	-11 411
TOTAL	32 551	29 549

Les autres impôts différés comprennent notamment les différences temporaires diverses résultant d'autres charges ou produits temporairement non déductibles ou imposables, de divers ajustements des comptes locaux aux normes du Groupe (crédit-bail, provisions réglementées, etc.), des actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables (principalement dans le Groupe d'intégration fiscale).

Imposition différée sur paiements en actions

La CNCC a publié le 17 juillet 2008 une note qui requiert la comptabilisation en produit de toute économie d'impôts réalisée dans le cadre de plans de paiements en actions, quelles qu'en soient les modalités de dénouement.

Cette imposition différée est constatée à partir de l'exercice 2008 et est limitée à l'économie d'impôt que le Groupe

s'attend à réaliser sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours. Les plans d'épargne en actions et d'options de souscription d'actions ne sont pas concernés car ils sont servis par création d'action ne permettant pas d'économie fiscale.

Traitement de la Contribution Economique Territoriale

Le CNC a publié le 14 janvier 2010 un communiqué relatif au traitement comptable, dans les comptes consolidés en normes IFRS, de la Contribution Economique Territoriale (qui remplace la Taxe Professionnelle en France à compter de 2010).

Le communiqué indique le traitement comptable à adopter pour les deux composantes de la CET :

- la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), qui devrait être comptabilisée de la même manière que l'était la Taxe Professionnelle, en charges opérationnelles ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), pour laquelle chaque entreprise devra exercer son jugement pour déterminer si elle entre dans le champ d'application d'IAS 12 Impôt sur le résultat, ou si elle doit être considérée comme une charge opérationnelle.

Le Groupe Essilor a considéré dans ses comptes au 31 décembre 2009 que la CVAE est une charge opérationnelle pour le groupe et non un impôt sur le résultat.

Intégration fiscale

Les sociétés ESSILOR, TIKAI Vision (ex-Barbara), BBGR, BNL, DELAMARE, ESSIDEV, INVOPTIC, NOVISA, OMI, OPTIM, OSE (non consolidée), et VARILUX UNIVERSITY (non consolidée) constituent un groupe d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'impôt. En 2009, les filiales consolidées du Groupe d'intégration fiscale ont généré des produits d'impôt de 2 millions d'euros (2008 : 2 millions d'euros).

Provision pour contrôles et litiges fiscaux

Suite à différents contrôles et litiges fiscaux en cours dans le Groupe, des provisions d'un total de 26,1 millions d'euros ont été constituées dans ses comptes au 31 décembre 2009 et comptabilisées en charge d'impôt courant.

NOTE 8. EVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

La valeur nominale des actions s'élève à 0,18 euro par action.

	Nombre réel	
	2009	2008
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 1^{er} janvier	207 013 917	208 619 505
Levées d'options de souscription	778 714	452 913
Souscription du FCP groupe ESSILOR	662 646	720 144
Echange d'actions propres pour OCEANE	0	188 752
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	52 724	64 929
Cessions d'actions propres sur actions de performance (anticipées)	2 326	0
Conversions ou échange sur OCEANE	4 548 690	167 674
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-2 179 698	-3 200 000
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 31 décembre	210 879 319	207 013 917
dont nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	4 630 653	4 006 005

	Nombre moyen pondéré	
	2009	2008
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 1^{er} janvier	207 013 917	208 619 505
Levées d'options de souscription	217 752	95 765
Souscription du FCP groupe ESSILOR	222 479	230 851
Echange d'actions propres pour OCEANE	0	62 917
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	19 711	42 000
Cessions d'actions propres sur actions de performance (anticipées)	1 483	0
Conversions sur OCEANE	258 654	87 406
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-1 043 485	-2 263 839
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 31 décembre	206 690 511	206 874 605

Essilor a procédé à l'annulation de 1 500 000 actions d'autocontrôle en 2009, et de 1 600 000 actions d'autocontrôle en 2008.

NOTE 9. RESULTAT PAR ACTION DILUE

Le résultat net retenu pour le calcul du résultat par action dilué est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Résultat net part du groupe	394 036	382 356
Annulation des frais financiers sur OCEANE, nette d'impôts	4 219	5 075
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE	398 255	387 431

Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice par action dilué est le suivant :

	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	206 690 511	206 874 605
Dilution sur obligations convertibles	2 013 132	6 561 822
Dilution sur options de souscription	692 835	219 774
Dilution sur actions de performance	1 160 861	0
NOMBRE MOYEN PONDERE D'ACTION APRES DILUTION	210 557 339	213 656 201

En 2008, aucune dilution n'a été prise en compte pour l'attribution d'actions de performance réalisée en 2006, 2007 et 2008 car la moyenne des cours mesurée à la clôture 2008 est inférieure au cours de référence à la date d'attribution.

En 2009, aucune dilution n'a été prise en compte pour les attributions d'actions de performance réalisées en 2006, 2007 et janvier 2008 car la moyenne des cours mesurée à la clôture 2009 est inférieure au cours de référence à la date d'attribution.

NOTE 10. ECARTS D'ACQUISITION

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution de périmètre et acquisitions	Autres mouvements	Ecart de conversion	Dotations aux dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2009						
Valeur brute	973 331	94 826	12 730	- 8 766	0	1 072 121
Dépréciations	15 726	47	- 3 830	208	29	12 180
VALEUR NETTE	957 605	94 779	16 560	- 8 974	- 29	1 059 941
2008						
Valeur brute	607 770	359 542	- 5 505	11 524		973 331
Dépréciations	16 623			- 933	36	15 726
VALEUR NETTE	591 147	359 542	- 5 505	12 457	- 36	957 605

Les principales augmentations des écarts d'acquisition résultent :

- en 2009, des acquisitions aux Etats-Unis (divers laboratoires), en Europe (WLC, De Ceunynck et JZO) et en Asie (26% complémentaires dans GKB) ;
- en 2008, de l'acquisition du groupe Satisloh, des acquisitions en Europe (Galileo en Italie, Nika en

Allemagne, Omega en République Tchèque), de laboratoires aux Etats-Unis (principalement Interstate, Empire et Pech Optical).

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises dans la période ne sont pas définitifs, ils sont susceptibles de modification dans les 12 mois qui suivent l'acquisition de la société.

La répartition par secteur de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Europe	226 341	179 714
Amérique du Nord	503 247	486 702
Reste du Monde	89 839	52 915
Equipements de laboratoire	240 514	238 274
TOTAL	1 059 941	957 605

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été effectués au 30 juin 2009, et revus au 31 décembre 2009 en accord avec les principes et méthodes définis en Note 1.21.

Le coût moyen pondéré du capital du Groupe retenu pour l'exercice 2009 est de 9 % (2008 : 8 %). Compte tenu des primes de risque calculées, les taux effectifs d'actualisation appliqués aux 11 Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe ont été les suivants :

- Zone Amérique du Nord : 9 % (2008 : 8 %) ;
- Zone Europe : 9 % (2008 : 8 %) ;
- Zone Amérique du Sud : 13 % (2008 : 9 %) ;
- Zone ASEAN : 8 % (2008 : 7 %) ;
- Japon : 7 % (2008 : 6 %) ;
- Corée : 11 % (2008 : 10 %) ;
- Inde : 12 % (2008 : 12 %) ;
- Chine : 9 % (2008 : 9 %) ;
- Australie / Nouvelle Zélande : 11 % (2008 : 8 %) ;
- Equipements de laboratoire : 9 % (2008 : 8 %) ;
- Usines : 9 % (2008 : 9 %).

Le taux de croissance à l'infini a été fixé entre 0 et 2,5 % (entre 0 et 3 % en 2008), les taux les plus élevés étant appliqués aux pays émergents.

Au 30 juin 2009, les résultats réels de l'année 2008, les résultats estimés pour l'année 2009, et les budgets 2009 ont été pris en compte.

En 2008 et 2009, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

Une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation de référence générerait une dépréciation de l'ordre de 1 % à 1,5 % de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2009.

Une variation de 0,5 % à la baisse du taux de croissance à l'infini générerait une dépréciation de l'ordre de 0,5 % à 1 % de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2009.

NOTE 11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2009							
Marques	51 059	800	8	0	- 1 176	0	50 691
Concessions, brevets, licences	196 588	7 643	12 817	4 971	- 2 889	0	209 188
Relations clients	58 320	19 465	250	0	- 709	0	77 326
Autres immobilisations incorporelles	39 782	6 630	6 366	647	1 145	0	53 276
VALEUR BRUTE	345 749	34 538	19 441	5 618	- 3 629	0	390 481
Amortissements	140 500	439		5 523	- 850	34 227	168 793
VALEUR NETTE	205 249	34 099	19 441	95	- 2 779	- 34 227	221 688
2008							
Marques	37 058	12 213	31	0	1 757	0	51 059
Concessions, brevets, licences	161 626	16 088	15 586	3 026	6 314	0	196 588
Relations clients	0	57 561	0	0	759	0	58 320
Autres immobilisations incorporelles	36 320	- 8 259	13 526	19	- 1 786	0	39 782
VALEUR BRUTE	235 004	77 603	29 143	3 045	7 044	0	345 749
Amortissements	113 368	2 368		2 974	2 530	25 208	140 500
VALEUR NETTE	121 636	75 235	29 143	71	4 514	- 25 208	205 249

Les immobilisations en cours s'élevaient à 19 millions d'euros à fin 2009 (21,9 millions d'euros en 2008).

Les marques correspondent à des actifs incorporels identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition des sociétés américaines The Spectacle Lens Group (division verre ophtalmique du Groupe Johnson & Johnson), Omega

(devenue Essilor Laboratories of America Inc- Floride) et Nassau.

Les marques à durée de vie non définie concernent principalement les Etats-Unis et représentent une valeur nette de 31,8 millions d'euros à fin 2009 (2008 : 31 millions d'euros), et depuis 2008, le groupe Satisloh pour une valeur nette de 8 millions d'euros.

NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Y compris immobilisations en location financement)

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2009							
Terrains	38 556	234	225	85	- 405	0	38 525
Constructions	454 347	8 333	15 266	9 644	666	0	468 968
Matériel industriel	1 135 750	36 333	64 322	46 692	6 745	0	1 196 458
Autres immobilisations corporelles	303 412	- 14 230	28 526	11 169	3 263	0	309 802
VALEUR BRUTE	1 932 065	30 670	108 339	67 590	10 269	0	2 013 753
Amortissements cumulés	1 120 581	13 376	0	57 792	7 443	127 123	1 210 731
VALEUR NETTE	811 484	17 294	108 339	9 798	2 826	- 127 123	803 022
2008							
Terrains	34 504	1 569	1 596	485	1 372		38 556
Constructions	400 649	23 750	29 880	6 308	6 376		454 347
Matériel industriel	1 037 916	45 752	92 348	36 773	- 3 493		1 135 750
Autres immobilisations corporelles	310 144	- 21 862	32 489	14 545	- 2 814		303 412
VALEUR BRUTE	1 783 213	49 209	156 313	58 111	1 441	0	1 932 065
Amortissements cumulés	1 042 612	12 268		53 560	- 1 114	120 375	1 120 581
VALEUR NETTE	740 601	36 941	156 313	4 551	2 555	- 120 375	811 484

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 48,4 millions d'euros à fin 2009 (53,8 millions d'euros à fin 2008).

NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES : BIENS EN LOCATION FINANCEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2009							
Terrains	850						850
Constructions	13 584		42		- 12		13 614
Autres immobilisations corporelles	19 538	77	1 440	640			20 415
VALEUR BRUTE	33 972	77	1 482	640	- 12	0	34 879
Amortissements cumulés	18 091	0	0	447	49	2 188	19 881
VALEUR NETTE	15 881	77	1 482	193	- 61	- 2 188	14 998
2008							
Terrains	850						850
Constructions	13 512		53		19		13 584
Autres immobilisations corporelles	21 926	- 5 112	2 355	357	726		19 538
VALEUR BRUTE	36 288	- 5 112	2 408	357	745	0	33 972
Amortissements cumulés	22 311	- 5 982		257	522	1 497	18 091
VALEUR NETTE	13 977	870	2 408	100	223	- 1 497	15 881

NOTE 14. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	Pays	2009		2008	
		% intérêts	% Contrôle	% intérêts	% Contrôle
Groupe Transitions	(a)	49	49	49	49
Groupe Sperian Protection	France	15	24	15	23
VisionWeb	Etats-Unis	44	44	44	44

(a) Voir détail en note 34.

Les contributions de ces entités à la quote-part des fonds propres et du résultat (net d'impôt) des sociétés mises en équivalence se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2009		2008	
	Part des fonds propres	Part dans le résultat net	Part des fonds propres	Part dans le résultat net
Groupe Transitions	96 717	23 123	84 255	18 758
Groupe Sperian Protection	93 513	2 851	90 989	7 295
VisionWeb ^(a)	-10 196	0	-10 554	0
TOTAL	180 034	25 974	164 690	26 053

(a) En plus de l'investissement d'origine, Essilor détient des intérêts à long terme qui font partie de l'investissement net dans Vision Web.

Sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2009 de 50,39 euros, la valeur boursière de la participation dans le Groupe Sperian Protection ressort à 58 millions d'euros. Les autres participations consolidées par mise en équivalence ne sont pas cotées.

Selon IAS 28.29 et IAS 28.30, lorsque les pertes accumulées sont supérieures à l'investissement net dans une filiale mise en équivalence, les pertes ne sont plus reconnues. Ces pertes seront imputées sur les profits éventuels dégagés dans le futur.

Part du Groupe dans le bilan cumulé des sociétés consolidées par équivalence

En milliers d'euros	Décembre 2009	Décembre 2008
Immobilisations nettes	149 984	150 470
Autres actifs non courants	17 681	18 656
Actifs courants	134 498	146 092
Passifs non courants	39 387	45 491
Passifs courants	86 974	110 255

Les écarts d'acquisition nets constatés sur les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 4,9 millions d'euros pour 2009 et 2008 et concernent uniquement le Groupe Sperian Protection. Ces écarts n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation en 2009 au regard des perspectives de croissance favorable à moyen terme du groupe Sperian.

NOTE 15. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières à la juste valeur répondent à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS39 (cf. note 1.24).

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions, nouveaux prêts	Cessions, remboursements	Ecart de conversion	Rééval.	Dotations nettes aux provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2009								
Immobilisations financières à la juste valeur	14 058	-3 187	24 582	134	551	2 894	-216	38 548
- Participations non consolidées	11 809	-3 187	24 309	128	573	2 745	-107	36 014
- Autres titres immobilisés	2 249	0	273	6	-22	149	-109	2 534
Immobilisations financières au coût amorti	30 156	-2 069	9 808	2 000	622	0	-1 145	35 372
- Prêts et intérêts courus	30 284	-2 069	9 808	2 000	622	0	0	36 645
- Dépréciations	128						1 145	1 273
Autres immobilisations financières	44 214	-5 256	34 390	2 134	1 173	2 894	-1 361	73 920
2008								
Immobilisations financières à la juste valeur	11 567	641	4 933	647	191	-1 698	-929	14 058
- Participations non consolidées	8 335	1 483	4 868	557	117	-1 508	-929	11 809
- Autres titres immobilisés	3 232	-842	65	90	74	-190	0	2 249
Immobilisations financières au coût amorti	27 607	-5 878	12 942	1 027	-3 456	0	-32	30 156
- Prêts et intérêts courus	27 703	-5 878	12 942	1 027	-3 456	0	0	30 284
- Dépréciations	96						32	128
Autres immobilisations financières	39 174	-5 237	17 875	1 674	-3 265	-1 698	-961	44 214

NOTE 16. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Matières premières, autres approvisionnements	182 706	169 154
Marchandises	99 488	95 470
Produits finis, semi-finis, en-cours	203 412	210 675
VALEUR NETTE	485 606	475 299

NOTE 17. CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION COURANTES

La décomposition des créances d'exploitation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Créances clients		
Valeur brute	720 007	666 619
Dépréciations des comptes clients	-45 079	-42 847
Valeur nette des créances clients	674 928	623 772
Autres créances d'exploitation		
Valeur brute	71 775	61 462
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-437	-437
Valeur nette des autres créances d'exploitation	71 338	61 025
TOTAL DES CREANCES D'EXPLOITATION COURANTES (NET)	746 266	684 797

La décomposition des dettes d'exploitation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Dettes fournisseurs	286 659	293 514
Dettes fiscales et sociales	172 039	183 815
Autres dettes d'exploitation courante	165 486	154 616
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION COURANTES	624 184	631 945

NOTE 18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La décomposition par nature est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Disponibilités	214 159	185 975
OPCVM monétaires assimilées à de l'équivalent de trésorerie	152 992	287 383
Billet de trésorerie et certificats de dépôt (échéance inférieure à 3 mois)	0	20 000
Autres	18 397	12 213
TOTAL	385 548	505 571

NOTE 19. ECARTS DE CONVERSION

La répartition par devises de l'écart de conversion est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Dollar américain	-63 147	-38 626
Réal brésilien	27 837	1 250
Bath thaïlandais	2 076	519
Pesos philippin	-3 535	-3 038
Yen	982	4 447
Dollar canadien	3 014	-5 314
Yuan chinois	3 603	6 136
Livre anglaise	-12 162	-12 950
Dollar de Singapour	2 188	1 858
Roupie indienne	-7 315	-7 399
Sloty polonais	2 465	601
Wong coréen	-3 184	-5 455
Dollar Australien	1 627	-5 597
Dollar Néozélandais	-229	-1 610
Autres devises	-4 414	-5 057
TOTAL	-50 194	-70 235

NOTE 20. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent principalement :

- des compléments de retraite (France, Allemagne, Royaume Uni, Etats-Unis) ;
- des indemnités de fin de carrière (France et d'autres pays européens) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et équivalents dans d'autres pays).

A la clôture, les provisions pour retraites nettes se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Valeur actuelle des engagements :		
- Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	124 172	115 617
- Engagements non couverts par un fonds	82 079	79 000
Valeur de marché des actifs des fonds	- 72 846	- 59 111
Eléments différés :		
- Coût des services passés non comptabilisés	- 2 943	- 3 798
PROVISIONS POUR RETRAITES	130 462	131 708
dont en provisions pour retraites au passif	131 316	132 401
dont en actifs non courants (régimes surcouverts)	854	693

Par grande nature de régime, la provision 2009 se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Fonds	Eléments différés	Provision 2009
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	155 858	- 70 643	- 3 897	81 318
Indemnités de départ à la retraite	33 893	- 2 203	954	32 644
Autres avantages	16 500	0	0	16 500
TOTAL	206 251	- 72 846	- 2 943	130 462

L'évolution des provisions nettes s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
PROVISIONS NETTES AU DEBUT DE L'EXERCICE	131 708	105 866
Variation des écarts actuariels reconnue en capitaux propres	10 170	9 047
Dotations nettes	-11 504	3 045
Change	-380	603
Périmètre	542	13 048
Autres mouvements	-74	99
PROVISIONS NETTES A LA FIN DE L'EXERCICE	130 462	131 708
dont pertes (gains) actuariels en capitaux propres à la clôture	29 321	19 028

La dotation nette constatée se décompose de la manière suivante :

Produits (charges) <i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Coût des services rendus sur la période	- 5 316	- 5 723
Charge d'intérêt sur l'actualisation	- 9 024	- 8 108
Rendement attendu des actifs des fonds	3 026	3 382
Ecarts actuariels sur avantages à court terme	187	117
Amortissement des services passés	- 860	- 860
Autres	- 63	- 236
Charge de l'exercice	- 12 050	- 11 428
Contributions aux fonds	11 018	2 798
Prestations payées	12 536	5 585
REPRISE (DOTATION) NETTE	11 504	- 3 045

L'évolution de la valeur actuelle de l'engagement est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Valeur actuelle de l'engagement au 1^{er} janvier	194 617	172 711
Coût des services rendus sur la période	5 316	5 892
Charge d'intérêt sur l'actualisation	9 024	8 108
Contributions des salariés	831	933
Prestations payées	-17 390	-8 472
Ecarts actuariels	12 635	-68
Autres mouvements	12	3 857
Effets de périmètre	542	13 008
Ecarts de conversion	664	-1 352
Valeur actuelle de l'engagement au 31 décembre	206 251	194 617

Les principaux taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de ces engagements en 2009 sont :

- pour les pays de la zone Euro : 5 % pour les plans à long terme (5,50 % en 2008) et 5 % pour les médailles du travail en France (5,25 % en 2008) ;
- pour le Royaume-Uni : 5,75 % (6,5 % en 2008) ;
- pour les Etats-Unis : 5,5 % et 5,75 % (6 % en 2008).

Une hypothèse importante prise en compte dans l'évaluation des engagements de retraite et assimilés est le taux d'actualisation.

Conformément à la norme IAS19, les taux ont été déterminés par zone monétaire en se référant au rendement d'obligations privées de première qualité et de maturité équivalente à la durée des plans, ou au

rendement des obligations d'état quand le marché privé n'est pas suffisamment liquide.

A titre d'information complémentaire, si les taux d'actualisation avaient été inférieurs de 25 points de base par rapport aux taux finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait augmenté de 6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le taux moyen pondéré d'augmentation des salaires retenu pour l'ensemble des engagements en 2009 ressort à 2,8 % (2,7 % en 2008).

Les écarts actuariels constatés proviennent d'ajustements d'expérience (différences entre les hypothèses retenues et les données réelles) et de changements d'hypothèses. En 2009, les écarts actuariels provenant d'ajustements d'expérience représentent 1,25 % de la valeur actuelle de l'engagement à la clôture (2008 : 5 %).

L'évolution de la juste valeur des actifs des fonds est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Valeur de marché des actifs des fonds au 1^{er} janvier	59 111	62 179
Contributions versées aux fonds	23 529	7 137
Prestations payées	-17 365	-7 226
Rendements attendus des actifs des fonds	3 026	3 382
Ecarts actuariels	2 665	-8 731
Autres mouvements	831	4 448
Effets de périmètre	0	0
Ecarts de conversion	1 049	-2 078
Valeur de marché des actifs des fonds au 31 décembre	72 846	59 111
Rendements réels des actifs des fonds	5 691	-5 349

Le rendement des actifs des fonds est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation retenus.

Le rendement moyen pondéré attendu des actifs des fonds retenu en 2009 ressort à 4,61% (5,39 % en 2008), dont :

- Pays de la zone Euro : 4,5 % à 5,85 % (2008 : 4,50 % à 5,10 %) ;
- Royaume-Uni : 7,25 % (2008 : 7,25 %).

La composition par nature des actifs des fonds à fin 2009 est la suivante :

- Actions : 20 % ;
- Obligations : 11 % ;
- Fonds généraux d'assurances : 47 % ;
- Immobilier : 1 % ;
- Autres : 21 %.

En 2008, la dette et les actifs du plan suisse concernant des inactifs ont été réintégrés aux évaluations d'engagement net de retraites pour respectivement 5 971 milliers de francs suisse pour l'engagement et 5 550 milliers de francs suisse pour le fonds.

En Suède, Essilor participe dans un régime multi employeurs à prestations définies. L'assureur en charge de la gestion de ce régime n'étant pas en mesure de déterminer la part d'Essilor dans ce régime, l'engagement est traité comme un régime à cotisations définies conformément à la norme IAS 19.

NOTE 21. PROVISIONS POUR RISQUES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises sans objet	Change	Périmètre	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
2009								
Provisions pour risques sur filiales et participations	81	300		-79	-2			300
Provisions pour restructurations	2 302	4 707	-3 821	-1 094	-2		-105	1 987
Provisions pour garanties	18 870	5 491	-4 568	-384	-69	957	10	20 307
Autres risques	15 467	34 368	-2 767	-1 044	162		108	46 294
TOTAL	36 720	44 866	-11 156	-2 601	89	957	13	68 887
2008								
Provisions pour risques sur filiales et participations	748	79	-746					81
Provisions pour restructurations	510	1 474	-483	-5	38	727	41	2 302
Provisions pour garanties	15 647	4 338	-2 769	-420	202	2 122	250	19 370
Autres risques	7 647	8 785	-3 641	-219	-76	3 041	-570	14 967
TOTAL	24 552	14 676	-7 639	-644	164	5 890	-279	36 720

Les provisions pour autres risques au 31 décembre 2009 comprennent notamment les provisions pour contrôles et litiges fiscaux d'un montant total de 26,1 millions d'euros (voir note 7 – Impôts sur les résultats) et la provision de 9,2 millions constituée pour éventuelles infractions à la législation sur les cartels en Allemagne (voir note 28 – Litiges).

NOTE 22. ENDETTEMENT NET ET DETTES FINANCIERES

22.1. ENDETTEMENT NET

L'endettement net du Groupe^(a) s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
OCEANE	53 107	168 310
Autres dettes financières à long terme	282 222	269 307
Dettes financières à court terme	6 925	190 872
Concours bancaires courants	21 646	18 806
Intérêts courus	1 251	3 157
TOTAL PASSIF	365 151	650 452
Autres placements de trésorerie ^(b)	-33 965	-32 538
Equivalents de trésorerie	-171 389	-319 596
Trésorerie	-214 159	-185 975
TOTAL ACTIF	-419 513	-538 109
Cross Currency swaps	-38 422	0
TOTAL CROSS CURRENCY SWAPS	-38 422	0
ENDETTEMENT NET	-92 784	112 343

(a) Convention de signe : + dette / - excédent de trésorerie ou de placement

(b) Autres placements de trésorerie considérés par le Groupe comme entrant dans le calcul de l'endettement net (note 1.28)

En février 2007, une partie de la dette intragroupe d'Essilor of America (Etats-Unis) a été refinancée à hauteur de 250 millions d'euros, via un financement structuré mis en place au niveau de la filiale.

En 2008, la juste valeur du cross currency swap destiné à la couverture de la dette ci-dessus (14,7 millions d'euros) était conservée sur la ligne des instruments financiers actifs, et est désormais considérée comme entrant dans le calcul de l'endettement net. L'endettement net de 2008 n'a pas été recalculé en conséquence. Si la juste valeur du cross currency swap était reprise dans le calcul de l'endettement net, ce dernier se monterait à 97,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2008.

22.2. DETTES FINANCIERES

Par échéance, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Dettes à moins de 1 an	82 929	212 835
Dettes entre 1 an et 5 ans	279 307	183 778
Dettes à plus de 5 ans	2 915	253 839
TOTAL	365 151	650 452

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Dollar américain ^(a)	277	68
Euro	85	572
Yen	1	1
Autres devises	2	9
TOTAL	365	650

(a) En 2008, une partie de cette dette en dollar américain (soit 250 millions d'euros) était présentée en euro, et a été présentée en dollar américain pour la clôture de l'exercice 2009, afin de tenir compte des couvertures de change adossées

La juste valeur de la dette est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
OCEANE	80 525	203 416
Autres dettes financières à long terme	243 800	269 307
Dettes financières à court terme	6 925	190 872
Concours bancaires courants et intérêts courus	22 897	21 963
TOTAL	354 147	685 558

La juste valeur de l'OCEANE correspond à sa valeur boursière. Celle-ci n'est pas directement comparable à sa valeur comptable qui exclut la composante option d'achat constatée en fonds propres.

Redevances à payer sur immobilisations acquises en location financement :

<i>En milliers d'euros</i>	2009		2008	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Redevances à moins d'un an	2 630	247	2 228	299
Redevances entre 1 an et 5 ans	5 049	294	6 361	448
Redevances à plus de 5 ans	0	0	330	4
TOTAL REDEVANCES	7 679	541	8 919	751

Obligation convertible (OCEANE)

Le Groupe a émis en juillet 2003 un emprunt représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ ou d'échange en actions existantes (OCEANE) de 309 millions d'euros, d'échéance juillet 2010, avec option de remboursement anticipé en juillet 2008. Les principales caractéristiques de cet emprunt convertible sont les suivantes :

- nombre d'obligations émises à l'origine : 6 040 212 ;
- valeur nominale unitaire des obligations : 51,15 euros ;
- durée : 7 ans ;
- intérêt annuel : 1,50 % payable à terme échu le 2 juillet de chaque année ;

- parité de conversion : 2 actions Essilor pour 1 obligation, compte tenu de la division par 2 du nominal de l'action réalisée en 2007 et sous réserves d'ajustements prévus en cas d'opérations financières ;
- amortissement normal : le 2 juillet 2010 pour un montant de 53,54 euros par obligation, soit 104,7 % de la valeur nominale de l'obligation ;
- amortissement anticipé, au gré des porteurs, à compter du 2 juillet 2008 ;
- amortissement anticipé, au gré de l'émetteur, à compter du 2 juillet 2008, sous certaines conditions.

Ces obligations sont cotées au Premier Marché d'Euronext Paris.

Conversions ou échanges d'OCEANE en 2009

2 274 345 OCEANE ont été échangées en 4 548 690 actions au total au cours de l'année 2009, représentant une diminution de la dette correspondante de 115 millions d'euros.

Le nombre d'OCEANE en circulation s'élève à 1 006 566 fin 2009 (3 280 911 à fin 2008).

Conversions ou échanges d'OCEANE en 2008

83 775 OCEANE ont été converties et 94 376 OCEANE ont été échangées en 356 302 actions au total au cours de l'année 2008, représentant une diminution de la dette correspondante de 4 millions d'euros.

NOTE 23. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

23.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

Les instruments financiers inscrits au bilan du Groupe à la clôture des exercices 2009 et 2008 se répartissent dans les catégories suivantes :

2009

<i>En milliers d'euros</i>	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances et autres dettes	Dettes et créances au coût amorti	Instruments dérivés
Autres immobilisations financières	73 920		38 548		35 372	
Créances d'exploitation non courantes	10 570			10 570		
Avances et acomptes fournisseurs	12 373			12 373		
Créances d'exploitation courantes	746 266			746 266		
Créances d'impôts	17 039			17 039		
Créances diverses	18 434			18 434		
Instruments financiers actifs	40 485					40 485
Autres placements de trésorerie	33 965	33 965				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	385 548	385 548				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	1 338 600	419 513	38 548	804 682	35 372	40 485
Dettes financières à long terme	282 222				282 222	
Dettes d'exploitation non courantes	2 393			2 393		
Dettes financières à court terme	82 929				82 929	
Avances et acomptes reçus des clients	2 866			2 866		
Dettes d'exploitation courantes	624 184			624 184		
Dettes d'impôts	46 507			46 507		
Dettes diverses	144 289			144 289		
Instruments financiers passifs	10 897					10 897
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	1 196 287			820 239	365 151	10 897

2008

<i>En milliers d'euros</i>	Catégorie d'instruments					Instruments dérivés
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances et autres dettes	Dettes et créances au coût amorti	
Autres immobilisations financières	44 214		14 057		30 157	
Créances d'exploitation non courantes	8 093			8 093		
Avances et acomptes fournisseurs	9 521			9 521		
Créances d'exploitation courantes	684 797			684 797		
Créances d'impôts	5 859			5 859		
Créances diverses	37 294			37 294		
Instruments financiers actifs	50 996					50 996
Autres placements de trésorerie	32 538	32 538				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	505 571	505 571				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	1 378 883	538 109	14 057	745 564	30 157	50 996
Dettes financières à long terme	437 617				437 617	
Dettes d'exploitation non courantes	2 359			2 359		
Dettes financières à court terme	212 835				212 835	
Avances et acomptes reçus des clients	8 611			8 611		
Dettes d'exploitation courantes	631 945			631 945		
Dettes d'impôts	35 626			35 626		
Dettes diverses	143 159			143 159		
Instruments financiers passifs	28 480					28 480
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	1 500 632			821 700	650 452	28 480

23.2. VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe applique la norme IAS 39 depuis le 1^{er} janvier 2005, sans application rétrospective.

Selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés et certains types d'opérations ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à la une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Couverture de transactions futures :		
- Change à terme	-3 109	8 015
Couverture de juste valeur :		
- Change à terme	-153	-1 033
- Cross currency swaps	38 422	14 750
Couverture d'investissement net :		
- Change à terme	-826	-723
Non affectés à une relation de couverture :		
- Change à terme	-168	9 387
- Options de change	299	497
- Cross currency swaps partie change		
- Swaps de taux d'intérêt	-4 877	-8 377
VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DERIVES	29 588	22 516
dont instruments financiers actifs	40 485	50 996
dont instruments financiers passifs	-10 897	-28 480

En 2007, le Groupe a mis en place une opération de refinancement de sa filiale Essilor of America (Etats-Unis) libellée en euros et à taux fixe. Cette opération a fait l'objet d'un cross currency swap euros / USD et taux fixe / taux variable pour un montant notionnel de 250 millions d'euros. Ce swap est qualifié de couverture de juste valeur pour les risques de change et de taux d'intérêt sur la dette.

Ce financement a donné lieu à la mise en place en 2008 de swaps d'un nominal de 328 millions de dollars américains qui ont permis de fixer le taux d'intérêt de l'opération.

Le détail des instruments financiers est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Devise étrangère		Devise locale		Notionnel	Valeur de marché au 31 décembre 2009
Change à terme						
Vente de devises contre devises locales	CAD	contre	EUR		22 934	-200
Vente de devises contre devises locales	CHF	contre	EUR		4 937	-108
Vente de devises contre devises locales	PLN	contre	EUR		13 795	-270
Vente de devises contre devises locales	USD	contre	EUR		84 272	-2 130
Achats de devises contre devise locale	CHF	contre	EUR		28 955	443
Achats de devises contre devise locale	EUR	contre	GBP		16 013	-321
Achats de devises contre devise locale	USD	contre	EUR		35 370	700
Achats de devises contre devise locale	USD	contre	AUD		10 398	-350
Achats de devises contre devise locale	USD	contre	BRL		10 417	-474
Achats de devises contre devise locale	USD	contre	CAD		37 563	-1 732
Divers					193 947	186
TOTAL CHANGE A TERME					458 601	-4 256
Options de change						
Achats d'options d'achats de devises	USD	contre	EUR		4 977	185
Achats d'options de vente de devises	USD	contre	EUR		34 286	114
TOTAL OPTIONS DE CHANGE					39 263	299
Cross currency swap Essilor of America	USD	contre	EUR		250 000	38 422
Swaps de taux d'intérêt					227 943	-4 877
VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS DERIVES					975 807	29 588

23.3. RESULTAT SUR DENOUEMENT DES COUVERTURES DE TRANSACTIONS FUTURES

Les impacts sur le résultat d'un exercice du dénouement des couvertures de transactions futures prises à la clôture de l'exercice précédent sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Chiffre d'affaires	0	0
Coût des produits vendus	5 573	94
MARGE BRUTE	5 573	94
Charges de recherche développement	1 099	2 728
Charges commerciales et de distribution	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE	6 672	2 822
Autres produits (charges) opérationnels	0	0
Résultat sur cessions d'actifs	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL	6 672	2 822

NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Engagements donnés		
Avals et cautions	600 520	501 673
Dettes garanties par des sûretés réelles :		
- Dettes	35	544
- Valeur nette comptable des biens donnés en garantie	1 714	2 050
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	3 226	1 533
Engagements de location simple		
A moins d'un an	18 786	19 870
De un à cinq ans	46 944	61 737
Plus de cinq ans	4 722	6 841
TOTAL	70 452	88 448

NOTE 25. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Le Groupe considère comme capitaux propres l'ensemble des capitaux propres à l'exclusion des réserves de couverture et de réévaluation (juste valeur des couvertures de transactions futures et d'investissement net, réévaluation des certains actifs financiers - actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS39 - et écarts actuariels sur engagements de retraites à long terme).

Le Groupe contrôle la rentabilité du capital au moyen d'une analyse rigoureuse de la rentabilité de chaque projet d'investissement et de ses modalités de financement, de façon à assurer aux actionnaires du Groupe un niveau de rendement des fonds propres en phase avec leurs attentes.

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte réglementaire concernant le montant des capitaux propres consolidés.

NOTE 26. RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son directeur est directement rattaché au Directeur Financier (membre du Comité exécutif).

26.1. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENTS

La politique du Groupe en matière de financements est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des lignes, sécurité par la diversité des sources de financement, et enfin sécurité dans les montants disponibles.

Les financements à plus d'un an utilisés à la fin 2009 représentent un montant global de 228 millions d'euros. Le Groupe dispose en outre de deux lignes syndiquées multi devises d'échéance 2012 et 2014 pour un montant total de

1 700 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, aucune de ces deux lignes n'est utilisée.

Ces lignes de financement bancaire ne sont assujetties à aucun respect de covenant particulier.

De manière générale, la maison mère négocie avec ses partenaires bancaires les lignes nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de l'entreprise, et refinance la grande majorité des filiales du Groupe qui en ont besoin par le biais de prêts inter compagnie.

Lorsque les prêts inter compagnie sont en devises, le risque devise est systématiquement couvert.

Ainsi, au 31 décembre 2009, les prêts aux filiales représentaient une contre valeur de 101 millions d'euros, dont 47 millions d'euros étaient en devises et couverts par des swaps de change.

La répartition des actifs et passifs financiers du Groupe (y compris créances et dettes d'exploitation) par échéance contractuelle à fin 2009 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Moins d'1 an ^(a)	1 an à 5 ans	Au-delà	TOTAL
Passifs Financiers hors instruments financiers	-901	-284	0	-1 185
Actifs Financiers hors instruments financiers	1 276	22	0	1 298
Valeur de marché nette des instruments financiers	-4	33	0	29
POSITION NETTE	371	-229	0	142

(a) Y compris les immobilisations financières sans maturité définie.

26.2. RISQUE DE TAUX

La grande majorité des financements groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

La politique suivie par le Groupe en matière de gestion de risque de taux d'intérêt est de se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, mais aussi de profiter des situations favorables en les figeant.

Evaluation de la sensibilité des charges financières aux variations de taux

(Conformément aux recommandations de l'AMF, les actifs / passifs à taux variable ont été positionnés en fonction de leur prochaine échéance de fixation de taux, soit à moins d'un an, quelle que soit leur maturité réelle).

<i>En millions d'euros</i>	JJ à un an	1 an à 5ans	Au-delà	TOTAL
Passifs Financiers à taux variable ^(a)	30	13	3	46
Trésorerie et assimilés à taux variable	-386			-386
Position nette taux variable	-356	13	3	-340
Dettes financières à taux fixe	53	228		281
Autres placements de trésorerie ^(b)	-34			-34
Position nette taux fixe	19	228	0	247
ENDETTEMENT NET^(c)	-337	241	3	-93

(a) Y compris lignes locales et crédit baux.

(b) Autres placements de trésorerie considérés par le Groupe comme entrant dans le calcul de l'endettement net.

(c) > à 0 : endettement net ; < à 0 : excédent net de trésorerie.

Une augmentation des taux de 1 % aurait pour effet de réduire les charges financières du Groupe de 3,40 millions d'euros. Une diminution des taux de 1 % aurait pour effet d'augmenter les charges financières du groupe de 3,40 millions d'euros.

La dette brute est constituée d'un emprunt bancaire pour 228 millions d'euros, d'un emprunt obligataire (OCEANE) pour 53 millions d'euros, et de lignes de crédit diverses pour 46 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, et après la prise en compte de l'OCEANE, 86 % des financements et lignes utilisés sont à taux fixe (64 % en 2008).

La moyenne pondérée des taux d'intérêt de la dette brute se situe à la fin 2009 à 2,96 % (contre un taux de 3,13 % en 2008).

26.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

L'encours de créances clients échues non provisionnées s'élève à 83 millions d'euros à fin 2009 (90,8 millions d'euros à fin 2008). Il est essentiellement constitué par des

créances échues de moins de 3 mois (83,4 % en 2009 ; 73,9 % en 2008) subissant un léger dépassement d'échéance.

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Créances clients nettes à moins d'un an	675	624
Créances clients nettes à plus d'un an	11	8
CREANCES CLIENTS NETTES	686	632
Créances clients non échues	584	517
Créances clients nettes échues	101	115
Garanties recues, TVA récupérable	-28	-23
Créances clients nettes échues hors garanties	73	92

L'information relative aux 20 principaux clients du Groupe est présentée en note 3 – Information sectorielle.

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles du groupe que sont la sécurité et la liquidité.

La politique du Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2009, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum un rating Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A+.

A cette date, les banques participant aux deux syndicats bénéficient au minimum un rating Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A.

Ainsi, au 31 décembre 2009, les liquidités étaient investies pour moitié par la maison mère en SICAV ou Fonds Communs de Placement monétaires, réparties chez 4 contreparties différentes et pour l'autre moitié par les filiales du Groupe.

26.4. RISQUE DE CHANGE

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir systématiquement le risque par les instruments de marché appropriés : achats et ventes de

devises à terme ou au comptant, d'options de change et/ou de tunnels d'options.

La grande majorité du risque de change est concentrée sur un nombre restreint d'entités. Les filiales étant exposées à un risque de change significatif couvrent ces risques avec le support de la Trésorerie Groupe. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Ainsi, les risques de change induits par les opérations commerciales intragroupe et hors Groupe, le versement de dividendes, de royalties et de management fees en provenance des filiales, sont systématiquement couverts, à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée.

Le risque de change généré par une opération financière (cession, acquisition, augmentation de capital) est géré au cas par cas, en fonction du degré de certitude de réalisation de l'opération, par les instruments de marché appropriés.

Le Groupe s'efforce d'appliquer la comptabilité de couverture dans la mesure du possible. Cependant, les couvertures de change, même lorsqu'elles sont justifiées économiquement, ne remplissent pas toujours les critères de la comptabilité de couverture. Dans ce cas, les revalorisations impactent le compte de résultat.

Globalement, au 31 décembre 2009, la contre-valeur en euros de l'exposition nette globale bilantielle au risque de change du Groupe est de l'ordre de 90 millions d'euros.

Exposition au risque de change consolidé sur les actifs / passifs au 31 décembre 2009, avant et après couverture
(lorsqu'un actif ou passif est libellé dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société)

<i>En millions d'euros</i>	Montant au bilan avant couverture ^(a)	Couvertures sur éléments bilantiels ^(b)	Exposition nette après couvertures ^(c)	Couvertures sur flux futurs ^(d)
Devise de risque				
CAD	2	-1	1	-5
EUR	13	3	16	8
JPY	-1	5	4	24
USD	61	8	68	20
GBP	5	-4	1	-27
Autres	2	-3	0	7
TOTAL	82	8	90	27

(a) > à 0 : Actifs à couvrir ; < à 0 : Passifs à couvrir.

(b) > à 0 : Achats nets de devises ; < à 0 : Ventes nettes de devises.

(c) > à 0 : Actifs non couverts ; < à 0 : Passifs non couverts.

(d) > à 0 : Couvertures d'achats de devises ; < à 0 : Couvertures de ventes de devises.

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de change opérationnel au 31 décembre 2009

Une variation de 5% de la parité EUR / USD, qui constitue l'exposition nette la plus significative à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et de résultat à hauteur des montants suivants :

	Cours EUR/ USD	Impact de la variation (<i>En millions d'euros</i>)		
		Dans les capitaux propres	Dans le résultat avant impôt	TOTAL
Cours à la clôture	1,44			
Variation de + 5%	1,51	2	0	2
Variation de - 5%	1,37	-3	0	-3

NOTE 27. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe Essilor considère ne pas encourir de risques significatifs à ce titre.

NOTE 28. LITIGES

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur les cartels concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes. Celles-ci ont apporté des réponses et clarifications aux griefs formulés. Ultérieurement, le BKA a fait part oralement de ses premières conclusions à nos filiales et a retiré certains griefs.

Sur la base des ces entretiens et des informations reçues des avocats chargés d'assurer la défense des intérêts des filiales, le montant de la notification pourrait s'avérer significativement supérieur au montant de la provision précisé ci-après.

A ce jour, la notification formelle d'infraction ou de sanction n'a pas été signifiée à nos filiales. Cette notification fera

l'objet de recours devant les instances judiciaires allemandes.

En l'état du dossier, le Groupe a constitué une provision de 9,2 millions d'euros afin de couvrir sa meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de ce litige.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Par ailleurs, les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés au chapitre 20.3.1.5, à la note 1.32.

NOTE 29. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

<i>Nombre de personnes</i>	2009	2008
Cadres	4 421	4 258
Agents de maîtrise et employés	10 261	9 350
Ouvriers	18 153	17 290
TOTAL EFFECTIF MOYEN SUR LA PERIODE	32 835	30 898

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
CHARGES DE PERSONNEL (Rémunérations, charges sociales et charges sur paiements en actions)	1 070 273	1 022 945

<i>Nombre de personnes</i>	2009	2008
EFFECTIFS FIN DE PERIODE	34 759	34 320
dont effectifs des sociétés consolidées en proportionnelle (100 %)	2 707	3 518

NOTE 30. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Rémunération des dirigeants**

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif ^(a)	7 740	7 360
Jetons de présence versés au Comité Exécutif	38	45
TOTAL DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	7 778	7 405

(a) Il s'agit d'un montant brut avant prélèvements sociaux et impôts, versé aux membres du Comité Exécutif en activité.

Le Comité Exécutif comptait 17 membres au 31 décembre 2009, contre 19 au 31 décembre 2008.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

- Engagements de retraite : 13 747 milliers d'euros à fin 2009 contre 13 562 milliers d'euros à fin 2008 ;
- Indemnités de départ à la retraite : 1 261 milliers d'euros à fin 2009 contre 1 306 milliers d'euros à fin 2008.

Ces engagements font partie de régimes collectifs mis en place par Essilor International en faveur de ses salariés ou de certaines catégories de salariés. Le financement de ces engagements est en grande partie couvert par des fonds externalisés auprès de sociétés d'assurance. Ces engagements sont par ailleurs intégralement couverts par les provisions pour retraites constatées dans les comptes du Groupe.

Options de souscription d'actions et actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif

La charge indiquée ci-dessous correspond à l'étalement sur la période d'acquisition des droits de la juste valeur à la date d'attribution des options et actions de performance attribuées (voir note 1.14 pour plus de détails).

La charge de l'exercice 2009 pour les attributions aux membres du Comité Exécutif est de :

- 1 597 milliers d'euros (2008 : 2 048 milliers d'euros) pour les options de souscription d'actions ;
- 3 961 milliers d'euros (2008 : 5 163 milliers d'euros) pour les actions de performance.

La diminution de la charge sur les actions de performance et sur les options de souscription d'actions en 2009 par rapport à 2008 s'explique par le fait que la charge 2008 comprenait une année complète de l'attribution 2006, dont la valorisation était supérieure aux attributions ultérieures de 2008 et 2009.

Relations avec les entreprises apparentées

Les sociétés apparentées sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

- Joint Venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le Groupe Nikon. Nikon Essilor distribue sur le marché Japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon ;
- Joint venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le Groupe Coréen Samyung Trading. Essilor Korea distribue sur le marché Coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés Européens certains produits fabriqués par Chemiglas, filiale d'Essilor Korea ;
- GKB, en Inde, était consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2008 mais est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2009 par intégration globale, suite à une augmentation du pourcentage de détention de 50 % à 76 %.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

- Groupe Sperian Protection, détenu à hauteur de 15 % et contrôlée à hauteur de 24 % par Essilor. Il n'existe pas d'opérations significatives réalisées avec ce Groupe ;
- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor. Les Laboratoires d'Essilor of America utilisent aux Etats-Unis le système de commande géré par Vision Web ;
- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor. Essilor vend des verres blancs au Groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

Soldes et transactions avec les sociétés apparentées

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Ventes de produits	155 659	162 910
Achats de produits	-395 688	-401 445
Créances clients	28 199	31 645
Dettes fournisseurs	54 862	49 073

NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Acquisitions

Le Groupe Essilor a élargi en janvier 2010 sa couverture du marché chinois avec l'acquisition de **Danyang ILT Optics Co. Ltd**, un fabricant de verres ophtalmiques réalisant près de 7 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le marché domestique et à l'export.

De même, le groupe Essilor a pris la majorité du capital de **Ghanada Optical Co. LLC**, un laboratoire de prescription situé à Abu Dhabi et desservant les Emirats Arabes Unis et les pays du Golfe.

Enfin, le Groupe a annoncé la création d'une co-entreprise à long terme pour servir les marchés australien et néo-zélandais avec le groupe Luxottica. Selon les termes de l'accord, la nouvelle entité dirigera **Eyebiz Pty Limited**, le laboratoire de finition de verres optiques de Luxottica basé

à Sydney, dans lequel Essilor prend une participation majoritaire.

Par ailleurs, Essilor International et FGX International Holdings Limited ont annoncé fin 2009 la signature d'un accord aux termes duquel Essilor propose d'acquérir **FGX International**, le leader américain du design et de la commercialisation de lunettes prémontées. Cette opération est encore en cours à la date d'arrêt de l'exercice 2009.

En janvier 2009, le Groupe Essilor avait annoncé la signature d'une lettre d'intention pour acquérir la société **Signet Armolite**, basée aux Etats-Unis. Cette acquisition était soumise à l'agrément des autorités de la concurrence de divers pays, les derniers agréments ont été obtenus au premier trimestre 2010. L'opération d'acquisition devrait être finalisée durant le premier semestre 2010.

NOTE 32. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
FRANCE				FRANCE			
BBGR	France	100	100	Essilor Italia S.p.A.	Italie	100	100
BNL Eurolens	France	100	100	LTL S.p.A.	Italie	100	100
Delamare Sovra	France	100	100	Oftalmika Galileo Spa	Italie	100	100
Essidev	France	100	100	Optilens Italia s.r.l.	Italie	100	100
Invoptic	France	100	100	Satisloh Italia Spa	Italie	100	100
Mega Optics	France	75	75	Essilor Norge A.S.	Norvège	100	100
Novacel	France	75	75	Sentralslip	Norvège	98	98
Novisia	France	100	100	Essilor Nederland BV	Pays-Bas	100	100
OMI	France	100	100	Essilor Nederland Holding BV	Pays-Bas	100	100
Optim	France	100	100	Holland Optical Corp. BV	Pays-Bas	100	100
Satisloh SAS	France	100	100	Holland Optical Instruments BV	Pays-Bas	100	100
Tikai Vision (ex Barbara)	France	100	100	Omax	Pays-Bas	51	51
EUROPE				EUROPE			
BBGR GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Optical laboratory Polska Sp. Z.o.o.	Pologne	100	100
Essilor GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Polonia	Pologne	100	100
Nika Optics	Allemagne	75	75	JZO	Pologne	100	51
Rupp & Hubrach Optik GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Portugal	Portugal	100	100
Satisloh GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Romania SRL	Roumanie	100	100
Essilor Austria GmbH	Autriche	100	100	Omega Oprix S.R.O	Slovaquie	80	80
De Ceynunc & Co. NV	Belgique	100	100	Essilor D.O.O Slovenia	Slovenie	100	100
Essilor Belgium S.A.	Belgique	100	100	Essilor AB	Suède	100	100
Essilor Optika doo	Croatie	100	100	BBGR Skandinaviska	Suède	100	100
Essilor Danmark A.S.	Danemark	100	100	Essilor (Suisse) S.A.	Suisse	100	100
BBGR Lens Iberia S.A.	Espagne	100	100	Satisloh Holding AG	Suisse	100	100
Essilor Espana S.A.	Espagne	100	100	Satisloh AG	Suisse	100	100
Satisloh Iberica	Espagne	100	100	Satisloh Photonics AG	Suisse	100	100
Essilor OY	Finlande	100	100	Vaco Holding S.A.	Suisse	100	100
BBGR United Kingdom	Grande Bretagne	100	100	Essilor Optika Spol S.R.O	Rep. Tchèque	100	100
Essilor Ltd	Grande Bretagne	100	100	Omega Oprix S.R.O	Rep. Tchèque	80	80
Essilor European Shared Service Center Ltd.	Grande Bretagne	100	100	Essilor Optika OOO	Russie	100	100
Horizon Optical Company Ltd.	Grande Bretagne	95	95	AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE			
Satisloh Ltd	Grande Bretagne	100	100	Aries Optical Ltd.	Canada	100	100
Sinclair Optical Laboratories	Grande Bretagne	100	100	BBGR Optique Canada Inc.	Canada	100	100
United Optical Laboratories	Grande Bretagne	80	80	Canoptec Inc.	Canada	100	100
Wholesale Lens Corporation Limited	Grande Bretagne	70	70	Custom Surface Ltd.	Canada	100	100
Essilor Optika Kft	Hongrie	100	100	Eastern Optical Laboratories Ltd.	Canada	100	100
Athlone	Irlande	80	80	Essilor Canada Ltd.	Canada	100	100
Essilor Ireland (Sales) Ltd	Irlande	100	100	Groupe Vision Optique	Canada	100	100
Organic Lens Manufacturing (succursale)	Irlande	100	100	K&W Optical Ltd.	Canada	100	100
ATR MEC Optical Milano s.r.l.	Italie	100	100	Metro Optical Ltd.	Canada	100	100
				Morrison Optical	Canada	100	100
				OPSG Ltd.	Canada	100	100
				OMICS Software Inc	Canada	100	100
				Optique de l'Estrie Inc.	Canada	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Optique Lison Inc.	Canada	100	100	MOC Acquisition Corporation	Etats-Unis	80	80
Optique Cristal	Canada	70	70	Nassau Lens Co Inc.	Etats-Unis	100	100
Perspectics	Canada	100	100	Next generation	Etats-Unis	100	100
Pioneer Optical Inc.	Canada	100	100	NOA	Etats-Unis	100	100
Pro Optic Canada Inc.	Canada	100	100	Omega Optical General Inc.	Etats-Unis	100	100
R&R Optical Laboratory Ltd.	Canada	100	100	Omega Optical Holdings Inc.	Etats-Unis	100	100
SDL	Canada	90	90	OOGP	Etats-Unis	80	80
Westlab	Canada	85	85	Opal Lite Inc.	Etats-Unis	100	100
21st Century Optics Inc.	Etats-Unis	80	80	Optical One	Etats-Unis	80	80
Abba Optical Inc.	Etats-Unis	Achat d'activité		Optical Suppliers Inc. (Hawaï)	Etats-Unis	85	85
Accu Rx Inc	Etats-Unis	80	80	Optifacts Inc.	Etats-Unis	100	100
Advance Optical	Etats-Unis	90	90	Optimatrix	Etats-Unis	80	80
AG Optical Inc.	Etats-Unis	100	100	Optisource International Inc.	Etats-Unis	80	80
Apex Optical Company Inc.	Etats-Unis	100	100	Orion Progressive Lens Lab Inc.	Etats-Unis	Achat d'activité	
Barnett & Ramel Optical Co.	Etats-Unis	80	80	Ozarks Optical Laboratories	Etats-Unis	80	80
Beitler Mc Kee Company	Etats-Unis	90	90	Pech Optical	Etats-Unis	80	80
BSA Industries	Etats-Unis	100	100	Perferx Optical Co Inc	Etats-Unis	80	80
Collard Rose	Etats-Unis	80	80	Personnal Eyes	Etats-Unis	80	80
Dependable	Etats-Unis	80	80	Peninsula Optical Lab.	Etats-Unis	80	80
Deschutes	Etats-Unis	80	80	Precision Optical Lab. (Tennessee)	Etats-Unis	80	80
Dibok Aspen Optical	Etats-Unis	80	80	Precision Optical Co. (Connecticut)	Etats-Unis	80	80
Dunlaw Optical Laboratories Inc.	Etats-Unis	80	80	Satisloh North America	Etats-Unis	100	100
ELOA California Acquisition Corp.	Etats-Unis	100	100	Skaggs & Gruber, Ltd d.b.a.	Etats-Unis	80	80
Empire	Etats-Unis	85	85	Southwest lens	Etats-Unis	65	65
Essilor Latin America & Caribbean Inc.	Etats-Unis	100	100	Speciality Lens Corp.	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Corporation	Etats-Unis	100	100	Stereo Optical Co. Inc.	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Holding Co Inc.	Etats-Unis	100	100	SunStar Inc.	Etats-Unis	80	80
Essilor Laboratories of America, Inc (inclus Laboratoires US)	Etats-Unis	100	100	Sutherland Optical Company	Etats-Unis	85	85
Essilor Laboratories of America, LP (inclus Avisia, Omega, Duffens)	Etats-Unis	100	100	Tri Supreme Optical LLC	Etats-Unis	100	100
Essilor of America Holding Co Inc.	Etats-Unis	100	100	Vision-Craft Inc.	Etats-Unis	80	80
Essilor of America Inc.	Etats-Unis	100	100	Vision Pointe Optical Inc.	Etats-Unis	80	80
Eye Care Express Lab Inc	Etats-Unis	80	80	Essilor Mexico	Mexique	100	100
Focus Optical Labs, Inc	Etats-Unis	80	80	Sofi de Chihuahua	Mexique	100	100
Frames For America	Etats-Unis	70	70	Rainbow Optical	Porto Rico	100	100
Future Optics FL Inc	Etats-Unis	80	80	AUTRES			
Future Optics TE Inc	Etats-Unis	80	80	Essilor South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	100	100
Gentex Optics Inc.	Etats-Unis	100	100	Essilor Argentine S.A.	Argentine	100	100
Homer Optical	Etats-Unis	100	100	AR Coating SA	Argentine	95	95
Interstate Optical	Etats-Unis	80	80	City Optical Pty Ltd.	Australie	100	100
Jorgenson Optical Supply Cy.	Etats-Unis	80	80	Essilor Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Mc Leodd Optical Company Inc.	Etats-Unis	80	52	Essilor Laboratory South Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
MGM	Etats-Unis	80	80	Essilor Laboratories of Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
				Essilor Laboratory Western Australia	Australie	100	100
				Essilor Lens Australia Pty Ltd.	Australie	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Hobart Optical	Australie	100	100
Tasmanian Optical Cy Pty Ltd	Australie	100	100
Tec Optik	Australie	100	100
Brasilor Participacoes Sc Ltda.	Brésil	100	100
Essilor Da Amazonia Industria e Comercio Ltda.	Brésil	100	100
Multi Optica Distribuidora Ltda.	Brésil	100	100
Sudop Industria Optica Ltda.	Brésil	100	100
Technopark Comercio de Artigos Opticos S.A	Brésil	51	51
Polylite Beijing	Chine	51	51
Polylite Shanghai	Chine	51	51
Satisloh Zhongshan	Chine	100	100
Satisloh Schenzen	Chine	100	100
Shanghai Essilor Optical Co. Ltd.	Chine	100	100
Essilor Amico LLC	Emirats Arabes Unis	50	50
Essilor Amico Middle East FZCO	Emirats Arabes Unis	50	50
Essilor Middle East Ltd	Emirats Arabes Unis	100	100
Essilor Hong Kong	Hong Kong	100	100
Polylite Hong Kong	Hong Kong	51	51
Satisloh Asia and Trading Ltd	Hong Kong	100	100
20 20 Optics	Inde	70	70
Beauty Glass Pvt Ltd.	Inde	88	88
Delta CNC	Inde	51	39
Delta Lens Pvt Ltd	Inde	51	51
Essilor India Pvt Ltd (ex-Essilor SRF Optics Ltd)	Inde	100	100
Essilor Manufacturing India Pvt Ltd (ex- Indian Ophtalmic Lenses Manuf.)	Inde	100	100
GKB Rx	Inde	76	76

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Sankar	Inde	70	70
Satisloh India	Inde	100	100
Vijay Vision Pvt Ltd.	Inde	88	88
P.T. Essilor Indonesia	Indonésie	100	100
P.T Essilor Technology Centre Indonesia	Indonésie	70	70
Essilor Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	100
Frames and Lenses	Malaisie	80	80
ILT Malaysia	Malaisie	51	40
Essilor Laboratories New Zealand Ltd. (ex OHL Lenses Ltd)	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor New Zealand Ltd.	Nouvelle Zélande	100	100
Optical Laboratories	Nouvelle Zélande	100	100
Prolab	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor Manufacturing Philippines Inc.	Philippines	100	100
Epodi	Philippines	51	51
Optodev	Philippines	100	100
Essilor Asia Pacific Pte Ltd.	Singapour	100	100
ETC South East Asia Pte Ltd.	Singapour	70	70
ILT Singapore	Singapour	100	100
Integrated Lens Technology	Singapour	51	51
Lenscom Optics	Singapour	51	51
Polylite Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	51	51
Plasticplus Pte Ltd.	Singapour	100	100
Unique Ophtalmic PTE Ltd	Singapour	100	100
Polylite Taiwan Optilab	Taiwan	51	51
Essilor Manufacturing (Thaïland) Co Ltd.	Thaïlande	100	100
Essilor Optical Laboratory Thailand	Thaïlande	100	100

NOTE 33. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Nikon Optical Canada Inc.	Canada	50	50
Tech-Cite Laboratories Co Ltd ^(a)	Canada	50	50
Chemilens	Chine	50	43
Beijing Nikon Ophthalmic Products Co Ltd	Chine	50	50
Chemiglas	Corée	50	43
Dekovision	Corée	50	43

(a) détenue à 50 % par Nikon Optical Canada

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Korea	Corée	50	50
Aichi Nikon Company	Japon	50	50
Nasu Nikon Company	Japon	50	50
Nikon-Essilor Company Ltd	Japon	50	50
Nikon & Essilor International Joint Research Center Co. Ltd	Japon	50	50
Nikon Optical United Kingdom	Royaume Uni	50	50

Contributions cumulées des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Immobilisations nettes	40 534	52 340
Autres actifs non courants	6 408	6 764
Actifs courants	77 954	71 974
Passifs non courants	5 059	6 341
Passifs courants	19 199	21 766

NOTE 34. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
GROUPE TRANSITIONS			
Transitions Optical Pty Ltd.	Australie	49	49
Transitions Optical Do Brazil Limitada	Brésil	49	49
Transitions Optical Inc.	Etats-Unis	49	49
Transitions Optical India	Inde	49	49
Transitions Optical Limited	Irlande	49	49
Transitions Optical Japan	Japon	49	49

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Transitions Optical Holdings BV	Pays-Bas	49	49
Transitions Optical Philippines Inc.	Philippines	49	49
Transitions Optical Singapore	Singapour	49	49
Transitions Optical Thailand	Thaïlande	49	49
AUTRES			
Groupe Sperian Protection (ex-Bacou-Dalloz)	France	24	15
Vision Web	Etats-Unis	44	44

NOTE 35. LISTE DES SOCIETES NON CONSOLIDEES**Données cumulées sur participations non consolidées**

Les données relatives aux principales sociétés non consolidées détenues par des sociétés intégrées sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Capitaux Propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
Total participations non consolidées	31 122	37 099	-3 893	48 761	34 727

Note : En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

Liste des sociétés non consolidées

Sociétés	Pays	% contrôle	Sociétés	Pays	% contrôle
FRANCE			AMERIQUE DU NORD		
Distrilens	France	100	RD Cherry Inc	Etats-Unis	25
Mont-Royal	France	64	Encore	Etats-Unis	30
Optical Supply of Europe	France	100	Essilor Transfer Corporation	Etats-Unis	100
Varilux University	France	100	1234 Acquisition Sub Inc	Etats-Unis	100
EUROPE			Micro Optical	Etats-Unis	1
Essilor Logistik GmbH	Allemagne	100	Neuro Vision	Etats-Unis	10
Essilor Bulgaria	Bulgarie	100	Nikon Optical US	Etats-Unis	50
AVS	Espagne	25	Optical Dimension Inc	Etats-Unis	80
OHO	Estonie	70	Ultimate Optical Lab	Etats-Unis	100
Itallenti	Italie	5	RESTE DU MONDE		
Mec & Ciesse Optical	Italie	70	Precision Optics Pty Ltd	Australie	30
One Optical	Italie	100	Prescription Safety Glasses Pty Ltd	Australie	51
Oftalma s.r.l.	Italie	100	Sunix Computer Consultants	Australie	50
UAB JZP Optika Lituania	Lituanie	51	Wallace Everett Lens Technology Pty Ltd	Australie	33
Optika JZO Zoo	Pologne	100	Unilab	Brésil	10
Optikos SP Zoo	Pologne	96	GBO	Brésil	51
Neolens SP Zoo	Pologne	100	LOOP	Cameroun	40
Essilor Optics d.o.o	Serbie	100	Tianjing vx Technical School	Chine	100
Essilor Slovakia s.r.o.	Slovaquie	100	Essilor Lens & Spects P Ltd	Inde	60
JZO Optika Ukraina	Ukraine	51	Essilab Philippines Inc	Philippines	40
			Eyeland	Philippines	39
			Optoland	Philippines	100
			Polylite Taiwan Co Ltd	Taiwan	11
			Chemilens Vietnam	Vietnam	100

20.3.2 MAISON MERE : PRINCIPALES DONNEES ET COMPTES ANNUELS 2009

Les comptes annuels 2009 comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentées ci-après aux chapitres 20.3.2.2 à 20.3.2.5.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2009 se trouve au chapitre 20.4.1.3 du présent Document de référence.

20.3.2.1 Principales données au 31 décembre 2009

<i>En milliers d'euros, sauf donnée par action, en euros</i>	2009	2008
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	670 474	714 306
Résultat d'exploitation	21 897	27 751
Résultat courant	229 335	236 543
Résultat net	214 753	239 156
BILAN		
Capital	38 792	37 984
Capitaux propres	1 801 489	1 617 996
Endettement net	-135 283	34 773
Valeurs immobilisées nettes	1 776 516	1 765 204
Total du bilan	2 311 569	2 399 375
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	0,70	0,66

Le chiffre d'affaires de la maison mère a diminué de 6,1% au cours de l'exercice 2009. Les ventes de verres sur le marché français sont en légère progression par rapport à l'exercice précédent. Les ventes d'instruments affichent une décroissance. Par ailleurs, l'activité du centre logistique vers les filiales est en diminution, reflétant en cela la baisse de la demande des filiales européennes. Enfin, les ventes de la succursale de Porto Rico sont en diminution par rapport à 2008.

Comme prévu, le résultat d'exploitation est en retrait de 21,1 %, conséquence directe de la baisse du chiffre d'affaires non compensée par la bonne maîtrise des charges externes. Les revenus en provenance des filiales, sous forme de royalties pour l'utilisation de procédés qui sont la propriété d'Essilor International ou de redevances, sont en légère hausse.

La baisse du solde financier s'explique principalement par la hausse des charges financières. Celles-ci ont cru par rapport à 2008 suite à la hausse de l'endettement de la société lié à l'acquisition de la société Satisloh fin 2008. Les dividendes reçus des filiales sont en hausse par rapport à 2008.

Le résultat exceptionnel est en baisse significative suite à une augmentation des provisions pour risque. Essilor International fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008 inclus. La société a reçu une notification au titre de l'exercice 2006. Elle a fait part de ses observations. Sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, Essilor International a constitué dans ses comptes 2009 une provision pour risques fiscaux.

Pour l'exercice 2009, l'impôt constaté dans les comptes n'est pas une charge mais un produit. Cette situation est la conséquence des deux éléments suivants :

- la société affiche un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun, générant un produit d'impôt sur 2009 dans le cadre de l'intégration fiscale ;
- la charge d'impôt à taux réduit est inférieure aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment).

Le résultat net s'établit à 214,8 millions d'euros, en baisse de 10,2 % par rapport à l'exercice précédent.

20.3.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2009

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2009	2008
Chiffre d'affaires	2	670 474	714 306
Production stockée		-1 710	2 611
Production immobilisée		5 823	3 797
PRODUCTION DE L'EXERCICE		674 587	720 714
Achats consommés et variation de stocks		278 335	302 228
Autres achats et charges externes		198 968	197 769
VALEUR AJOUTEE		197 284	220 717
Impôts et taxes		20 000	20 748
Charges de personnel	14	241 270	238 425
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		-63 985	-38 457
Solde net sur amortissements et provisions	11	-210	-14 858
Autres produits et charges		86 092	81 066
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 897	27 751
RESULTAT FINANCIER	3.1	207 438	208 792
RESULTAT COURANT		229 335	236 543
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	-28 694	-5 660
Impôt sur les bénéfices	5	-14 111	-8 274
RESULTAT NET		214 753	239 156

20.3.2.3 Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF

		2009			2008
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
<i>En milliers d'euros</i>	Notes				
Immobilisations incorporelles	6	113 675	63 603	50 072	51 836
Immobilisations corporelles	7	309 052	193 256	115 796	120 285
Immobilisations financières	8	1 683 193	72 545	1 610 648	1 593 083
ACTIF IMMOBILISE		2 105 920	329 404	1 776 516	1 765 204
Stocks	9.1	80 218	17 157	63 061	62 479
Avances versées sur commandes	9.2	2 655	8	2 647	2 210
Clients et comptes rattachés	9.2	169 242	2 220	167 021	163 383
Autres créances	9.2	108 738	437	108 301	59 337
Valeurs mobilières de placement	9.3	187 129		187 129	340 128
Disponibilités		3 418		3 418	1 400
ACTIF CIRCULANT		551 400	19 822	531 578	628 937
Prime de remboursement emprunt obligataire	9.4	14		14	376
Charges constatées d'avance	9.4	2 906		2 906	4 392
Ecart de conversion actif		555		555	466
TOTAL GENERAL		2 660 795	349 226	2 311 569	2 399 375

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2009	2008
Capital social	10.1	38 792	37 984
Primes d'émission, de fusion, d'apport		415 321	311 765
Réserve légale		3 803	3 803
Autres réserves		1 099 408	998 008
Report à nouveau		5 017	3 449
Résultat de l'exercice		214 753	239 156
Subventions d'investissement		128	91
Provisions réglementées		28 190	26 258
Différence de conversion	1.12	-3 922	-2 518
CAPITAUX PROPRES	10.2	1 801 489	1 617 996
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11.1	86 870	55 611
Emprunt obligataire convertible	12.2	54 288	176 919
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (dont comptes courants Filiales)	12.1	783	187 335
Autres dettes financières diverses	12.1	193	12 047
DETTES FINANCIERES	12	55 264	376 302
Avances et acomptes reçus sur commandes	12.1		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.1	94 626	95 309
Dettes fiscales et sociales	12.1	56 482	62 617
Autres dettes	12.1	216 706	191 074
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		367 814	349 000
Produits constatés d'avance		130	466
Ecart de conversion passif		1	1
TOTAL GENERAL		2 311 569	2 399 375

20.3.2.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009

<i>En milliers d'Euros</i>	2009	2008
Résultat net de l'exercice	214 753	239 156
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	46 882	41 341
Capacité d'autofinancement	261 635	280 497
Variation de besoin en fonds de roulement ^(a)	-37 003	33 007
FLUX NETS PROVENANT DES OPERATIONS	224 632	313 504
Investissements industriels	-21 464	-51 469
Acquisition de titres de participations, autres titres immobilisés	-80 086	-463 342
Octroi de prêts	-1 253 999	-1 432 259
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés	466	-5 432
Remboursement de prêts et avances long terme	1 352 872	1 411 962
FLUX NETS AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS	-2 211	-540 539
Augmentation des capitaux propres	35 735	32 183
Rachat et revente d'actions propres	-75 622	-105 506
Dividendes versés aux actionnaires	-136 189	-128 320
Remboursement des emprunts	-378 138	-208
Emission d'emprunts	185 247	192 946
FLUX NETS PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-368 968	-8 904
Variation de trésorerie	-146 547	-235 939
Trésorerie à l'ouverture	336 436	572 376
TRESORERIE A LA CLOTURE	189 889	336 436

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement :

<i>En milliers d'Euros</i>	2009	2008	Variation
Avances et acomptes aux fournisseurs	2 647	2 210	-437
Stocks et en-cours	63 061	62 479	-582
Créances d'exploitation	182 150	181 461	-689
Créances diverses	87 969	39 461	-48 508
Intérêts courus sur prêts et dividendes à recevoir	1 865	552	-1 313
Avances et acomptes aux clients	0	0	0
Dettes d'exploitation	-223 629	-233 011	-9 382
Dettes diverses	-138 982	-114 190	24 792
Intérêts courus	-507	-2 452	-1 945
Comptes de régularisation et écart de conversion	3 330	4 391	1 061
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	-22 096	-59 099	-37 003

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

20.3.2.5 Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2009

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total est de 2 311 569 milliers d'euros.

Le compte de résultat dégage un bénéfice net de 214 753 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

La Société consolidante est Essilor International, ci-après dénommée Essilor.

Note : Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité Commerciale

Les ventes de verres sur le marché français sont en légère croissance par rapport à l'année 2008. Les ventes d'instruments dans l'hexagone sont en décroissance suite au décalage du lancement sur le marché de la nouvelle machine « Mister Blue ». L'activité du centre logistique verres est en baisse par rapport à l'année passée, reflétant en cela la baisse de la demande des filiales européennes.

L'activité de la succursale de Porto Rico est en diminution par rapport à 2008.

Opérations financières

Actions auto détenues :

Au cours de l'exercice 2009, Essilor a procédé au rachat de 2 179 698 actions propres. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003 et dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs liés aux conversions d'OCEANE d'une part, et à l'attribution d'options de souscription, d'autre part. Par décision du Conseil d'Administration du 26 novembre 2009, Essilor a procédé à l'annulation de 1 500 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 270 000 euros. Par ailleurs, 4 548 690 actions ont été livrées en échange de 2 274 345 OCEANE suite à des opérations de conversion, portant ainsi à 4 630 653 le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2009.

Opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Essilor International renforce encore sa présence sur les continents européen, asiatique et africain par plusieurs opérations :

- Au Royaume-Uni, Essilor a pris une participation majoritaire dans Wholesale Lens Corporation Limited (Chiffre d'affaires en base annuelle : 9,5 millions d'euros), un grossiste en verres ophtalmiques basé à Croydon. Le groupe a également acquis 95 % du capital de Horizon (Chiffre d'affaires en base annuelle : 3,4 millions d'euros), un laboratoire situé dans le Bedfordshire.

- Au Japon, Essilor et Nikon Corporation ont créé Nikon et Essilor International Joint Research Center, centre de recherche commun basé sur une joint-venture à 50/50 et situé à Kanagawa.
- En Afrique du sud, Essilor renforce sa présence avec l'acquisition de Vision Optics (Chiffre d'affaires en base annuelle : 0,7 millions d'euros), un laboratoire de prescription basé à Durban.

Ressources humaines

Le conseil d'administration du 26 novembre 2009 a décidé l'attribution de 601 756 actions de performance. Ces actions ne seront définitivement attribuées qu'à partir du moment où le prix de l'action aura franchi le seuil de référence fixé à 38,96 € et à l'issue d'une période pouvant aller de 2 à 6 ans. Ces nouvelles attributions ont généré la constitution d'une provision.

Par ailleurs, l'intégralité des engagements de la Société vis-à-vis de ses salariés est constatée dans les comptes.

Impôts sur les sociétés

Pour l'exercice 2009, l'impôt constaté dans les comptes n'est pas une charge mais un produit. Cette situation est la conséquence du cumul de deux éléments :

- la Société présente un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun, générant un produit d'impôt sur 2009 dans le cadre de l'intégration fiscale ;
- la charge d'impôt à taux réduit est inférieure aux crédits d'impôts imputables liés essentiellement au crédit d'impôt recherche.

Essilor International fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008 inclus. La Société a fait part de ses observations et est dans l'attente de la position définitive de l'Administration fiscale.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1. GENERALITES

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan Comptable Général 1999 et aux principes généralement admis.

1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des fonds de commerce et des concessions, brevets, licences et logiciels. Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et sont amortis économiquement suivant le mode linéaire sur une durée probable d'utilisation :

Logiciels	1 à 10 ans
Brevets	Durée de protection légale

Les logiciels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont immobilisées les dépenses liées à l'analyse organique, à la programmation, aux tests et jeux d'essai, à la documentation, au paramétrage et à la mise en état d'utilisation du logiciel, à condition qu'elles soient justifiées par des factures (ressources externes) ou des suivis d'heures (ressources internes).

Les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'évènements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

1.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Seuls les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères suivants :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liées à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1978.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Constructions	20 à 33 ans
Agencements et aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est inscrit en amortissements dérogatoires, au passif du bilan (provisions réglementées).

Toutes les dépenses internes ou externes engagées par la Société pour produire elle-même un actif corporel sont immobilisées à l'exclusion des frais administratifs, frais de démarrage, dépenses de pré exploitation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'évènements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

1.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux acquis avant le 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1978. L'écart de réévaluation a été porté à la réserve de réévaluation et incorporé au capital en 1980. Les frais d'acquisition des titres de participation sont intégrés dans les coûts d'entrées.

Les participations sont estimées chaque année à leur valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part de capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture ou au taux de couverture. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions auto détenues et figurent dans les autres titres immobilisés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet de dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle, valeur définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est inférieure à la valeur nette comptable.

1.6. STOCKS

Les stocks acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat, selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de production sont enregistrés à leur coût de production réel, qui comprend le coût d'acquisition des matières consommées, ainsi que les charges directes et indirectes de production.

A l'arrêté des comptes, la valeur brute des stocks et la valeur actuelle sont comparées et la plus faible des deux valeurs est retenue. La valeur actuelle est notamment déterminée en référence au prix de marché, aux perspectives de ventes mais aussi au risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.7. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont converties au cours de clôture ou à leur cours de couverture. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ces valeurs sont enregistrées à leur coût d'acquisition et constituées, principalement, de SICAV, de certificats de dépôts.

Ce poste inclut également la part des actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Une dépréciation est constituée si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.9. CONTRATS A TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux et des flux financiers identifiés, par achats et ventes à terme de devises ou par options de change.

La Société n'utilise ces instruments financiers qu'à des fins de couverture. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur des limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change. En matière de risque de taux, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Les pertes et gains de change liés aux instruments financiers sont comptabilisés sur l'exercice où ils se dénouent, et de façon symétrique aux éléments couverts. Ils sont calculés en tenant compte des cours terme à l'échéance. Si, à la clôture d'un exercice, les opérations de couverture excèdent les positions en devises constatées au bilan, une provision est constituée à hauteur du coût estimé du dénouement des dites couvertures.

1.10. OPERATIONS EN DEVICES

La quasi-totalité des opérations en devises fait l'objet de couvertures. Elles sont alors comptabilisées aux cours de couverture. En revanche, les opérations dites non couvertes sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations.

À la clôture de l'exercice, les créances et dettes, non couvertes et libellées en devises sont comptabilisées au cours de clôture. Les différences résultant de ces conversions sont enregistrées en comptes d'écarts de conversion à l'actif et au passif du bilan.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

Les comptes de banques et de caisses en devises sont convertis aux taux fin de mois.

1.11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En faveur des salariés

La Société a des engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés, qui font l'objet de provisions.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et

d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;

- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;
- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;
- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.12. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DE LA SUCCURSALE ETRANGERE

Les comptes d'Essilor Industries sont produits en US dollars.

Le processus de conversion des comptes de la succursale, Essilor Industries, considérée comme établissement autonome, est le suivant :

Les postes du compte de résultat ont été convertis en euros, sur la base du cours de couverture moyen de l'exercice.

Les comptes de bilan ont été convertis en euros, sur la base du cours de change officiel en vigueur au 31 décembre 2009, exceptés :

- pour les postes de capitaux propres qui ont été valorisés aux taux historiques ;
- pour le résultat qui a été valorisé au cours de couverture de l'exercice.

L'écart de conversion résultant de l'emploi de taux différents a été imputé dans le poste « Différence de conversion », en capitaux propres.

1.13. IMPOTS SUR LES BENEFICES (REGIME DE L'INTEGRATION FISCALE)

ESSILOR, BBGR, OPTIM, INVOPTIC, VARILUX UNIVERSITY, NOVISIA, ESSIDEV, OSE, TIKAI VISION, BNL EUROLENS, DELAMARE SOVRA et OMI constituent un groupe fiscal, la Société mère étant seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la Société mère).

Le produit d'impôt du groupe fiscal pour l'exercice s'élève à 5 854 milliers d'euros.

Le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 16 023 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par ESSILOR sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan. Le montant de cette dette s'élève à 2 951 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

1.14. METHODES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION DES PROVISIONS

Provisions réglementées

Elles sont essentiellement composées par des amortissements dérogatoires.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Provisions pour garantie donnée aux clients

La provision est calculée soit :

- par application d'un pourcentage moyen des coûts de garantie sur le chiffre d'affaires annuel (au prorata temporis du nombre de mois de garantie),
- dans la mesure où un délai de retour a pu être déterminé, par application de ce même pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé pendant ce délai.

Provisions sur actions propres

- Plans d'option d'achat d'actions : Les actions de la société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, accordés à des membres du personnel salarié du Groupe, sont inscrites à l'actif du bilan en « Autres Titres Immobilisés ». Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur de l'écart entre le prix moyen pondéré à la fin de l'exercice et le prix de levée de l'option d'achat.

- Attribution d'actions de performance : Une provision correspondant à l'attribution d'actions de performance est enregistrée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions qui seront définitivement attribuées, tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs et d'une hypothèse de croissance du cours de bourse et est valorisée au prix moyen pondéré de nos actions propres à la fin de l'exercice.

Depuis le règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

Provisions pour risques pour filiales et participations

Pour les participations dont la quote-part de situation nette est négative, une provision pour risques est comptabilisée :

- à hauteur de la quote-part de la situation nette, si la forme juridique implique qu'Essilor est indéfiniment et solidairement responsable du passif,
- à hauteur des engagements pris par Essilor, pour les autres formes juridiques.

1.15. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Dans le but de diversifier ses sources de financement et de diminuer le coût moyen de sa dette, Essilor a contracté en juillet 2003 un emprunt obligataire avec option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). Tout porteur pourra demander la conversion et/ou l'échange des Obligations en actions à raison de une action Essilor International pour une Obligation. Suite à la division de la valeur nominale du titre en juillet 2007, la conversion et/ou l'échange des Obligations en actions se fait désormais à raison de deux actions Essilor International pour une Obligation. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre et/ou des actions existantes. La prime de remboursement est amortie sur 7 ans selon le mode dégressif.

NOTE 2. CHIFFRE D'AFFAIRES

2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES NET PAR SECTEUR D'ACTIVITE

2009				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2008
Verres	297 560	205 221	502 781	-5,0%
Instruments	30 789	47 072	77 861	-3,9%
Equipements industriels	4 538	27 704	32 242	-13,7%
Autres ventes diverses	14 304	43 286	57 590	-13,6%
TOTAL	347 191	323 283	670 474	-6,1%

2008				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2007
Verres	298 416	230 784	529 200	-1,3%
Instruments	31 649	49 401	81 051	-12,6%
Equipements industriels	2 187	35 176	37 363	-10,9%
Autres ventes diverses	22 322	44 370	66 692	36,3%
TOTAL	354 575	359 731	714 306	-0,7%

2.2. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET ENTRE FRANCE ET EXPORT, GROUPE ET HORS GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008	Variation %
			2009/2008
France :			
- groupe	39 045	45 406	-14,0%
- hors groupe	308 146	309 169	-0,3%
Sous-total	347 191	354 575	-2,1%
Export :			
- groupe	280 575	304 215	-7,8%
- hors groupe	42 707	55 516	-23,1%
Sous-total	323 283	359 731	-10,1%
TOTAL	670 474	714 306	-6,1%

NOTE 3. RESULTAT FINANCIER**3.1. RESULTAT FINANCIER**

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Intérêts sur emprunts	-8 518	-4 525
Produits financiers	223 707	235 642
Escomptes nets	-2 881	-2 698
Dotations provisions	-6 529	-15 281
Change	1 753	-53
Divers	-94	-4 292
TOTAL	207 438	208 792

Produits financiers	2009	2008
Dividendes	215 954	209 376
Produits des opérations de placement	5 174	19 339
Intérêts sur prêts	2 578	6 927
Produits financiers divers	0	0
TOTAL	223 707	235 642

3.2. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

<i>En milliers d'euros</i>	Montant net concernant les entreprises			
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres entreprises non liées	Total au bilan
COMPTE DE RESULTAT				
Charges financières ^(a)	23 918	1 021	42 486	67 425
Produits financiers ^(b)	178 694	51 254	44 915	274 863

(a) Détails des charges financières :

Les charges financières "Entreprises dites liées" concernent principalement les dépréciations des titres de participation, les intérêts sur comptes courants cash pooling et les intérêts sur emprunts.

Les charges financières "Lien de participation" concernent principalement les dépréciations des titres de participation.

Les charges financières "Autres entreprises non liées" concernent principalement les dépréciations de nos actions propres, les intérêts sur emprunts, les escomptes accordés.

(b) Détails des produits financiers :

Les produits financiers "Entreprises dites liées" concernent principalement les dividendes encaissés, les reprises sur dépréciations des titres de participations, les intérêts sur emprunts

Les produits financiers "Lien de participation" concernent principalement les reprises sur dépréciations des titres de participation.

Les produits financiers "Autres entreprises non liées" concernent principalement les plus values sur placements (SICAV, certificats de dépôts), les intérêts sur placements, les intérêts sur emprunts et les provisions pour risques liées aux Actions de performance.

NOTE 4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
SUR OPERATIONS DE GESTION	-658	-503
Autres produits et charges sur opérations de gestion	-115	-139
Charges sur opérations de restructuration	-543	-364
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	-1 924	-1 350
Opérations sur cessions d'immobilisations financières	-1 152	-1 643
Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	-772	293
DOTATIONS, REPRISES DE PROVISIONS	-26 111	-3 808
Dotations, reprises de provisions réglementées	-1 933	-2 392
Dotations, reprises de provisions sur opérations de restructuration ^(a)	724	-2 477
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations incorporelles		
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations financières	1 152	874
Autres	-26 054	188
TOTAL	-28 694	-5 660

(a) Les opérations de restructuration concernent un plan de réorganisation annoncé en fin d'année 2008 pour deux sites de production de la société.

NOTE 5. IMPOTS SUR LES BENEFICES

5.1. RESULTATS HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Résultat de l'exercice	214 753	239 156
Impôt sur les bénéfices	-14 111	-8 274
Résultat avant impôt	200 641	230 882
Variation des provisions réglementées	1 933	4 642
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	202 574	235 524

Le résultat 2009 comprend 215,96 millions d'euros de dividendes et 49,40 millions d'euros de redevances imposées à taux réduit.

5.2. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2009			
Résultat courant	229 335	13 243	242 578
Résultat exceptionnel	-28 694	868	-27 825
RESULTAT NET			214 753

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2008			
Résultat courant	236 543	7 152	243 695
Résultat exceptionnel	-5 660	1 122	-4 538
RESULTAT NET			239 156

5.3. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**ACTIF**

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Retraite	26 242	39 435
Dettes provisionnées pour congés payés ^(a)	11 179	10 868
Emprunt Obligataire (Amortissement de la prime)	2 392	7 466
Dépréciation de titres de participations	72 238	64 969
Autres ^(b)	33 864	34 947
TOTAL	145 914	157 685
Déficit reportables fiscalement^(c)	16 023	0
Soit un impôt correspondant de 34,43 %	55 755	54 291

(a) Du fait de l'exercice de l'option de l'article 8 de la loi de finances pour 1987, la dotation pour congés payés n'est pas déductible, et générera un allègement fiscal futur.

(b) Le poste Autres est principalement composé de la provision pour risque sur les actions AGA à hauteur de 23 092 milliers d'euros.

(c) L'entreprise pense pouvoir utiliser ses déficits reportables.

PASSIF

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée. La dette fiscale qui en résulterait s'élèverait à 9 750 milliers d'euros sur la base des décalages temporaires ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	A la fin de l'exercice 2007	Augmentation 2008	Diminution 2008	A la fin de l'exercice 2008	Augmentation 2009	Diminution 2009	A la fin de l'exercice 2009
Provisions pour :							
- Amortissements dérogatoires	21 617	8 939	4 297	26 259	7 253	5 321	28 191
- Autres	173	-82		90	37		128
TOTAL	21 789	8 856	4 297	26 349	7 290	5 321	28 319
Dette fiscale future (34,43 %)	7 502			9 072			9 750

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2009							
Frais de R&D	2 138	13		430			2 580
Brevets, marques, licences	82 911	1 701	186	6 997			91 423
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	21 801	5 288	407	-7 445			19 237
VALEUR BRUTE	107 284	7 002	594	-18			113 675
Amortissements et dépréciations	55 449				8 747	594	63 603
VALEUR NETTE	51 835						50 072
2008							
Frais de R&D	2 095			43			2 138
Brevets, marques, licences	77 606	4 456	2 523	3 372			82 911
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	3 882	21 250		-3 331			21 801
VALEUR BRUTE	84 017	25 706	2 523	84			107 284
Amortissements et dépréciations	46 268				11 698	2 517	55 449
VALEUR NETTE	37 750						51 835

NOTE 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2009							
Terrains	13 564	60	27	189			13 786
Constructions	115 228	2 072	1 457	1 736			117 578
Matériel industriel	115 755	6 700	5 582	6 681			123 553
Autres Immobilisations corporelles	45 923	1 060	1 475	184			45 692
Immobilisations corporelles en cours	12 946	4 500	18	-9 250			8 178
Avances et acomptes	385	190		-310			265
VALEUR BRUTE	303 801	14 581	8 559	-770			309 052
Amortissements et dépréciations	183 516				16 354	6 613	193 256
VALEUR NETTE	120 285						115 796
2008							
Terrains	12 106	1 537	358	279			13 564
Constructions	105 950	6 236	3 581	6 623			115 228
Matériel industriel	104 382	9 568	5 036	6 840			115 755
Autres Immobilisations corporelles	46 881	2 046	3 119	115			45 923
Immobilisations corporelles en cours	15 331	10 228	46	-12 567			12 946
Avances et acomptes	704	306		-625			385
VALEUR BRUTE	285 353	29 921	12 139	665			303 801
Amortissements et dépréciations	173 297				21 614	11 396	183 516
VALEUR NETTE	112 056						120 285

NOTE 8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

8.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2009							
Participations	1 318 936	4 197	72	67 353			1 390 414
Créances rattachées à des participations ^(a) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	172 061	1 287 281	1 314 775	-39 862			104 705
Autres titres immobilisés (actions propres)	156 301	132 047	110 874	0			177 474
Autres Prêts	44	0	0	0			44
Autres immobilisations financières ^(b)	32 153	30 139	24 244	-27 491			10 557
VALEUR BRUTE	1 679 494	1 453 664	1 449 965	0			1 683 193
Dépréciations	86 411				15 012	28 878	72 545
VALEUR NETTE	1 593 083						1 610 648

(a) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales

(b) Paiement partiel du dépôt en banque à terme rémunéré (escrow) : Satisloh

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2008							
Participations ^(a)	903 162	398 568	5 961	23 167			1 318 936
Créances rattachées à des participations ^(b) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	135 718	1 447 881	1 401 165	-10 372			172 061
Autres titres immobilisés (actions propres)	104 803	167 526	116 030	0			156 300
Autres Prêts	86	0	42	0			44
Autres immobilisations financières ^(c)	1 502	43 567	121	-12 795			32 153
VALEUR BRUTE	1 145 271	2 057 542	1 523 319	0			1 679 493
Dépréciations	58 334				35 753	7 676	86 411
VALEUR NETTE	1 086 936						1 593 082

(a) Augmentations :

- Acquisition à 100 % de la société Satisloh Holding AG pour une valeur de 360 millions d'euros.
- Acquisition à 80 % de la société Omega lenses commercial pour une valeur de 16 millions d'euros.
- Acquisition à 100 % de la société Oftalmica Galileo Italia SPA pour une valeur de 15,8 millions d'euros.

Diminutions :

- Liquidation de la filiale TAO dont la valeur des titres étaient de 4 millions d'euros.
- Liquidation de la filiale VIP dont la valeur des titres étaient de 1,8 million d'euros.

(b) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales.

(c) Dépôts en banque à terme rémunérés (escrow) : Satisloh et Galileo.

8.2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations dont la valeur brute par rapport au capital	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>									
EST SUPERIEURE A 1 %									
Sociétés françaises	76 030	799 753	235 876	228 662	6 000	20 168	321 229	42 259	46 396
Filiales internationales	252 137	945 687	1 153 137	1 088 171	52 455	503 528	3 887 074	395 744	166 275
N'EXCEDE PAS 1 %									
Sociétés françaises	80	948	80	80	15 000	657	15 225	521	1 550
Filiales internationales	12 203	12 331	1 321	1 262	8 107	9 395	62 983	2 331	1 733

En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83.1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

Des informations complémentaires sont données au niveau consolidé par zone géographique.

8.3. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

<i>En milliers d'euros</i>	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE FINANCIER (NET)				
Participations	1 244 579	73 475	0	1 318 054
Créances rattachées à des participations	102 550	2 155	0	104 705
TOTAL ACTIF IMMOBILISE FINANCIER (NET)	1 347 129	75 630	0	1 422 759

8.4. ECHEANCES DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Plus d'un an	4 007	7 959
Moins d'un an	111 299	196 298
TOTAL	115 305	204 257

NOTE 9. ACTIF CIRCULANT

9.1. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Matières premières, autres approvisionnements	39 389	37 696
Marchandises	7 428	7 188
Produits finis, semis finis, en-cours	33 401	35 018
Sous total	80 218	79 903
Provisions	-17 157	-17 423
TOTAL	63 061	62 479

9.2. ECHEANCE DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

<i>En milliers d'euros</i>	2009
Plus d'un an	186
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Clients et comptes rattachés	0
Autres créances	186
Moins d'un an	280 448
Avances et acomptes versés sur commandes	2 655
Clients et comptes rattachés	169 242
Autres créances	108 551
TOTAL	280 635

9.3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2009		2008	
	Brut	Net	Brut	Net
SICAV	186 957	186 957	319 921	319 921
Actions propres ^(a)	0	0	0	0
Options de change	173	173	207	207
TOTAL	187 129	187 129	320 128	320 128
Certificats de dépôt	0	0	20 000	20 000
TOTAL GENERAL VMP AU BILAN	187 129	187 129	340 128	340 128

(a) Dans le cadre d'un contrat de liquidité.

9.4. COMPTE DE REGULARISATION

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Charges constatées d'avance		
TOTAL	2 906	4 392

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Prime de remboursement de l'emprunt OCEANE^(a)		
VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	376	1 077
Amortissements	361	701
VALEUR A LA FIN DE L'EXERCICE	14	376

(a) La prime de remboursement (14 millions d'euros) est amortie selon la méthode dégressive sur une durée de 7 ans

9.5. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

<i>En milliers d'euros</i>	Montant net concernant les entreprises			
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	Total au bilan
POSTES DE L'ACTIF CIRCULANT (NET)				
Clients et comptes rattachés	86 741	6 532	73 748	167 021
Autres créances	61 549	4 292	42 460	108 301
TOTAL ACTIF CIRCULANT (NET)	148 290	10 824	116 208	275 321

9.6. PRODUITS À RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	2 004	420
Créances		
Clients Factures à établir	21 094	11 134
Autres créances	5 075	4 803
TOTAL	28 173	16 356

NOTE 10. CAPITAUX PROPRES

10.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Nombre de titres, sauf données par action	Nombre de titres				A la clôture de l'exercice	Valeur nominale, en euros
	En début d'exercice	Créés	Annulés	Echangés		
Actions ordinaires	211 019 922	5 990 050	-1 500 000		215 509 972	0,18
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	0				0	
TOTAL	211 019 922	5 990 050	-1 500 000	0	215 509 972	0,18

Dont actions propres :

Nombre de titres	Nombre de titres en début d'exercice	Achats de titres	Annulation	Levées Options	Levées OCEANE	Levées Actions de performance	Nombre de
							titres à la clôture de l'exercice
Immobilisées	4 006 005	2 179 698	-1 500 000	-52 724	0	-2 326	4 630 653
Contrat de liquidité ^(a)	0						0
TOTAL	4 006 005	2 179 698	-1 500 000	-52 724	0	-2 326	4 630 653

(a) Essilor a acquis et cédé 3 961 848 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009 au titre du contrat de liquidité.

10.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions de réglements	Subventions d'investissement	Différence de conversion	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES								
AU 1^{er} JANVIER 2009	37 984	311 765	1 005 260	239 156	26 258	91	-2 518	1 617 996
Augmentation de capital								
- Fonds communs de placement	119	18 329						18 449
- Options de souscriptions	140	18 497						18 637
- Conversions d'OCEANE	819	120 909						121 728
Réduction de capital	-270	-54 179						-54 449
Autres mouvements de l'exercice					1 933	37	-1 404	566
Affectation du résultat			239 156	-239 156				0
Dividendes distribués			-136 189					-136 189
Résultat de la période				214 753				214 753
CAPITAUX PROPRES								
au 31 DECEMBRE 2009	38 792	415 321	1 108 228	214 753	28 190	128	-3 922	1 801 489

2009

Le capital a été porté à 38 792 milliers d'euros, correspondant à une augmentation de 4 490 050 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (-1 500 000 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement Groupe Essilor (662 646 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (778 714 actions) ;
- à la conversion d'Océanes avec création d'actions (4 548 690 actions) ;

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009.

2008

Le capital a été ramené à 37 984 milliers d'euros, correspondant à une diminution nette de 259 393 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (-1 600 000 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement Groupe Essilor (720 144 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (452 913 actions) ;
- à la conversion d'Océanes avec création d'actions (167 550 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2008.

NOTE 11. ETAT DES PROVISIONS

11.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
2009					
Provisions pour retraites et pensions	33 932	2 524	15 355	11	21 089
Provision pour risques sur filiales et participations	223	1 126	0	223	1 126
Provision pour risques sur actions propres et actions de performances	10 071	18 399	1 430	0	27 040
Provisions pour restructuration	368	0	255	0	113
Autres provisions pour risques et charges	11 016	31 404	4 847	72	37 502
TOTAL	55 611	53 454	21 888	306	86 870
2008					
Provisions pour retraites et pensions	34 260	1 005	1 182	152	33 932
Provision pour risques sur filiales et participations	746	223	746	0	223
Provision pour risques sur actions propres et actions de performances	29 299	0	3 099	16 128	10 071
Provisions pour restructuration	497	240	364	5	368
Autres provisions pour risques et charges	10 073	5 163	4 158	61	11 016
TOTAL	74 875	6 631	9 549	16 347	55 611

11.2. DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2009				
DEPRECIATIONS D'ACTIFS	106 611	34 059	48 304	92 367
Des stocks	17 423	17 157	17 423	17 157
Des créances	2 768	1 891	2 002	2 657
Des titres de participation	65 092	15 012	7 744	72 360
Des autres titres immobilisés ^(a)	21 319	0	21 134	185
Autres	8			8
2008				
DEPRECIATIONS D'ACTIFS	77 179	55 178	25 747	106 611
Des stocks	17 077	17 423	17 077	17 423
Des créances	1 759	2 002	993	2 768
Des titres de participation	58 334	14 433	7 676	65 092
Des autres titres immobilisés ^(a)	0	21 319	0	21 319
Autres	8			8

(a) La dotation de l'exercice 2008 correspondant à une dépréciation de nos actions propres a été intégralement reprise en 2009 à hauteur de 20,8 millions d'euros.

NOTE 12. DETTES

12.1. ECHEANCE DES DETTES

Répartition de la dette totale par échéance et par type

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
A MOINS D'UN AN	422 371	548 067
Dettes financières	55 264	200 631
Dettes d'exploitation	228 833	234 810
Dettes diverses ^(a)	138 274	112 626
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	708	177 234
Dettes financières		175 671
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses	708	1 563
A PLUS DE 5 ANS	0	0
Dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses		
TOTAL	423 079	725 301

(a) Le poste "Dettes diverses" comprend principalement des comptes courants Filiales à hauteur de 131,2 millions d'euros.

Répartition de la dette totale par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
2006		
2007		
2008		
2009		548 067
2010	422 371	176 526
2011	708	708
Après 2011		

Répartition des dettes financières par devise

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
EUR	55 264	315 226
USD	0	61 076
GBP		

12.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

Nombre de titres, sauf précision autre	2009	2008
Nombre d'obligations émises	6 040 212	6 040 212
Nombre d'obligations converties	5 033 646	2 759 301
Nombre d'obligations non converties	1 006 566	3 280 911
Valeur nominale, en euros	51,15	51,15
Montant des intérêts annuels, en milliers d'euros	1 654	2 515

NB : La prime de remboursement figurant au bilan est amortie selon le mode dégressif sur 7 ans. La durée restante est de 0,5 an.

12.3. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
POSTES AU PASSIF				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 938	6 365	55 323	94 626
Autres dettes d'exploitation	11 779	3	122 426	134 207
Autres dettes diverses	137 134	0	1 848	138 982
TOTAL PASSIF	181 851	6 368	179 596	367 815

12.4. CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	2009	2008
Intérêts courus sur emprunts	758	2 822
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	27 883	22 527
Dettes fiscales et sociales		
- Congés payés	27 860	26 783
- Intéressement	4 304	3 682
- Autres	14 481	14 464
Autres dettes d'exploitation	77 725	76 885
TOTAL	153 011	147 162

En milliers d'euros	2009	2008
Autres dettes d'exploitation		
- RRR à accorder	65 074	68 052
- Clients créditeurs	5 203	1 799
- Avoirs à établir	7 448	7 033
TOTAL	77 725	76 885

NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

13.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals et cautions ^(a)	593 854	493 674
ENGAGEMENTS RECUS		
Avals, cautions et garanties reçus	205	480

(a) Garanties consenties par Essilor International essentiellement à ses filiales et participations

Contrat à terme de devises

Au 31 décembre 2009, les contrats de vente à terme de devises (hors cross currencies swap) s'élèvent à 191 225 milliers d'euros et les contrats d'achat à terme à 91 797 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	Contre valeur à terme du nominal des opérations	Contre valeur aux conditions de marché au 31 décembre 2009	Valeur de marché au 31 décembre 2009
Position vendeuse de devises	191 225	194 016	-2 791
Position acheteuse de devises	-91 797	-93 041	1 244
TOTAL			-1 547

Positions optionnelles de devises

A la clôture de l'exercice, les positions optionnelles sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Contre valeur à terme du nominal des opérations (valorisation prix d'exercice)	Primes payées / reçues à l'origine	Réévaluation aux conditions de marché au 31 déc. 2009 ^(b)	Ecart de valorisation depuis l'origine au 31 déc. 2009
Achat d'options de vente de devises	34 286	0	-114	114
Vente d'options de vente de devises ^(a)				
Achat d'options d'achat de devises	-4 977	-173	-185	12
Vente d'options d'achat de devises ^(a)				
TOTAL		-173	-299	126

(a) Toutes les ventes d'options sont couvertes par des achats d'options (tunnels ou annulation d'achat d'options).

(b) Simulation d'encaissement / décaissement de primes sur les options en portefeuille dans les conditions de marché au 31 décembre 2009.

Swap de taux

En 2007, le Groupe a mis en place une opération de refinancement de sa filiale Essilor of America (Etats-Unis) libellée en euros et à taux fixe. Cette opération a fait l'objet d'un cross currency swap euros / USD et taux fixe / taux variable pour un montant notionnel de 250 millions d'euros. Ce swap est qualifié de couverture de passif existant pour les risques de change et de taux d'intérêt sur la dette.

Ce financement a donné lieu à la mise en place en 2008 d'un swap qui a permis de fixer le taux d'intérêt de l'opération.

<i>En milliers d'euros</i>	Notionnel USD	Notionnel EUR	Valeur de marché au 31 décembre 2009
Cross Currency Swap externe	328 375	250 000	38 422
Cross Currency Swap interne	328 375	250 000	-38 317
Swap de taux	328 375		-4 877
TOTAL			-4 772

13.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT BAIL

Aucun engagement de Crédit Bail depuis 2006.

13.3. ENGAGEMENT DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles 2009 <i>En milliers d'euros</i>	Paiements dus par période			
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Contrats de droits d'utilisation				
Editeurs informatiques	855	708		1 563
Contrats de location simple	3 100	12 400		15 500
TOTAL	3 955	13 108	0	17 063

13.4. ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES SALARIES**Complément de retraite**

L'engagement envers les salariés cadres et assimilés cadres en matière de complément de retraite a fait l'objet d'une mise à jour en 2009, selon une méthode rétrospective, en retenant des hypothèses actuarielles : taux d'inflation (2 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (de 3 % qui est supérieur à l'inflation) et taux d'actualisation (5 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 30 548 milliers d'euros, dont 18 539 milliers d'euros ont déjà été versés aux fonds de retraite gérés par une compagnie d'assurances indépendante à fin 2009.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Valeur actuelle des engagements	30 548	32 313
Valeur de marché des actifs des fonds	-18 539	-12 594
Éléments différés ^(a)	-6 002	-1 414
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	6 007	18 305

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

Médailles du travail

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'avantages pécuniaires, en contrepartie d'un nombre d'années de travail, en application de la réglementation du travail, des conventions collectives, des accords syndicaux professionnels a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2009 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation (5 %) et s'élève à 2 220 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Valeur actuelle des engagements	2 220	2 194
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	2 220	2 194

Indemnités de fin de carrière

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'une indemnité de fin de carrière lors de tout départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2009 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation (5 %) et s'élève à 22 984 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Valeur actuelle des engagements	22 984	20 979
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
Éléments différés ^(a)	-8 713	-6 654
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	14 271	14 325

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

NOTE 14. INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

14.1. EFFECTIF MOYEN

Ventilation de l'effectif moyen	2009	2008
Cadres	1 216	1 228
Agents de maîtrise et employés	1 345	1 363
Ouvriers	1 023	1 123
TOTAL	3 584	3 714

14.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, aucun avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Les rémunérations globales des organes de direction se sont élevées à :

- 2 641 milliers d'euros en 2009 ;
- 1 895 milliers d'euros en 2008.

Les rémunérations globales des organes d'administration se sont élevées à :

- 380 milliers d'euros en 2009 ;
- 322 milliers d'euros en 2008.

14.3. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL**Droit Individuel à la Formation :**

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 304 250.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 295 986.

NOTE 15. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant		En %		Montant		En %	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>En milliers d'euros, sauf pourcentages</i>								
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	439	449			260	260		
Missions accessoires	41	104			299	553		
Sous-Total	480	554	100%	100%	559	813	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	480	554	100%	100%	559	813	100%	100%

NOTE 16. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

En janvier 2010 la Société a élargi sa couverture du marché chinois avec l'acquisition de **Danyang ILT Optics Co. Ltd**, un fabricant de verres ophtalmiques réalisant près de 7 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le marché domestique et à l'export.

Enfin, la Société a annoncé la création d'une co-entreprise à long terme pour servir les marchés australien et néo-zélandais avec le groupe Luxottica. Selon les termes de l'accord, la nouvelle entité dirigera **Eyebiz Pty Limited**, le laboratoire de finition de verres optiques de Luxottica basé à Sydney, dans lequel Essilor International prend une participation majoritaire.

NOTE 17. RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008	2007	2006	2005
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	38 792	37 984	38 030	36 347	36 122
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(a)	215 509 972	211 019 922	211 279 315	207 696 872	206 412 524
Dont actions propres ^(a)	4 630 653	4 006 005	2 659 810	2 247 908	2 647 260
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	0	0	0	0	0

(a) En application des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007, le Groupe a procédé en juillet 2007 à l'augmentation de la valeur nominale de l'action de 0,35 euro à 0,36 euro puis à une division par deux de la valeur nominale de l'action, ainsi portée à 0,18 euro. Le nombre d'actions en début d'exercice a été retraité pour prendre en compte cette division.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008	2007	2006	2005
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	670 474	714 306	719 551	695 890	670 959
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	246 094	277 208	265 449	201 312	216 222
Impôt sur les bénéfices	-14 111	-8 274	3 496	7 029	16 858
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	214 753	239 156	205 079	168 745	163 519
Résultat distribué	147 616	136 629	129 344	112 997	95 770

<i>En euros</i>	2009	2008	2007	2006	2005
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,23	1,38	1,26	0,95	0,98
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,02	1,16	0,98	0,82	0,80
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	0,70	0,66	0,62	0,55	0,47
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote					

<i>En milliers d'euros, sauf effectif moyen</i>	2009	2008	2007	2006	2005
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 584	3 714	3 517	3 543	3 566
Montant masse salariale de l'exercice	151 855	150 856	139 305	134 445	131 717
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	76 982	74 561	69 770	65 249	61 827

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 DECLARATIONS DES CONTROLEURS LEGAUX ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

20.4.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009.

Aux Actionnaires

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris

94227 CHARENTON CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESSILOR INTERNATIONAL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à l'issue du litige exposée dans la note 28 aux états financiers consolidés ;
- la note 1 aux états financiers consolidés qui présente les nouvelles normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009 et leur incidence, notamment l'amendement IAS 1 relatif à la présentation des états financiers et la norme IFRS 8 - Segments opérationnels.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes décrits dans la note 1.21 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné l'approche retenue ainsi que les hypothèses utilisées pour effectuer ces tests, et nous avons vérifié que la note 10 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Denizeau

Mazars

Pierre Sardet

20.4.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts : 2009 et 2008.

<i>En milliers d'euros, sauf pourcentages</i>	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant (HT)		En %		Montant (HT)		En %	
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- maison mère	439	449	17%	19%	260	260	19%	19%
- filiales intégrées globalement	1 724	1 508	68%	63%	666	558	49%	41%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
- maison mère	41	105	2%	4%	299	553	22%	40%
- filiales intégrées globalement	130	177	5%	7%	121	0	9%	0%
SOUS-TOTAL	2 334	2 239	93%	94%	1 346	1 371	99%	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	189	140	7%	6%	15	2	1%	0%
Autres (à préciser si supérieur à 10 % des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
SOUS-TOTAL	189	140	7%	6%	15	2	1%	0%
TOTAL	2 523	2 379	100%	100%	1 361	1 373	100%	100%

20.4.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009.

Aux Actionnaires

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris

94227 CHARENTON CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESSILOR INTERNATIONAL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Denizeau

Mazars

Pierre Sardet

20.4.1.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date d'arrêté des comptes

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Objet : Avenant au contrat de travail de M. Hubert Sagnières avec la société, autorisé par le Conseil d'administration du 3 mars 2010.

Personne concernée : M. Hubert Sagnières, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009, Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ce nouvel avenant, a pour objet, en application de la loi TEPA du 21 août 2007, de réitérer les droits à indemnités de M. Hubert Sagnières en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la société (hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde ou de mise à la retraite à l'âge légal) équivalentes à deux années de salaires, et de les soumettre aux conditions de performance suivantes.

La mesure de la performance a été fixée à la moyenne de la performance réalisée par M. Hubert Sagnières sur les trois années précédant son départ. Cette performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration à M. Hubert Sagnières et servant au calcul de la part variable de sa rémunération.

Les conditions de performance sont les suivantes : pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : si le taux de performance atteint est de 90 %, alors l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant). Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Objet : Suspension du contrat de travail M. Hubert Sagnières avec la société, autorisée par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

Personne concernée : M. Hubert Sagnières Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009, Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009 a autorisé la suspension du contrat de travail de M. Hubert Sagnières à compter du 1^{er} janvier 2010, et ce conformément à la résolution du Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 et compte tenu de l'ancienneté qu'Hubert Sagnières aura cumulée au sein d'Essilor lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans).

Le montant de la rémunération de référence retenu pour la réactivation éventuelle sera le montant de la rémunération 2008, au titre de son contrat de travail en tant que Directeur Exécutif Europe et Amérique du Nord, augmenté de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIIC, à la date de sa réactivation. La rémunération brute 2008 s'élève à 932 000 euros en utilisant un taux de change moyen de 1 euro = 1,4861 dollar canadien.

Objet : Maintien du régime de retraite complémentaire pour M. Hubert Sagnières autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

Personne concernée : M. Hubert Sagnières Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009, Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009 a autorisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, M. Hubert Sagnières continuera à bénéficier de ce régime retraite complémentaire en sa qualité de Directeur Général, conformément à la convention intégrée à l'avenant n°5 du contrat RK120438983 concernant les retraites supplémentaires de l'article 39.

Objet : Mandat de conseil financier, autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

Personne concernée : M. Olivier Pecoux, Associé-Gérant de la société Rothschild & Cie, administrateur d'Essilor International.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009 a autorisé la signature d'un mandat exclusif de conseil financier confié à la société Rothschild & Cie, moyennant un success fee de 2 500 000 euros et un success fee complémentaire à l'appréciation d'Essilor International de 500 000 euros. Ces charges feront l'objet d'une refacturation intégrale par Essilor International à sa filiale Essilor of America.

Cette convention n'a donné lieu à aucun versement en 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Objet : Retraite complémentaire de fidélité dite « chapeau », autorisée par le Conseil d'administration du 23 novembre 2005 et modifiée par ceux des 14 novembre 2007, 27 novembre 2008 et 26 novembre 2009.

Personnes concernées : M. Xavier Fontanet (Président Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009, Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} janvier 2010), M. Hubert Sagnières (Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009, Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010) et M. Philippe Alfroid (Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2009).

Il existe au sein d'Essilor International, un régime de retraite collectif à prestations définies instituées au profit des cadres dirigeants de la Société.

Les régimes légaux de retraite n'accordant aucun droit à retraite sur rémunération correspondant à la Tranche D (rémunération comprise entre 8 et 16 fois le plafond de la Sécurité Sociale), il a été proposé d'ajouter au régime collectif existant au profit des cadres, niveau III C et hors classification, une pension supplémentaire liée à la rémunération à la Tranche D.

La rente supplémentaire de retraite sera ainsi augmentée d'un montant équivalent à 1,5 % de la rémunération incluse dans la seule Tranche D, par année d'ancienneté comprise entre 10 et 20 ans.

La rente supplémentaire en tout état de cause n'excédera pas 5 % de la rémunération de référence définie au règlement de la retraite et, par ailleurs, la totalité de la pension retraite demeure plafonnée à 65 % de ladite rémunération de référence.

Cet avantage pour les mandataires sociaux est assimilable à un complément de rémunération visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce, instituée par la Loi du 25 juillet 2005 - dite Loi Breton.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 14 novembre 2007 a autorisé que la rémunération de référence pour le calcul de la retraite complémentaire de Monsieur Xavier Fontanet soit sa dernière rémunération au titre de Président - Directeur Général (salaire de base + bonus contractuel), pour le cas où la fonction de Président du Conseil d'administration serait dissociée de celle de Directeur Général Exécutif.

Objet : Avenant au contrat de travail de M. Xavier Fontanet avec la société, autorisé par le Conseil d'administration du 5 mars 2008.

Personne concernée : M. Xavier Fontanet, Président Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009, Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cet avenant a pour objet, en application de la loi TEPA du 21 août 2007, de réitérer les droits à indemnités de M. Xavier Fontanet en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la société (hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde ou de mise à la retraite à l'âge légal) équivalentes à deux années de salaires, et de les soumettre aux conditions de performance suivantes

La mesure de la performance a été fixée à la moyenne de la performance réalisée par M. Xavier Fontanet sur les trois années précédant son départ. Cette performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration à M. Xavier Fontanet et servant au calcul de la part variable de sa rémunération.

Les conditions de performance sont les suivantes : pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : si le taux de performance atteint est de 90 %, alors l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant). Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Objet : Maintien du contrat de travail de M. Hubert Sagnières et modifications, autorisés par les Conseils d'administration des 27 août et 27 novembre 2008.

Personne concernée : M. Hubert Sagnières, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009, Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 27 août 2008 a autorisé, à l'occasion de la nomination d'Hubert Sagnières en qualité de Directeur Général Délégué, le maintien de son contrat de travail en qualité de Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 27 novembre 2008 a autorisé qu'au titre de son contrat de travail de Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord, Hubert Sagnières perçoive pour 2009 une rémunération annuelle brute payée par Essilor of America en dollar canadien de 1 326 640, décomposée entre une partie fixe et un bonus représentant 40 % du fixe.

Objet : Contrat de liquidité, signé le 18 novembre 2004, reconduit le 28 septembre 2005, modifié par avenant les 27 janvier 2006, 21 mars 2007 et 27 novembre 2008.

Personne concernée : M. Olivier Pecoux, Associé-Gérant de la société Rothschild & Cie, administrateur d'Essilor International.

Au terme de ce contrat, Essilor International donne mandat à la société Rothschild & Cie Banque pour que cette dernière puisse intervenir de façon autonome pour le compte d'Essilor International sur le Marché, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régulation du cours de l'action. Les capitaux immobilisés pour ce contrat sont de l'ordre de 43 millions d'euros et le coût du mandat est un forfait annuel de 548 000 euros depuis 2008.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Denizeau

Mazars

Pierre Sardet

20.4.2 PERIMETRE DES INFORMATIONS VERIFIEES

Vous référer au Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, au chapitre 20.4.1.1 du présent Document de référence.

20.4.3 INFORMATIONS FINANCIERES NON VERIFIEES

Sans objet.

20.5 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2008 et 2009 (périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009).

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 INFORMATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES ET SEMESTRIELLES

Vous pouvez à ce sujet vous reporter au chapitre 3.2 du présent Document de référence.

20.6.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES COUVRANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE SUIVANT

Sans objet.

20.7 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas arrêté une politique en matière de distribution de dividendes. Chaque année, le dividende est proposé par le Conseil pour approbation par l'Assemblée Générale.

Dividende 2010, au titre de l'exercice 2009

En 2010, au titre de l'exercice 2009, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 de porter le dividende net de 0,66 euro par action à 0,70 euro par action, soit une progression du dividende net par action de 6,1 % par rapport à l'année dernière.

La distribution représente plus du tiers du résultat net consolidé (part du Groupe) ce qui la situe dans la moyenne du marché boursier. Elle reflète les bonnes performances du Groupe en 2009.

Le paiement du dividende interviendra à compter du 28 mai 2010. Il s'effectuera exclusivement en numéraire.

Historique de la distribution globale

Au titre de l'exercice 2009 et des 5 précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat net part du groupe	Montant distribué	Rapport
2009 IFRS	394	147 ^(a)	37%
2008 IFRS	383	136	36%
2007 IFRS	367	128	35%
2006 IFRS	328	113	34%
2005 IFRS	287	96	33%
2004 IFRS	244	77	32%
2004 (normes françaises)	227	77	34%

(a) Sur la base des actions autodétenues au 28 février 2010.

Évolution des dividendes

Au titre de l'exercice 2009 et des 5 précédents exercices, les dividendes payés ont été les suivants :

<i>En euros</i>	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Action ordinaire^(a)						
Dividende net	0,70	0,66	0,62	0,55	0,47	0,38
Date de mise en paiement	28 mai 2010	26 mai 2009	28 mai 2008	15 mai 2007	16 mai 2006	18 mai 2005

(a) Après division du titre par 2 en Juillet 2007.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

CACEIS Corporate Trust - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy les Moulineaux – France – Tel : +33 (1) 57 78 00 00.

20.8 Procédures judiciaires et arbitrages

Vous référer au chapitre 4.2 sur les risques juridiques.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La situation financière et commerciale du Groupe n'a pas changé de manière significative depuis la date de clôture, au 31 décembre 2009.

Voir également la note 31 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 CAPITAL SOUSCRIT, EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTION ESSILOR

21.1.1.1 Montant du capital social

a) Nombre d'actions autorisées :

Vous pouvez à ce sujet vous référer au chapitre 21.1.5 du présent Document de référence, « Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital », et au chapitre 21.1.4.4 consacré aux « Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) ».

b) et c) Nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées et valeur nominale par action :

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élevait à 38 791 794,96 euros, divisé en 215 509 972 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Compte tenu d'une part des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis 2 ans, et que, d'autre part, les actions auto détenues sont privées de droits de vote, le nombre total de droits de vote exerçables attachés à ce capital au 31 décembre 2009 est de 229 344 448.

d) Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de l'ouverture et à la date de clôture de l'exercice et libération du capital :

Vous référer à la note 8 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 et à la note 10 des notes aux états financiers sociaux, au chapitre 20.3.2.5.

21.1.1.2 Evolution du capital en 2009

Le capital a été modifié par plusieurs opérations au cours de l'exercice :

- l'annulation de 1 500 000 actions auto détenues de 0,18 euro de valeur nominale, soit une réduction de capital de 270 000 euros ;
- la création de 662 646 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par les Fonds Communs de Placement groupe Essilor 5 et 7 ans, soit une augmentation du capital social de 119 276,28 euros hors prime d'émission ;
- la création de 778 714 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 140 168,52 euros hors prime d'émission ;
- la création de 4 548 690 actions nouvelles en contrepartie de la conversion de 2 274 345 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE), soit une augmentation du capital social de 818 764,20 euros hors prime d'émission et de conversion.

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élevait à 38 791 794,96 euros, divisé en 215 509 972 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	7 290 663	3.38	14 581 326	6.36
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 402 970	2.51	9 932 092	4.33
- Fonds réservé aux salariés étrangers	719 573	0.33	719 573	0.31
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	3 318 311	1.54	6 378 678	2.78
SOUS-TOTAL	16 731 517	7.76	31 611 669	13.78
Autodétention				
- Actions propres	4 630 653	2.15		
- Contrat de liquidité	0	-		
SOUS-TOTAL	4 630 653	2.15		
PUBLIC	194 147 802	90.09	197 732 779	86.22
TOTAL	215 509 972	100.00	229 344 448	100.00

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3 du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

Le tableau d'évolution du capital social au cours des cinq dernières années figure au chapitre 21.1.7.

Les situations des options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance s'établissent comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options ou droits sont encore en circulation) :

SITUATION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

	Au 31 décembre 2009	Dont en 2009
Options attribuées ^(a)	12 567 510	1 579 120
Options annulées ^(a)	383 733	112 365
Options levées ^(a)	3 370 325	778 714
Options restantes ^{(a) et (b)}	8 813 452	

(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation). Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 4,09 % du capital au 31 décembre 2009.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

SITUATION DES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

	Au 31 décembre 2009	Dont en 2009
Options attribuées ^(a)	1 340 500	0
Options annulées ^(a)	38 026	0
Options levées ^(a)	1 137 847	52 724
Options restantes ^{(a) et (b)}	164 627	0

(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 0,08% du capital au 31 décembre 2009.

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

SITUATION DES DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

	Au 31 décembre 2009	Dont en 2009
Droits attribués ^(a)	2 380 496	601 756
Droits annulés ^(a)	27 923	12 567
Droits levés ^(a)	2 450	2 326
Droits restants ^{(a) et (b)}	2 350 123	

(a) Depuis le 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 1,09 % du capital au 31 décembre 2009.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

DILUTION MAXIMALE A LA FIN DE L'EXERCICE

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2009, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2009	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation au capital à la fin de l'année	215 509 972		229 344 448	
Options de souscriptions d'actions en vie	8 813 452	4,09%	8 813 452	3,84%
Droits à actions de performance en vie	2 350 123	1,09%	2 350 123	1,02%
OCEANE en vie (équivalent actions)	2 013 132	0,93%	2 013 132	0,88%
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	13 176 707	6,11%	13 176 707	5,75%
Capital total dilué à la fin de l'année	228 686 679		242 521 155	

Les options d'achat d'actions ne sont pas potentiellement dilutives, dans la mesure où leur exercice donne lieu à livraison d'actions existantes (prises sur le stock auto détenu par l'émetteur).

21.1.1.3 L'action Essilor

Marché des titres

Essilor est cotée sous deux formes de titres distinctes : les actions ordinaires et les obligations convertibles et / ou échangeables en actions nouvelles et / ou existantes (OCEANE). Pour plus d'informations sur les OCEANE, vous reportez au chapitre 21.1.4.4.

L'action Essilor

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Son code ISIN et Euronext est FR0000121667.

Les actions Essilor sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD). Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions s'élevait à 215 509 972 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Indices dont fait partie l'action Essilor

Indices de marchés

L'action Essilor fait partie des indices CAC 40, SBF 120, SBF 250, Euronext 100, FTSEurofirst 300, Dow Jones EURO STOXX, Dow Jones STOXX 600.

En outre, Essilor fait partie depuis son lancement de l'indice Low Carbon 100 Europe®. Cet indice lancé par NYSE Euronext le 24 octobre 2008 mesure la performance des 100 plus grandes sociétés européennes émettant le plus faible niveau de CO₂ dans leurs secteurs.

Indices ISR

L'action Essilor est également intégrée aux trois indices boursiers spécialisés dans l'investissement socialement responsable (indices ISR) :

- l'indice DJSI World (Dow Jones Sustainability Index), issu de la coopération entre les indices Dow Jones, la compagnie STOXX Limited et le Groupe Swiss Asset Management (SAM Group) ;
- l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainability Index), indice boursier international composé des 120 sociétés cotées de la zone euro ayant les meilleures performances selon les critères de développement durable ;
- l'indice FTSE4Good, publié par le Financial Times et le London Stock Exchange (FTSE).

Indice d'actionariat salarié

Essilor fait partie de l'indice Euronext FAS IAS®, lancé par Euronext et la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et d'Anciens Salariés (FAS). Il est composé de l'ensemble des valeurs du SBF 250 ayant un actionariat salarié significatif : au moins 3 % du capital en actions détenu par plus du quart des salariés.

Concernant l'actionariat salarié, vous référer également à l'Annexe 2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionariat de responsabilité et actionariat salarié ».

Cession des actions (article 11)

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

21.1.1.3.1 Tableau récapitulatif du cours de l'action ^(a)

(Source : Euronext Paris)

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture		boursière au 31 décembre ^(b)
2009	42,000	26,080	41,750	215 509 972	8 395
2008	44,390	26,870	33,570	211 019 922	7 065
2007	47,500	40,100	43,650	211 279 315	9 066
2006	42,670	33,320	40,720	207 696 872	8 430
2005	35,970	26,150	34,100	206 412 524	7 012

(a) Données éventuellement retraitées suite à la division par 2 de la valeur nominale de l'action le 16 juillet 2007.

(b) Retenue par Euronext Paris dans le cadre de l'indice CAC40 (avant augmentation de capital liée aux obligations convertibles et Plan Epargne Entreprise),

21.1.1.3.2 Cours de bourse et volume des transactions

(Source : Euronext Paris)

	Volume des transactions en nombre de titres	Volume des transactions, en capitaux, en millions d'euros	Cours de bourse, en euros	
			En séance Plus haut	En séance Plus bas
2008				
Septembre	25 089 278	898,58	37,760	33,505
Octobre	48 659 833	1 552,62	37,020	26,870
Novembre	22 027 295	712,00	35,250	29,580
Décembre	19 795 240	618,99	34,200	28,710
2009				
Janvier	20 706 278	652,88	35,260	28,330
Février	14 144 977	410,02	30,250	26,910
Mars	17 069 157	472,58	29,100	26,080
Avril	16 213 652	502,86	33,635	28,885
Mai	16 132 344	544,23	34,880	32,450
Juin	11 764 580	398,16	35,060	32,720
Juillet	16 036 703	584,49	38,900	34,185
Août	13 316 490	506,31	39,795	36,610
Septembre	14 919 913	562,61	39,305	36,720
Octobre	15 465 942	612,50	41,390	38,025
Novembre	10 511 978	409,42	39,805	37,730
Décembre	9 255 989	374,07	42,000	38,550
2010				
Janvier	9 572 766	399,76	42,985	40,840
Février	12 525 804	536,81	44,350	40,950

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Sans objet.

21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE

Essilor détenait 4 006 005 actions propres au 31 décembre 2008 et aucune dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice 2009, 2 179 698 titres ont été acquis par la Société au prix moyen net de 35,61 euros ; 1 500 000 actions ont été annulées, 52 724 actions ont été cédées dans le cadre de l'exercice d'options d'achat à un prix de 15,62 euros. En outre, 2 326 titres ont été livrés sur les programmes d'actions de performance du Groupe. Par ailleurs, le solde des achats et ventes de titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité a résulté en un impact nul sur l'exercice.

Au 31 décembre 2009, Essilor détenait ainsi un total de 4 630 653 actions propres, soit 2,15 % du capital. La valeur nominale de ces titres était de 833 517,54 euros, et leur valeur comptable de 174 580 milliers d'euros.

21.1.3.1 Programmes de rachat d'actions

Rapport spécial sur les programmes de rachat d'actions (article 225-211 alinéa 2 du Code de commerce) et descriptif du programme (article 241-2 I du règlement général de l'AMF)

En mai 2009, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 15 novembre 2010.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2009, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 mai 2008 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 15 mai 2009. A ce titre, et en dehors du contrat de liquidité conclu et prorogé pour l'animation du titre au cours de cette même période, la Société a acquis 2 179 698 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009 au prix moyen brut de 35,60 euros et n'en a pas vendu sur le marché. Le montant des frais de négociation moyen (incluant les commissions hors taxe) a été de 0,01 centimes par titre, amenant le prix moyen d'achat net à 35,61 euros.

Depuis le 18 novembre 2004, la Société a confié, à la société Rothschild & Cie Banque, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) approuvée par la Commission des Opérations en Bourse (COB) dans son Instruction du 10 avril 2001. En septembre 2005, ce contrat a été mis en harmonie avec la nouvelle charte AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2005, instituée dans le cadre de la

transposition de la directive européenne « Abus de marché ». Au titre du contrat de liquidité, la Société a acquis 3 961 848 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, au prix moyen de 35,91 euros et en a vendu 3 961 848 au prix moyen de 36,02 euros sur la même période. Dans ce cadre, aucun titre n'est détenu au 31 décembre 2009. Les opérations réalisées au titre de ce contrat le sont dans le respect des principes énoncés par la décision de l'AMF du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché et par la dernière charte de déontologie AFEI précitée. L'AFEI est devenue l'AMAFI, Association française des Marchés Financiers.

Afin de permettre à Rothschild & Cie Banque d'assurer la continuité de ses interventions et de les renforcer au titre de ce contrat, le montant total des apports depuis l'origine du contrat représente 36 millions d'euros.

En outre, le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 novembre 2009 a décidé de procéder à l'annulation de 1 500 000 actions.

Au 31 décembre 2009, la Société détenait un total de 4 630 653 actions propres dont le prix de revient net moyen était de 37,70 euros, ce qui représentait 2,15 % du capital social à la même date.

Les objectifs principaux de ce programme ont été :

- la couverture des programmes au bénéfice des salariés (livraison sur exercice d'option d'achat, attribution d'actions, annulation d'actions créées suite à l'exercice d'option de souscription) ;
- la compensation de la dilution créée ou susceptible d'être créée par la conversion de l'OCEANE ;
- l'animation du contrat de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, les mouvements sur l'année 2009 selon ces trois objectifs sont récapitulés ci-dessous :

	2009			TOTAL Auto- détention
	Auto- détention Salariés	Auto- détention Oceane	Auto- détention Contrat Liquidité	
Nombre Titres début période - 1^{er} Janvier	3 194 757	811 248	0	4 006 005
Levées d'option d'achat	-52 724			-52 724
Livraison d'Actions de performance	-2 326			-2 326
Conversions d'Obligations Convertibles avec Livraison				0
Annulation d'actions propres	-700 000	-800 000		-1 500 000
Achat d'actions propres		2 179 698		2 179 698
Variation du contrat de liquidité			0	0
Nombre Titres fin période - 31 décembre	2 439 707	2 190 946	0	4 630 653

Aucune réallocation d'actions n'a été effectuée entre ces objectifs en 2009.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions**Opérations réalisées du 1^{er} mars 2009^(a) au 28 février 2010 :**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	2,53%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	3 100 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	5 461 037
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	210 460 793
Valeur de marché du portefeuille ^(b) (en euros)	241 896 634

(a) Jour suivant la date à laquelle le bilan des précédents programmes ont été réalisés.

(b) Sur la base du cours de clôture au 28 février 2010.

Bilan des opérations effectuées (y compris dans le cadre du contrat de liquidité)

	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} mars 2009 au 28 février 2010			Positions ouvertes au 28 février 2010					
	Achats	Ventes ^(a)	Annulations	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
				Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Puts achetés	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	6 743 706	4 185 496	1 500 000						
Échéance maximale moyenne									
Cours moyen de la transaction, en euros	37,42	36,36							
Montants, en euros	252 354 244	152 184 236							

(a) Y compris livraison sur option d'achat et actions de performance, ainsi que livraison sur conversion OCEANE.

Demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010

En application des dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions présentée à l'Assemblée du 11 mai 2010 est demandé pour les seuls objectifs suivants (l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités).

Les objectifs principaux de ce programme sont :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés, notamment l'attribution gratuite d'actions prévue aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel et des dirigeants du Groupe ;
- l'achat d'actions pour annulation, notamment en compensation de la dilution créée par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou

par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;

- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cependant la Société se réserve le droit d'intervenir dans le contexte suivant :

- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

A tout moment, sur toutes les opérations relatives à l'ensemble de ces objectifs cumulés, la Société ne pourra détenir plus de 10 % de son capital.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération projetée :

- titres concernés : actions ordinaires Essilor International (compartiment A) ;
- pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010 : 10 % du capital, soit à titre d'exemple 21 575 203 actions sur la base du capital au 28 février 2010 ;

- pourcentage de rachat maximum réalisable compte tenu des actions auto détenues au 28 février 2010 : 7.47 % du capital, soit à titre d'exemple 21 575 203 – 5 461 037 = 16 114 166 actions sur la base du capital au 28 février 2010 ;
- prix d'achat par action maximum : 70 euros éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social ;
- prix de vente par action minimum : 25 euros éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué et payé par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est à donner pour une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 10 novembre 2011.

21.1.3.2 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2008, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois. Dans ce cadre, le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 novembre 2008 a décidé de procéder, à l'annulation de 1 600 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 288 000 euros et le conseil d'administration du 26 novembre 2009 a décidé de procéder à l'annulation de 1 500 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 270 000 euros.

21.1.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS ET DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

21.1.4.1 Options de souscription d'actions

21.1.4.1.1 Options de souscription en circulation au 31 décembre 2009 et au 28 février 2010

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009	Nombre d'options en circulation au 28 février 2010
14 novembre 2001	321 320	60 000	15,620	0	0
20 novembre 2002	1 625 160	486 000	20,340	370 631	359 392
18 novembre 2003	1 609 140	440 000	20,370	448 384	380 381
17 novembre 2004 ^(a)	1 787 800	537 880	26,500	1 144 856	1 069 292
27 janvier 2005 ^(a)	31 500	24 700	27,290	26 968	26 968
23 novembre 2005 ^(a)	1 996 880	680 000	34,700	1 794 603	1 711 883
22 novembre 2006 ^(b)	930 740	128 000	41,460	866 160	859 880
14 novembre 2007 ^(b)	1 117 770	148 000	43,650	1 057 310	1 048 370
27 novembre 2008 ^(b)	1 568 080	430 000	33,170	1 525 420	1 513 020
26 novembre 2009 ^(b)	1 579 120	314 160	38,960	1 579 120	1 558 950
TOTAL	12 567 510	3 248 740		8 813 452	8 528 136

(a) Plans capés.

(b) Plan capé de performance.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

21.1.4.1.2 Situation des options de souscription d'actions au 31 décembre 2009 et au 28 février 2010

La situation des options de souscription d'actions s'établit comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation).

	Au 31 décembre 2009	Dont en 2009	Au 28 février 2010	Dont en 2010
Options attribuées ^(a)	12 567 510	1 579 120	12 567 510	
Options annulées ^(a)	383 733	112 365	430 681	46 948
Options levées ^(a)	3 370 325	778 714	3 608 693	238 368
Options restantes ^{(a) et (b)}	8 813 452		8 528 136	

(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation). Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 4,09 % du capital au 31 décembre 2009.

21.1.4.1.3 Exercice des options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires Essilor.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 8 813 452 au 31 décembre 2009.

21.1.4.2 Options d'achat d'actions**21.1.4.2.1 Options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2009 et au 28 février 2010**

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix d'achat, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009	Nombre d'options en circulation au 28 février 2010
14 novembre 2001	1 340 500	400 000	15,620	164 627	160 509
TOTAL	1 340 500	400 000		164 627	160 509

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse ayant précédé le Conseil d'administration du 14 novembre 2001.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 janvier 2001 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer pour la première fois des options donnant droit à l'achat d'actions existantes et provenant de rachats effectués par la Société. En 2001, le Conseil d'administration a attribué des options d'achat d'actions le 14 novembre.

En 2002, 2003 et 2004, le Conseil d'administration n'a pas attribué de nouvelles options d'achat d'actions. Accordée pour une durée de trois ans, cette autorisation est à présent caduque.

21.1.4.2.2 Situation des options d'achat d'actions au 31 décembre 2009 et au 28 février 2010

La situation des options d'achat d'actions s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2009	Dont en 2009	Au 28 février 2010	Dont en 2010
Options attribuées ^(a)	1 340 500		1 340 500	
Options annulées ^(a)	38 026		38 026	
Options levées ^(a)	1 137 847	52 724	1 141 965	4 118
Options restantes ^{(a) et (b)}	164 627		160 509	

(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 0,08 % du capital au 31 décembre 2009.

21.1.4.2.3 Exercice des options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à l'achat d'actions ordinaires Essilor existantes.

21.1.4.3 Actions de Performance

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a décidé de procéder pour la première fois à une attribution d'actions de performance. Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, à contrario des stocks options dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- il a été décidé de limiter cette attribution aux salariés résidents français, les non résidents continuant à recevoir des stocks options ;
- compte tenu de cette restriction, les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

Les actions de performance attribuées en 2006, 2007 et 2008 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec les conditions suivantes :

Conditions communes de 2006 à 2009

- attribution conditionnelle à des bénéficiaires résidents français d'un nombre maximum d'actions pour une première période de 2 ans dite d'attribution.

Conditions communes à 2006 et 2007

- ouverture entre la 2^{ème} et la 4^{ème} année d'une seconde période dite d'acquisition pendant laquelle les actions pourront être définitivement attribuées (c'est-à-dire devenir la propriété des bénéficiaires), si la moyenne des cours d'ouverture calculée pendant les trois mois précédant la date du 2^{ème} anniversaire du plan est strictement supérieure au cours initial de référence ;
- à l'issue des 4 ans, si la moyenne des cours mentionnée ci-dessus, calculé tous les 3 mois, a toujours été inférieure ou égale au cours initial de référence, aucune action de performance ne sera finalement attribuée (annulation pure et simple de l'attribution si les calculs du cours moyen n'ont jamais permis de constater une progression par rapport au cours initial de référence) ;
- Pour 2008 et 2009, la seconde période dite d'acquisition a été étendue de 2 ans : elle s'étend donc de la 2^{ème} à la 6^{ème} année.

Conditions communes de 2006 à 2009

- en cas d'attribution définitive des actions de performance :
 - le nombre d'actions réellement attribuées sera déterminé selon une table préétablie tenant compte du taux de croissance moyen annuel du cours de bourse ;
 - les actions devront être conservées durant un délai de 7 ans (ou 8 ans si elles ont été attribuées à la fin de la 6^{ème} année) à compter de la date d'attribution initiale c'est-à-dire conditionnelle.
- attribution définitive par anticipation des actions de performance aux bénéficiaires en cas d'offre publique d'acquisition sur les titres de la Société Essilor International.

Vous référer également à la note 5 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

21.1.4.3.1 Droits à actions de performance en circulation au 31 décembre 2009 et au 28 février 2010

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont au Comité exécutif	Cours initial de référence (utile à l'évaluation de la performance), en euros	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2009	Nombre de droits en circulation au 28 février 2010
22 novembre 2006	527 112	211 500	41,46	519 714	519 200
24 janvier 2007	49 152	0	41,46	45 440	45 296
14 novembre 2007	552 491	260 480	43,65	547 715	547 302
31 janvier 2008	90 860	40	41,57	82 900	82 500
27 novembre 2008	513 775	173 890	33,17	509 888	509 363
18 décembre 2008	45 350	110	33,17	42 710	42 500
26 novembre 2009	536 116	165 835	38,96	536 116	536 059
18 décembre 2009	65 640	195	38,96	65 640	65 025
TOTAL	2 380 496	812 050		2 350 123	2 347 245

21.1.4.3.2 Situation des droits à actions de performance au 31 décembre 2009 et au 28 février 2010

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2009	Dont en 2009	Au 28 février 2010	Dont en 2010
Droits attribués ^(a)	2 380 496	601 756	2 380 496	
Droits annulés ^(a)	27 923	12 567	30 726	2 803
Droits levés ^(a)	2 450	2 326	2 525	75
Droits restants ^{(a) et (b)}	2 350 123		2 347 245	

(a) A partir du plan du 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 1,09 % du capital au 31 décembre 2009

21.1.4.3.3 Attribution des actions de performance

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires Essilor existantes ou créées.

21.1.4.4 OCEANE (Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes)

En juillet 2003, Essilor a émis des obligations convertibles et/ou échangeables en actions Essilor nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 309 millions d'euros pour une durée de sept ans avec option de remboursement anticipé au gré des porteurs au bout de cinq ans d'une part, et au gré de l'émetteur sous réserve de réalisation de certaines conditions d'autre part.

Les OCEANE sont cotées sur le marché Euronext Paris depuis le 2 juillet 2003, code ISIN FR0000189276. Au 31 décembre 2009, le nombre d'OCEANE restant en circulation s'élevait à 1 006 566, d'une valeur nominale de 51,15 euros chacune.

La division par 2 du nominal de l'action le 16 juillet 2007 a modifié la parité d'échange des obligations convertibles et/ou échangeables. Depuis cette date, une OCEANE est convertible ou échangeable contre deux actions nouvelles et/ou existantes de nominal 0,18 euro.

21.1.4.4.1 Tableau récapitulatif du cours des OCEANE

(Source : Euronext Paris)

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture	
2009	82,22	52,01	80,00	1 006 566
2008	84,00	58,63	62,00	3 280 911
2007	92,50	77,50	82,00	3 459 062
2006	89,10	59,00	82,15	5 249 674
2005	74,75	58,25	72,90	6 039 749

21.1.4.4.2 Cours et volume des transactions

(Source Euronext Paris, hors blocs traités en dehors du marché.)

	En nombre de titres	Cours de bourse, en euros		
		En capitaux, en millions d'euros	En séance Plus haut	En séance Plus bas
2008				
Septembre	281	0,02	72,00	70,00
Octobre	81	0,01	67,05	62,90
Novembre	240	0,02	67,00	67,00
Décembre	520	0,03	63,00	58,63
2009				
Janvier	607	0,03	62,61	52,20
Février	122	0,01	60,00	60,00
Mars	2	0,00	59,70	52,01
Avril	343	0,02	65,00	62,00
Mai	166	0,01	65,00	65,00
Juin	292	0,02	61,27	61,27
Juillet	182	0,01	72,00	71,00
Août	141	0,01	77,33	65,98
Septembre	255	0,02	76,56	76,56
Octobre	380	0,03	82,22	72,74
Novembre	60	0,00	78,50	75,05
Décembre	595	0,05	80,00	75,15
2010				
Janvier	408	0,03	82,40	75,59
Février	449	0,04	82,00	78,25

21.1.4.4.3 Conversion des OCEANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE), si elles sont converties, peuvent donner lieu à la création d'actions Essilor à moins qu'Essilor ne préfère, au moins pour partie, les échanger contre des actions existantes.

Le nombre total d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées par conversion d'obligations s'élève à 2 013 132 au 31 décembre 2009.

En effet, en vertu de la 17^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2003, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 11 juin 2003, d'émettre 5 252 359 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes avec une option de sur-allocation de 15 %, sur la base d'un cours de référence de l'action Essilor International de 36,0216 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec un droit de priorité pour les émissions réalisées en France. Après exercice de l'option de sur-allocation le nombre d'obligations à option

de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises est de 6 040 212 d'une valeur nominale de 51,15 euros, représentant un montant nominal total de 308 956 843,80 euros soit une prime de 42 % par rapport au cours de référence de l'action Essilor International au moment de la fixation des conditions définitives. Les obligations seront remboursées en totalité le 2 juillet 2010 par remboursement à un montant de 53,54 euros, soit environ 104,7 % de la valeur nominale unitaire des obligations. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions à raison de deux actions Essilor International pour une obligation (nouvelle parité d'échange depuis le 16 juillet 2007). Essilor peut à son gré remettre des actions nouvelles à émettre et/ou des actions existantes à chaque demande de conversion.

Depuis l'émission, 3 853 646 obligations ont été converties (dont 2 274 345 sur l'exercice 2009) et 1 180 000 obligations ont été rachetées par la Société pour annulation.

21.1.5 CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Récapitulatif des délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et utilisation.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2007 – 2008 - 2009
11 mai 2007				
16 ^{ème} résolution	Attribution d'options de souscription d'actions dans la limite de 3 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. ^(a)	38 mois	10 juillet 2010	Attribution de 1 117 770 options de souscription d'actions lors du conseil du 14 novembre 2007 (donnant droit à 1 action de 0,18 euro de nominal par levée d'option). Attribution de 1 568 080 options de souscription d'actions lors du conseil du 27 novembre 2008 (donnant droit à 1 action de 0,18 euro de nominal par levée d'option). Attribution de 1 579 120 options de souscription d'actions lors du conseil du 26 novembre 2009 (donnant droit à 1 action de 0,18 euro de nominal par levée d'option).

(a) Le prix de souscription pour les options de souscription d'actions et le cours de référence pour les actions gratuite est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2007 – 2008 - 2009
11 mai 2007				
17 ^{ème} résolution	Attribution d'actions gratuites dans la limite de 3 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. ^(a)	38 mois	10 juillet 2010	<p>Attribution de 552 491 actions de performance lors du conseil du 14 novembre 2007.</p> <p>Attribution de 90 860 actions de performance lors du conseil du 23 janvier 2008</p> <p>Attribution de 559 125 actions de performance lors du conseil du 27 novembre 2008.</p> <p>Attribution de 536 116 actions de performance lors du conseil du 26 novembre 2009.</p> <p>(En cas d'attribution définitive, 1 action de performance donne droit à 1 action de 0,18 euro de nominal).</p>
18 ^{ème} résolution	Limitation globale des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites à un maximum de 3 % du capital social. ^(a)	38 mois	10 juillet 2010	Attributions 2007 - 2008 - 2009 : 6 003 562 options de souscription d'actions et actions de performance, soit 2.79 % du capital..
14 mai 2008				
16 ^{ème} résolution	Emission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 2 % du capital social. ^(b)	26 mois	14 juillet 2010	<p>Emission en 2008 de 720 144 actions d'un nominal de 0,18 euro, soit une augmentation de capital hors prime d'émission de 129 625,92 euros ;</p> <p>Emission en 2009 de 662 646 actions d'un nominal de 0,18 euro, soit une augmentation de capital hors prime d'émission de 119 276,28 euros ;</p> <p>souscrites par les FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans, soit 0.64 % du capital.</p>
17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions	<p>Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/3 du capital pour les augmentations de capital ; ▪ 1 500 millions d'euros pour les titres d'emprunt ; ▪ option de sur allocation de 15 %. 	26 mois	14 Juillet 2010	Aucune.

(a) Le prix de souscription pour les options de souscription d'actions et le cours de référence pour les actions gratuite est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

(b) Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2007 – 2008 - 2009
14 mai 2008				
19 ^{ème} et 20 ^{ème} résolutions	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, mais avec possibilité d'un délai de priorité maximum : <ul style="list-style-type: none">▪ 10 % du capital pour les augmentations de capital ;▪ 1 milliard d'euros pour les titres d'emprunt ;▪ option de sur allocation de 15 %.	26 mois	14 Juillet 2010	Aucune.
21 ^{ème} résolution	Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves : maximum 500 millions d'euros	26 mois	14 Juillet 2010	Aucune.

21.1.6 CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD

Dans le cadre de la stratégie d'acquisitions menée par le Groupe, et dans un souci de fidélisation des équipes de direction des sociétés reprises, il est fréquent qu'Essilor n'acquière dans un premier temps qu'un pourcentage majoritaire du capital, compris le plus souvent entre 75 et 90 %. Des options croisées à une échéance allant de 3 à 5 ans sont alors mises en place avec les vendeurs pour le pourcentage restant.

Cela a notamment été le cas pour la majorité des acquisitions effectuées en 2009 aux Etats-Unis et en Europe.

Dans le cadre des programmes d'acquisition dans les pays émergents, il pourra être envisagé une prise de participation progressive de 10 % à 51 % sur une période de 3 à 5 ans.

La valeur d'exercice de ces options est comptabilisée au bilan consolidé, qui est présenté au chapitre 20.3.1.2.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social au cours des cinq dernières années <i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions créées		Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la société
	Nominal				
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2004				36 159	206 620 966
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	691 064	121	16 728	36 280	207 312 030
Exercice d'option de souscription	900 494	158	14 876	36 437	208 212 524
Annulation d'actions propres	-1 800 000	-315	-40 283	36 122	206 412 524
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2005				36 122	206 412 524
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	610 266	107	19 389	36 229	207 022 790
Exercice d'option de souscription	674 082	118	13 699	36 347	207 696 872
Annulation d'actions propres					207 696 872
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2006				36 347	207 696 872
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	578 917	102	20 303	36 449	208 275 789
Exercice d'option de souscription	931 122	166	19 627	36 615	209 206 911
Annulation d'actions propres	-700 000	-126	-19 139	36 489	208 506 911
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	2 772 404	499	73 272	36 988	211 279 315
Incorporation réserves pour augmentation de capital		1 042	-1 042	38 030	211 279 315
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2007				38 030	211 279 315
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	720 144	130	21 102	38 160	211 999 459
Exercice d'option de souscription	452 913	82	10 071	38 241	212 452 372
Annulation d'actions propres	-1 600 000	-288	-53 721	37 953	210 852 372
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	167 550	30	4 432	37 984	211 019 922
Incorporation réserves pour augmentation de capital				37 984	211 019 922
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2008				37 984	211 019 922
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	662 646	119	18 329	38 103	211 682 568
Exercice d'option de souscription	778 714	140	18 497	38 243	212 461 282
Annulation d'actions propres	-1 500 000	-270	-54 179	37 973	210 961 282
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	4 548 690	819	120 909	38 792	215 509 972
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 792	215 509 972
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2009				38 792	215 509 972

En application des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007, le Groupe a procédé, en juillet 2007, à l'augmentation de la valeur nominale de l'action de 0.35 euro à 0.36 euro puis à une division par deux de la valeur nominale de l'action, ainsi portée à 0.18 euro par action. Les nombres d'actions pour les exercices 2003 à 2006 ont été retraités pour prendre en compte cette division.

La présentation en détail de l'évolution du capital en 2009 figure au chapitre 21.1.1.2.

21.1.8 AUTORISATIONS FINANCIERES PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2010

En premier lieu, le Conseil d'administration propose de recevoir l'autorisation de décider l'annulation d'une partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital. Les réductions éventuelles de capital permettraient de diminuer l'effet de dilution consécutif à l'attribution d'options de souscription d'actions au personnel ou d'actions gratuites, dites de performance.

En second lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail dont les bénéficiaires des augmentations de capital seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor International ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce (montant maximum de 2% du capital de la Société au moment de chaque émission, durée de 26 mois).

En troisième lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de renouveler des autorisations antérieures données au Conseil d'administration :

- Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (montant maximum de 15 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1 milliard cinq cent millions d'euros pour les titres de créance, durée de 26 mois).

- Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières de type titres de créance donnant accès à terme à une quotité du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec un droit de priorité (montant maximum de 1 milliard d'euros pour les titres de créance avec un montant maximum de 10% du capital pour les augmentations de capital pouvant en résulter, durée de 26 mois).
- Possibilité, en cas de mise en œuvre des deux précédentes autorisations financières d'émettre jusqu'à 15 % de titres supplémentaires en cas de demandes excédentaires et ce, dans le respect des limites fixées pour ces délégations.
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise et dans la limite de 500 millions d'euros et pour une durée de 26 mois.

En dernier lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de bien vouloir déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission de titres de capital d'Essilor destinés à rémunérer d'éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital déjà émis et ce, pour une durée de 26 mois.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010, vous reporter au chapitre 21.1.3.1 « Programmes de rachat d'actions ».

Pour les délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et leur utilisation, voir au chapitre 21.1.5.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Vous référer à ce sujet au chapitre 5.1.4.

21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Vous référer à ce sujet au chapitre 16.1.2.

21.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ASSORTIES AUX DIFFERENTES CATEGORIES D' ACTIONS

Vous référer à ce sujet au chapitre 18.2.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

21.2.4.1 Dividende et droit de vote

Les informations relatives au dividende et au droit de vote sont respectivement présentées aux chapitres 20.7 et 18.2 du présent Document de référence.

21.2.4.2 Résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010

Essilor est particulièrement soucieux de la qualité de son actionariat ainsi que de la valeur de la Société tant pour les propriétaires d'actions que pour les salariés eux-mêmes actionnaires.

Votre Conseil d'administration vous propose une résolution permettant l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant les titres de la Société (dits bons Breton). Ces bons seraient attribués gratuitement aux actionnaires dans les limites de un bon par action et de 25 % du capital nominal déjà émis. Ces bons donneraient droit, dans des conditions préférentielles, à la souscription d'actions de la Société. Cette mesure doit permettre au Conseil d'administration composé majoritairement d'Administrateurs indépendants de négocier avec le ou les initiateurs de l'offre et ce, au mieux des intérêts des actionnaires. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé, que sur la base d'un rapport établi par une banque, dont la désignation aura été approuvée par la majorité des administrateurs indépendants de la Société Essilor International, le Conseil d'administration devra rendre compte, au moment de l'émission des bons, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons, ainsi que les critères et méthodes selon lesquelles sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons.

Vous reporter également au chapitre 18.4 du présent Document de référence où sont présentées les informations relatives aux sujets suivants :

- accord entraînant un changement de contrôle ;
- pactes d'actionnaires ;

éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES

21.2.5.1 Modes de convocations

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.5.2 Conditions d'admission

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'enregistrement au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut demander à son intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.5.3 L'Assemblée Générale 2010

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire sera convoquée pour le 11 mai 2010.

Au sujet des autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010, vous référer au chapitre 21.1.8.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010, vous reporter au chapitre 21.1.3.1 « Programmes de rachat d'actions ».

Voir également le chapitre 21.2.4.2 concernant certaines résolutions parmi celles présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010.

21.2.6 DISPOSITIONS RELATIVES A UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Vous reporter aux chapitres 18.4, 21.2.4.2 et 21.2.7.

21.2.7 DISPOSITIONS RELATIVES AUX SEUILS DE PARTICIPATION

Dispositions au 31 décembre 2009 :

- en sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert directement ou indirectement venant à détenir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires ;

- cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés ;
- à défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'assemblée.

Vous reporter également au chapitre 21.2.4.2 du présent Document de référence « Résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2010 ».

21.2.8 CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conditions plus restrictives que les prescriptions légales concernant les augmentations de capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Voir le chapitre 6.4 « Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication » du présent Document de référence.

Vous reporter également au chapitre 18.4 « Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires ».

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1 Déclaration ou rapport d'expert

Sans objet.

23.2 Informations provenant d'une tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris 94220 Charenton-le Pont - France).

Les versions imprimées des Documents de référence et Rapports annuels des trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des relations investisseurs et de la communication financière basée au siège de la Société. Les versions imprimées du Document de référence et du Rapport annuel de l'exercice 2009, ou copie de ces documents, sont disponibles à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 11 mai 2010.

Essilor met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

INFORMATIONS PUBLIEES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Lancer la recherche avec comme nom de la Société : Essilor International ou comme numéro SIREN : 712049618 ;

Le site Internet www.info-financiere.fr archive l'intégralité de l'information périodique et permanente transmise par Essilor à l'Autorité des Marchés Financiers.

Le site Internet du Groupe www.essilor.com rassemble également des informations destinées à tout public :

- les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- les déclarations requises par l'Autorité des Marchés Financiers et à publier sur le site Internet de la Société ;
- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;
- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur 5 ans ;
- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au Développement durable.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF.

Informations publiées ou rendues publiques entre le 7 janvier 2009 et le 15 mars 2010.

1. INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET www.essilor.com, RUBRIQUE « PUBLICATIONS »

Communiqués

Date	Nature des informations	Titre
7 janvier 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 décembre 2008
12 janvier 2009	Contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la Société Essilor International
15 janvier 2009	Acquisitions	Essilor signe un accord pour acquérir Signet Armorlite
29 janvier 2009	Chiffre d'affaires 2008	Une nouvelle année de croissance en 2008 : hausse du chiffre d'affaires de 9,7 % hors effet de change. Progression attendue des résultats
6 février 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 janvier 2009
12 février 2009	Signature d'un accord	Essilor et Nikon créent un centre de recherche commun au Japon
5 mars 2009	Résultats 2008	2008 : solidité de l'activité et des résultats
5 mars 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 28 février 2009
2 avril 2009	Programme de rachat de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres – mars 2009
2 avril 2009	Mise à disposition des documents pour l'Assemblée Générale	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2009
7 avril 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 mars 2009
9 avril 2009	Mise à disposition d'un document	Mise à disposition du Document de référence 2008
23 avril 2009	Information financière du 1 ^{er} trimestre 2009	Forte croissance du chiffre d'affaires au 1 ^{er} trimestre : + 10,3 %
5 mai 2009	Programme de rachat de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres – avril 2009
7 mai 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 avril 2009
15 mai 2009	Assemblée Générale	Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Extraordinaire 2009
15 mai 2009	Déclaration d'augmentation de capital	Augmentation de capital réservée aux salariés
4 juin 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 mai 2009
17 juin 2009	Signature d'un accord	Essilor signe un accord pour rentrer au capital de WLC
3 juillet 2009	Contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la Société Essilor
6 juillet 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 juin 2009
7 juillet 2009	Nouveaux partenariats	Nouveaux partenariats stratégiques pour Essilor dans le monde
17 juillet 2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre : + 9,4 % – Essilor maintient son niveau de rentabilité opérationnelle
5 août 2009	Programme de rachat de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres – juillet 2009
5 août 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 juillet 2009
27 août 2009	Résultats du 1 ^{er} semestre 2009	Un excellent premier semestre : Maintien d'un taux de marge de contribution élevé à 18,2 % – Nouvelle progression du résultat net par action – Forte progression du cash flow net
27 août 2009	Mise à disposition d'un document	Mise à disposition du rapport financier semestriel
3 septembre 2009	Programme de rachat de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres – août 2009
3 septembre 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 août 2009
8 septembre 2009	Nominations	Hubert Sagnières nommé Directeur Général à compter du 1 ^{er} janvier 2010 Xavier Fontanet conservera la présidence du Conseil d'Administration
5 octobre 2009	Programme de rachat de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres – septembre 2009
5 octobre 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 septembre 2009

Date	Nature des informations	Titre
22 octobre 2009	Information financière du 3 ^e trimestre	Chiffre d'affaires a fin septembre : + 8,4 % – Croissance organique positive
4 novembre 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 octobre 2009
5 novembre 2009	Programme de rachat de titres	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres – octobre 2009
26 novembre 2009	Déclaration d'augmentation de capital	Augmentation de capital réservée aux salariés
7 décembre 2009	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 novembre 2009
16 décembre 2009	Signature d'un accord	Essilor signe un accord pour acquérir FGX International Holdings Limited, le leader américain des lunettes prémontées
11 janvier 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 décembre 2009
14 janvier 2010	Contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la Société Essilor International
22 janvier 2010	Acquisitions	Essilor accélère son déploiement international avec 10 nouveaux partenariats
8 février 2010	Création d'une co-entreprise	Luxottica et Essilor créent une co-entreprise pour les marchés australiens et néo-zélandais
8 février 2010	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 janvier 2010
4 mars 2010	Résultats 2009	Une année remarquable dans le contexte 2009
15 mars 2010	Acquisition	Essilor conclut l'acquisition de FGX International

Documents de référence

Date	Type de document
30 mars 2009	Document de référence 2008 – dépôt AMF n° D. 09-0167.

2. BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES (BALO)

Date	Numéro de parution	Publication
27 mars 2009	Bulletin n° 37	Avis de réunion valant avis de convocation d'une Assemblée d'actionnaires
22 juin 2009	Bulletin n° 74	Approbation des comptes 2008 / Attestations des commissaires aux comptes
17 juillet 2009	Bulletin n° 85	Avis aux porteurs d'obligations (OCEANE)
18 janvier 2010	Bulletin n° 8	Avis aux porteurs d'obligations (OCEANE)

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Vous pouvez à ce sujet consulter les notes 32 à 35 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 du présent Document de référence.

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2009

Annexe 1 Rapport du Président

Sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes correspondant

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi n° 2003-706 dite de « sécurité financière », à l'article 62 III de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 sur l'épargne salariale, à l'article 621-18-3 du code monétaire et financier et à l'article 26 de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, et donc en application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 6 à 10 du Code du Commerce, je rends compte par le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des dispositions qui ont été écartées et des raisons pour lesquelles elles l'ont été ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et des règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux ;
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;

et ce, afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre entreprise.

Ce rapport a été élaboré après certaines diligences et notamment par le directeur juridique, et en ce qui concerne la partie 2 du rapport, en étroite collaboration avec le département de l'audit interne et après consultation écrite et discussions avec les responsables (au niveau corporate) des différents secteurs de contrôle interne du Groupe. Il a été examiné par le comité d'audit en sa séance du 1^{er} mars 2010 avant d'être présenté au conseil d'administration en vue de son approbation. Ceci permet d'une part, que la direction générale valide les priorités et les travaux en cours et d'autre part, une prise de conscience de l'importance des contrôles internes pour l'entreprise. Nous nous sommes également appuyés sur les principes énoncés dans le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées tel que recommandé par le groupe de travail de l'AMF pour la rédaction de ce rapport. Enfin, le contenu de ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 3 mars 2010.

Nous cherchons une amélioration régulière et continue de la gouvernance au fil des ans, aussi bien au niveau du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, qu'en ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Code de gouvernement d'entreprise

En application de la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 et conformément à la délibération du conseil d'administration du 4 mars 2009, la Société déclare se référer au « code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de l'AFEP/MEDEF de décembre 2008, dont les principes de gouvernement d'entreprise résultent du rapport AFEP/MEDEF consolidé de 2003 complété par les recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 et d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ce code peut être consulté sur le site du MEDEF à l'adresse suivante : <http://www.medef.fr/main/core.php>.

2. Charte d'administrateur

La charte de l'administrateur adoptée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'administrateur d'Essilor. Elle a été modifiée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte du dispositif « abus de marché » institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché et des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter à la rubrique 16.1.2 du Document de référence.

Au terme de cette charte, chaque administrateur prend notamment l'engagement de maintenir son indépendance, d'assister régulièrement aux séances du conseil d'administration et aux assemblées générales, d'informer le Président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle et de s'abstenir (au choix du Président) soit d'assister à tout ou partie de la séance au cours de laquelle un sujet le concernant directement ou indirectement est évoqué soit de prendre part au vote sur toute décision le concernant directement ou indirectement. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce.

La charte prévoit en outre que chaque administrateur :

- peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci ;

- reçoit toute information pertinente sur le Groupe ;
- peut participer à des réunions permettant un examen approfondi des sujets abordés.

Cette charte a été modifiée le 26 novembre 2009, pour rappeler, conformément aux statuts modifiés de la Société suite à la division par deux de la valeur nominale des titres, que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société et non de 500 et que chaque administrateur peut rencontrer les dirigeants du groupe hors la présence de la Direction, mais en la tenant informée.

3. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et ensuite modifié par le conseil lors des séances du 27 janvier 2005, du 24 janvier 2007 et pour la dernière fois par décision du Conseil du 26 novembre 2009. Cette dernière révision avait pour objet notamment de :

- s'assurer que les dispositions du règlement intérieur n'étaient pas contraires à celles du Code AFEP/MEDEF ;
- fixer des montants au-delà desquels le conseil d'administration est consulté pour autoriser des acquisitions, étant rappelé qu'Essilor réalise une vingtaine d'acquisitions chaque année ;
- rallonger les délais de mise à disposition de documents aux administrateurs avant les conseils ;
- mettre le règlement intérieur en harmonie avec les dispositions légales sur les comités « d'audit » issues de la transposition en droit français de la Directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative aux contrôles légaux des comptes et des comptes consolidés ;
- permettre au comité d'audit de faire appel à des compétences externes dans le cadre de budget arrêtés par le conseil ;
- prévoir les missions et les règles de fonctionnement du comité des nominations qui doit débiter ses activités en 2010 ;
- prendre acte que tous les administrateurs, sans exception, sont membres depuis le 26 août 2009 du comité stratégique.

Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du conseil sont reprises dans le Document de référence à la rubrique 16.1.2 et celles concernant les comités spécialisés, à la rubrique 14.1.2 du même document.

Ce règlement prévoit aussi notamment :

« Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ces demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ».

A l'issue de la première évaluation du fonctionnement du conseil d'administration dont la synthèse a été présentée et débattue lors du conseil d'administration du 18 novembre 2004, le règlement intérieur a été complété comme suit :

- « les administrateurs recevront une formation sur les aspects financiers et juridiques de l'exercice de leur mission ;
- les membres des comités spécialisés pourront être mis en contact avec des comités spécialisés d'autres sociétés cotées ;
- des visites de sites seront organisées à l'intention des administrateurs et des présentations ciblées leur seront faites par des membres du comité exécutif ».

4. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2009

Xavier Fontanet, Président-Directeur général

Philippe Aroid, Directeur général délégué jusqu'au 30 juin 2009, demeure administrateur après son départ en retraite

Hubert Sagnières, Directeur général délégué

Administrateurs indépendants :

Le conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009, après avoir examiné la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance établis par le rapport Bouton (repris dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003 et dans le Code AFEP/MEDEF) a conclu que sur les 15 administrateurs composant le conseil d'administration au 31 décembre 2009, 9 membres pouvaient être considérés comme « indépendants » à savoir :

Alain Aspect

Benoît Bazin

Antoine Bernard de Saint-Affrique

Yves Chevillotte

Bridget Cosgrave

Bernard Hours

Maurice Marchand-Tonel

Olivier Pécoux

Michel Rose

Il est rappelé que le Code AFEP/MEDEF préconise, que la part des administrateurs indépendants soit de la moitié des membres du conseil, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. La Société Essilor International avec 90 % de son capital détenu par le public se trouve dans cette situation. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » alinéa 3 « Revue annuelle de la qualification d'administrateur indépendant ».

Administrateurs représentant les actionnaires internes :

Aïcha Mokdahi

Yves Gillet

Alain Thomas

Le nombre minimum d'actions qui doit être détenu par chacun des administrateurs est de 1 000.

5. Convocations du Conseil

Conformément au règlement intérieur du conseil, les administrateurs ont été convoqués sept jours au moins avant chaque réunion par courriel confirmé par lettre simple. En application de l'article L.225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires et les comptes annuels.

6. Fréquence des réunions du Conseil

En 2009, le conseil d'administration a tenu six réunions aux dates fixées dans le calendrier établi en 2008, à savoir les 28 janvier, 4 mars, 15 mai, 16 juillet, 26 août et 26 novembre 2009. La durée moyenne a été de deux heures trente. Deux réunions exceptionnelles ont eu lieu les 7 avril et 9 décembre 2009.

7. Assiduité des membres du Conseil

Conformément aux statuts, les administrateurs ont eu la possibilité de participer à certaines réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. L'assiduité des administrateurs exprimée par le taux de présence effective à ces réunions, s'élève à plus de 94 % (Conseils exceptionnels compris). Les commissaires aux comptes de la Société ont assisté aux deux séances du conseil d'administration auxquelles ils ont été convoqués au cours de l'exercice. Comme chaque année, les représentants du comité d'entreprise au conseil d'administration de la Société ont assisté à toutes les réunions du conseil d'administration, au cours de l'exercice 2009.

Quatorze administrateurs sur quinze étaient présents à l'Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires du 15 mai 2009.

8. Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes les questions soumises à l'examen du conseil ont été soit joints à la convocation, soit adressés, remis ou consultables dans un délai raisonnable préalablement à la réunion. Comme chaque année, il a été remis aux administrateurs un calendrier des fenêtres interdites pour 2010 accompagné d'une note de déontologie boursière établie par la Société leur rappelant d'une part, qu'ils sont initiés permanents car naturellement détenteurs d'informations sensibles et confidentielles et d'autre part, les périodes pendant lesquelles il ne doivent pas réaliser d'opération de vente ou d'achat sur les titres ESSILOR ou sous-jacents, directement ou par personne interposée.

9. Procès-verbaux

Les projets de procès-verbaux des réunions du conseil ont été adressés à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

10. Comités

Depuis 1997, le conseil d'administration, sur proposition de son Président, dispose de trois comités spécialisés permanents d'administrateurs : le comité d'audit, le comité des dirigeants mandataires sociaux et des rémunérations et le comité stratégique. A la fin de l'année 2009, il a été décidé de la création d'un quatrième comité spécialisé permanent: le comité des nominations qui débutera ses activités en 2010 et sera en conformité avec les dispositions du paragraphe 15 du Code AFEP/MEDEF. Ces comités sont à même de faire des propositions au conseil d'administration qui entrent dans leurs champs de compétence respectifs. Les règles régissant la composition et les attributions de ces comités permanents ont été formalisées dans le règlement intérieur adopté le 18 novembre 2003, lequel est régulièrement révisé, et pour la dernière fois lors de la séance du conseil en date du 26 novembre 2009. Des extraits du règlement intérieur se trouvent aux rubriques 14 et 16 de notre Document de référence.

Le Comité d'audit

Le comité d'audit, dont le rôle a été précisé par la 8^{ème} directive, s'est réuni à deux reprises en ce qui concerne les comptes de l'exercice 2009 ; une première fois le 21 août 2009 pour examiner les comptes consolidés semestriels et une seconde fois le 1^{er} mars 2010 pour examiner les comptes consolidés définitifs de l'exercice 2009. Lors de chacune de ces réunions, le comité a entendu le directeur financier du Groupe, ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont commenté les comptes et répondu aux diverses questions.

Préalablement à chacune de ces réunions, le président du comité d'audit s'est longuement entretenu avec le directeur financier afin de procéder à une revue détaillée des comptes et des faits marquants de l'activité, ainsi qu'avec

divers autres responsables de la gestion des risques dont le directeur juridique groupe et le directeur de l'audit interne.

Le comité d'audit s'est également réuni le 4 mai et le 7 décembre 2009.

Au cours de ces diverses réunions, le comité a examiné les sujets suivants:

- règles d'engagement et de signature ;
- risques technologiques et conception éthique au R&D ;
- sensibilité du groupe aux variations de change ;
- évolution des honoraires des commissaires aux comptes ;
- les risques en cours ;
- le suivi des résultats des procédures de contrôle interne ;
- le suivi de l'organisation comptable ;
- l'organisation du suivi des risques ;
- nouvelles normes IFRS (IFRS 3 révisée, IFRS 8, IAS 27 révisé et IFRIC 13).

Par ailleurs, le directeur de l'audit interne a présenté au comité le plan d'audit de l'année 2009 et l'avancement des travaux menés dans le domaine du contrôle interne, ainsi que la synthèse des différentes missions menées par son département, lors de quatre interventions en mars, mai, août et en décembre 2009. Le plan d'audit 2010 a été soumis au comité d'audit de décembre 2009. De même, le directeur de l'audit interne a présenté les travaux réalisés en matière de gestion des risques et la mise en place d'une cellule de centralisation du risque.

Enfin, les travaux du comité d'audit ont été présentés au conseil d'administration par le président de ce comité, Monsieur Yves Chevillotte.

Dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF, le comité d'audit est amené à réfléchir à des préconisations à émettre au sujet de l'approbation préalable des travaux accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes réalisés par nos commissaires aux comptes, tels que des audits d'acquisition.

Le taux de participation des membres au comité d'audit a été de 78 %.

Le Comité des mandataires et rémunérations

Il s'est réuni six fois en 2009 pour examiner notamment les sujets suivants :

- détermination du bonus 2008 et définition des conditions et objectifs du bonus 2009 ;
- création du comité des nominations et réflexion sur le contenu du travail du comité des mandataires ;
- répartition des rôles et responsabilités du Président et du Directeur Général ;
- rémunération 2010 du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- le fonctionnement du conseil d'administration ;

- l'évaluation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance.

Le taux de présence aux réunions du comité des mandataires est de 95.8 % en 2009.

Les Présidents successifs du comité, Monsieur Jean Burelle puis Monsieur Michel Rose, ont présenté des rapports qui ont permis au conseil d'administration en premier lieu, de fixer le montant de la partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2009, conformément aux principes et conditions déterminées en 2008. En second lieu, d'arrêter les principes et les règles, exposés ci-dessous en application de l'article L.225-37 alinéa 7 du Code du Commerce, de détermination de la rémunération des dirigeants sociaux pour 2010. En application de l'article 21.1 du Code AFEP/MEDEF, les éléments de rémunération des dirigeants ont été rendus publics par mise en ligne sur le site de la société après le Conseil du 26 novembre 2009 qui les arrête.

Lors du conseil du 26 août 2009, il a été remis à tous les administrateurs une grille leur permettant de procéder pour chaque administrateur à une revue de la qualification d'administrateur indépendant en regard des critères établis dans le rapport BOUTON, repris dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003, qui constitue toujours le référentiel français en la matière puisqu'il a été intégré au code AFEP/MEDEF de 2008. La synthèse de ces grilles a été effectuée par le comité des mandataires. En dernier lieu, le comité a présenté, au conseil d'administration du 26 novembre 2009, une synthèse des questionnaires d'auto évaluation par les administrateurs du fonctionnement du Conseil d'administration.

Principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants sociaux pour 2010

Pour l'année 2010, le Conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ce qui a une incidence sur la structure des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Pour le Président du Conseil d'administration, le conseil d'administration a retenu le principe de l'attribution d'une rémunération fixe.

Pour le Directeur Général, le principe de la rémunération comportant une partie fixe (le salaire de base) et une partie variable (le bonus contractuel) liée à des objectifs est maintenu, le bonus pouvant évoluer positivement en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond fixé à 150 % du montant contractuel.

Pour l'année 2010, la définition des objectifs servant de base de calcul de la part variable, de même que leur mesure, poids et montants seront arrêtés par le Conseil du mois de mars 2010.

Le conseil d'administration pourra attribuer des actions de performance ou des options d'actions aux dirigeants mandataires sociaux, qui par ailleurs continueront de bénéficier des mêmes avantages en nature et autres éléments de rémunération que les années précédentes (pour le détail voir rubrique 15.1 de notre Document de référence).

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 reprises dans le code de gouvernement d'entreprise, le Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 a édicté des règles encadrant l'attribution des options de souscription d'actions ou d'actions gratuites au profit des dirigeants mandataires sociaux, qui sont les suivantes :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération contractuelle monétaire annuelle (fixe + bonus) ;
- la somme des attributions au bénéfice de l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux ne peut excéder 20 % du total des attributions effectuées (options + actions de performance) ;

Conditions d'exercice :

- de retenir l'indice de performance annuel libellé en pourcentage et déterminé à partir de la mesure des paramètres utilisés dans le calcul du bonus de chacun des mandataires ;
- et de retenir que la moyenne arithmétique des indices de performance des exercices comptables compris entre l'exercice où a eu lieu l'attribution et l'exercice comptable où l'option devient exerçable, plafonnée à 100 %, définisse la part de l'attribution définitivement acquise par le mandataire.

En cas de départ à la retraite, ne seront retenus pour le calcul que les exercices d'activité.

En outre, depuis l'entrée en vigueur le 31 décembre 2006, de la Loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat, le Conseil a décidé pour les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que pour les actions gratuites (actions de performance) attribuées aux dirigeants sociaux d'Essilor, de fixer la quantité d'options ou d'actions que ces dirigeants sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonctions.

En ce qui concerne les attributions données à partir de 2007, les dirigeants mandataires sociaux d'Essilor sont tenus de conserver au nominatif, à l'issue de la période de blocage prévu par le règlement du plan :

- le tiers des actions définitivement acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ou ;
- le tiers du solde des actions issues des levées de stock options, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à cette revente de titres ;
- dans la limite d'un montant cumulé au fil des attributions, équivalent à deux années de rémunération monétaire ;
- conformément au Code AFEP/MEDEF, aucun mécanisme de couverture n'a été mis en place ;
- il est rappelé à cette occasion, d'une part qu'au sein du « Groupe » Essilor, de nombreux collaborateurs en France et à l'étranger bénéficient, depuis longtemps, d'une attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites (actions de performance) donnant

vocation à des titres de la Société Essilor, soit 8 557 bénéficiaires en 2009 contre 8 440 en 2008, les dirigeants mandataires sociaux se voient attribuer de 3 à 5 % du total des options d'actions ou actions gratuites allouées annuellement aux salariés d'Essilor et ont très largement réinvestis le produit des plus-values en actions Essilor, c'est donc leur participation au risque de l'entreprise et la marque de leur solidarité avec les actionnaires extérieurs. D'autre part, ces attributions au profit de la Direction Générale et des salariés du groupe sont décidées une fois par an par le Conseil d'administration à date fixe (en novembre) et sont effectuées sans décote. En dernier lieu, depuis trois ans, l'ensemble des salariés de la Société Essilor et des filiales françaises suivantes : BBGR, Novisia, BNL Eurolens et Delamare Sovra bénéficient d'une attribution collective d'actions gratuites. Pour placer les dirigeants et les salariés dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, ces allocations sont soumises à des conditions de performance du cours de bourse de l'action Essilor. Afin de préserver les intérêts des actionnaires non dirigeants et non salariés, la Direction Générale s'est par ailleurs engagée à compenser, très exactement, la dilution créée par ces attributions aux dirigeants et salariés du « Groupe », par des rachats sur le marché d'actions Essilor, suivis de leur annulation.

Retraites complémentaires de fidélité dites chapeaux

Sur le plan de la retraite, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite complémentaire Essilor, de l'article 39 du Code Général des Impôts, institué au profit des cadres supérieurs de la catégorie III C au sens de la convention collective de la métallurgie (régime relevant de l'article 137 – 11 du Code de la sécurité sociale et régi en dernier lieu par un accord collectif en date du 2 novembre 2000 et ses avenants

Le régime assure un complément de pension aux régimes légaux (sécurité sociale, ARRCO et AGIRC) équivalent à

10 % de la rémunération de référence au-delà de 10 ans d'ancienneté, auxquels s'ajoutent :

- d'une part, un montant équivalent à 1% de la rémunération de référence par année supplémentaire d'ancienneté, avec un taux de remplacement maximum de 20 % ;
- d'autre part, un montant équivalent à 1,5 % de la partie de la rémunération au-delà de la tranche C (définition sécurité sociale), par année d'ancienneté comprise au-delà de 10 ans et plafonné à 20 ans d'ancienneté et à 5 % de la rémunération de référence définie au règlement de retraite.

Au total le régime collectif de retraite supplémentaire Essilor assure aux dirigeants mandataires sociaux ayant 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise, une rente de retraite qui peut aller jusqu'à 25 % de leur rémunération de référence.

Le Comité stratégique

Le comité stratégique s'est réuni à deux reprises en 2009.

La session du 16 juillet 2009 était principalement consacrée à une étude monde sur la politique de laboratoires.

Au cours de la session du 22 octobre 2009, le rapport d'un consultant sur la façon pour les groupes internationaux d'envisager les 50 prochaines années a été présenté aux membres du comité et un nouveau point a été fait sur le projet d'acquisition de 100 % de la société FGX, société cotée aux Etats-Unis, spécialisée dans les lunettes pré montées.

Après chacune de ses réunions, une synthèse des exposés et des différentes discussions a été présentée au conseil d'administration par son Président.

Le taux de participation des membres au comité stratégique a été de 96 %.

COMPTE RENDU DES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR ESSILOR INTERNATIONAL S.A.

1. Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

A titre général, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Notre dispositif de contrôle interne et de gestion des risques nous paraît adapté à la situation de notre Société. La société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôles internes au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont préparés dans le souci d'être adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales.

Plus précisément, ce dispositif consiste à :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et ce de par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- vérifier la qualité et la sincérité des informations comptables, financières, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux de l'entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans notre entreprise destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace de nos activités.

L'un des objectifs du système des contrôles internes est de prévenir et de maîtriser les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peuvent être exposées la Société et ses filiales en France ou à l'étranger. Comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement évités, éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs de la Société pourront être atteints. En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la Société, mais de nombreux facteurs, tels que l'incertitude du monde extérieur, de l'exercice de la faculté du jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine, des incertitudes liées aux cycles économiques ou réglementaires, d'une fraude ou d'une simple erreur.

Un complément d'information sur les facteurs de risque, auxquels notre Société pourrait être confrontée, se trouve au chapitre 4 de notre Document de référence.

Un code de valeurs est abordé dans la charte de l'association Valoptec, association composée d'hommes et de femmes, actifs et retraités du Groupe. L'objectif de cette association est de « rechercher les conditions économiques et sociales d'une saine gestion des sociétés du Groupe ». Cette charte véhicule des images de respect et de confiance dans la personne humaine. Les salariés ne signent pas personnellement cette charte mais l'esprit de celle-ci imprègne réellement la culture de l'entreprise. Les membres de Valoptec et l'actionnariat interne, de par leurs avoirs financiers, détiennent 13,8 % des droits de vote d'Essilor International. Les statuts de l'association sont régulièrement remis à jour et revalidés pour accompagner l'évolution de celle-ci.

2. Composantes de la notion de contrôle interne

Il est de notre intention que le contrôle interne s'établisse à partir des éléments suivants :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes

d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;

- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de notre Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de nos objectifs ;
- une surveillance portant sur le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le conseil d'administration d'Essilor International a réaffirmé toute l'importance qu'il accorde avec la direction générale aux différentes structures de contrôle interne, ainsi qu'en témoigne l'intérêt y porté par le comité d'audit et la diversité des sujets étudiés et présentés au conseil par des équipes pluridisciplinaires. Les principes généraux, ainsi que leur correcte mise en place au sein du Groupe, sont définis par la direction générale. Les membres du comité exécutif (responsables opérationnels et fonctionnels en raison de leurs champs de compétences respectifs et dans le cadre d'une organisation par pays, zones géographiques et technicités) sont les relais de ces principes généraux. Le directeur financier et le directeur juridique, responsables des actions de contrôle interne, sont membres du comité exécutif.

3. Présentation de l'organisation générale des contrôles internes

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures définies au niveau du siège puissent être en adéquation avec les orientations de la direction générale.

Les départements plus spécifiquement liés aux diverses activités de contrôle sont :

Audit interne

Depuis la dissociation des fonctions de président et de directeur général le 1^{er} janvier 2010, le directeur de l'audit interne est rattaché au Directeur Général. Ceci donne au directeur de l'audit interne l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaire à la réussite de sa fonction. Il n'a d'autorité, ni de responsabilité dans les opérations qu'il contrôle. L'audit interne rend également compte de ses activités au comité d'audit et présente un rapport synthétique chaque année au comité exécutif. L'organisation du département est décentralisée avec des équipes présentes non seulement au siège (pour les activités « corporate », « Europe » et le continent Amérique du Sud), mais également aux Etats-Unis (continent nord-américain) et à Singapour (Asie Pacifique et Moyen Orient).

La mission permanente de l'audit interne est de veiller à la correcte application des dispositifs de contrôle interne dans toutes les entités du Groupe. L'audit interne contrôle la conformité des pratiques avec les règles et procédures internes, la fiabilité des informations comptables, ainsi que l'efficacité du contrôle interne.

Les missions d'audit sont planifiées à partir de l'identification des risques des processus, selon un cycle régulier de revue des filiales ou suite à une demande de la Direction générale ou d'un directeur de zone. Certaines missions sont composées d'équipes multidisciplinaires (audit, fiscal, juridique). Le plan d'audit est validé par la Direction générale et le comité d'audit.

Les missions d'audit se réalisent selon une méthodologie appliquée de manière identique dans toutes les zones. Pour chaque mission un rapport est établi comportant les observations faites ainsi que les recommandations d'amélioration nécessaires. La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des entités auditées. L'audit interne veille au suivi de ces recommandations en contrôlant la réalisation des plans d'actions décidés en accord avec elles.

Une copie du rapport est diffusée au management de l'entité, au directeur de zone concerné, à la Direction générale, à la direction financière du Groupe, ainsi que des extraits de rapports aux différentes directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées par le rapport. Une synthèse des travaux de l'audit interne est présentée chaque année au Président - Directeur Général et au comité d'audit.

Le département d'audit interne s'est doté d'une charte dans laquelle sont définis les responsabilités, les pouvoirs et les objectifs de l'audit interne. Elle précise les règles professionnelles et de déontologie que les auditeurs internes se doivent de respecter. Enfin elle définit la méthodologie à suivre lors de ses interventions dans les entités. Selon la charte, l'audit interne peut intervenir sur l'ensemble des activités, fonctions et entités légales du Groupe.

Parallèlement, l'audit interne anime un processus d'auto évaluation du contrôle interne lancé en 2004 dans différentes entités du Groupe.

En 2009, l'audit interne a initié une centralisation de la gestion des risques. Ce processus a été découpé en trois phases. La première phase dite approche verticale a constitué à formaliser l'identification des risques majeurs auprès des membres du comité exécutif par rapport à leurs objectifs. En parallèle, une grille d'évaluation des risques a été définie. Les risques identifiés sont de nature suivante : risques de marché et opérationnels, risques stratégiques et organisationnels, risques juridiques, financiers, d'image et informatiques. Une première évaluation a permis de prioriser les risques identifiés.

La seconde phase vient de démarrer et consiste à revoir l'adéquation entre les risques traités au niveau opérationnel par rapport aux risques identifiés par les membres du comité exécutif.

La dernière phase consistera à la mise en place d'un tableau de bord du suivi de chacun de ces risques identifiés.

En complément, une cellule de centralisation du risque composée d'un membre des départements juridique, développement durable et audit interne sera mise en place pour assurer la cohésion de la gestion des risques dans le Groupe et s'assurer d'une mise à jour régulière du suivi des risques potentiels.

Consolidation

Le service consolidation a pour mission de définir des règles et méthodes de consolidation homogènes dans le Groupe en accord avec les normes en vigueur, d'assurer l'élaboration des états financiers consolidés trimestriels et annuels en cohérence avec la politique générale du Groupe. Il a également une mission d'animation et de coordination auprès des entités consolidées.

La consolidation établit les états financiers consolidés à partir de la comptabilité des différentes filiales ajustées aux normes groupe, et assure un suivi trimestriel des flux et des bilans de chacune des entités juridiques consolidées du Groupe. Le croisement régulier des suivis internes permet de valider la cohérence de l'information financière et de remonter et de traiter les éventuelles anomalies.

La consolidation met à jour et diffuse régulièrement auprès des entités du Groupe les modifications et nouvelles règles impactant l'établissement des comptes. Les changements de règle font l'objet d'une présentation préalable au comité d'audit.

Contrôle de gestion

Chaque entité du Groupe dispose d'une structure de contrôle de gestion chargé de l'analyse des performances de l'entité s'appuyant sur la structure de contrôle de la zone ou de la direction opérationnelle correspondante. Le contrôle de gestion groupe procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières qu'il produit. Par ailleurs, il anime un réseau de contrôleurs de gestion, assure un rôle d'aide à la décision et de suivi mensuel des résultats de chacune des entités ou « business units » du Groupe. A partir de ces informations, il produit le reporting mensuel consolidé, élabore le budget consolidé, contrôle le suivi mensuel des écarts, et étudie la cohérence des prix de transfert. Les contrôleurs de gestion des entités ont un double rattachement opérationnel et fonctionnel.

Développement durable

La direction du développement durable possède un rôle très transversal et sa mission principale est d'anticiper et d'influencer les évolutions des activités ainsi que d'examiner leurs conséquences économiques, humaines et environnementales, dans le but non seulement de faire profiter l'entreprise, ses parties prenantes et la Société des opportunités qu'elles offrent, mais encore d'inventorier les impacts potentiels qui pourraient en résulter et d'en avertir le management. Elle est en outre responsable des informations extra financières du Groupe.

Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

Rattachée hiérarchiquement au directeur « Global engineering » (membre du Comité Exécutif), entité au sein des Opérations Monde et avec une liaison fonctionnelle à la Direction du Développement Durable, la direction HSE a pour mission la mise en application de la politique commune de sécurité des personnes et des biens, de prévention des risques industriels, de protection de la santé et de préservation de l'environnement par l'ensemble du Groupe. Elle anime le réseau de correspondants HSE et met en place des programmes et outils en vue d'obtenir la conformité aux réglementations et l'amélioration continue des résultats. Enfin, elle apporte une expertise technique (REACH, protection incendie, sécurité des équipements,) aux différentes directions du Groupe.

Juridique

La direction juridique a une mission de conseil et de prévention des litiges auprès de l'ensemble des directions du Groupe et de ses filiales; elle assure la négociation et la rédaction d'actes et contrats, notamment en matière de croissance externe afin de veiller à l'adéquation des risques et des garanties obtenus dans de telles opérations.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, elle insère dans ses contrats, dans la mesure du possible, le recours à l'arbitrage ; elle effectue une veille, le dépôt et la défense de droits de propriété intellectuelle. Elle assiste à la réalisation de l'objectif de conformité aux lois et règlements de nos activités.

Elle conseille le Groupe et le conseil d'administration sur les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Elle participe au comité d'audit. Elle sensibilise les dirigeants de la maison mère et des filiales aux responsabilités que peuvent encourir l'entreprise et propose des solutions juridiques relevant de l'environnement de contrôle. Elle permet ainsi de répondre aux questions juridiques auxquelles se trouve confronté l'ensemble des services du Groupe dans un contexte réglementaire et légal à caractère international de plus en plus complexe et contraignant. A titre d'exemple les cinq communautés techniques R&D d'Essilor ont travaillé sur une carte d'identité regroupant les informations clés les concernant. Un guide de confidentialité à l'usage de ces communautés a été élaboré. L'objectif est d'expliquer et de les sensibiliser aux règles de confidentialité en leur apportant des exemples concrets de bonnes pratiques. Le principe de la libre circulation au sein de communautés est rappelé et les règles relatives à l'échange d'informations avec des personnes extérieures aux communautés sont présentées. Un livret rédigé avec le concours de la direction juridique et destiné aux membres des communautés a été distribué.

Par ailleurs, certains juristes dans les régions rattachés fonctionnellement au directeur juridique préparent et communiquent régulièrement aux opérationnels des notes d'information juridique sur des sujets professionnels, en matière de sécurité et de normes, ou encore préparent des guides « juridique et conformité » à l'intention des salariés de leurs régions.

La direction juridique dispense des formations sur les pratiques contractuelles et commerciales, sur la prévention des risques en matière de droit de la concurrence, (y compris aux membres du Comité Exécutif et aux responsables de zones et aux directions « corporate »). Enfin un audit dans la région Europe des contrats commerciaux locaux a été lancé fin 2009.

La direction juridique contrôle la bonne exécution de plus d'une dizaine de milliers d'engagements contractuels du Groupe, notamment par le biais d'une base de données « contrats » alimentée en permanence. Elle tient un tableau de bord des litiges et différends auxquels le Groupe est confronté (contentieux judiciaire, propriété industrielle ou encore contrôles ou réclamations fiscaux) en défense ou en demande et diffuse sur son site intranet un ensemble de notes d'information sur les nouveautés et pratiques juridiques, fiscales ou en matière d'assurance. D'autre part, en vue de concourir à la fiabilité et à la qualité des informations juridiques et financières sur les nombreuses filiales du Groupe, elle a procédé à l'intégration d'un logiciel (sur support web fonctionnant sous intranet) pour la tenue et la mise à jour de données juridiques et de gouvernance sur ces filiales.

Le service assurances de la direction juridique a également une politique de prévention et de protection en organisant d'une part, des visites et des contrôles de sites avec nos assureurs et courtiers et d'autre part, par la mise en place de programmes d'assurance internationaux.

Un pôle « compliance » juridique a été mis en place à la direction juridique fin 2009 ayant des missions de formation, d'audit et de prévention. Un projet de feuille de route est en cours d'élaboration relevant les points essentiels à considérer – l'identification des risques, l'évaluation de l'existant, la responsabilisation individuelle, les moyens et l'effectivité de la conformité, ainsi que le nécessaire soutien de la direction générale.

Enfin, des actions de conformité (« compliance ») se mettent progressivement en place au sein du Groupe, notamment dans le cadre d'accords ou de chartes diffusés dans le Groupe ; qu'il s'agisse de la charte pour la prévention de toute forme de discrimination illicite, l'accord sur le développement et la dynamique de la troisième partie de carrière (« Essiboomers ») ou encore l'accord de l'emploi des personnes handicapées. Les accords ou chartes susmentionnés s'ajoutent aux notes d'information existantes sur le site intranet de la DAJDG depuis de nombreuses années en matière de déontologie boursière, de prévention du blanchiment et de la corruption ou de sensibilisation au respect du droit de la concurrence et autres pratiques commerciales. En ce qui concerne la note déontologie boursière, celle-ci est revue au moins annuellement et plus régulièrement en cas de changement réglementaire ou législatif. La note incite à la prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée (qu'il s'agisse d'un administrateur, d'un membre du comité exécutif, d'un salarié ou parent de celui-ci) de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres de notre entreprise et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions. En annexe à la note un calendrier des périodes interdites permet au lecteur de connaître les dates quand il faut s'abstenir de vendre, d'acheter ou de céder.

Qualité

L'organisation « Qualité et Satisfaction Client » assure la mise en place et l'évolution des moyens pour toujours mieux satisfaire tous les types de clients d'Essilor. Animée et coordonnée par une petite équipe centrale, sa structure est décentralisée pour se rapprocher au mieux de la réalité des marchés et augmenter la réactivité de l'entreprise. Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- la satisfaction des clients, en termes de produits et de services, compte étant tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des attentes selon les segments de clientèle ;
- l'efficacité et la cohérence des process internes, en particulier leur mise en ligne avec les objectifs stratégiques globaux et la mesure de leur efficience ;
- le contrôle du caractère factuel des prises de décision (orientation résultats), en particulier en contribuant à l'établissement de tableaux d'indicateurs invitant si possible à la comparaison des performances avec celles d'autres entreprises aux activités similaires ou connexes ;
- l'implication, la motivation et le développement personnel des employés.

Fusion et acquisitions

Rattachés au Directeur Financier, le directeur fusions et acquisitions et son équipe définissent la politique de croissance externe du Groupe et coordonnent les initiatives prises dans les filiales afin d'en assurer la cohérence. Ils assurent également l'analyse, le suivi et la validation financière des différents projets d'acquisition réalisés dans le Groupe et ont autorité quant aux conditions financières de ces acquisitions ou cessions. Les entités du Groupe ne peuvent en aucun cas décider seules de l'acquisition ou de la cession totale ou partielle de sociétés du Groupe. Toutes les opérations de croissance externe (y compris les cessions) peuvent être présentées préalablement au Conseil d'administration. Ces mêmes opérations, dans la mesure où elles sont supérieures à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers/nouveaux pays et supérieures à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition, doivent recevoir l'approbation du Conseil d'administration.

Trésorerie

La gestion des besoins de financement et des excédents de trésorerie est centralisée au siège du Groupe, en France, par le biais notamment de cash pooling et de prêts inter compagnies. En dehors de cette organisation, toute opération de financement et/ou de placement réalisée par une société du Groupe doit au préalable obtenir une autorisation de la direction des financements et de la trésorerie qui assure par ailleurs un rôle général de conseil et d'assistance en matière de trésorerie et obtient la validation contractuelle de la direction juridique.

Cette centralisation de trésorerie a pour avantage de compenser les besoins et excédents de trésorerie au sein

du Groupe et de concentrer le risque de taux sur la maison mère. Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à court terme et ce dans le respect des règles principales du Groupe en la matière : sécurité et liquidité.

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de change est celle de la couverture systématique du risque par les instruments de marché appropriés. Le mode de facturation en monnaie locale de l'établissement importateur ou exportateur permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Les filiales supportant un risque de change significatif couvrent ces risques avec le support de la Trésorerie Groupe. Le risque supporté par les autres filiales est par conséquent très faible, mais est néanmoins suivi par la Trésorerie Groupe.

La direction des financements et de la trésorerie est en charge d'une manière générale de la relation bancaire

Enfin, le département trésorerie participe avec le service consolidation au bon respect des procédures liées à l'application des normes IRFS relatives aux instruments financiers

4. Les textes de référence, les normes et les procédures qui structurent les contrôles internes

a) Les règles et procédures édictées par le Groupe sont regroupées dans le Manuel Administratif et Financier (« MAF ») et sont applicables aux différents métiers d'Essilor (achats, communication, finance, fiscalité, juridique, opérations, recherche et développement, ressources humaines...).

Le MAF rassemble les différents éléments de contrôle interne couvrant divers processus de l'organisation (immobilisations, stocks, ventes/clients, trésorerie, achats, provisions de passif/engagements hors bilan, fiscalité, frais de R&D et de démarrage, comptabilité industrielle, dispositifs de prévention de la fraude, procédures en matières d'engagements, assurance, personnel et ressources humaines, juridique, consolidation, acquisition de sociétés, d'actif ou de branche d'activité). Le MAF est disponible en ligne sur le site intranet du Groupe ; il est présenté en français et en anglais. Il constitue un outil indispensable tant pour permettre l'établissement des comptes que pour assurer et maintenir un environnement de contrôle des risques dans les entités du Groupe. Il est mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, des besoins du Groupe ou pour intégrer les nouvelles normes internationales imposées au Groupe.

De même, il intègre des critères d'éthique pour l'ensemble du Groupe. Ces critères s'axent autour de quatre thèmes : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

L'application de l'ensemble des règles et procédures contenues dans le MAF est sous la responsabilité de chaque responsable financier d'entité ou de « business unit ».

b) Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Essilor s'est doté d'un système de reporting unifié appelé « FIGURES » permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers du Groupe. Ce système est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, soit par saisie selon un calendrier précis communiqué par la direction financière en début de chaque année.

Des procédures de consolidation assurent l'homogénéité des informations financières produites. Un manuel spécifique « glossaire » indique pour chaque module les éléments devant être saisis en conformité avec les règles groupe (compte de résultats, bilan, annexes, trésorerie, stocks, investissements, définition des flux, définition des activités).

Le glossaire ainsi que l'ensemble des instructions sur la remontée d'informations sont disponibles en ligne sur l'intranet du Groupe. Il est mis à jour à chaque modification ou application de nouvelles normes.

Les responsables financiers du Groupe ou locaux doivent s'assurer que les données entrées dans FIGURES sont conformes aux règles et procédures du Groupe. L'utilisation de cet outil permet, outre d'assurer une homogénéité du traitement de l'information, d'exercer un contrôle régulier des comptes des différentes entités du Groupe.

Ce système de reporting unifié a fait l'objet d'une application jumelle appelée « Sustainability » qui est adaptée à la fois à la remontée des informations économiques, humaines (sociales et sociétales) et environnementales et à la production des états concernant l'information extra financière du Groupe sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable. Sustainability dispose de procédures similaires de consolidation, d'instructions propres sur la remontée d'informations ainsi que d'un glossaire spécifique. Les responsables financiers du Groupe ou locaux recueillent les informations auprès des responsables concernés.

c) Pour les activités dites de « l'amont » (fabrication/logistique) et de « l'aval » (prescription/distribution) le Groupe dispose de nombreux systèmes informatiques pour assurer la gestion, le suivi, l'analyse et la sécurisation de nos activités. D'autre part, il existe une charte intranet international dont le but est de coordonner les diverses actions relatives à la circulation et au partage de l'information via l'intranet d'Essilor.

d) Essilor est intégré dans cinq indices dits de Responsabilité Sociale spécialisés dans l'évaluation de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du développement durable : ASPI Eurozone®, FTSE4Good, Dow Jones Sustainability Index (DJSI), Ethibel Excellence et ECPI® Ethical Index Euro.

e) Essilor est membre du Pacte Mondial et s'engage à respecter ses dix principes et à les faire respecter dans la mesure du possible dans sa sphère d'influence. L'entreprise communique régulièrement ses réalisations et ses progrès

auprès du Secrétariat du Pacte Mondial situé au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

f) Attentif et sensible aux conséquences du changement climatique, Essilor s'est associé aux initiatives du Carbon Disclosure Project et du Caring for Climate. La production d'une paire de verres correcteurs ne génère que quelques centaines de grammes d'équivalent CO₂. Utilisés pendant de nombreux mois, ces petits objets légers de la vie quotidienne ne consomment pas d'énergie.

g) Les unités de production d'Essilor (hors Nikon-Essilor) dans leur ensemble disposent de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 (100 %), de systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001 (100 %) ainsi que de systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail certifiés OHSAS 18001 (100 %).

5. Descriptif synthétique des procédures de contrôle mises en place

Les contrôles internes mis en œuvre reposent sur une organisation et des méthodologies. Ils concernent l'ensemble des entités du Groupe et sont suivis par les différents acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle en accord avec les références et documentation diffusées dans le Groupe. Elles doivent permettre de classer les différents enjeux pour l'entreprise en tenant compte de sa stratégie pour fixer ses priorités.

A travers le « plan à moyen terme », les directions identifient, entre autres, les risques de leurs secteurs respectifs, les analysent et la stratégie globale est alors définie en tenant compte de ceux-ci. En cas de changement ou d'incident qui pourrait avoir un impact significatif sur l'atteinte des objectifs, notre réactivité est forte et la stratégie (globale ou d'un secteur donné) peut être revue en conséquence. Au niveau local, l'identification des risques est de la responsabilité des directeurs de zone ou de filiales. Toutes ces informations sur les risques et leur possible couverture sont remontées aux différents directeurs, membres du comité exécutif. A la fin de l'année 2009, une consolidation de tous ces risques a été présentée au comité exécutif par le directeur de l'audit interne détaillant le périmètre de chacun de ces risques, leur nature, leurs propriétaires, le traitement du risque et les mécanismes de contrôle en place et potentiellement les plans d'action en cours de mise en œuvre ou à mettre en œuvre.

Nous avons en 2009 plus de 200 entités juridiques ou d'établissements qui sont en majorité des filiales directes de la maison mère. En ce qui concerne les niveaux d'autorité, les responsabilités sont clairement définies entre les différents dirigeants et cadres du Groupe avec en tant que de besoin des délégations de pouvoirs ; les relations fonctionnelles transversales sont très fortes ; des procédures en matière d'engagements sont présentées aux dirigeants de ces filiales. Pour certaines fonctions centrales (par exemple, achats, audit interne, contrôle de gestion, juridique, RH), il y a un double rattachement : local et

fonctionnellement au responsable groupe concerné. En ce qui concerne les opérations, chaque directeur d'usine est rattaché hiérarchiquement au directeur des usines de sa zone, qui lui-même est rattaché au directeur des opérations monde. Pour la partie commerciale, chaque directeur de filiale est rattaché au directeur de sa zone.

Les différents reporting, rapports ou contrôles d'organismes extérieurs (mensuels ou trimestriels) nous facilitent le suivi et le contrôle de l'activité de nos filiales dans différents domaines tels que financier, activités des filiales, accidents du travail, contrôles hygiène et sécurité, contrôles APAVE, certifications ISO, développement durable, logistique (mensuel), sinistres et prévention des sinistres assurances, litiges.

6. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

A partir des orientations données par la direction générale, chaque direction opérationnelle définit ses propres orientations sur cinq ans. Le plan à moyen terme présenté à la direction générale intègre l'ensemble de ces orientations ainsi que les plans d'actions qui en découlent. Les points marquants de ce plan sont présentés au comité stratégique.

Le processus budgétaire démarre en juillet avec une implication forte des zones (analyse des volumes/échanges marketing central/logistique/zones). Chaque entité du Groupe établit son budget en tenant compte des objectifs donnés par chaque direction de zone ou direction opérationnelle ainsi que de sa propre stratégie sur l'année à venir.

Les budgets sont présentés à la direction générale lors de sessions de fin d'année. La consolidation de tous les budgets se termine fin novembre et est officialisée en décembre.

Le budget annuel fait l'objet d'une nouvelle prévision en août de l'année en cours, puis en novembre à l'occasion de l'établissement du nouveau budget.

Ce processus budgétaire applicable dans toutes les entités du Groupe est animé et suivi par le contrôle de gestion groupe, ce qui permet d'assurer l'homogénéité de l'ensemble des budgets et la cohérence des objectifs avec les orientations de la direction générale.

Les réalisations sont suivies et analysées chaque mois à travers notre système de reporting « FIGURES » lequel permet à la fois l'analyse du business et la consolidation statutaire. Toutes les entités sont entrées dans le système, ce qui permet un contrôle rigoureux des états comptables et financiers.

Pour la consolidation statutaire, les données bilancielleres sont remontées chaque trimestre en addition des données mensuelles. L'utilisation de l'outil permet au service consolidation de contrôler les données entrées par les

entités et de s'assurer de leur conformité aux règles groupe.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (telles que normes IFRS, normes groupe, instructions de l'AMF,...) par les procédures générales du Groupe et les instructions particulières envoyées aux entités ;
- une fiabilité de l'information financière qui est produite par les contrôles inhérents au système ou effectués par les différents départements de la direction financière (contrôle de gestion, consolidation, trésorerie) et ce dans les délais exigés ;
- l'intégrité des données grâce aux sécurités du système.

Des instructions précises sont données aux entités avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé de remontée d'information.

Les procédures de suivi des engagements hors bilan et de suivi des actifs font partie des procédures incluses dans le MAF. Il est notamment précisé les engagements qui doivent être enregistrés directement dans les comptes et ceux qui sont à déclarer hors bilan. Les informations nécessaires à ces engagements sont incluses dans notre système de reporting.

Ainsi le processus budgétaire et les procédures de consolidation permettent un suivi permanent des résultats des entités, un contrôle immédiat des décalages éventuels avec les prévisions et donc des actions à mettre en place pour y remédier.

L'ensemble des procédures incluses dans le MAF est applicable par les sociétés du Groupe qu'elles soient consolidées ou non et le contrôle de l'application est du ressort des auditeurs internes lors de leurs audits. En outre, les commissaires aux comptes prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions et concevoir leurs approches d'audit. De même à chaque clôture, un package de l'information financière est présenté par la direction financière au comité d'audit. Lors de ces réunions auxquelles assistent les commissaires aux comptes, sont discutées les transactions significatives et les options comptables majeures prises pour la couverture des risques potentiels.

Enfin, tout en ne faisant pas partie du contrôle interne, les commissaires aux comptes ont pour mission de certifier que les comptes, au regard des principes comptables, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe Essilor. Toutes les filiales du Groupe font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des auditeurs locaux majoritairement membres du collège des commissaires aux comptes assurant la certification des comptes consolidés du Groupe.

7. Travaux 2009 de l'audit interne et prospective.

Essilor s'est engagée dans une démarche progressive permettant à terme d'apprécier l'adaptation des procédures en vigueur dans le Groupe. Cette démarche menée sous la responsabilité de la direction de l'audit interne a démarré fin 2003 par une revue de l'environnement de contrôle, puis en 2004 par la mise en place d'un processus d'auto évaluation du contrôle interne au niveau de certaines entités du Groupe et enrichi les années suivantes par la définition de nouveaux processus.

Cette démarche se structure en différentes étapes :

- une identification préalable des processus clefs de l'organisation ;
- une analyse des risques attachés à ces processus ;
- l'identification des contrôles nécessaires en vue de faire face à ces risques ;
- des tests sur ces contrôles par les auditeurs internes ;
- l'identification des points de contrôle à améliorer et des actions correctrices correspondantes.

Les six processus définis (achats / ventes / stocks immobilisations / trésorerie / reporting) ont été évalués de nouveau en 2009. Ces six questionnaires d'auto évaluation intègrent les dispositions énoncées par l'AMF dans son cadre de référence sur le dispositif de contrôle interne, complété par son guide d'application. Ils comprennent environ 375 points de contrôle et ont été adressés à l'ensemble des filiales consolidées. Cet outil permet outre la

réponse aux questions, d'attacher la documentation demandée en face de chacun des contrôles et de définir les plans d'action pour les points de contrôle à améliorer.

Des missions de tests ont été réalisées par les auditeurs internes sur un certain nombre d'entités sélectionnées, ce qui a permis de contrôler la fiabilité des réponses ainsi que de l'avancement dans la mise en place des plans d'action.

Une synthèse par filiale a été communiquée à chaque filiale concernée et une synthèse groupe a été présentée au Président - Directeur Général et au comité d'audit.

En 2009, les équipes de l'audit interne ont poursuivi leur action de suivi de mise en place des plans d'action nécessaires suite aux autoévaluations réalisées. Le résultat de cette action a été présenté au comité d'audit à chacune de leur session et au Président - Directeur Général.

Cette démarche d'auto évaluation, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité, nous permet, par le développement et le renforcement de procédures homogènes, de veiller à la qualité et la fiabilité de l'information financière.

Les travaux réalisés par les équipes de l'audit interne ont mis en évidence quelques faiblesses qui doivent faire l'objet d'un suivi dans le cadre des plans d'audit 2010 et 2011.

L'analyse des autres processus identifiés se réalisera au cours des années suivantes et devrait nous permettre à terme de nous déterminer sur la qualité de notre contrôle interne.

DECISIONS ET INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Disposition du code de gouvernement d'entreprise écartée et raisons pour lesquelles elle l'a été :

1)

Lors de sa réunion du 27 novembre 2008, le conseil d'administration d'Essilor a statué sur les recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a approuvé ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernance d'Essilor et sont mises en œuvre de longue date.

D'une manière plus générale, les politiques de transparence et de modération des rémunérations ont toujours prévalu au sein d'Essilor.

Toutefois le Conseil, sur proposition du comité des mandataires, a exprimé une réserve sur « l'obligation » qui serait faite à un mandataire social de mettre fin à son contrat de travail dès lors qu'il serait nommé Président Directeur Général ou Directeur Général.

Autant cette disposition peut se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, autant elle est difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un long parcours réussi au sein de l'entreprise et appelé aux plus hautes responsabilités.

En effet, au plan individuel cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du « management durable » qui sont pourtant, à nos yeux, les clefs de la construction de groupes puissants et stables.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Essilor a décidé de continuer de « suspendre » le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président Directeur Général ou Directeur Général mandataire social lorsque leur ancienneté dans l'entreprise est d'au moins dix ans. Le bienfondé de cette position a été reconnu par l'AMF.

Essilor, pionnier de l'actionnariat salarié, a toujours cherché, dans la mesure du possible, à générer des dirigeants en son sein, à favoriser leur vision long terme et à leur faire partager le risque entrepreneurial ; leur détention significative d'actions Essilor en étant d'ailleurs la plus claire illustration.

2)

Dans le cadre de la révision du règlement intérieur des explications ont été omises sur les règles d'information du Conseil en particulier sur la situation financière, la situation de trésorerie ainsi que les engagements de la société ; elles seront intégrées au dit règlement lors sa prochaine modification.

Revue annuelle de la qualification d'administrateur indépendant.

Le conseil d'administration a examiné, pour la première fois en 2005, la situation de chaque administrateur au regard de tous les critères d'indépendance établis dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003. Compte tenu des changements intervenus dans la composition du Conseil fin 2006, début 2007 et des nominations et renouvellements de mandats votés par l'Assemblée Générale des actionnaires en mai 2007, le conseil d'administration lors de sa séance du 14 novembre 2007 a de nouveau examiné la situation de chaque administrateur au regard de tous les critères d'indépendance. Ensuite, le Conseil a examiné lors de sa séance du 27 novembre 2008, la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance repris dans le code de 2008.

A l'issue de cette revue complète, le conseil a déterminé que tous les administrateurs étaient indépendants à l'égard de la Société, à l'exception bien entendu de Xavier Fontanet, de Philippe Alfroid et d'Hubert Sagnières (qui sont les trois dirigeants mandataires sociaux) et d'Aïcha Mokdahi, d'Yves Gillet et d'Alain Thomas qui sont administrateurs représentant les salariés actionnaires.

M. Pécoux, bien qu'ayant appartenu à un service de fusions et acquisitions et étant associé d'un établissement financier, pouvait être considéré comme tout a fait indépendant selon les critères AFEP/MEDEF. En effet, les activités financières entretenues par Essilor avec la banque Rothschild & Cie ne sont pas significatives eu égard au volume des activités financières traitées par les deux parties.

Il est rappelé à toutes fins utiles, que M. Yves Chevillotte est retraité depuis janvier 2004 du Crédit Agricole et que c'est seulement après cette date qu'il a été nommé administrateur d'Essilor, puis Président du comité d'audit.

Auto évaluation du fonctionnement du Conseil.

Une évaluation formalisée du fonctionnement du conseil d'administration ayant été réalisée en 2004, il a été procédé à une nouvelle auto évaluation formalisée en 2007. Toutefois, en 2005 et 2006 des autoévaluations

assez approfondies ont été effectuées qui ont conduit à la modification du règlement intérieur du conseil d'administration et de la charte d'administrateur. En 2008, le Conseil s'est attaché à regarder les suites données aux conclusions de l'auto évaluation du fonctionnement du Conseil faite en 2007. En 2009, une nouvelle auto évaluation formalisée a été initiée, la synthèse des questionnaires réalisée par le comité des mandataires a amené le Conseil à faire les suggestions suivantes:

- établir un équilibre entre le « reporting » financier et les sujets stratégiques ; les administrateurs souhaiteraient une plus grande implication du Directeur Général dans la présentation de ces sujets stratégiques ;
- obtenir les documents avant les réunions du Conseil et avant les comités spécialisés, pour mieux les préparer ;
- formations spécifiques : comité stratégique et visite de sites.

Ces évaluations ont comme objectif de faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil et de vérifier que toutes les questions importantes sont préparées et débattues. Toutefois, la Société ne dispose pas d'un système formel pour mesurer la contribution de chaque administrateur aux travaux du conseil eu égard à sa compétence et à son implication. Il est précisé que depuis 2006 les administrateurs indépendants se rencontrent hors la présence des dirigeants, des salariés et des administrateurs internes.

Au cours de l'exercice 2009, le conseil d'administration a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- l'activité du Groupe ;
- la concurrence ;
- les choix stratégiques ;
- les états financiers consolidés intermédiaires, annuels et prévisionnels ;
- l'approbation du budget annuel ;
- les communiqués sur résultats 2008 et sur les résultats du premier semestre 2009 ;
- les présentations ou comptes rendus du comité d'audit et du comité des mandataires ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale des actionnaires ;
- les rapports destinés aux actionnaires ;
- les projets et les opérations de croissance externe ;
- l'annulation de titres ;
- les conventions réglementées à autoriser et celles à déclarer ;
- le montant des garanties accordées par la Société ;
- les augmentations de capital au bénéfice des salariés et l'abondement de l'entreprise ;

- les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions ;
- le programme de rachat d'actions ;
- le plan de succession des dirigeants sociaux ;
- la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- la rémunération des dirigeants sociaux ;
- la répartition des jetons de présence ;
- le gouvernement d'entreprise et notamment la déontologie boursière ;
- la composition des comités suites aux changements d'administrateurs ;
- la création d'un comité des nominations ;
- la modification et la mise en harmonie du règlement intérieur avec les dispositions légales ;
- les principales questions sociales ;
- la revue des articles de presse et des études d'analystes ;
- les subdélégations de pouvoir au Directeur Général ;
- la fixation du calendrier des réunions du conseil et de l'Assemblée Générale pour 2010.

Un complément d'information sur le gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur du conseil d'administration, se trouve aux chapitres 14, 15 et 16 de notre Document de référence.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 11 mai 2007, de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général sans limiter les pouvoirs du directeur général. Toutefois, les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncé

continueront de faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil, comme indiqué dans le règlement intérieur d'origine de novembre 2003. Par ailleurs, ce dernier était assisté par deux directeurs généraux délégués jusqu'au 30 juin 2009 puis par un seul au delà.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée Générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'Essilor, TITRE V – ASSEMBLEES GENERALES, prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

ARTICLE 24 - REGLES GENERALES

5) INFORMATION ET DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

ARTICLE 25 - ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et, le cas échéant, aux comptes consolidés, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement lorsqu'elle réunit le cinquième au moins des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce quorum, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

ARTICLE 26 - ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas changer la nationalité de la Société, sauf dans les cas prévus par la Loi, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Sous ces réserves, elle peut notamment augmenter ou réduire le capital social, modifier l'objet social, changer la dénomination, proroger la durée de la Société ou décider sa dissolution anticipée ; transformer la Société en Société de toute autre forme, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée Spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées Générales Extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à une Assemblée Générale, cette Assemblée élit elle-même son Président.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-37, alinéa 9 du Code du Commerce, vous trouverez les informations prévues par l'article L.225-25-3 du Code du Commerce dans le rapport de gestion et à la rubrique 18.4 du Document de référence.

Charenton, le 3 mars 2010

Xavier Fontanet

Rapport des Commissaires aux comptes.

Établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Essilor International.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESSILOR INTERNATIONAL SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Denizeau

Mazars

Pierre Sardet

Annexe 2 Politique sociale et environnementale

(Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques)

Dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce Document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale prévue à l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce, sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

Ce rapport en annexe 2 se conforme à la structure de la loi NRE.

Les informations sur le périmètre régulièrement élargi aux entités légales d'Essilor à travers le monde figurent à l'Annexe 3 de ce Document de référence. Le rapport de l'annexe 3 se conforme à la structure de la Global Reporting Initiative (GRI).

ASPECT SOCIAL

Essilor souhaite, par sa politique humaine, encourager le développement et l'épanouissement personnel de ses salarié(e)s en leur offrant des possibilités d'évolution dans un groupe mondial, multiculturel et décentralisé ; leur fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale quelle que soit leur origine ; leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ; développer l'employabilité interne et externe en leur facilitant l'accès à de la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leur poste et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité ; favoriser l'accès au capital de l'entreprise dans un cadre d'actionnariat salarié responsable.

Rappelons que les informations sociales des entités Essilor à travers le monde sur un périmètre groupe rassemblées selon le référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI) pour présenter les aspects sociaux de la contribution globale de l'entreprise au développement durable figurent à l'annexe 3 du présent Document de référence sous le titre « Rapport sur la contribution économique, humaine et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi ».

1.

1.1

Effectifs maison mère

3 049 CDI + **182** CDD = **3 231** (total France) + **240** (Essilor Industries) = **3 471**.

Sur les **182** CDD recensés au 31 décembre 2009, **149** soit **82 %** correspondent à l'embauche de jeunes en formation (en alternance) dont les diplômés vont du BEP au BAC + 5.

Embauches

70 CDI + **141** CDD = **211** au total.

Licenciements

Il n'y a eu **aucune** procédure de licenciement économique collectif de plus de 9 salarié(e)s en France en 2009.

Trente-quatre salarié(e)s ont été licencié(e)s pour d'autres motifs (insuffisance professionnelle, inaptitude médicale, motif disciplinaire, rupture conventionnelle) et **1** salarié pour motif économique.

Heures supplémentaires

En France, en 2009, **65 042** heures supplémentaires ont été effectuées.

Ce dispositif concerne les salarié(e)s rémunéré(e)s sur une base horaire non forfaitaire, les salarié(s) à temps partiel sur une base horaire et les salarié(e)s au forfait «37h30» (Cf. § 2 ci-dessous : Organisation du temps de travail).

Sur les 65 042 heures supplémentaires effectuées au cours de l'année 2009, 30 755 heures supplémentaires sont incluses dans le forfait des salarié(e)s travaillant sur une base horaire de 37h30.

Main d'œuvre extérieure à la Société

En France, en 2009 et en moyenne mensuelle, **265** travailleurs temporaires ont été employés à temps plein. **51%** d'entre eux ont remplacé du personnel absent et **49%** ont été employés pour faire face à des hausses ponctuelles d'activité. **6** contrats temporaires de salarié intérimaire ont été transformés en contrat à durée déterminée et **13** autres en contrats à durée indéterminée.

323 travailleurs extérieurs ont été employés en 2009. Ils se répartissent ainsi : **97** pour l'entretien des locaux, **123** pour l'informatique, **30** pour le gardiennage, **19** pour la restauration, **3** pour la sécurité et **51** pour d'autres fonctions.

Depuis 2002, Essilor International dispose d'une charte des intérimaires.

1.2 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Sans objet, aucun licenciement économique collectif de plus de 9 salariés n'a été effectué en France en 2009.

2.

Organisation du temps de travail

L'accord d'entreprise du 30 mars 2000 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2000 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail définit l'organisation du temps de travail au sein d'Essilor.

Durée du temps de travail

Pour les salarié(e)s en horaires centrés (**1 208**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 36h00. Pour les salarié(e)s en équipe (**687**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 33h30. Pour les salarié(e)s au forfait horaire (**246**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 38h30. Il est par ailleurs attribué à ces personnels, **6** jours de RTT par an, ce qui porte respectivement l'horaire effectif de travail hebdomadaire à 35h00, 32h30 et 37h30. Pour les salarié(e)s au forfait jours (**929**), le nombre de jours de travail annuel est de **217**, et le nombre de jours de RTT par an peut varier de 9 à 13 selon les années. Les dirigeants et VRP (**161**), ne sont pas soumis à la réglementation en matière d'horaires. Ils bénéficient cependant, de **10** jours de repos supplémentaire par an. **217** salarié(e)s bénéficient d'un contrat de travail à temps partiel ou à mi-temps dont **134** dans le cadre d'un mi-temps de fin de carrière au titre de l'accord sur la réduction du temps de travail.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'établit à **5,6%**. L'absentéisme se répartit en maladie de moins de 6 mois pour **69,0%**, maternité pour **15,7%**, congés autorisés pour **7,7%**, accidents du travail pour **3,5%** convenances personnelles pour **3,4%**, accidents de trajet pour **0,6%**. (0,1% pour obligations extérieures)

3.

Rémunérations

La masse salariale totale versée en 2009 représente **151 855 milliers d'euros**.

Charges sociales

Les charges sociales hors intéressement versées en 2009 représentent **76 982 milliers d'euros**.

Évolution

L'augmentation moyenne des rémunérations, toutes catégories confondues des salarié(e)s présents en 2008 et en 2009 est de **4,5 %**.

Épargne salariale

Dans le cadre des dispositions du titre IV du livre IV du Code de travail français, il existe en France un plan d'intéressement des salarié(e)s aux résultats de l'entreprise ainsi que des plans d'épargne entreprise.

Égalité professionnelle

Le groupe de travail « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » constitué de représentants de la Direction des Ressources Humaines et de représentants des Organisation Syndicales a tenu une série de sept réunions qui ont abouti à la signature d'un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. (Voir paragraphe suivant Bilan des accords collectifs)

4.

Relations professionnelles

Au-delà des réunions mensuelles des Comités d'Etablissement et des Délégués du Personnel, le Comité Central d'Entreprise se réunit cinq fois par an au maximum.

Par ailleurs, les délégués syndicaux et les représentants du personnel participent très largement au sein de groupes de travail à l'élaboration des projets sociaux qui débouchent parfois sur la négociation d'un accord d'entreprise.

Bilan des accords collectifs

Ont été signés au cours de l'exercice 2009 :

- Accord sur l'acquisition de points de retraite complémentaire par les salariés concernés par le congé de reclassement.
- Un avenant au Plan d'Épargne de l'Entreprise Essilor International.
- Un avenant à l'accord d'entreprise sur la réduction et l'aménagement du temps de travail du 30 mars 2000.
- Un avenant à l'accord d'entreprise sur les garanties collectives remboursement de frais de santé et incapacité, invalidité, décès de la société Essilor International du 10 décembre 2001.
- Un avenant à l'accord d'entreprise sur la gestion des fins de carrière chez Essilor du 1^{er} juin 2004.
- Un accord sur les modalités de répartition des actions de performance attribuées lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2009.
- Un avenant à l'accord pour les garanties de retraite des cadres, assimilés cadres et VRP.
- Un accord sur l'Égalité professionnelle.
- Un accord sur l'emploi des seniors « Essiboomers, être quinquas et plus chez Essilor ».

Conditions d'hygiène et de sécurité

Sur l'ensemble de ses sites de production (100 %), le Groupe a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'hygiène et de la sécurité certifiés dans le cadre du référentiel OHSAS 18001. Les systèmes de management des trois sites de production en France sont certifiés, comme le sont ceux des autres sites de production dans le reste du monde. (Voir le détail complet ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », au paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger »).

5.

Accidents du travail

En France en 2009, on a constaté **30** accidents de travail avec arrêt et **24** sans arrêt chez le personnel d'Essilor ainsi que **4** accidents de travail avec arrêt et **6** sans arrêt chez le personnel intérimaire.

Maladies professionnelles

15 notifications ont été observées en France en 2009. Elles relèvent du tableau 57 (Affectations péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail).

6.

Formation

En 2009, pour l'ensemble des établissements français, l'engagement d'Essilor pour la formation professionnelle a atteint **4,5 %** de la masse salariale. Ce montant reste élevé pour un exercice au cours duquel la maîtrise budgétaire prédominait. En parallèle, un effort important de financement des actions via les organismes collecteurs a permis d'optimiser les coûts des actions engagées, ramenant l'effort à un peu plus de **4 %** subventions déduites. La place toujours importante de la formation témoigne de la volonté continue de l'entreprise de poursuivre l'évolution de ses compétences pour mieux relever les enjeux à venir, en privilégiant une approche dans la durée favorable à l'épanouissement de la performance de ses salariés.

Cette année encore, les orientations générales de formation donnent la priorité aux actions collectives ou individuelles qui permettent aux salarié(e)s d'augmenter leur compétence professionnelle, donc leur employabilité, en relation avec la stratégie de l'entreprise :

- Maîtrise d'une compétence spécifique entrant dans le champ de ses missions (domaines d'expertise technique, langues, outils informatiques) ;
- Méthodologie partagée dans l'entreprise (gestion de projet, plans d'expériences) ;
- Thèmes liés à l'innovation et au développement durable ;
- Dimension de management et de communication, devenue indispensable dans nos organisations matricielles ;
- Connaissance transversale des savoir-faire de l'entreprise.

Les formations accompagnent également de manière prioritaire les changements individuels (mobilité) ou collectifs (changement de technologie, d'organisation). La reconversion de certains sites de prescription en plateformes de service a notamment été accompagnée de formations soutenues pour les collaborateurs, avec une place importante sur l'accompagnement du changement, ce qui a permis à l'ensemble des personnes concernées d'entrer dans leur nouvel emploi.

Près de 2 000 salarié(e)s d'Essilor en France ont suivi au moins une action de formation en 2009, soit près de **62 %**

de l'effectif (66% en 2008). Près de **67 000** heures de formation ont été organisées (78 000 heures en 2008).

Depuis plusieurs années, les directions sont accompagnées pour mieux anticiper leur réflexion formation. La vigilance budgétaire a été accompagnée d'une réelle réflexion de priorisation des actions à mener, pour ne pas hypothéquer l'avenir et continuer de promouvoir l'acquisition de compétences clés.

2009 a été une année de consolidation des axes déjà engagés depuis deux ans, notamment sur le développement de la relation commerciale et des services. D'autres thèmes comme la communication, le management et la conduite du changement, mais aussi la technologie et les expertises spécifiques à notre métier, ont été également très présents dans les actions entreprises. L'effort particulier engagé depuis 2007 sur la formation du personnel de production reste soutenu, notamment sur le site de Dijon, avec des journées dédiées à des modules de formation pour l'ensemble du personnel.

Dans le volet RH, les managers français ont été formés par les équipes RH sur la gestion du temps de travail de leurs équipes, et sur les bases de l'entretien annuel, à l'occasion de la mise en place d'un nouveau support.

Enfin, le Droit Individuel à la Formation (DIF) se déroulant hors du temps de travail a continué à se développer en complément du plan de formation. **200** personnes ont été concernées (135 en 2008). Les thèmes demandés sont en priorité la bureautique et les langues, mais aussi un certain nombre d'actions de développement personnel ou des actions de formation métier (certaines pour préparer un projet professionnel de mobilité) ou de VAE.

Sept domaines de compétences ont été couverts dans le plan de formation: Communication / Management (**23%** des heures, **23 %** des stagiaires), Administration / Commercial / Gestion (**14 %** des heures, **16 %** des stagiaires), Technologie / Techniques Métier (**18 %** des heures, **16 %** des stagiaires), Informatique / Bureautique (**11 %** des heures, **15 %** des stagiaires), Langues (**11 %** des heures, **11 %** des stagiaires), Environnement / Qualité / Santé et Sécurité (**4 %** des heures, **5 %** des stagiaires), Connaissances générales (**3 %** des heures, **11 %** des stagiaires). De nombreuses actions liées à la sécurité ont également été animées sur les sites, sans qu'elles soient comptabilisées dans ce reporting car elles correspondent à des obligations légales pour l'entreprise.

Enfin, des formations au poste de travail, permettant d'optimiser la performance au poste, ont été organisées de manière large dans les centres de prescription. Ces actions professionnalisantes sont accompagnées d'un dispositif de formateurs/tuteurs internes, qui favorise la transmission des savoir-faire de manière structurée, d'autant qu'elles sont font l'objet au final d'une « certification » interne.

Des formations diplômantes ont représenté plus de **16 %** des heures pour **66** stagiaires, en partie pour des contrats de professionnalisation mais aussi pour des certificats de qualification professionnelle pour des collaborateurs de l'entreprise dans le cadre de la professionnalisation aux métiers de production.

14 bilans de compétence ont été réalisés en cours d'année dans le cadre du plan de formation et 25 dans le cadre du DIF, comme première démarche de réflexion professionnelle sur un projet d'évolution.

En plus des actions qui entrent dans le cadre du plan de formation, Essilor a géré en cours d'année 2009 237 contrats en alternance, dont 200 en apprentissage. 102 nouveaux contrats ont été signés en 2009, parmi lesquels 34 correspondent à une poursuite d'études. Ces chiffres sont encore en progression et confirment un engagement qu'Essilor a pris en faveur de la formation des jeunes en alternance depuis près de 20 ans.

Dans le cadre de sa participation en 2009 à la Mission Alternance, Essilor a contribué à la réflexion sur des pistes d'amélioration visant à augmenter le nombre de jeunes recrutés en alternance dans le pays.

7.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2009, Essilor a employé 133 salarié(e)s handicapé(e)s en France, dont 99 employés ou ouvriers et 25 membres de l'encadrement dont 9 cadres.

Mission Handicap

Le premier accord d'entreprise sur le travail des personnes handicapées, signé fin 2006 pour application sur les années 2007, 2008 et 2009 vient de se terminer. Cet accord définissait, les axes sur lesquels la mission handicap avait décidé de travailler, les objectifs qu'elle s'était fixés et les moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour y parvenir. Il sera suivi d'un second accord qui le prolongera et l'améliorera par de nouveaux dispositifs identifiés et négociés avec les organisations syndicales. Cet accord s'appliquera aux années 2010, 2011 et 2012 dès que l'autorité départementale l'aura agréé.

Grace à un plan important de communication et de sensibilisation, le regard sur le handicap a évolué positivement au sein de l'entreprise.

Ainsi, sur 3 années, plus de 60 nouveaux dossiers ont été initiés. Les personnes concernées se sont déclarées plus volontiers et la communauté a mieux intégré cette dimension de la diversité. Près de 50 dossiers de maintien dans l'emploi ont été concrétisés. Sept personnes ont été embauchées. Le chiffre d'affaires effectué avec les structures adaptées ou protégées a été triplé.

8.

Œuvres sociales

En France, en 2009, Essilor a participé au financement des œuvres sociales de prévoyance (garanties, frais de santé, incapacité, invalidité, décès) pour un montant de 5 816 811 euros et au financement des retraites supplémentaires pour un montant de 17 261 229 euros. La très forte augmentation de ce dernier montant par rapport à l'exercice 2008 s'explique par la provision enregistrée au titre de l'IAS 39.

La part patronale versée pour les transports s'est montée à 2 663 018 euros, celle versée pour les titres-restaurant à 1 181 857 euros.

La dotation totale aux activités sociales et culturelles des différents Comités d'entreprise (CE) s'est montée à 1 666 730 euros, soit 1,15 % de la masse salariale d'Essilor en France et 277 019 euros ont été attribués au budget de fonctionnement de ces Comités d'entreprise.

Essilor a versé 568 580 euros au titre de l'abondement pour le Plan chèques-vacances dont bénéficient 707 salariés.

La subvention de 0,45 % au logement a représenté un montant de 573 774 euros.

Le coût des visites médicales a été de 296 863 euros.

Essilor offre en outre, dans le cadre de règles définies, une fourniture d'équipements optiques à son personnel et prend à sa charge le coût des médailles d'honneur du travail et des médailles du syndicat de l'optique en y associant une gratification établie selon un barème défini. L'entreprise prend à sa charge le paiement des journées d'absence accordées aux mères ou aux pères pour s'occuper de leur enfant malade selon des règles définies.

9.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional, importance de la sous-traitance, respect par les filiales des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Essilor a signé le Pacte Mondial début 2003. Ce pacte, proposé aux entreprises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pour objectif de permettre à tous les peuples de la planète de bénéficier des avantages de la mondialisation et d'ancrer les marchés mondiaux à des valeurs et des pratiques indispensables pour répondre à leurs besoins socioéconomiques.

Par ce pacte, le Secrétaire Général de ONU a demandé aux entreprises du secteur privé d'adhérer à dix principes et de les traduire dans leur pratique, engageant ainsi leurs dirigeants à «embrasser, promouvoir et faire respecter» un ensemble de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Ces dix principes sont inspirés de quatre textes : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (OIT), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Bien que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail n'aient pas toutes été ratifiées par l'ensemble des pays où Essilor est présent, le groupe en promeut le respect grâce aux actions coordonnées des réseaux de la fonction ressources humaines sur le plan international au niveau le plus élevé (Comité Exécutif) et à ses relais au niveau des zones ou au niveau des métiers. Il suit entre autres les indicateurs HR4, HR5, HR6 et HR7 de

la Global Reporting Initiative (GRI, Version 3.0) qui correspondent aux quatre conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail reprises par quatre des dix principes du Pacte Mondial

Essilor participe au développement des régions où ses sites de production en amont (usines de fabrication) comme en aval (laboratoires de prescription) sont installés. Essilor contribue directement à l'enrichissement des connaissances et des conditions de vie des femmes et des hommes qui travaillent dans le groupe et indirectement à celui de leurs familles. Au-delà, pour satisfaire la partie de ses besoins locaux de produits et de services participe au fonctionnement de l'économie régionale et concourt au progrès des populations qui travaillent et vivent à proximité.

L'ensemble des sites de production amont du groupe gère l'information concernant les ressources humaines selon les structures du bilan social d'entreprise français.

L'importance de la sous-traitance chez Essilor en France en 2009 s'établit à **12,5 %** du total des achats.

Pour son 10^{ème} anniversaire, le Comité Européen de Dialogue et d'Information Essilor (CEDIE) a rassemblé cette année ses 18 représentants en région parisienne. Un comité riche et dense avec le renouvellement des membres du bureau et la désignation du secrétaire du nouveau bureau, suite au renouvellement des membres dans les différents pays début 2009.

Bertrand Roy, Directeur Europe, a présidé cette séance plénière en présentant les résultats 2008 et les enjeux et objectifs 2009. Les membres du CEDIE ont pu ainsi lui poser un certain nombre de questions sur les changements de business modèle en cours et jouer ainsi pleinement leur rôle d'instance de dialogue.

Eric Thoreux, Directeur du Marketing Stratégique, a présenté les principaux axes du Groupe en matière de développement stratégique, en insistant sur le potentiel et les gisements de croissance existant dans le monde.

Jean Lasserre, Directeur de la Divisions Instruments, a ensuite présenté aux membres du CEDIE, un bilan de l'activité en mettant en avant la sortie d'une nouvelle meuleuse, « Mr Blue », qui a littéralement conquis le marché !

Henri Vidal, le Directeur des Ressources Humaines du Groupe, a pour sa part fait un point sur les plans d'actionnariat salarié en Europe, puis dans le reste du monde.

La journée s'est conclue par une présentation de la stratégie du Groupe par Hubert Sagnières, Directeur Général du Groupe qui a permis aux membres du CEDIE d'échanger et de dialoguer directement avec lui.

Depuis cette réunion plénière fin mai, le bureau du CEDIE s'est réuni à deux reprises et une 3^{ème} rencontre est programmée en mars 2010. Cette instance réduite permet un échange permanent et direct avec la direction Europe et permet de tenir le CEDIE au courant en temps réel de tous les grands événements susceptibles d'arriver en cours d'année.

10.

Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié

La présence d'un fort actionnariat interne de responsabilité, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française de loi de 1901, « Valoptec Association », constitue pour Essilor un puissant levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence opérationnelle.

Le groupe encourage par ailleurs fortement l'épargne salariale. Il offre, selon les pays, diverses possibilités de participation à des plans ou à des fonds.

Grâce à ces systèmes, quelques **9 700** salarié(e)s du groupe possèdent des actions Essilor.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Essilor s'est engagé à participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en promouvant des produits recyclables, et à respecter strictement les réglementations en vigueur, quel qu'en soit le champ d'application et la région du monde.

Bien que la nature de son activité ait des effets limités sur l'environnement, Essilor s'est engagé très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences, même légères, de ses différentes activités. En effet, Essilor gère plus d'un quart de million de références et ses produits doivent être tenus hors poussières tout au long de leur processus de fabrication. Les systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production en leur apportant les bénéfices associés à leur utilisation, souvent d'une importance considérable dans le maintien de l'ordre et de la propreté des locaux.

Rappelons que les informations environnementales des entités Essilor à travers le monde sur un périmètre groupe rassemblées selon le référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI) pour présenter les aspects environnementaux de la contribution globale de l'entreprise au développement durable figurent à l'annexe 3 du présent Document de référence sous le titre « Rapport sur la contribution économique, humaine et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi ».

1.

Consommations de ressources, déchets, rejets et nuisances

Eau

362 316 m³ (Rappel 2008 : 346 252 m³). L'augmentation de 4,6 % de la consommation d'une année sur l'autre est essentiellement due à un accroissement significatif de l'activité de fabrication de moules dans l'une des unités de production.

Matières premières

Les principales matières premières utilisées par Essilor en France en 2009 sont **738** tonnes de monomère de CR 39 et **447** tonnes de granulés de polycarbonate destinés aux verres Airwear®. (Rappel 2008 : 910 t et 623 t respectivement). Les variations de stock en général et les programmations de niveaux d'activité site par site expliquent les plus faibles consommations de l'exercice.

Énergie

100,3 GWh. (Électricité : **69,9** GWh / Gaz : **30,2** GWh, / Fuel : **0,2** GWh) (Rappel 2008 : 97,6 GWh). L'augmentation de 2,7 % provient de l'augmentation de la consommation de gaz. Les consommations d'électricité sont en diminution de 1,7 %.

Tri sélectif

Tous les sites de production en France, comme les autres sites de production dans le reste du monde, ont mis en place un tri sélectif des déchets en plus du tri obligatoire des déchets industriels banals et des déchets industriels spéciaux.

Traitement des eaux usées

Tous les sites de production en France, comme les autres sites de production dans le reste du monde, traitent leurs eaux avant rejet, le traitement pouvant être constitué d'une simple neutralisation, d'un système de décantation, de l'élimination des huiles, ou d'une combinaison des précédents, ou d'une station complète de traitement.

Rétention

Tous les stockages de produits chimiques font l'objet d'un dispositif de rétention pour éviter l'infiltration potentielle de produits polluants dans le sol ou l'eau en cas d'incident.

Bruit

Il convient de signaler une plainte de voisinage relative à une gêne sonore. Reçue par courrier, elle a donné immédiatement lieu à une vérification complète par un organisme indépendant des niveaux de bruit qui se sont avérés en deçà de seuils réglementaires. Le dossier est clos.

Odeurs

Aucune plainte concernant les nuisances olfactives n'a été signalée.

2.

Équilibre biologique, milieux naturels, espèces protégées

Les systèmes de management environnementaux mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à limiter, le cas échéant, les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

L'année 2010 a été déclarée « Année Internationale de la Biodiversité » par l'organisation des Nations Unies et Essilor International a décidé de s'y associer en créant une rubrique spéciale dans son Grand Concours 2010 des verres-médailles du développement durable, une initiative destinée à rassembler et à récompenser les bonnes pratiques du groupe dans les domaines du développement durable promues par les employé(e)s du groupe à travers le monde.

3.

Certifications

Sur l'ensemble de ses sites de production (100 %), le Groupe a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement certifiés dans le cadre de la norme ISO 14001. Les trois sites de production en France sont certifiés, comme le sont les autres sites de production dans le reste du monde. (Voir le détail complet ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », au paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger »).

4.

Conformité

Les systèmes de management de l'environnement certifiés mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

5.

Dépenses engagées

En 2009, les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement se sont élevées à **2 112 000** euros (rappel 2008 : 1 876 000 euros).

6.

Services internes, organisation et gestion de l'environnement.

Le **Service central hygiène sécurité et environnement** (SCHSE) est constitué d'experts dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène, de la santé, de la sécurité et des produits chimiques. Il offre au réseau de correspondants du groupe une assistance et un support pour l'ensemble des questions liées à ces domaines.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et, de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux dans ces domaines.

Les moyens consacrés à la prévention et à la réduction des risques pour l'environnement permettent de réaliser les plans d'action définis chaque année par la fixation des objectifs et des cibles. Enfin, et malgré la très faible probabilité d'occurrence, chaque site a mis en place une organisation permettant de faire face à des accidents de pollution qui pourraient avoir des conséquences, même légères, au-delà des établissements de la Société.

La démarche de certification ISO 14001 prévoit la mise en place sur chaque site d'une politique environnementale qui compte parmi ses objectifs reconduits l'effort de formation et d'information du personnel.

En 2009, le groupe de travail ad hoc a continué de mettre en place les différentes actions de suivi assurant avec succès la conformité d'Essilor dans l'application du règlement REACH. Ce groupe se compose de responsables et/ou d'experts dans les domaines des achats, des affaires juridiques, du développement durable, de l'environnement, de l'hygiène de la santé et de la sécurité au travail, de la recherche et du développement. Il fait appel au concours d'un consultant extérieur spécialisé. Il est destiné à conserver des activités de veille et de mise à jour sur les exercices suivants avec un horizon à long terme. La division instruments du groupe Essilor y est représentée.

7.

Provisions et garanties

Essilor n'a pas enregistré de montant au titre de provisions pour risques en matière d'environnement. La Société se garantit pour ces risques.

8.

Indemnités

Essilor n'a pas eu à verser d'indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a eu aucune action en réparation à mener.

9.

Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

L'objectif principal assigné à toutes les filiales d'Essilor à l'étranger est d'être en conformité avec les réglementations applicables.

Essilor a engagé ses 14 sites de production amont (hors site de Nikon-Essilor) dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de managements environnementaux. Depuis le 31 décembre 2005, et donc a fortiori au 31 décembre 2009, tous ces sites de production dans le monde, c'est-à-dire au Brésil (1), en Chine (1), aux Etats-Unis (2), en France (3), en Inde (1), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés ISO 14001. En 2009, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de 100 % (14 / 14).

De même, Essilor a engagé ses 14 sites de production amont (hors site de Nikon-Essilor) dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Depuis le 31 décembre 2008, et donc a fortiori au 31 décembre 2009, les sites de production au Brésil (1), en Chine (1), aux Etats-Unis (2), en France (3), en Inde (1), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés OHSAS 18001. En 2009, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de 100 % (14 / 14).

Rappelons que 100 % des usines de production amont du Groupe disposent également d'un système de management de la qualité certifié dans le cadre du référentiel ISO 9001, version 2000, qui fait également l'objet d'une maintenance régulière.

Annexe 3 Rapport sur la contribution économique, humaine (sociale et sociétale) et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi.

La présente annexe 3 rassemble les éléments qui entrent dans ce qu'il est convenu d'appeler un **rapport de développement durable**. Elle est destinée à compléter les éléments fournis à l'annexe 2 de ce présent Document de référence (Politique sociale et environnementale, loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques).

En effet, dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce Document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale selon l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

C'est pourquoi il convenait de trouver un support adéquat pour publier les informations sur le périmètre régulièrement élargi aux entités légales d'Essilor à travers le monde. Cette annexe 3 permet de le faire.

Pour les exercices 2003 et 2006, ces informations étaient rassemblées dans le document séparé intitulé « Mieux voir le Monde (2003, 2006). Notre contribution au développement durable ». Pour les exercices 2004 et 2005, elles figuraient dans les rapports annuels respectifs. Depuis l'exercice 2007, elles figurent dans le Document de référence.

Pour les exercices à venir, Essilor se réserve le droit de publier dans un autre document des informations de ce même ordre en tant que de besoin.

La collecte et la consolidation des informations non financières se font à partir d'une application informatique spécifique utilisant depuis l'exercice 2003 le référentiel de la **Global Reporting Initiative (GRI)**, dans sa version G3 à partir de l'exercice 2006.

Cette application informatique est une **application jumelle** de celle qui permet de collecter et de consolider les informations financières. Ce sont les indicateurs clés de la GRI (Core indicators) qui sont suivis. Seule une sélection pertinente est publiée. Dans certains cas ils font l'objet d'une forte démultiplication en nombreuses sous rubriques, comme par exemple l'indicateur EN 01, matières utilisées qui permet de collecter les informations sur plusieurs dizaines de produits retenus en fonction de leur importance dans le processus de production des verres correcteurs.

Ce sont les directions financières du Groupe qui sont en charge de l'entrée des données qu'elles collectent auprès des spécialistes de chaque unité. Ces spécialistes disposent d'outils locaux leur permettant d'utiliser les données non financières qu'ils mesurent et qu'ils suivent dans le cadre d'une gestion opérationnelle quotidienne. Ce choix d'utilisation des canaux de reporting existants, hormis sa simplicité, sa fiabilité et son efficacité présente des avantages liés à quatre constatations principales :

- les services finance / comptabilité de chaque unité, familiers avec les outils et les procédures de reporting du Groupe, sont les mieux placés pour faire du reporting ;
- la compétence et l'expérience des services finance / comptabilité permet de délivrer un reporting disposant des nécessaires critères de qualité reconnus dans ce domaine ;
- les directions financières de chaque unité, partenaires privilégiés de leurs directions générales ne limitent plus leur univers aux seules informations financières. Mieux informées, impliquées, sensibilisées, elles participent à la recherche de gisements d'amélioration dans l'ensemble des domaines du développement durable concernant ses aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux ;
- les spécialistes de chaque unité continuent à utiliser les outils de gestion opérationnelle quotidienne souvent spécifiques, toujours adaptés et qui leur sont familiers.

Essilor appartient à l'un des sous-secteurs spécifiques du **secteur APE / NAF 33**, qui regroupe la fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique, et au **sous-secteur 4537 «fournitures médicales»** de la classification **«Industry Classification Benchmark» (ICB)**. En termes de développement durable, ses enjeux sont distincts, directement liés à la nature de ses produits et de ses services. L'évaluation comparative du Groupe est par conséquent difficile à faire. Pour la faciliter, Essilor utilise ceux des indicateurs principaux de la GRI qui s'appliquent le mieux à ses activités.

Essilor publie également depuis l'exercice 2006 son **indice Global Value®**, une évaluation de la contribution des critères de développement durable à la performance globale, financière et extra financière et qui ramène à la création de valeur. Le résultat de la notation pour l'exercice 2009 figure à l'**Annexe 4** de ce Document de référence.

Pour l'exercice 2009, le nombre de sites qui rapportent leurs données dans l'outil de reporting extra financier est identique à celui de l'exercice 2008.

La politique d'acquisition soutenue menée par Essilor a amené le groupe à définir le périmètre de reporting des informations extra financières en distinguant le périmètre

brut du périmètre pertinent. C'est ce dernier qui est utilisé depuis l'exercice 2008.

Pour rappel, le périmètre brut correspondant au total des employé(e)s de toutes les unités quel qu'en soit le taux de contrôle est de **34 759** employé(e)s pour l'exercice 2009.

Le périmètre pertinent est calculé par le rapport entre les effectifs employés dans les entités qui participent au reporting non financier et dont les activités et la taille rendent le reporting extra financier judicieux, soit **23 578** sur **25 730** employé(e)s pour l'exercice 2009.

Le périmètre de reporting pertinent pour l'année 2009 s'établit par conséquent à **91,6 %**. (91,4 % en 2008).

Le Groupe ne saurait s'engager sur un périmètre de 100 % et souhaite se conserver une réserve de l'ordre de 15 % liée au fait que certaines acquisitions possédant des activités industrielles pourraient ne pas être en mesure de reporter leurs données extra financières à leur première clôture annuelle.

PROFIL

1. STRATEGIE ET ANALYSE

§1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009 et/ou au Rapport Annuel 2009.
§1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs.	Ce document de référence 2009 décrit à plusieurs endroits les principaux risques et les principales opportunités. Vous y reporter. L'enjeu principal d'Essilor International en termes de développement durable est de faire en sorte que le plus grand nombre puisse « <i>Mieux voir le Monde</i> », pour reprendre la signature du groupe et par conséquent de contribuer à faciliter l'accès au plus grand nombre à ses produits et à ses services par l'intermédiaire des professionnels de la vue, ses clients et prescripteurs.

2. PROFIL DE L'ORGANISATION

§2.1	Nom de l'organisation.	Essilor International
§2.2	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009 et/ou au Rapport Annuel 2009. Essilor propose entre autres sous les marques phares Varilux® , Crizal® , Essilor® , Definity® et Xperio™ une large gamme de verres pour corriger la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie. Les verres correcteurs de la gamme Airwear® sont fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique qui peut être recyclé en fin de vie pour servir à d'autres usages que la fabrication de verres correcteurs.
§2.3	Structure opérationnelle de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§2.4	Lieu ou se trouve le siège de l'organisation.	147, rue de Paris - F 94227 Charenton-le-Pont - Cedex - France
§2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§2.6	Nature du capital et forme juridique.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§2.7	Marchés où l'organisation opère...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§2.8	Taille de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009. Pour l'exercice 2009, le total des effectifs toutes entités comprises s'établit à 34 759 personnes. (Périmètre brut).
§2.9	Changements significatifs (...) au cours de la période de reporting.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting.	<p>En 2009, le prix Olivier Lecerf a été attribué à Xavier Fontanet, Président Directeur Général du groupe. Ce prix remis par l'Académie des Sciences Morales et Politiques distingue chaque année une personne pour son action ou ses travaux illustrant l'approche humaniste du management des entreprises.</p> <p>La Fondation Essilor pour la Vision a remporté en 2009 le prix de l'« Excellence dans la Réalisation des Missions » dans la catégorie des budgets inférieurs au million de dollars décerné par le « Centre pour la Gestion des Activités Non Lucratives ». Il s'agit d'un organisme américain qui contribue à la construction de communautés plus fortes grâce à l'amélioration de la performance réalisée et de l'impact créé par les organisations non gouvernementales. Faire en sorte que le plus grand nombre puisse « Bien voir pour mieux vivre » dès la plus jeune enfance est la mission de la Fondation Essilor pour la Vision résumée dans cette signature.</p> <p>SOFI, l'unité de production d'Essilor International de Chihuahua au Mexique a remporté un premier prix dans l'une des catégories du concours national de recyclage de déchets COPARMEX 2009. Ce concours est co-organisé par la Confédération Patronale de la République Mexicaine (COPARMEX), la commission nationale de l'Écologie et le Secrétariat pour les ressources naturelles et l'environnement du gouvernement Fédéral du Mexique.</p> <p>La réalisation primée est une initiative de SOFI destinée à optimiser la gestion des déchets de l'unité de production en réduisant leur volume, en organisant l'optimisation du tri, et en trouvant les partenaires industriels intéressés par les déchets recyclables avec l'appui de l'Association locale AMEAC qui dispose d'une organisation d'aide aux communautés.</p> <p>Les déchets recyclables, essentiellement des plastomères et des élastomères non réutilisables dans les propres productions de SOFI trouvent diverses réutilisations comme par exemple des vannes destinées à l'irrigation ou encore des revêtements de sols spéciaux. Un exemple concret d'écologie industrielle qui profite à tous.</p>

3. PARAMETRES DU RAPPORT

Profil du rapport

§3.1	Période considérée pour les informations fournies.	Du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.
§3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant.	Annexe 2 et annexe 3 du Document de référence 2008. Des informations permanentes sur la contribution d'Essilor International au Développement Durable se trouvent dans les documents « Mieux voir le monde 2003. Notre contribution au développement durable » et « Mieux voir le monde 2006. Notre contribution au développement durable ».
§3.3	Cycle considéré.	Annuel.
§3.4	Personne à contacter...	Mr. Claude DARNAULT, Direction du Développement Durable.

Champ et périmètre du rapport

§3.5	Processus de détermination du contenu du rapport...	Responsabilité de la Direction du Développement Durable qui s'appuie sur le réseau des filiales et qui utilise sur un outil de reporting interne Hypérior® Sustainability.
§3.6	Périmètre du rapport.	Groupe Essilor à l'exclusion des sociétés apparentées sur un périmètre pertinent de 91,6 % des effectifs. [(23 578 / 25 730 (Périmètre pertinent)]. (91,4 % en 2008)
§3.7	Indication des éventuelles limites (...) du périmètre...	Sociétés apparentées.
§3.8	Principes adoptés (...) concernant les coentreprises...	Sans objet pour ces situations. Le reporting extra financier du groupe Essilor comporte les indications «année précédente» «année en cours» pour faciliter les comparaisons.
§3.9	Techniques de mesures des données et bases de calcul...	Par mesures directes ou par données comptables à partir des factures. Application des lignes directrices et utilisation des indicateurs de base de la GRI (Version G3 depuis l'exercice 2006). L'outil de reporting extra financier Hypérior® Sustainability est une application jumelle de l'outil de reporting financier Hypérior® Figures.
§3.10	Explications des conséquences de toute reformulation...	Données en tant que de besoin.
§3.11	Changements significatifs...	Aucun ajout d'entités n'a pris place pour l'exercice 2009.

Index du contenu GRI

§3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments...	La présente annexe 3 est organisée pour pouvoir se passer d'un index. Vous référer à l'index général de ce document de référence pour identifier l'emplacement des éléments d'information requis.
-------	---	---

Validation par des tiers

§3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport...	Vous reporter à l'annexe 4 de ce document de référence, où figure la fiche de synthèse de la Notation Global Value® mise à jour grâce à l'analyse des performances du groupe sur les différents aspects du développement durable au cours de l'exercice 2009. L'information extra financière pour l'année 2009 a été auditée.
-------	---	---

4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE

Gouvernance

§4.1	Structure de gouvernance de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration est aussi un administrateur exécutif.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§4.3	(...) indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§4.4	Mécanismes (...) des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§4.5	Liens entre les rémunérations (...) et la performance de l'organisation.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêt.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009. Une politique d'interdiction de faire des opérations pendant des périodes interdites fixées et communiquées chaque année est appliquée aux membres du conseil d'administration, aux cadres supérieurs et aux cadres dirigeants du groupe.
§4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
§4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes...	Charte des valeurs de Valoptec Association. Carte d'identité d'Essilor International.
§4.9	Procédures définies par le conseil d'administration pour superviser...	Rapport régulier de la Direction du Développement Durable au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration.
§4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.

Engagements externes

§4.11	Explications sur la position de l'organisation...	Différents systèmes de management de la qualité, de l'environnement, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail permettent de mener des actions dans un démarche d'amélioration continue en matière de maîtrise et de prévention des risques. Une démarche EFQM est suivie au sein des Opérations Monde. Une charte et un guide Hygiène, Sécurité et Environnement sont en application pour tout projet depuis 2002. La démarche d'éco-efficacité éco-conception est en application depuis 2004. Essilor International est signataire du Pacte Mondial et fait partie de cinq indices majeurs de responsabilité sociale : ASPI Eurozone®, ECPI® Ethical Index EURO®, FTSE4Good, Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et Ethibel Excellence
§4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure...	Essilor International est signataire du Pacte Mondial depuis 2003. A ce titre, le groupe soutient et promeut les quatre textes qui sous tendent les dix principes du Pacte Mondial : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1er et 2ème principes), les Conventions de l'O.I.T. relatives à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective (3ème principe), à l'élimination de toute forme de travail forcé (4ème principe), à l'abolition effective du travail des enfants (5ème principe) et à l'élimination de la discrimination à l'embauche et dans l'emploi (6ème principe), la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (7ème, 8ème et 9ème principes) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (10ème et dernier principe). Essilor adhère à Transparency International®. D'autres initiatives nombreuses figurent dans les documents permanents «Mieux voir le Monde 2003. Notre contribution au développement durable» et «Mieux voir le Monde 2006. Notre contribution au développement durable». Vous y reporter.
§4.13	Affiliation à des associations...	Sans objet.

Dialogue avec les parties prenantes

§4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation.	Le groupe a mis en place de très nombreuses actions avec ses parties prenantes. A côté de ses clients, ses salariés, ses actionnaires, ses fournisseurs et les populations des régions ou ses employés vivent et travaillent le groupe compte parmi ses parties prenantes de nombreuses ONG de la société civile comme Helen Keller International , le Lions Club International ou Special Olympics . Essilor a investi dans la société Investisseur et Partenaire pour le Développement , une structure qui possède deux activités, l'une dédiée au financement des institutions de micro-finance et l'autre dédiée à l'accompagnement et au financement d'entrepreneurs des régions de l'Afrique de l'Ouest francophone.
§4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer.	Les actions mises en place le sont généralement avec des parties prenantes qui s'intéressent aux activités du groupe ou peuvent développer des synergies avec lui.
§4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence...	Aussi souvent que nécessaire et en tant que de besoin.
§4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue...	Développer les réseaux de professionnels de la vue à travers le monde, l'accès à leurs services, le dépistage visuel précoce des enfants, l'information sur l'importance d'une bonne vue auprès des populations, la corrélation étroite qui existe entre vision et développement. Comme membre du Pacte Mondial de l'ONU, Essilor International a établi des relations et/ou lancé des programmes avec en particulier l' Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et l' UNESCO . D'autres partenariats nombreux figurent dans les documents permanents «Mieux voir le Monde 2003. Notre contribution au développement durable» et «Mieux voir le Monde 2006. Notre contribution au développement durable». Vous y reporter.

ECONOMIE, INDICATEURS DE PERFORMANCE**PERFORMANCE ECONOMIQUE**

EC1	Valeur économique directe créée et distribuée incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États.	La contribution économique du groupe est constituée de nombreux éléments disponibles dans ce document de référence 2009 (Chiffre d'Affaires, dépenses d'exploitation, salaires et charges, donations, impôts et taxes, dividendes, etc ...). Vous reporter aux pages correspondantes. L'empreinte socio-économique du groupe pour l'exercice 2009 peut se résumer par ordre décroissant en : Chiffre d'Affaires 3 268 millions d'euros, Fournisseurs 1 454 millions d'euros, Salariés 1 070 millions d'euros, Impôts et Taxes 142 millions d'euros, Actionnaires 139 millions d'euros et Frais Financiers 12 millions d'euros.
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changements climatiques.	Le groupe est normalement confronté aux risques naturels. Il n'est pas concerné par les permis d'émission. Il participe toutefois à l'initiative « Carbon Disclosure Project » et est signataire du « Caring for Climate ». Les opportunités liées à la protection de l'oeil par des verres correcteurs dans un contexte de changement climatique qui influencerait sur la quantité ou la qualité des émissions de rayonnements nocifs n'ont pas été évaluées à ce jour avec suffisamment de précision.
EC3	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies.	Il existe une très grande variété de systèmes de retraite et d'épargne salariale au sein du groupe à travers les différents pays. Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2009.
EC4	Subventions et aides publiques reçues.	Le groupe dispose d'une totale indépendance de fonctionnement.

PRESENCE SUR LES MARCHES

EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels.	Essilor dispose d'une politique d'achats centraux destinée à assurer la cohérence des approvisionnements, l'assurance d'une qualité internationale et le respect des bonnes pratiques universelles de fabrication. Cette politique est généralement appliquée aux matières premières et aux différents produits entrant dans la composition ou la fabrication des verres correcteurs. Le groupe génère par ailleurs des courants d'affaires significatifs avec ses fournisseurs de produits généralement consommables et de services locaux en leur réservant de façon quasi exclusive la part consacrée aux achats non imposés par ce référencement central.
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels.	Le groupe favorise le recrutement local des équipes de direction de ses filiales et respecte plus généralement le principe de subsidiarité. La proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels se situe au dessus de 80 %.

IMPACTS ECONOMIQUES INDIRECTS

EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit.	L'indicateur global EC 8 n'est pas pertinent pour le secteur d'activité du groupe. Il n'est donc pas rapporté.
-----	---	--

ENVIRONNEMENT, INDICATEURS DE PERFORMANCE

		2009	Rappel 2008
MATIERES			
EN1	Consommation de matières		
	Matière 1ère substrats standards	4 663 t	4 966 t
	Matière 1ère autres substrats	5 463 t	5 797 t
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées.	Le groupe n'utilise pas de matières recyclées pour la fabrication de ses verres. Tous les consommables de fabrication qui s'y prêtent sont systématiquement recyclés, parfois à des taux significatifs (95 % pour des joints élastomères, par exemple). Pour des raisons de qualité, l'utilisation de matières premières organiques recyclées n'est pas envisageable dans la fabrication des verres ophtalmiques. Elle l'est pour d'autres produits.	
ENERGIE			
EN3	Consommation directe		
	Electricité	365,7 GWh	368,2 GWh
	d'énergie répartie par source		
	Gaz	62,6 GWh	60,8 GWh
	d'énergie primaire.		
	Carburant liquide	7,6 GWh	7,6 GWh
EN4	Consommation indirecte d'énergie répartie par source d'énergie primaire.	Les transports font l'objet d'une évaluation des énergies mises en jeu selon quatre catégories de transport : primaire (de l'unité de fabrication au centre de distribution), secondaire (du centre de distribution à la filiale), tertiaire (de la filiale au client) et déplacements professionnels. En 2009, les calculs pour les deux premières catégories ont été effectués et leur traduction en tonnes de CO2 équivalent émises figure à la rubrique EN 17. Un outil de mesure des émissions liées aux transports professionnels a été mis en place en 2009 sur une première tranche d'environ 1 500 personnes dont 700 considérées comme «grands voyageurs». Les différences géographiques et d'infrastructures entre les pays et les continents ne permettent pas d'extrapoler sur un périmètre plus large les résultats partiels ainsi obtenus avec une fiabilité suffisante. Ces mesures seront par conséquent étendues à d'autres tranches. L'utilisation des verres ophtalmiques ne nécessite pas d'énergie. Leur impact en fin de vie est négligeable.	
EAU			
EN8	Volume total d'eau prélevé.	2 300 525 m ³	2 681 172 m ³
	Consommation totale d'eau		
BIODIVERSITE			
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.	0 m ²	0 m ²
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.	Voir note ^(a)	Voir note ^(a)

(a) Les systèmes de management de l'environnement prévoient la recherche d'impacts potentiels significatifs sur la biodiversité. A ce jour, aucun impact potentiel significatif n'a été identifié. Dans le cas où un impact significatif potentiel viendrait à être identifié suite à une modification des conditions actuelles, les systèmes de management de l'environnement qui auraient permis de le découvrir permettraient aussi et immédiatement de mettre en place les analyses, puis les plans d'actions avec leurs objectifs et leurs cibles et cette donnée nouvelle serait intégrée automatiquement dans le processus d'amélioration continue du système en vue d'une résolution efficace.

		2009	Rappel 2008
EMISSIONS, EFFLUENTS ET DECHETS			
EN16 ^(a)	Émissions totales, directes ou indirectes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	La conversion des consommations d'énergie en émissions équivalentes de CO ₂ prise avec un facteur de conversion moyen de 1 kWh = 50 g pour l'électricité, 1 kWh = 200 g pour le gaz et 1 kWh = 300 g pour le fuel s'établit pour l'année 2009 à 33 085 tonnes (Rappel 2008 : 31 455 tonnes).	
EN17 ^(a)	Autres émission indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	L'évaluation des émissions de CO ₂ relative aux transports primaires (Transports des unités de production aux centres de distribution) s'établit pour l'année 2009 à 8 414 tonnes (Rappel 2008 : 7 791 tonnes). L'évaluation des émissions de CO ₂ relative aux transports secondaires (Transports des centres de distribution aux filiales) s'établit pour l'année 2009 à 7 734 tonnes . (Rappel 2008 : 7 909 tonnes)	
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids.	0 t	0 t
EN20	Émissions de Nox, Sox et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids.	Voir note ^(b)	Voir note ^(b)
EN21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination.	Le groupe maîtrise la qualité de ses rejets aqueux. Les matières en suspension, la DCO, la DBO à 5 jours, les métaux lourds et autres critère généraux comme le pH ou plus spécifiques en fonction des exigences des agences locales sont suivis dans le cadre des systèmes de management de l'environnement. La consolidation des données locales reportées dans EN 21 n'est pas considérée comme une donnée apportant une information pertinente. Les rejets dans l'eau du groupe sont traités en conformité avec les exigences locales.	
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	Quantité totale de déchets solides 17 334 t	16 700 t
EN23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs.	0	2^(c)
PRODUITS ET SERVICES			
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci.	La large gamme des verres ophtalmiques Airwear® est composée de verres correcteurs fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique recyclable . Pour des raisons de qualité, l'utilisation de ce matériau recyclé n'est pas envisageable dans la fabrication de nouveaux verres. Elle l'est pour d'autres produits.	
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie.	Le groupe a engagé des actions permanentes visant la réduction, la réutilisation et le recyclage de ses emballages. Certains clients d'Essilor ont mis en place des systèmes de collecte de lunettes usagées. L'élimination des lunettes correctrices et de leur étuis en fin de vie ne constitue pas un défi environnemental significatif.	
RESPECT DES TEXTES			
EN28	Montant des amendes significatives	Amendes significatives 0	0
	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.	Sanctions non pécuniaires 0	0

(a) Le total des deux indicateurs **EN 16** et **EN 17** se monte à 33 085 + 8 414 + 7 734 = **49 233 tonnes** équivalent CO₂ pour l'exercice 2009.

(b) Les émissions de Nox et Sox du groupe ne sont pas significatives. A ce jour, cet indicateur n'entre pas dans le cadre du reporting extra financier.

(c) Pour rappel, ces deux fuites signalées en 2008 concernaient du liquide de refroidissement de presses à injecter à base de glycol pour un total d'environ 300 litres, contenues à l'intérieur de leur atelier et traitées immédiatement par les équipes de nettoyage et de maintenance.

SOCIAL, INDICATEURS DE PERFORMANCE

			2009	Rappel 2008
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT				
Emploi				
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	Femmes	12 642 (54 %)	12 311 (53 %)
		Hommes	10 936 (46 %)	10 770 (47 %)
		Total	23 578	23 081
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	En Pourcentage	8,60 %	10,20 %
Relations entre la direction et les salariés				
LA4 ^(a)	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective.		Indicateur non consolidé à ce jour. Le groupe dispose de très nombreuses et très différentes structures multiformes de représentation du personnel. Voir note ^(a)	
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective.		Généralement supérieure à 6 mois.	
Santé et sécurité au travail				
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels.	Accidents avec arrêt Accidents sans arrêt Accidents mortels Jours de travail perdus Taux d'absentéisme	133 403 0 3 085 4,80 %	157 420 0 3 084 4,50 %
LA8	Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave.		Le groupe agit dans ce domaine en tant que de besoin. Il a formé en 2005 une cellule de veille sanitaire, chargée plus particulièrement de suivre l'évolution de la grippe aviaire. Cette cellule, toujours active à ce jour, travaille en collaboration avec des experts de la santé qui suivent les recommandations de l'OMS. En 2009, par exemple, elle a déclenché, suivi et accompagné les plans d'action les évolutions de la grippe de type AH1N1 mis en place dans les unités du groupe à travers le monde.	
Formation et éducation				
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié.	Nombre d'heures employés Nombre d'heures encadrement Total	402 440 186 481 510 519	311 544 189 481 501 025
Diversité et égalité des chances				
LA13 ^(b)	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité.		A ce jour, cet indicateur n'est pas mesuré. Voir note ^(b)	
LA14 ^(b)	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle.		A ce jour, cet indicateur n'est pas mesuré. Voir note ^(b)	

(a) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (dans le cas de l'indicateur LA4, plus spécifiquement en son article 20 : 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.) ainsi que les huit conventions de l'OIT (dans le cas de l'indicateur LA4, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 87 relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical et N° 98 relative au droit d'organisation et de négociation collective).

(b) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier mais pas seulement les huit conventions de l'OIT (dans le cas des indicateurs LA13 et LA14, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 100 relative à l'égalité de rémunération et 111 relative à la discrimination (emploi et profession)).

	2009	Rappel 2008
DROITS DE L'HOMME		
Politiques d'investissements et d'achats^(a)		
HR1 ^(a) Pourcentage et nombre total d'accords d'investissements significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point.	0%	0%
HR2 ^(a) Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle et mesures prises.	0%	0%
Non-discrimination^(b)		
HR4 ^(b) Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises.	0	0
Liberté syndicale et droit de négociation^(b)		
HR5 ^(b) Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé et mesures prises pour assurer ce droit.	0	0
Interdiction du travail des enfants^(b)		
HR6 ^(b) Activités identifiées comme présentant un risque significatif impliquant le travail d'enfants et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.	0	0
Abolition du travail forcé ou obligatoire^(b)		
HR7 ^(b) Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.	0	0
SOCIÉTÉ		
Communauté		
S01 Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés.		Le Groupe exerce pleinement sa responsabilité vis-à-vis des communautés ou ses employés vivent et travaillent. Sa présence génère du travail pour les entrepreneurs locaux. Il évalue ses enjeux et impacts environnementaux dans le cadre de ses systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001. De nombreux exemples des apports du groupe aux communautés figurent dans les documents permanents «Mieux voir le Monde 2003. Notre contribution au développement durable» et «Mieux voir le Monde 2006. Notre contribution au développement durable».
Corruption^(c)		
S02 ^(c) Pourcentage et nombre total de domaines d'activités stratégiques soumis à des analyses de risques en matière de corruption.	0 %	0 %
S03 ^(c) Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation.		A ce jour, cet indicateur n'est pas mesuré. Voir note ^(c)
S04 ^(c) Mesures prises en réponse à des incidents de corruption.		Licenciement pour faute. Les sanctions sont prévues dans les règlements intérieurs et/ou autres documents adéquats. Voir note ^(c)
Politiques publiques		
S05 Affichage politique, participation à la formulation de politiques publiques et lobbying.		Le groupe n'est pas impliqué dans des activités politiques. Il collabore avec ses parties prenantes du secteur public local en tant que de besoin. Il participe à l'élaboration des normes internationales et autres travaux concernant ses métiers.
Respect des textes		
S08 Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non respect des lois et des réglementations.	Amendes significatives Sanctions non financières	0 0

(a) Le secteur dans lequel Essilor opère est heureusement considéré comme un secteur industriel et de distribution de détail (les professionnels de la vue) dans lequel les Droits de l'Homme ne sont pas un enjeu. Ceci n'empêche pas Essilor de les respecter et de les faire respecter dans sa sphère d'influence. Essilor est particulièrement attentif à la sélection de ses fournisseurs locaux dans les pays considérés comme sensibles aux enjeux des Droits de l'Homme.

(b) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier mais pas seulement les huit conventions de l'OIT dans le cas de l'indicateur HR4, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 100 relative à l'égalité de rémunération et 111 relative à la discrimination (emploi et profession). dans le cas de l'indicateur HR5, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 87 relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical et N° 98 relative au droit d'organisation et de négociation collective. dans le cas de l'indicateur HR6, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 138 relative à l'âge minimum et N° 182 relative aux pires formes de travail des enfants. dans le cas de l'indicateur HR7, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° 29 relative au travail forcé et N° 105 relative à l'abolition du travail forcé.

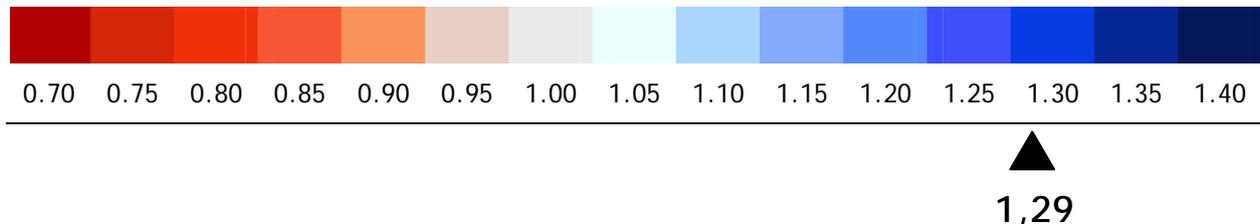
(c) Le secteur dans lequel Essilor opère est heureusement considéré comme un secteur industriel et un secteur de distribution de détail dans lequel la corruption n'est pas un enjeu. Ceci n'empêche pas Essilor d'agir dans sa sphère d'influence contre la corruption sous toutes ses formes, incluant l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Membre de Transparency International®, Essilor respecte, soutient et promeut la convention des Nations Unies contre la corruption.

		2009	Rappel 2008
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS			
Santé et sécurité des consommateurs			
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évaluées en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé, la sécurité et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures.	Les aspects d'hygiène, de santé et de sécurité sont pris en considération aussi bien en amont qu'en aval sur l'ensemble des catégories de produits et de services.	
Etiquetage des produits et des services			
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information.	Chaque filiale de distribution du groupe dispose d'informations en langue locale prenant des formes multiples sur l'ensemble des produits et des services offerts.	
Communication marketing			
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages	Chaque filiale de distribution du groupe effectue sa propre veille et se conforme aux lois, normes et codes volontaires locaux en vigueur.	
Respect des textes			
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services.	0	0

Annexe 4 Notation Global Value®.

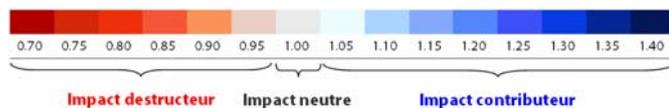
Paris, le 8 mars 2010.

L'agence de notation BMJ RATINGS attribue à Essilor International un indice global de performance de : 1,29



Les modalités de notation Global Value®

Le modèle Global Value® permet d'associer les éléments de performance financière et extra-financière, et d'identifier les passerelles qui expliquent les impacts des choix extra-financiers sur les résultats économiques de l'entreprise.



L'indice global de performance détermine les impacts des choix faits en matière de politique développement durable sur la performance économique.

Il est ainsi établi un indice se trouvant neutre à 1.

Au dessus de 1, les choix extra-financiers contribuent à une meilleure performance économique.

En dessous de 1, la performance économique est dégradée du fait d'une politique développement durable insuffisamment organisée ou performante.

Indice global de performance

L'agence BMJ Ratings relève la note Global Value d'Essilor International, constatant que l'action du Groupe dans les domaines du développement durable est de nature à renforcer sa performance économique. Le résultat est en progression significative et atteint le niveau d'indice 1,29 sur une échelle comprise entre 0,70 et 1,40. Essilor International se maintient comme un leader de référence tirant un bénéfice élevé de ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Validité de la note

La notation d'Essilor International est établie pour une durée d'un an à compter du 8 mars 2010.

L'évaluation ne tient pas compte des informations relatives aux engagements qui auraient pu être décidés après cette date.

Pascal Bello,
Directeur Général

Les modalités de notation Global Value®

La méthodologie mise en œuvre pour évaluer la performance globale du Groupe Essilor International fait appel au modèle Global Value®. Global Value® est un modèle d'analyse qui mesure la contribution des actions développement durable à la performance économique des entreprises.

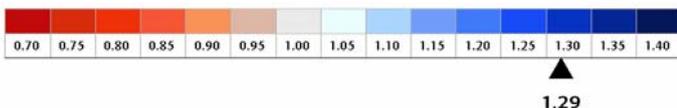
L'évaluation fournie par l'agence est le résultat d'un travail d'analyse basé sur la consultation de documents stratégiques et nourri par la tenue de 25 entretiens avec le management du Groupe.

Le modèle Global Value® croise les données financières et extra-financières à travers un outil de notation unique. Il est construit suivant une double exigence :

- il intègre la dimension économique aux domaines du développement durable traditionnellement pris en compte dans l'analyse extra-financière (management environnemental, gestion des ressources humaines, actions sociétales, management des fonctions achats et commerciales, principes de gouvernance) ;
- il analyse les interactions qui existent entre les différents critères extra-financiers, et évalue leur contribution à la performance économique du groupe par le biais d'indices partiels.

11 indices partiels, qui renvoient aux enjeux sectoriels d'Essilor International, sont ainsi évalués et consolidés pour le calcul de l'indice global de performance. Ces indices partiels sont mesurés en fonction de séries exhaustives d'items, chacun d'entre eux étant qualifié de contributeur positif ou négatif à la cohérence et à l'efficacité des activités du groupe. Ce mode de calcul garantit la finesse et l'objectivité de l'évaluation.

Le bilan de la notation



La note Global Value® d'Essilor International est en progression de 0,02 points par rapport à l'évaluation de l'exercice précédent. L'ensemble des indices partiels pris en compte est en progression et contribue positivement à la performance économique du Groupe. Les indices partiels concourant à la construction de la note globale varient de 1.14 à 1.38 pour une performance globale consolidée de 1.29.

Cette année encore la gouvernance du Groupe s'est améliorée et constitue, une nouvelle fois, le socle fondamental explicatif de sa bonne performance globale. En 2009, c'est une série de points d'amélioration qui explique l'évolution positive de l'indice Global Value. En matière environnementale, le niveau de sensibilisation et d'engagement s'est largement amélioré au point d'être désormais un réflexe managérial acquis par les équipes du Groupe. Les problématiques liées à l'eau et aux consommations d'énergie sont sous contrôle.

Les enjeux de diversité et d'équité sociale sont garantis, et les problématiques sociétales des bassins d'emplois des lieux d'exercice des activités du Groupe sont prises en considération. Les processus engagés vers l'optimisation de la maîtrise des risques extra-financiers et de leurs dépenses associées sont largement déployés.

Sur le plan social, la mesure d'une contribution très positive de la politique des ressources humaines sur la performance économique est renouvelée. Par rapport à la précédente notation, le groupe a maintenu son effort de formation et de recrutement de manière équilibrée et a su généraliser l'e-Learning. Le groupe s'est saisi des thématiques de diversité et de handicap. L'éthique des affaires est de plus en plus intégrée dans l'évaluation des managères. Le groupe montre une gestion efficiente de sa politique de rétributions et d'actionnariat salarié. La culture du Groupe et la qualité de gestion de son capital immatériel (propriété intellectuelle, savoir-faire, compétences...) garantissent sa performance à long terme et doivent être valorisées afin de favoriser l'intégration des nouvelles acquisitions.

Dans le domaine environnemental, le constat d'un niveau élevé de maîtrise des impacts et des risques associés est renouvelé. L'agence souligne que l'organisation HSE a été repositionnée en 2009 pour renforcer son pilotage sur le périmètre international. Les problématiques « eau » et les principes de sobriété sont désormais largement intégrés dans les opérations, tandis qu'un plan d'actions a été formalisé et déployé sur le plan de l'efficacité énergétique. En ce qui concerne l'intégration des aspects environnementaux dans les relations contractuelles, l'agence note le déploiement des éco-emballages de produits semi-finis en direction des clients finaux et relève la bonne prise en compte des problématiques « Reach » dans les relations fournisseurs.

Les actions sociétales du groupe s'inscrivent comme fortement contributrices de valeur économique. Le groupe s'investit prioritairement dans le domaine de l'éducation et la correction visuelle. Concernant l'éducation, Essilor International a noué des partenariats forts avec des organisations internationales comme par exemple l'Unesco. Dans le domaine de la correction visuelle, au-delà des missions de la fondation Essilor aux Etats-Unis, le Groupe a déployé de nombreuses actions à travers le monde, dans plusieurs pays. Ces différentes actions ont un impact sur la performance économique du groupe dans la mesure où elles confortent son capital de réputation.

En ce qui concerne la gestion des relations contractuelles, la qualité des produits et l'innovation constituent les piliers de la performance du Groupe. L'agence constate que la planification stratégique est en ligne avec les objectifs de développement durable du Groupe. Celle-ci repose sur une meilleure connaissance des consommateurs et associe de plus en plus les opticiens. Les partenariats stratégiques établis avec les meilleurs fournisseurs contribuent au renforcement du potentiel d'innovation du Groupe et lui permettent de garantir son avantage compétitif à long terme. L'organisation de la fonction achats mise en place est cohérente est remplit sa mission de réduction des coûts.

Le Document de référence et le Rapport annuel ont été réalisés par
la Direction des relations investisseurs et de la communication financière.

Les informations présentées dans ce Document de référence ont été principalement préparées par
la Direction Financière, la Direction Juridique et
la Direction des relations investisseurs et de la communication financière d'Essilor International.

Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière d'Essilor International
Essilor International - 147 rue de Paris - 94227 Charenton Cedex - France
Tél. : + 33 (0)1 49 77 42 16 - Fax : + 33 (0)1 49 77 43 24
E-mail : invest@essilor.com - Site Internet : www.essilor.com

ESSILOR INTERNATIONAL
Compagnie Générale d'Optique
147, rue de Paris - 94 220 Charenton-le-Pont - France
Tel : +33 (0)1 49 77 42 24 - Fax : +33 (0)1 49 77 44 20 - www.essilor.com